

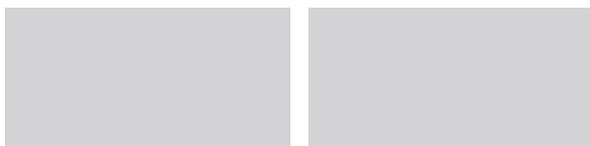


Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Lot 1 - Analyses socio-économiques, retours d'expérience

DOCUMENT DEFINITIF

Décembre 2020



Sommaire

1. Contexte	7
2. Réponses aux questions évaluatives	8
2.1. [Question 1] Quels sont les principaux impacts socio-économiques d'un arrêt des aides de l'agence à l'ANC ?	8
2.1.1. Questionnaire d'enquête : objectifs et méthode générale.....	8
2.1.1.1. Le questionnaire	8
2.1.1.1.1. <i>Modalités d'administration du questionnaire</i>	8
2.1.1.1.2. <i>Modalités d'exploitation du questionnaire</i>	8
2.1.1.2. Etat des réponses.....	9
2.1.1.3. Les entretiens complémentaires	10
2.1.2. Principaux éléments de réponse fournis par l'exploitation des résultats d'enquête	11
2.1.2.1. Au préalable, un nombre de réhabilitations limité par rapport aux installations contrôlées non conformes.....	11
2.1.2.3. Une diminution du nombre total de réhabilitations en cas d'arrêt des aides de l'Agence à mettre en perspective avec la dynamique des réhabilitations non-aidées.....	12
2.1.2.5. Un impact limité sur les coûts des travaux.....	14
2.1.2.7. Une diminution de l'intensité d'animation des SPANC	15
2.1.2.8. Un impact sur le fonctionnement des SPANC non identifiable	15
2.1.2.9. Un choix de passage à l'ANC liés à des critères financiers (coût de l'AC, prix de l'eau, montant des aides)	17
2.1.2.10. Autres impacts identifiés dans le cadre d'un arrêt des aides de l'agence de l'eau.....	18
2.1.4. Un risque accru de recours à l'assainissement collectif (comparaison des coûts ANC/AC)	20
2.1.4.1. Synthèse des simulations existantes	20
2.1.4.1.1. <i>Présentation des simulations</i>	20
2.1.4.1.2. <i>Critiques de la simulation et des comparaisons associées</i>	22
2.1.4.1.3. <i>Analyse de la comparaison AC / ANC par la CLCV</i>	23
2.1.4.1.3.1. <i>Présentation de la simulation</i>	23
2.1.4.1.3.2. <i>Critiques des simulations et des comparaisons associées</i>	24
2.1.4.1.4. <i>Discussions autour des simulations réalisées</i>	26
2.1.4.2. Mise à jour des simulations de comparaison globale ANC/AC	27
2.1.4.2.1. <i>Prise en compte de l'augmentation des filières de type microstations</i>	27
2.1.4.2.2. <i>Justification des coûts de référence</i>	29
2.1.4.3. Mise à jour de la simulation	32
2.1.4.4. Limites des simulations	35
2.1.4.5. Synthèse.....	36
2.1.6. Synthèse des principaux éléments de réponse à la question 1	38

2.2. [Question 2] Quelle est la robustesse des études de choix d'assainissement ?....39

2.2.1. Contenu des études de choix d'assainissement	39
2.2.1.1. Différents types d'études selon la finalité	39
2.2.1.2. Critères étudiés lors des études de choix d'assainissement	40
2.2.1.3. Focus sur les contraintes d'habitat et les solutions d'ANC	42
2.2.2. Etude de 26 cas d'études de choix d'assainissement.....	43
2.2.2.1. Sélection des études de cas	43
2.2.2.1.1. <i>Critères de sélection</i>	43
2.2.2.1.2. <i>Caractéristiques des études choisies</i>	44
2.2.2.2. Raisons de réalisation des études de choix	46
2.2.2.2.1. <i>Analyse réalisée au-delà de l'échelle des 26 cas</i>	46
2.2.2.2.2. <i>Raisons de réalisation des études pour les 26 cas sélectionnés</i>	47
2.2.2.3. Analyse du contenu technique et financier des études des cas étudiés.....	47
2.2.2.3.1. <i>Aspects techniques</i>	47
2.2.2.3.3. <i>Aspects financiers</i>	49
2.2.2.4. Analyse des critères de choix de l'assainissement	53
2.2.2.4.1. <i>Analyse réalisée au-delà de l'échelle des 26 cas</i>	53
2.2.2.4.2. <i>Analyse sur les 26 cas</i>	53
2.2.3. Conclusion.....	56

2.3. [Question 3] Quel est l'impact sur le prix de l'eau du passage de l'ANC à l'AC, concernant les projets aidés par l'agence au cours du 10ème programme ?58

2.3.1. Rappel des aides de l'agence pour le passage de l'ANC à l'AC	58
2.3.2. Analyse de l'impact sur la redevance assainissement dans le cadre de la création d'un système d'assainissement collectif.....	60
2.3.2.1. Sélection de données	60
2.3.2.2. Valeurs obtenues à l'échelle de l'Agence de l'Eau	61
2.3.2.3. Etude de la redevance assainissement dans les EPCI.....	62
2.3.2.4. Etude de l'impact pour les communes	62
2.3.3. Analyse d'impact avec les simulations d'études et après travaux sur 10 cas.....	66
2.3.3.1. Sélection des cas	66
2.3.3.2. Analyses des cas.....	66
2.3.4. Conclusion.....	71

2.4. Les enseignements des retours d'expériences.....72

2.4.1. Retours d'expériences sur les outils financiers alternatifs de l'Agence et des synergies avec les outils réglementaires	72
2.4.2. Retour d'expérience sur les aides disponibles pour la réhabilitation des installations d'ANC	75
2.4.2.1. Les aides financières ou subventions pour la réhabilitation des ANC	75
2.4.2.2. Les prêts pour la réhabilitation des ANC.....	76
2.4.2.3. Un projet avorté d'extension du Crédit d'Impôt pour la Transition Ecologique (CITE)	77

2.4.2.4. Conclusion : des particuliers démunis sur le bassin pour financer leurs travaux de réhabilitation	79
2.4.3. Retours d'expérience sur la compétence facultative « entretien » : une absence de réels besoins en matière d'accompagnement et de soutien à « l'entretien » auprès des 3 SPANC interrogés	80
2.4.4. Retours d'expérience sur le programme OCAPI et l'intérêt du développement des toilettes sèches	81
2.4.4.1. Description générale du projet OCAPI (https://www.leesu.fr/ocapi/presentation/)	81
2.4.4.1.1. Contexte	81
2.4.4.1.2. OCAPI 2 (2018 – 2021)	81
2.4.4.2. Intérêt du développement des toilettes sèches vis-à-vis de l'ANC	82
2.4.4.3. Intérêt d'un soutien de l'agence au développement des toilettes sèches	82
2.4.5. Analyse comparative des modalités d'interventions des autres Agence de l'eau en faveur de l'ANC	83
2.5. Conclusions sur les impacts socio-économiques d'un arrêt des aides	85
3. Annexes	87
3.1. Annexe 1 Q1 – Questionnaire d'enquête	88
3.1.1. Contexte et objectifs de l'enquête	88
3.1.2. Cible du questionnaire	88
3.1.3. Modalités d'enquête	88
3.1.4. Message d'invitation à répondre	88
3.1.5. Variables « fichier » à intégrer	89
3.1.6. Texte introductif	89
3.1.7. Partie A : informations sur le SPANC, son périmètre et son évolution	90
3.1.8. Partie B : l'évolution des travaux de réhabilitation	94
3.1.9. Partie C : éléments de compréhension sur l'arrêt partiel des aides de l'agence	96
3.2. Annexe 2 Q1 – Résultats détaillés de l'enquête	99
3.2.1. Une diminution progressive du volume de réhabilitations global à l'échelle du bassin	99
3.2.2. Une diminution du nombre de réhabilitations aidées depuis 2018	99
3.2.4. Un volume de réhabilitations non aidées qui reste important et dont la restriction des aides de l'Agence a un impact marginal	101
3.2.5. Une diminution certaine du nombre total de réhabilitations en cas d'arrêt des aides de l'Agence mais à mettre en perspective avec la dynamique des réhabilitations non aidées	102
3.2.7. Un impact limité sur les coûts des travaux	105
3.2.9. Une intensité d'animation moindre et un impact non visible à ce stade sur le fonctionnement des SPANC	107
3.2.11. Un impact sur le fonctionnement des SPANC non visible à ce jour	109
3.2.12. Un choix de passage à l'ANC liés à des critères financiers (coût de l'AC, prix de l'eau, montant des aides)	112
3.2.13. Autres impacts identifiés dans le cadre d'un arrêt des aides de l'Agence de l'eau	113

3.3. Annexe 3 Limites méthodologiques de l'extrapolation du nombre de réhabilitations à l'échelle du bassin	114
3.4. Annexe 4 – Q1 : Détail des simulations réalisées par la CLCV	115
3.5. Annexe 5 – Q1 : comparaison des coûts ANC/AC - détails des simulations réalisées par SCE	117
3.6. Annexes 6 Q2 – Fiches de synthèse	120
3.6.1. Clairefontaine-en-Yvelines	120
3.6.2. Vadelaincourt.....	121
3.6.3. Mortefontaine.....	122
3.6.4. Epieds.....	123
3.6.5. Marcq.....	124
3.6.6. Manou.....	125
3.6.7. Autreppes	126
3.6.8. Epagny	127
3.6.9. Villeneuve sur Verberie, Roberval.....	128
3.6.10. Porquericourt	129
3.6.11. Charmont en Beauce.....	130
3.6.12. Givraines	131
3.6.13. Rennemoulin	132
3.6.14. Rosay	133
3.6.15. Briennon-sur Amarçon.....	134
3.6.16. Saint-Moré	135
3.6.17. Bar-les-Buzancy	136
3.6.18. Bonnet	137
3.6.19. Braux-le-Chatel.....	138
3.6.20. Resson	139
3.6.21. Reynel	140
3.6.22. Humes-Jorquenay	141
3.6.23. Chalautre-la-Petite.....	142
3.6.24. Maison Rouge en Brie	143
3.6.25. Imbleville.....	144
3.6.26. Ceaux	145
3.7. Annexe 7 – Récapitulatif des caractéristiques des cas étudiés.....	146
3.8. Annexe 8 – Q2 : Variations des coûts issus des études et des coûts recalculés sur la base d'estimations	150
3.9. Annexe 9 – Q3 - Fiches présentant les études de cas	151
3.9.1. Courcelles Epayelles -.....	152
3.9.2. Neuvy au Houlme	153
3.9.3. Elincourt-Sainte-Marguerite.....	154

3.9.4. Saints.....	155
3.9.5. Montsauche-les-Settons.....	156
3.9.6. Habloville	157
3.9.7. Planches.....	158
3.9.8. Viels-Maisons	159
3.9.9. Pierrefitte-en-Cinglais.....	160
3.9.10. Saints.....	161
3.10. Annexe n°10 : Tableau récapitulatif des aides ANC par les conseils départementaux.....	162

1. Contexte

En Seine Normandie, l'assainissement non-collectif (ANC) a été considéré dès les années 1980 comme une alternative au tout collectif. Au fil du temps, la stratégie d'intervention de l'Agence de l'eau a suivi la montée en puissance des enjeux liés à l'ANC à l'échelle du bassin. A partir du 8ème programme, un dispositif d'aides structuré est mis en place. Ce dernier s'est prolongé et est monté en puissance au cours du 9ème programme, les aides portant sur les contrôles, l'animation et les travaux de réhabilitation (taux de financement : 60% pour les communes rurales).

A partir du 10ème programme, les objectifs d'intervention sont ciblés sur les installations présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement et l'attribution des aides à la réhabilitation est réservée à des opérations groupées sur un même territoire, que le travail d'animation des SPANC doit permettre de déclencher.

Pour autant, au regard des conclusions du rapport « l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité » (IGF-CGEDD, 2018), le ministre de la transition écologique et solidaire a demandé aux 6 agences d'arrêter d'aider l'assainissement non collectif (ANC) dans sa lettre de cadrage des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau (2019-2024).

Bien que certaines agences de l'eau aient arrêté de financer l'ANC, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a maintenu ses aides dans son 11ème programme d'intervention, en les ciblant sur des territoires prioritaires au regard de l'impact sanitaire et environnemental potentiel des rejets diffus de l'ANC sur le milieu (littoral, captages, tête de bassin...). Trois autres agences ont également fait ce choix de maintien des aides, tout en réduisant fortement l'enveloppe (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne).

Pour autant, cette question sensible de l'arrêt ou du maintien des aides à l'ANC se posera à nouveau lors de la révision du 11ème programme en 2021. La réalisation d'une évaluation de la politique d'assainissement non-collectif de l'Agence de l'eau Seine-Normandie doit permettre donc d'éclairer les débats à venir en apportant des arguments factuels sur la question de l'impact de l'arrêt des aides. Plus précisément, la présente étude a pour objectif d'évaluer certains aspects de la politique ANC de l'Agence sur la base d'éléments les plus objectifs et impartiaux possibles afin de mettre en évidence un ensemble de constats évaluatifs et de retours d'expérience, en vue d'étayer des recommandations.

L'étude est décomposée en deux lots :

- lot n°1 : analyses socio-économiques, retour d'expérience et synthèse d'ensemble ;
- lot n°2 : efficacité environnementale ;

Le présent rapport constitue le livrable final du lot 1. Il vise à documenter de manière objective les choix en matière d'assainissement et leurs conséquences sur l'ensemble des dimensions socio-économiques (coût des travaux, qualité du service, acceptation sociale, gouvernance locale, prix de l'eau, etc.). Il propose également une synthèse de l'ensemble des enseignements de l'étude, intégrant ceux du lot 2 (efficacité environnementale).

2. Réponses aux questions évaluatives

2.1. [Question 1] Quels sont les principaux impacts socio-économiques d'un arrêt des aides de l'agence à l'ANC ?

2.1.1. Questionnaire d'enquête : objectifs et méthode générale

2.1.1.1. Le questionnaire

Le questionnaire d'enquête a pour objectif de recueillir les données permettant de caractériser et d'expliquer l'impact socio-économique de l'arrêt partiel des aides à la réhabilitation des installations ANC depuis le début du 11^e programme (2019). Il s'agit plus précisément de recueillir un certain nombre d'informations factuelles sur les SPANC et les réhabilitations effectuées avant et depuis le changement des modalités d'aides.

2.1.1.1.1. Modalités d'administration du questionnaire

Le questionnaire d'enquête (contenu détaillé en annexe 1) a été adressé par *mail* à l'ensemble des SPANC du bassin Seine Normandie le 20/12/2019. Au total 458 SPANC ont été contactés. A la suite de ce premier envoi et du taux de réponse à l'enquête, plusieurs relances ont été effectuées :

- relance auprès des SPANC n'ayant pas répondu au questionnaire le 06/01/2020 ;
- relance auprès des SPANC ayant abandonné la saisie du questionnaire le 06/01/2020 ;
- relance auprès des SPANC n'ayant pas répondu au questionnaire le 11/02/2020 ;
- relance auprès des SPANC ayant abandonné le questionnaire le 11/02/2020 ;
- relance auprès des SPANC n'ayant pas complété entièrement les parties A et B du questionnaire le 11/02/2020 ;
- relance auprès des SPANC ayant spécifié la valeur « 0 » à plusieurs reprises dans la partie B du questionnaire le 20/04/2019 pour en identifier la signification ;

2.1.1.1.2. Modalités d'exploitation du questionnaire

Une analyse de l'opportunité de réaliser une analyse explicative de type régression log-linéaire a également été réalisée. La faiblesse des effectifs de répondants n'a, à ce jour, pas permis de déployer cet outil d'analyse.

Au regard d'un taux de remplissage assez variable en fonction des répondants, un nettoyage de la base de données a été opéré selon 2 critères :

- la suppression des répondants avec aucune donnée remplie dans le corps du questionnaire ;
- la suppression des répondants multiples d'un SPANC en ne prenant en compte que la réponse la plus récente qui était la plus complète.

Un redressement statistique des réponses a également été effectué afin d'assurer la représentativité des 458 SPANC (2019) du bassin sur les critères suivants : département, population couverte, type de structure, type de service.

Sur cette base, les données issues du questionnaire d'enquête ont été exploitées par des tris à plat de réponses, ainsi que des analyses croisées lorsque cela était possible (échantillon global supérieur à 10). A cet égard, les comparaisons des réponses par département ne sont pas retranscrites ici car les

faibles réponses observées par département ne sont pas représentatives des dynamiques ou état de l'ANC à l'échelle départementale.

Il en est de même pour les SPANC littoraux qui sont au nombre de 10 dans notre échantillon avec un taux de remplissage variable en fonction des répondants et ne permettant pas de distinguer de réels constats représentatifs.

Une note en annexe 3 explique les limites méthodologiques qui rendent impossible l'extrapolation du nombre de réhabilitations à l'échelle du bassin.

2.1.1.2. Etat des réponses

248 SPANC ont répondu au questionnaire d'enquête ce qui correspond à un taux de réponse de 54% sur l'ensemble des SPANC du bassin Seine Normandie.

L'analyse de l'échantillon après nettoyage de la base de données a été effectuée sur 183 réponses. Pour autant, le taux et la qualité des réponses par répondant sont variables en fonction des parties du questionnaire :

- Partie A : informations sur le SPANC, son périmètre et son évolution : taux de réponse moyen de 66% aux questions.
- Partie B : évolution des travaux de réhabilitation : taux de réponse moyen de 40% aux questions dont 48% de valeur « 0 ». Sur 77 SPANC ayant renseigné systématiquement la valeur « 0 », ceux ayant répondu ont exprimé majoritairement l'absence de réhabilitation sur leur territoire (27 réponses). Il s'agit notamment de SPANC n'ayant pas pris la compétence réhabilitation bien qu'à l'inverse, plusieurs SPANC sans compétence réhabilitation ont déclaré des réhabilitations sur leur territoire. Dans une moindre mesure, les répondants à cette relance ont signifié que : les valeurs « 0 » sont liées à l'absence d'une bancarisation de données (5) ; les valeurs « 0 » sont liées à un mauvais remplissage de leur part (4).
- Partie C : éléments de compréhension sur l'arrêt partiel des aides de l'Agence : taux de réponse de 46%.

A cet égard, le recueil de données sur l'évolution des travaux de réhabilitation n'est pas satisfaisant pour créer un modèle statistique. En effet, la marge d'erreur atteint pour certaines réponses aux questions de la partie B $\pm 30\%$ à l'intervalle de confiance de 95% !

Cette différence avec les constats relevés lors de notre mission pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut venir du fait que cette dernière, contrairement à l'AESN, aidait le fonctionnement des SPANC et exigeait un certain nombre de remontées d'informations en contrepartie.

Les tableaux ci-dessous permettent d'observer que la structure brute de l'échantillon issu du questionnaire d'enquête ne possède pas de grande différence par rapport aux principales caractéristiques des 458 SPANC du bassin Seine Normandie. Corrigé par le redressement appliqué sur la structure réelle des SPANC du bassin, l'échantillon de répondants est donc bien représentatif de ceux-ci.

▪ Type de structure

	% Bassin Seine Normandie	% Echantillon
Communauté d'agglomération	8,6	9,9
Communauté de communes	30,3	45,6
Commune	37,1	23,6
Communauté urbaine	0,9	1,6
Parc naturel régional	0,2	0,5
Syndicat	22,9	18,7

▪ Type de service

	% Bassin Seine Normandie	% Echantillon
Délégation	16,7	19,8
Règle	81,8	79,7
Absence de données	1,5	0,5

▪ Population

	% Bassin Seine Normandie	% Echantillon
Moins de 1000	17,6	10
De 1000 à 5000	18,9	12
De 5000 à 10000	14,9	13
De 10000 à 30000	25,3	34
De 30000 à 50000	8,6	13
De 50000 à 100000	8,8	9
Plus de 100000	5,9	9

▪ Département

Département	% Bassin Seine Normandie	% Echantillon
2	6,8	6,6
8	2,2	3,3
10	0,7	0,5
14	6,8	9,3
21	2,2	1,1
27	2,9	4,4
28	2,4	3,3
35	0,2	0,5
45	2,4	4,9
50	2,0	2,2
51	4,0	7,1
52	2,4	3,3
55	2,2	3,3
58	0,9	1,1
59	0,2	0,5
60	5,7	6,0
61	2,2	2,7
76	11,0	8,8
77	18,7	19,2
78	8,1	4,4
80	0,4	0,5
89	3,1	0,5
91	4,4	3,8
95	8,1	2,2

2.1.1.3. Les entretiens complémentaires

Au regard du faible recueil de données quantitatives du questionnaire, plusieurs entretiens complémentaires ont été menés afin de corroborer les premiers résultats de l'enquête mais également d'affiner les constats avec des éléments plus qualitatifs.

A cet égard, 7 SATANC et service d'accompagnement à l'ANC ont été interrogés :

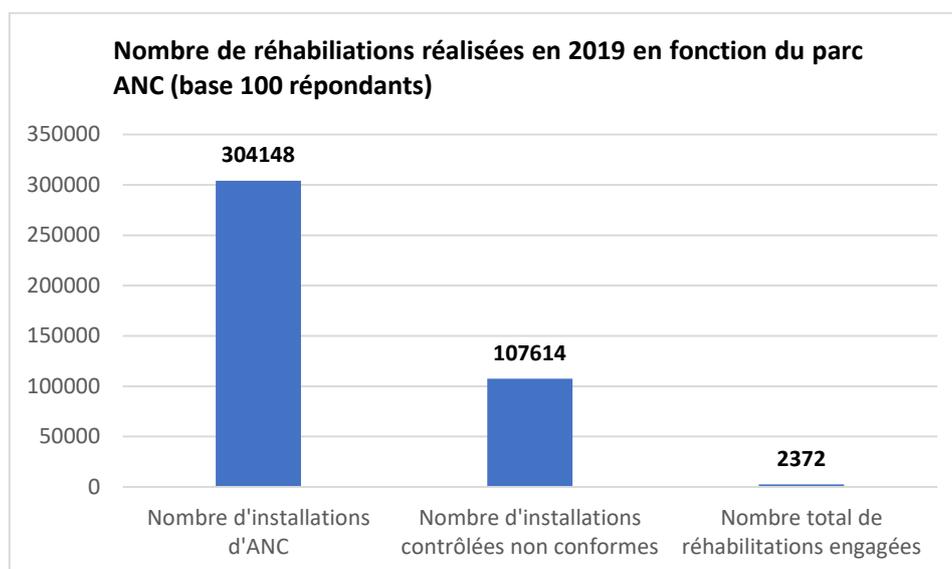
- Département du Calvados ;
- Département de la Meuse ;
- Département de la Manche ;
- Département de la Seine-Maritime ;
- Département du Val d'Oise ;
- Département de la Côte d'or ;
- Département du Val de Marne.

2.1.2. Principaux éléments de réponse fournis par l'exploitation des résultats d'enquête

Les principaux éléments de réponse à la question de l'impact de l'arrêt des aides sont développés ci-dessous. L'ensemble des résultats détaillés est présenté en annexe 2.

2.1.2.1. Au préalable, un nombre de réhabilitations limité par rapport aux installations contrôlées non conformes

En premier lieu, le nombre de réhabilitations engagées à l'échelle du bassin demeure très faible par rapport au volume global des installations identifiées non conformes.

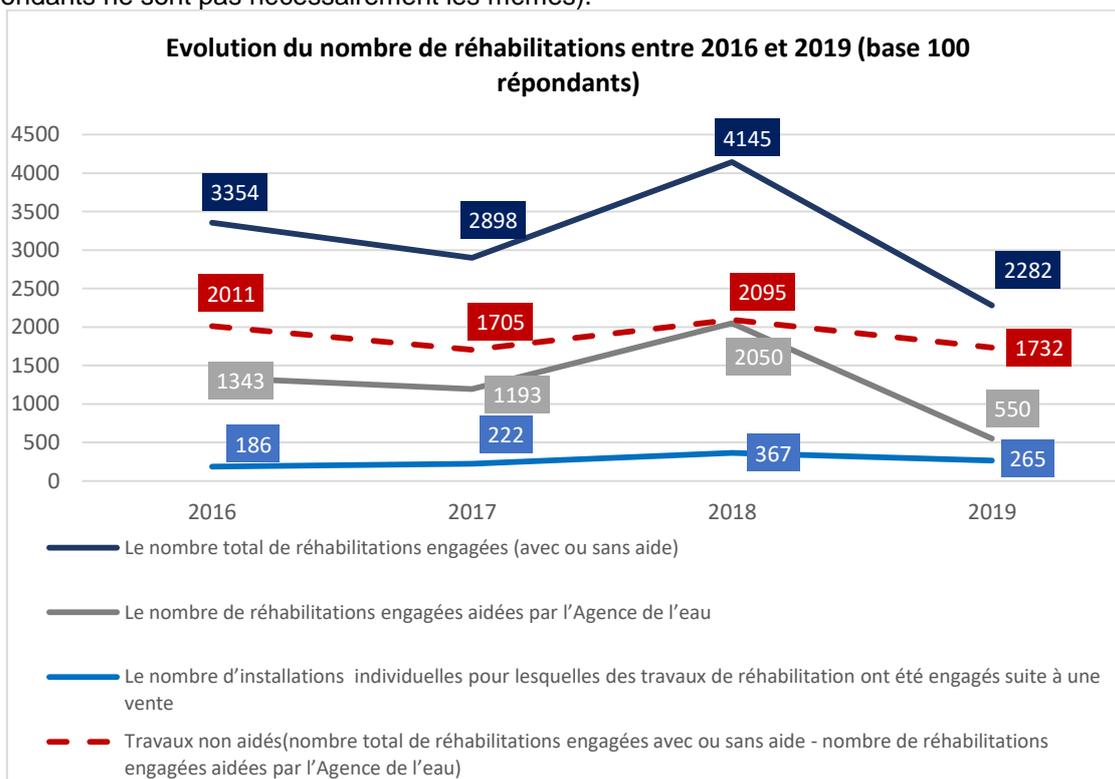


Les données recueillies dans le cadre du questionnaire montrent que près de 35% des installations sont considérées par les SPANC comme non-conformes, soit 107 614, ramenées au parc total de 304 148 installations couvert par notre échantillon de répondants (quand l'estimation de 2017 compte 550 000 installations sur l'ensemble du bassin). Avec 2372 installations réhabilités dans notre échantillon, le taux de réhabilitation des installations non-conformes est de 2,2%, ce qui est très faible.

Ces données nous semblent toutefois devoir être prises avec précaution et être relativisées dans la mesure où le taux de non-conformité ne correspond pas réellement aux taux de non-conformité qui sont rencontrés lorsque l'on interroge les acteurs locaux, et qui seraient bien supérieurs (plutôt proches de 70-80% par exemple dans le cas des Vallées d'Oise). Au-delà d'une sous-estimation des données transmises dans le cadre du questionnaire, nous pouvons faire l'hypothèse que les SPANC ont interprété la non-conformité dans une acception assez étroite par rapport aux différents cas prévus dans les dispositions réglementaires.

2.1.2.3. Une diminution du nombre total de réhabilitations en cas d'arrêt des aides de l'Agence à mettre en perspective avec la dynamique des réhabilitations non-aidées

Le graphique suivant présente les résultats des questions posées sur le nombre de réhabilitations par année depuis 2016. Pour faciliter les comparaisons de ces valeurs absolues, les chiffres présentés ont été ramenés à une base commune de 100 répondants (nombre total de répondants pour chaque variable et chaque année ramené à 100, sachant que, d'une variable et/ou d'une année l'autre, les répondants ne sont pas nécessairement les mêmes).



Le nombre total de réhabilitations à l'échelle du bassin sur la période 2016-2019 présente les mêmes tendances que l'ensemble des réhabilitations aidées par l'Agence, à savoir un pic observé en 2018 et une baisse l'année suivante. Suite aux entretiens réalisés avec les SPANC et les SATANC, plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer le pic observé en 2018 :

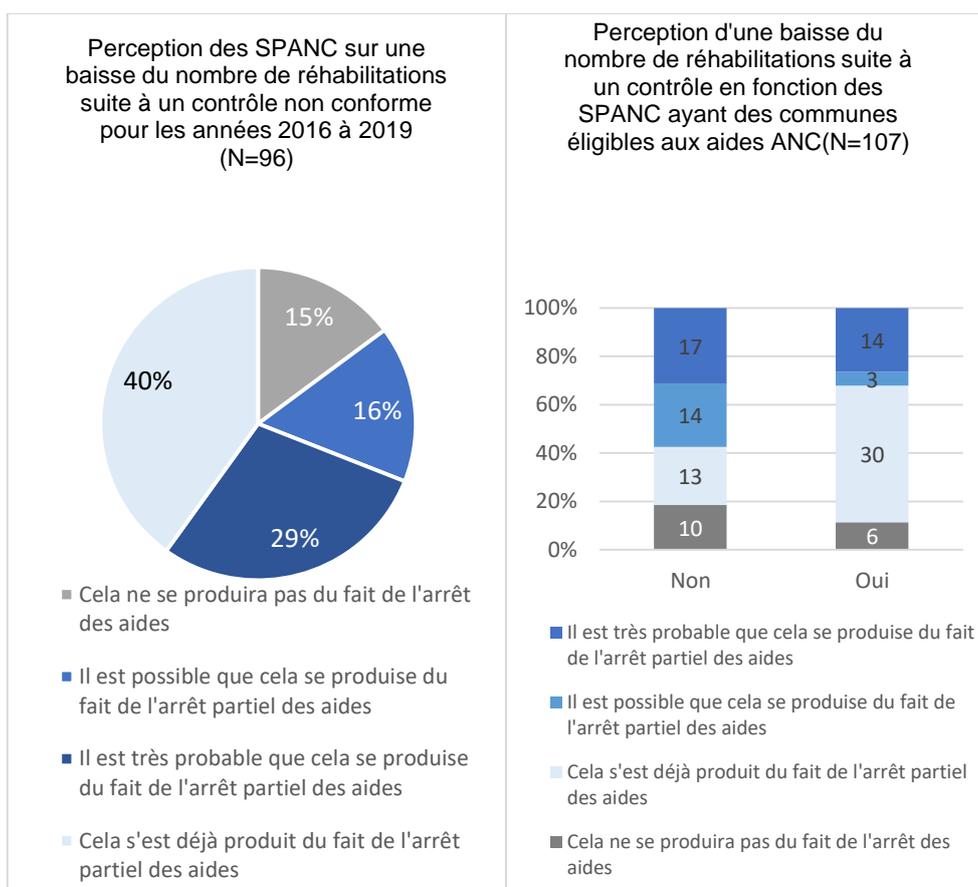
- une anticipation d'un arrêt des aides par les SPANC qui auraient alors tentés de faire « passer » un nombre plus important de dossiers. Toutefois cette hypothèse n'est pas validée par l'ensemble des SATANC interrogés dans la mesure où l'annonce de la restriction des aides de l'Agence a eu lieu en fin d'année 2018, atténuant de fait le nombre de dossiers réalisés par anticipation cette année. Pour plusieurs SATANC interrogés, ce pic du nombre de réhabilitations n'a pas été observé sur leur territoire (Manche, Seine-Maritime, Val d'Oise) ;
- un reliquat des dossiers de réhabilitation montés en 2016 et en 2017 notamment suite à la fusion de SPANC ;
- une dynamique de réhabilitation qui généralement demeure plus faible à la fin des mandats politiques locaux au regard de son caractère impopulaire.

Sur la période 2018-2019, une baisse importante du nombre de réhabilitations aidées semble être le phénomène marquant depuis 2018 et la restriction des aides de l'Agence. Dans le cadre d'une extrapolation des tendances observées dans le cas d'un arrêt des aides, une diminution du nombre total de réhabilitations à l'échelle du bassin reste toutefois à nuancer. En effet, la baisse du nombre total de réhabilitations entre 2016 et 2019 est plus faible (-32%) que celles aidées par l'Agence sur la même période (-59%).

Ce constat s'explique notamment par l'existence de réhabilitations non-aidées qui permettent d'atténuer la baisse globale du nombre de réhabilitations. Ces dernières qui sont difficilement caractérisables en l'absence de données détaillées concernent plus particulièrement des réhabilitations réalisées pour des motifs divers : préoccupation environnementale, optique d'une plus-value immobilière suite à la vente, démarchage commercial par des entreprises (sans pouvoir dire avec précision sur quel type de filières). Par contre, les réhabilitations réalisées suite à des ventes représentent une part très minime. Contrairement à ce qui a été observé sur le bassin Adour-Garonne, les ventes ne constituent pas un levier de réhabilitation significatif sur les zones littorales, malgré les obligations des vendeurs (8% des travaux cumulés sur la période 2016-2019).

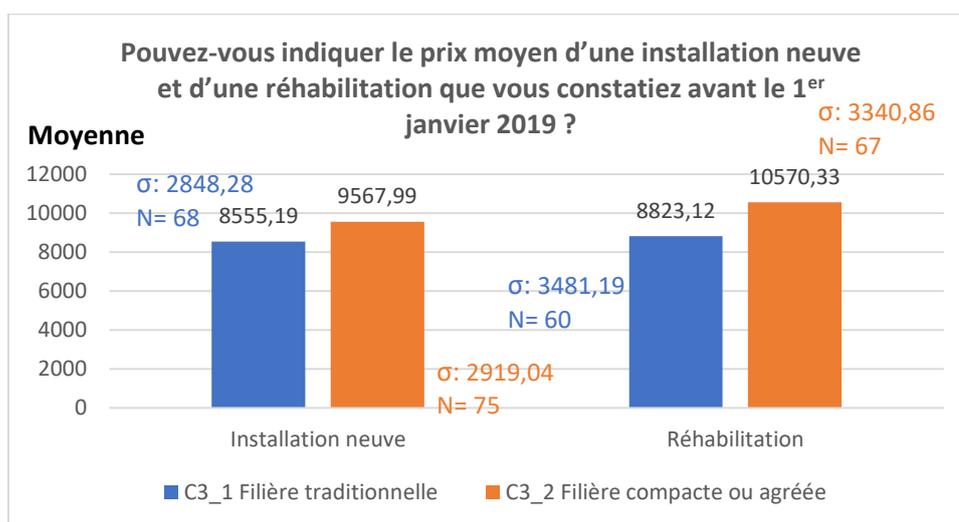
Si la baisse des réhabilitations aidées par l'Agence paraît certaine en cas d'un arrêt de la politique ANC, l'existence d'un « volant » de réhabilitations non aidées dont la dynamique d'évolution est stable depuis 2016, infirmerait l'effet d'une baisse drastique des travaux dans le futur. En effet, ces réhabilitations représentent 59% des travaux cumulés sur la période 2016-2019.

En termes prospectifs, l'analyse de la perception de l'impact d'un arrêt des aides de l'Agence par les SPANC témoigne de leur pessimisme quant au futur, ce qui a été corroboré lors de nos entretiens qualitatifs avec ceux-ci. Ainsi, seuls 15% des SPANC estiment que l'arrêt des aides n'entraînera pas de baisse des réhabilitations. 40% des SPANC interrogés dans le cadre du questionnaire constatent que cette diminution s'est déjà produite et 29% considèrent qu'il est très probable que cela se produise du fait d'un arrêt partiel des aides. La proportion de SPANC avec une ou des communes éligibles aux aides actuelles précisent de manière plus forte que les réhabilitations ont déjà diminué sur leur territoire, ce qui paraît normal au regard de la priorisation des aides ANC de l'Agence depuis 2019.

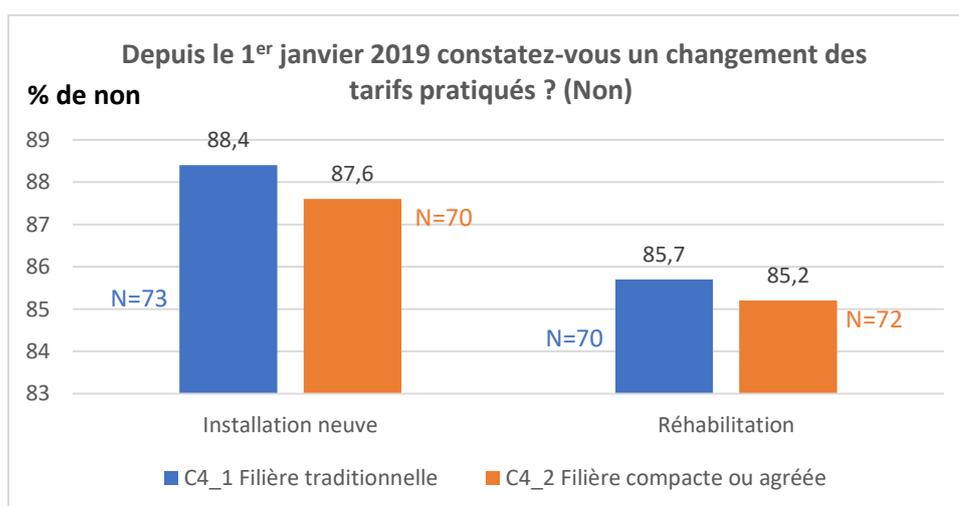


2.1.2.5. Un impact limité sur les coûts des travaux

Un des arguments évoqués dans le débat était que les financements de l'agence pouvaient avoir une incidence de type inflationniste sur les prix des installations. Dans les faits, cette hypothèse n'est pas vérifiée, au niveau des résultats observés dans le cadre du questionnaire et des entretiens réalisés auprès des SPANC et SATANC.



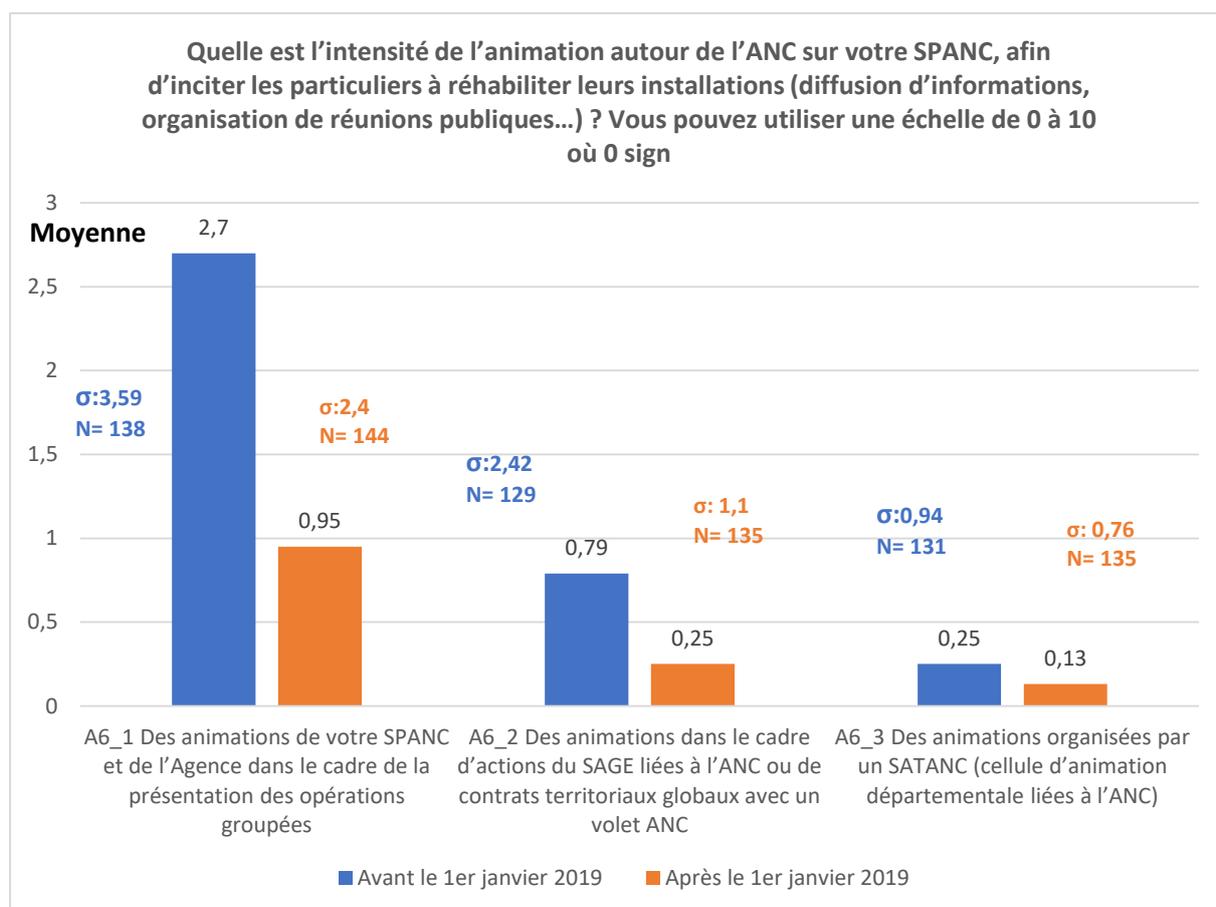
En effet, si l'on observe une différence sur le prix moyen d'une installation neuve et d'une réhabilitation en fonction du type d'installations, la majorité des SPANC n'identifient pas de changements notables des tarifs pratiqués avant et après le 1^{er} janvier 2019 et l'arrêt des aides. 15% des SPANC identifient tout-de-même une tendance à l'évolution des tarifs pratiqués, et ce plutôt à la hausse, même si ce constat est à prendre avec précaution eu égard à la faiblesse des effectifs considérés.



2.1.2.7. Une diminution de l'intensité d'animation des SPANC

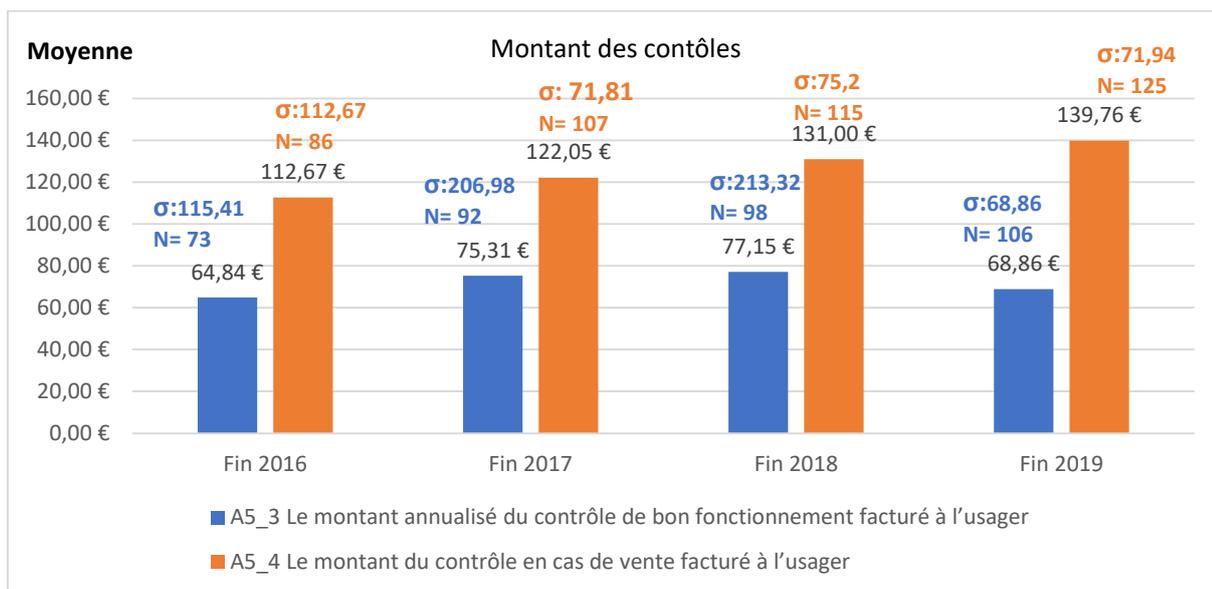
Une autre hypothèse de travail était que la baisse des aides provoque une baisse de l'animation territoriale en lien avec l'ANC, dont on sait par ailleurs que c'est un élément décisif pour impliquer les possesseurs d'installation de réhabiliter quand cela est nécessaire, faute d'un recours par les élus à leur pouvoir coercitif.

Si les SPANC constatent en effet une baisse de la dynamique d'animation spécifique liée aux opérations groupées depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'en reste pas moins que le niveau global perçu de ces animations (dans le cadre des opérations groupées, mais également des SAGE ou contrats territoriaux, ou SATANC) était initialement très faible.

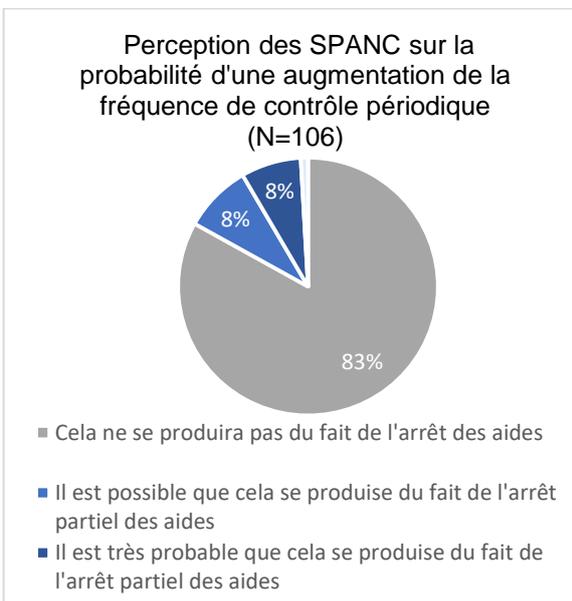
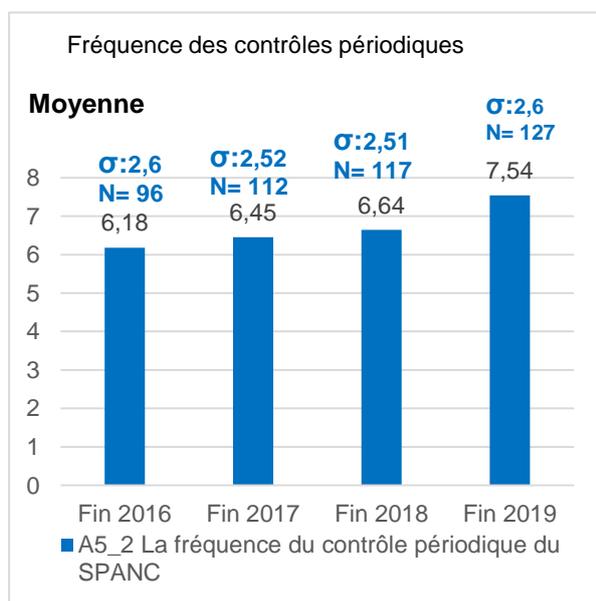


2.1.2.8. Un impact sur le fonctionnement des SPANC non identifiable

En cohérence avec les résultats présentés précédemment, la restriction des aides de l'Agence n'a pas affecté le fonctionnement des SPANC, notamment en matière d'évolution des montants annualisés du contrôle de bon fonctionnement. De même, bien que les montants des contrôles en cas de vente augmentent depuis 2016, ces derniers s'inscrivent dans une tendance globale dont la restriction des aides à la réhabilitation n'est pas visible.

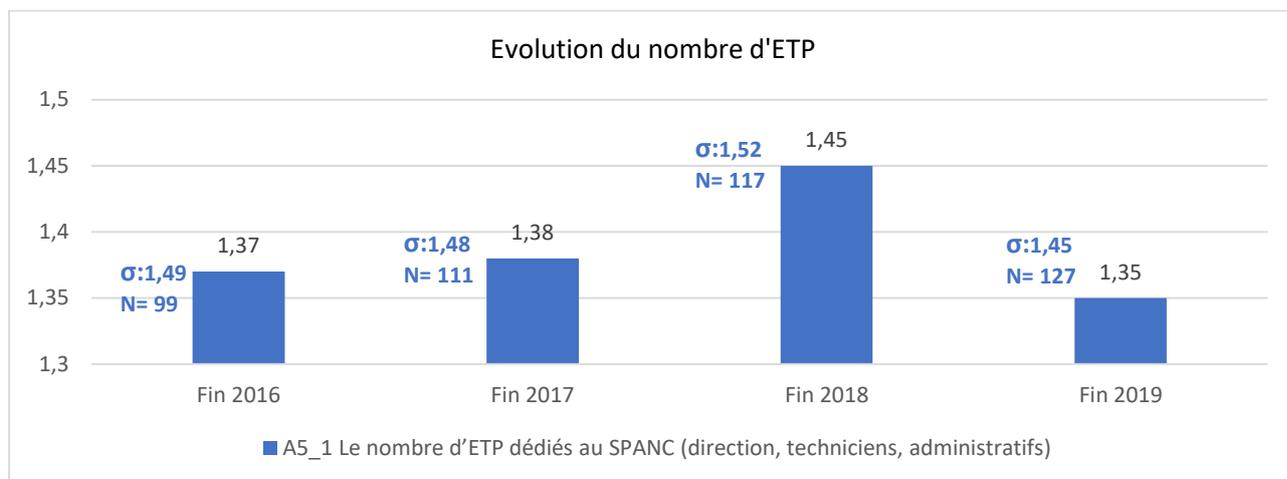


La fréquence du contrôle périodique auprès d'un habitant tend à diminuer depuis 2016, notamment en 2019. Ce constat peut notamment être lié à la baisse de l'intensité d'animation observée précédemment mais également suite à des réorientations des missions du technicien SPANC sur d'autres thématiques. Pour autant, cette diminution de la fréquence dans le cadre d'un arrêt des aides à l'ANC ne semble pas probable pour les SPANC dans le futur : 83% d'entre eux estiment que cela ne se produira pas.



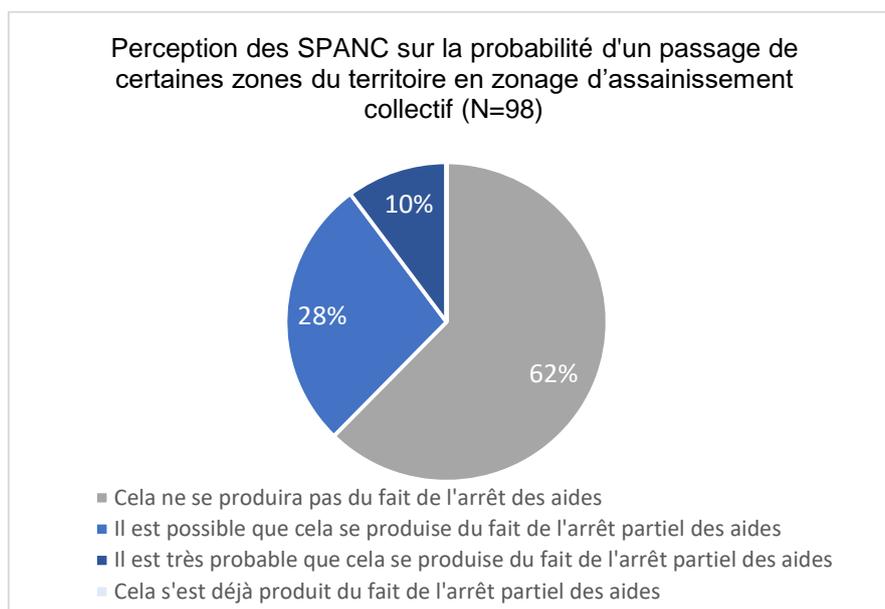
L'analyse de l'évolution du nombre d'ETP moyen par année permet d'observer une moyenne plus élevée sur l'année 2018. Cette même année correspondant au pic du nombre de réhabilitations global observé précédemment. Il est supposé que les moyens humains mis à disposition par les SPANC pour effectuer les réhabilitations ont été plus nombreux sur cette année.

Pour autant, la variation du nombre d'ETP entre l'année 2016 et 2019 est assez faible. Par ailleurs, le nombre d'ETP déclarés par les SPANC est également à relativiser pour plusieurs SATANC en raison des différentes missions que peut faire un technicien dans son service et non nécessairement en lien direct avec l'ANC.



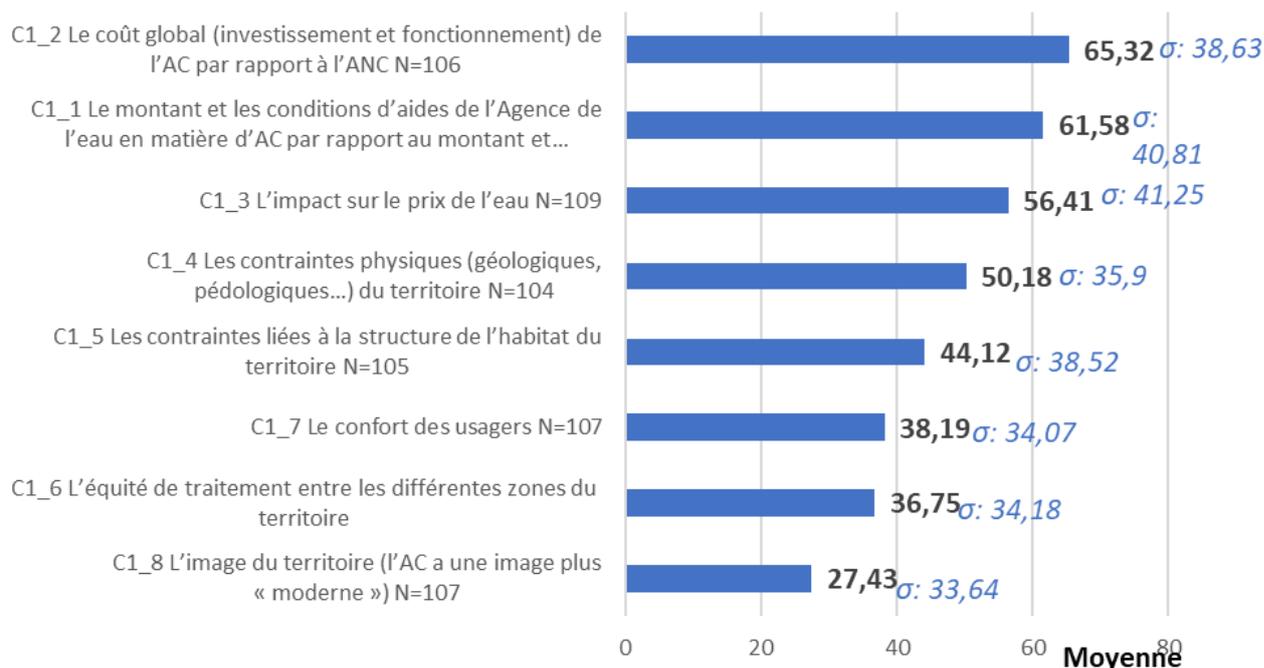
2.1.2.9. Un choix de passage à l'ANC liés à des critères financiers (coût de l'AC, prix de l'eau, montant des aides)

Seuls environ 10% des répondants jugent très probables que, suite à l'arrêt des aides, une partie du territoire en zonage ANC soit « passée » en zonage AC.



Un objectif de l'étude auprès des SPANC était également d'explorer les critères desquels procédaient le choix éventuel de passer en zonage AC. On constate que les critères financiers sont prépondérants, notamment les conditions d'aides de l'Agence dans une comparaison relative entre aides à l'ANC et à l'AC.

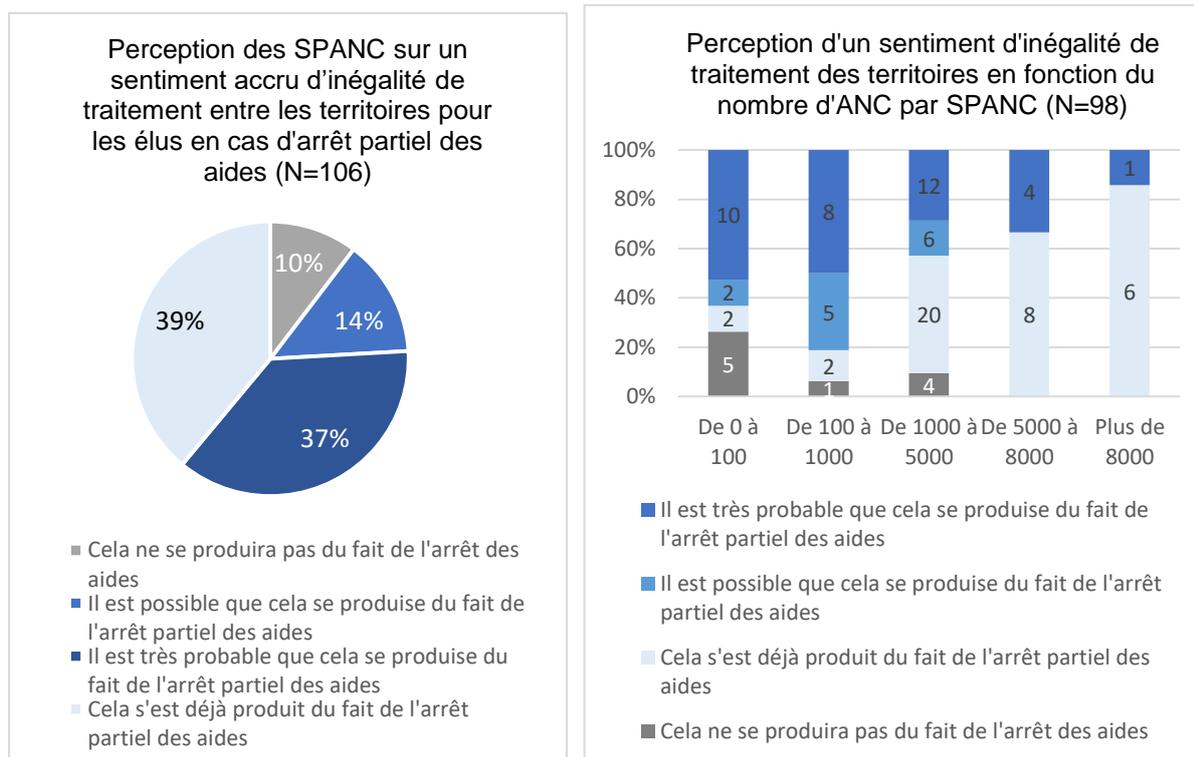
De ce que vous constatez, quels sont les critères qui sont pris en compte localement par les élus pour décider d'un éventuel passage d'une zone en assainissement non collectif vers un assainissement collectif ... (Note de 0 à 100, 100 signifie que le critère est déterminant)



2.1.2.10. Autres impacts identifiés dans le cadre d'un arrêt des aides de l'agence de l'eau

Le renforcement d'une inégalité de traitement des territoires

Le questionnaire d'enquête auprès des SPANC ainsi que les entretiens auprès des SATANC ont mis en évidence comme impact indirect d'un arrêt des aides, le renforcement d'une inégalité de traitement des territoires. Bien que ce constat soit partagé par la majorité des SPANC, la perception de cette réalité semble pour autant différente en fonction de la taille du SPANC. Les SPANC avec de nombreuses installations estiment majoritairement que cette situation s'est déjà produite tandis que les plus petits estiment qu'il s'agit d'un impact futur à envisager.



Ce sentiment d'inégalité de traitement des territoires vient s'ajouter à un sentiment plus général de désengagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales, rurales notamment, et qui avait déjà été relevé dans l'évaluation de la politique ANC de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ce sentiment est matérialisé pour 39% des SPANC et jugé très probable pour 36,9%.

2.1.4. Un risque accru de recours à l'assainissement collectif (comparaison des coûts ANC/AC)

Plusieurs simulations ont été réalisées pour calculer et comparer les coûts entre assainissement collectif et assainissement non collectif. Elles aboutissent parfois à des conclusions différentes, voire contradictoires. Ceci s'explique par des choix différents d'hypothèses (redevances assainissement, prise en compte de subventions ou non, types de technologies employées, etc.).

Il s'agira ici dans un premier temps d'**étudier les simulations** réalisées par le CGEDD et sur le bassin **Adour-Garonne** d'une part et celles produites par l'association de consommateurs **CLCV** (Consommation Logement Cadre de Vie) d'autre part. Les points forts et les points faibles de chacune d'elles seront décrits.

Dans un second temps, sur la base de données extraite à l'échelle du bassin **Seine Normandie**, nous proposerons différentes **hypothèses** à partir desquelles nous réaliserons des **simulations**. Nous y apporterons également un **regard critique**.

2.1.4.1. Synthèse des simulations existantes

Analyses des comparaisons AC / ANC par le CGEDD et sur le bassin Adour Garonne
Les simulations réalisées par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et par l'Agence l'Eau Adour Garonne sont proches. Nous avons donc choisi de les présenter conjointement.

2.1.4.1.1. Présentation des simulations

Les données de simulation des coûts entre Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif sont issues du document réalisé en avril 2018 « L'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité »¹ et d'un document d'une séance du Conseil d'Administration de l'Agence pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en 2018.

Ont été intégrés aux calculs :

- ▶ Les coûts d'investissements ;
- ▶ Les coûts d'exploitation ;
- ▶ Pour le cas spécifique de l'assainissement non collectif, le coût de l'emprunt pour financer la part non subventionnée de l'assainissement non collectif.

Les hypothèses suivantes ont été posées :

- ▶ La solution d'ANC choisie est une **technologie classique**, plutôt de type fosse toutes eaux suivie d'un épandage avec infiltration, au vu des coûts d'investissements et d'exploitation associés (d'après nos coûts de référence) ;
- ▶ Une consommation en eau de **132 m³/an/usager** pour la simulation du CGEDD et **120 m³/an/usager** pour la simulation sur le bassin Adour-Garonne ;
- ▶ Une **subvention de 56 %** pour le dispositif d'ANC sur le bassin Adour-Garonne (pas d'analyse avec la subvention pour le CGEDD).

¹ IGF, CGEDD, 2018, L'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité », 543 pages.

Les tableaux suivants reprennent les scénarios présentés.

Tableau 1 : Simulations des charges des usagers pour une solution d'assainissement collectif et une solution d'assainissement non collectif, réalisée par le CGEDD

Assainissement collectif					Assainissement non collectif (ANC)				
Type de charges	Unité	Nombre	Prix unitaire (€/unité)	Coût (€)	Type de charges	Unité	Nombre	Prix unitaire (€/unité)	Coût (€)
Redevance part assainissement	m ³	3 300	2,20	6 600,00	Investissement dans le dispositif d'ANC	u	1,00	7 500,00	7 500,00
					Coût de l'emprunt pour financer l'investissement ¹³¹	u	1,00	1 190,00	1 190,00
PFAC ¹³²	u	1	2 500,00	2 500,00	Entretien (vidanges)	u	6,25	200,00	1 250,00
Travaux de raccordement	u	1	1 000,00	1 000,00	Contrôle du bon fonctionnement du dispositif	u	2,5	100,00	250,00
					Contrôle de la conception du dispositif	u	1,00	200,00	200,00
Total des charges sur 25 ans				10 100,00	Total des charges sur 25 ans				10 390,00
Coût moyen annuel				404,00	Coût moyen annuel				416,00

Source : Mission.

Tableau 2 : Simulation des charges des usagers pour une solution d'assainissement collectif et une solution d'assainissement non collectif, réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

COLLECTIF					NON COLLECTIF							
TYPE DE CHARGES	unité	nombre	prix unitaire	coût en euros	TYPE DE CHARGES		unité	nombre	prix unitaire	coût sans aide	coût avec aide	
Travaux de raccordement	u	1	1 000 €	1 000 €	Investissement dispositif ANC		u	1	7 500 €	7 500 €	3 300 €	
Redevance part assainissement	m ³	3 000	2,56 €	7 687 €	coût de l'emprunt (sur 10 ans) pour financer la part non subventionnée de l'investissement							
Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	u	1	2 500 €	2 500 €	Entretien	Vidanges	u	6	200 €	1 200 €	1 200 €	
					Contrôle	bon fonctionnement	u	2	100 €	200 €	200 €	
					Contrôle	conception	u	1	200 €	200 €	200 €	
TOTAL DES CHARGES SUR 25 ANS POUR USAGER SERVICE COLLECTIF				11 187 €	TOTAL DES CHARGES SUR 25 ANS POUR USAGER SERVICE NON COLLECTIF						10 290 €	5 424 €
<i>montant moyen annuel 447 €</i>					<i>montant moyen annuel 412 €</i>						<i>217 €</i>	

De ces simulations, il ressort les points suivants :

- ▶ Les coûts totaux sont légèrement supérieurs dans la simulation du CGEDD pour un usager du service d'assainissement non collectif que ceux à la charge d'un usager du service d'assainissement collectif. Dans le cas de celle réalisée, par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les coûts à la charge d'un usager du service d'ANC sont inférieurs à ceux d'un usager du service d'assainissement collectif. Annuellement :
 - les coûts à la charge des usagers du service d'ANC dans le cas étudié par le CGEDD sont de plus de 14 € en plus pour l'ANC, soit 380 € de plus pour l'assainissement non collectif sur 25 ans ;
 - les coûts à la charge des usagers du service d'ANC sur Adour-Garonne sont de 36 € en moins si aucune aide n'a été obtenue pour le dispositif d'ANC, soit 897 € de plus pour l'assainissement collectif sur 15 ans ;
- ▶ En toute logique, la simulation réalisée sur Adour-Garonne prenant en compte une subvention à l'ANC, montre que cet **écart s'accroît** considérablement si l'utilisateur du service d'Assainissement Non Collectif a obtenu une aide à l'investissement pour son dispositif de traitement. En effet, l'utilisateur du service d'assainissement collectif aura à sa charge en moyenne 5 763 € en plus sur 25 ans, soit plus de 50 % en plus sur 25 ans ;

- ▶ **L'effort** à fournir **lors de l'investissement** au démarrage reste toutefois plus important pour un dispositif d'assainissement non collectif sans aide que pour un usager du service d'assainissement collectif.

2.1.4.1.2. Critiques de la simulation et des comparaisons associées

L'analyse de cette simulation nécessite toutefois de prendre du recul en analysant la pertinence des hypothèses. Ainsi, des points positifs et des points critiquables ont été mis en exergue.

Points positifs :

A propos des hypothèses employées :

- ▶ **Durée de vie** : la durée de vie prise en compte pour la simulation est de **25 ans**, ce qui correspond à la durée de vie d'une station d'épuration (assainissement collectif) et d'un dispositif d'assainissement collectif appartenant à la famille des filières classiques ;
- ▶ **Prix de la redevance assainissement collectif** : la moyenne de cette redevance sur le bassin Seine-Normandie est comprise entre **2,42 €** et **2,59 €/m³**. **Adour-Garonne** : le prix de cette redevance est très proche de la moyenne de l'AESN sur la période de 2013 à 2018, puisque le montant utilisé est de 2,56 €. Ainsi, la simulation réalisée sur l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peut être utilisée comme comparatif aux simulations réalisées ci-dessous sur le territoire de l'Agence Seine Normandie. Le tableau reprend les prix de redevance assainissement entre 2013 et 2018 sur le bassin Seine-Normandie et illustre ces propos ;

Tableau 3 : Prix des redevances assainissement sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre 2013 et 2018 – données SISPEA

Année	Nombre habitants desservis	Prix moyen de la redevance assainissement (€)	Prix minimum de la redevance assainissement (€)	Prix maximum de la redevance assainissement (€)	Ecart-type
2018	2 235 199	2,42	0,39	6,14	0,90
2017	13 692 067	2,58	0,44	9,21	0,97
2016	11 698 498	2,59	0,50	9,25	0,98
2015	11 332 321	2,53	0,50	9,26	0,90
2014	10 185 910	2,48	0,47	9,25	0,94
2013	6 928 887	2,46	0,50	5,77	0,86

- ▶ **Prise en compte de l'emprunt** : le coût de l'emprunt a été pris en compte, à un taux de 3 % sur 10 ans. L'hypothèse du taux d'intérêt est cependant un peu forte compte-tenu des taux actuels.

A propos des cas étudiés :

- ▶ **Adour-Garonne : Prise en compte des subventions pour l'ANC** : la simulation prend en compte deux situations en matière d'ANC, l'une **sans subvention** à l'investissement et l'autre quand il existe une **subvention** à l'investissement.

Points critiquables :

A propos des hypothèses employées :

- ▶ **Prix de la redevance assainissement collectif** : la moyenne de cette redevance sur le bassin Seine-Normandie est comprise entre **2,42 €** et **2,59 €/m³**. **CGEDD** : le prix de la redevance assainissement est plus bas que celui sur le bassin Seine-Normandie ;
- ▶ **Prix moyen de la redevance** : le prix utilisé pour la redevance assainissement est un prix moyen, ne prenant donc **pas en compte la création d'une STEP**. En effet, dans le cas de la création d'une STEP, le prix de la redevance peut d'élever jusqu'à plus de 5 € (cas observés sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie) ;
- ▶ **Coûts faibles des investissements en domaine privé** : la simulation prend en compte les investissements que l'utilisateur doit réaliser pour les travaux de raccordement ainsi que pour la Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Cependant, les coûts d'investissements pour les raccordements sont peu élevés, car la pratique montre qu'ils se situent plutôt autour de 2 000 €.

A propos des cas étudiés :

- ▶ **CGEDD : Pas de prise en compte des subventions pour l'ANC** : la simulation n'évalue pas l'impact d'une subvention pour l'investissement à l'ANC ;
- ▶ **Contexte où l'assainissement collectif est viable** : aucune simulation n'est réalisée dans le contexte où l'assainissement collectif est difficilement viable. Il s'agit ici d'une simulation pour laquelle l'assainissement est viable voire préférable, comme en témoigne le montant de la redevance assainissement ;
- ▶ **Des filières traditionnelles pour l'ANC** : les simulations ne considèrent que les technologies d'assainissement non collectif de type classique. Les dispositifs de type filtres compacts ou microstations ne sont pas pris en compte, or leurs **coûts de fonctionnement** sont plus élevés que pour une filière classique. De plus, leur **durée de vie** est plus courte que celles des filières traditionnelles : 15 ans contre 25 ans.

2.1.4.1.3. Analyse de la comparaison AC / ANC par la CLCV

2.1.4.1.3.1. Présentation de la simulation

Les simulations des coûts à la charge des usagers du service d'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif présentées ici ont été réalisées par la CLCV.

Ont été intégrés aux calculs :

- ▶ Les coûts d'investissements ;
- ▶ Les coûts d'exploitation ;

Les hypothèses suivantes ont été posées :

- ▶ La solution d'ANC choisie pour le scénario moyen est une technologie dont les coûts d'investissements sont proches de ceux d'une **technologie classique**, au vu des coûts d'investissements associés ;
- ▶ Une consommation en eau de **120 m³/an/usager**.

Le tableau 4 reprend les résultats des simulations réalisées. Le détail des simulations réalisées se trouve en annexe 4.

Tableau 4 : Résultats de la simulation des charges des usagers pour une solution d'assainissement collectif et une solution d'assainissement non collectif, réalisée par la CLCV

Total des charges pour les usagers des services d'assainissement			
Coût total intégrant la PFAC et les coûts moyens SISPEA			
AC		sur 10 ans	Sur 20 ans
	Mini m ³	3,42 €	2,38 €
	Maxi m ³	4,95 €	3,91 €
	Moyen m ³	4,09 €	3,05 €
ANC		sur 10 ans	Sur 20 ans
Hors subvention	Mini m ³	5,53 €	2,99 €
	Maxi m ³	19,35 €	13,02 €
	Moyen m ³	9,06 €	5,25 €
Avec subvention de 3800€		Moyen m ³	3,66 €

De cette simulation, il ressort les éléments suivants :

- ▶ Les coûts totaux rapportés au m³ sont plus élevés 1) pour un usager du service d'assainissement non collectif, 2) qu'il bénéficie ou non d'une subvention, que les coûts soient échelonnés sur 10 ou 20 ans ;
- ▶ Cet **écart diminue** logiquement quand les dispositifs d'assainissement non collectifs sont amortis sur 20 ans, ainsi que lorsque l'utilisateur reçoit une subvention à l'investissement ;
- ▶ Ces **différences** sont **plus importantes** quand il s'agit de comparer des coûts moyens (4,97 € de plus au m³ sur 10 ans et 2,20 € de plus au m³ pour l'ANC) et des coûts maximaux (14,40 € de plus au m³ sur 10 ans et 9,11 € de plus au m³ pour l'ANC).

2.1.4.1.3.2. Critiques des simulations et des comparaisons associées

Ces comparaisons conduisent à analyser les hypothèses posées et à en identifier les points forts et des points discutables.

Points positifs :

A propos des hypothèses employées :

- ▶ **Durée de vie** : deux durées de vie ont été étudiées pour la simulation : **10** et **20** ans. la durée de vie prise en compte pour la simulation est de **20 ans**, ce qui correspond à un juste milieu entre la durée de vie de dispositifs d'ANC de type filtres plantés, filtres compacts, microstations (15 ans) et de ceux appartenant à la famille des filières classiques (25 ans) ;
- ▶ **Prix de la redevance assainissement collectif** : comme pour la simulation réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le prix de cette redevance est très proche de la moyenne de l'AESN sur la période de 2013 à 2018 ;

A propos des cas étudiés :

- ▶ **Plusieurs hypothèses de coûts** : pour l'ANC, des hypothèses de **coûts minimum, moyens et maximum** ont été utilisés, permettant ainsi de comparer des cas en situation défavorables, médianes et favorables ;
- ▶ **Prise en compte des subventions pour l'ANC** : la simulation prend en compte deux situations en matière d'ANC, l'une **sans subvention** à l'investissement et l'autre quand il existe une **subvention** à l'investissement.

Points critiquables :

A propos des **hypothèses** employées :

- ▶ **Prix moyen de la redevance** : le prix utilisé pour la redevance assainissement est un prix moyen, ne prenant donc **pas en compte la création d'une STEP**, qui peut s'élever à plus de 5 € ;
- ▶ **Pas de prise en compte des investissements en domaine privé pour l'AC** : les travaux de raccordement qui constituent des investissements en domaine privé ne sont pas pris en compte dans les simulations. Seule la PFAC est considérée. Le coût de cet investissement est évalué autour de 1 800 € HT (environ 2 160 € TTC). ;
- ▶ **Pas de prise en compte de l'emprunt pour l'ANC** : le taux d'intérêt n'est pas pris en compte pour l'investissement pour le dispositif d'assainissement non collectif, ce qui omet une charge pour l'utilisateur de ce type de service ;
- ▶ **Durée de vie** : les durées de vie étudiées ne correspondent pas à celles des équipements d'ANC utilisés. En effet, pour les équipements de filière traditionnelle elle est de 25 ans, contre 15 ans pour les microstations et les filtres compacts. Or 10 et 20 ans sont les durées de vie étudiées.

A propos des **cas** étudiés :

- ▶ **Contexte où l'assainissement collectif est viable** : aucune simulation n'est réalisée dans le contexte où l'assainissement collectif est difficilement viable. Il s'agit ici d'une simulation pour laquelle l'assainissement est viable voire préférable, comme en témoigne le montant de la redevance assainissement ;
- ▶ **Questionnement de la cohérence des coûts minimaux, moyens et maximaux / questionnements sur le nombre d'EH des dispositifs** : les coûts d'investissements minimaux correspondent davantage à un dispositif d'ANC de type microstation tandis que les coûts d'exploitation sont plus proches de ceux d'une filière traditionnelle. De même, pour les coûts moyens, les coûts d'investissements correspondent à des coûts de filière traditionnelle alors que les coûts d'exploitation sont élevés pour une telle technologie. En revanche, les coûts d'investissements maximaux sont très élevés et semblent correspondre à un dispositif utilisé pour un nombre d'Equivalents-Habitants supérieur à celui des technologies utilisées pour les simulations minimales et moyennes.

2.1.4.1.4. Discussions autour des simulations réalisées

Le tableau suivant permet d'identifier les éléments non pris en compte dans les simulations.

Tableau 5 : Synthèse des caractéristiques des simulations Agence de l'Eau Adour-Garonne et CLCV

<u>Légende</u>	
Pris en compte	X
Non pris en compte	∅

Sources des simulations	CGEDD	Agence Adour-Garonne	CLCV
Durée de vie cohérentes avec les technologies employées	X	X	∅
AC : Prix moyen de la redevance assainissement	X	X	X
AC : Prix de le redevance assainissement dans des situations défavorables	∅	∅	∅
AC : Prise en compte des investissements en domaine privé	X	X	∅
AC : prise en compte de la PFAC	X	X	X
ANC : Prise en compte des subventions à l'investissement	∅	X	X
ANC : Prise en compte du taux d'intérêt pour l'emprunt	X	X	∅
ANC : Prise en compte de filière classique	X	X	/en partie
ANC :Prise en compte de dispositif de type microstations et/ou filtre compact	∅	∅	/en partie

Les deux simulations étudiées conduisent à des résultats contradictoires quant aux coûts à la charge des usagers des différents services d'assainissement. Ceci s'explique par des hypothèses de coûts différentes, une analyse réduite de cas, des choix différents quant aux cas analysés (situation courant avec des coûts moyens versus situations extrêmes avec hypothèses de coûts minimaux ou maximaux). Une telle démarche de comparaisons de coûts est délicate et nécessite d'être réalisée au cas par cas pour être véritablement pertinente.

Cas spécifique de simulation CLCV :

Les écarts importants entre coûts à la charge des usagers du service d'assainissement collectif et ceux du service d'ANC dans la simulation de la CLCV s'expliquent principalement par :

- ▶ Pour l'AC,
 - La **partie privée des investissements** n'est pas prise en compte, ce qui conduit à diminuer les coûts de cette solution ;
- ▶ Pour l'ANC,
 - Les **durées de vie** étudiées pour l'ANC ne correspondent pas aux durées de vie des dispositifs d'ANC (au moins 15 ans). Les coûts d'amortissements calculés sur 10 ans sont surestimés car les amortissements des équipements sont amortis sur cette durée, or la durée de vie est plus importante ;
 - Les **coûts d'investissements et les coûts d'exploitation minimaux, moyens et**

maximaux ne sont pas toujours cohérents entre eux. En effet, les coûts d'investissements minimaux par exemple ne correspondent pas nécessairement à des coûts d'exploitation minimaux, de même pour les coûts moyens et maximaux.

Les coûts d'AC sont sous-estimés et ceux d'ANC surestimés surtout sur 10 ans, ce qui accentue les écarts de coûts.

Cette observation nous conduit à réaliser des simulations, en tenant compte des écueils identifiés dans les simulations réalisées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par le CLCV.

2.1.4.2. Mise à jour des simulations de comparaison globale ANC/AC

2.1.4.2.1. *Prise en compte de l'augmentation des filières de type microstations*

Les installations d'assainissement non collectif sont réparties en deux grandes familles :

- 1- Les filières « traditionnelles » qui comprennent :
 - ▶ Fosse toutes eaux et épandage à faible profondeur dans le sol naturel (tranchées ou lit d'épandage) ;
 - ▶ Fosse toutes eaux et dispositif de traitement utilisant un massif reconstitué (filtres, y compris de sable) :
 - filtre à sable vertical non drainé ;
 - filtre à sable vertical drainé ;
 - tertre d'infiltration ;
 - lit filtrant drainé à flux horizontal, y compris de zéolite (seulement jusqu'à 5 EH).

- 2- Les filières « agréées » qui comprennent :
 - ▶ Filtre compact (de laine de roche, fragments de coco, zéolite, ...) ;
 - ▶ Filtre planté (roseaux, ...) ;
 - ▶ Microstation à culture libre (boues activées dont SBR) ;
 - ▶ Microstation à culture fixée immergée (dont lits fluidisés).

Les dispositifs relevant de filières agréées permettent de proposer des alternatives de traitement dans des contextes présentant des contraintes, notamment de place disponible, pour lesquelles les filières traditionnelles d'ANC ne peuvent pas répondre.

Entre 2007 et 2018, 40 070 dispositifs d'ANC ont été aidés sur le périmètre Seine Normandie, dont 76 % relevaient de filières traditionnelles, 24 % de filières agréées, dont 28 % étaient des microstations. Parmi les solutions d'ANC, les dispositifs relevant des filières agréées et les microstations ont augmenté depuis 2007, au détriment des filières traditionnelles. Le graphique suivant illustre ces propos (légende : Fa = Filières agréées, Ft = Filière traditionnelle, Fm = microstations, FT = Ensemble des dispositifs d'ANC financés).

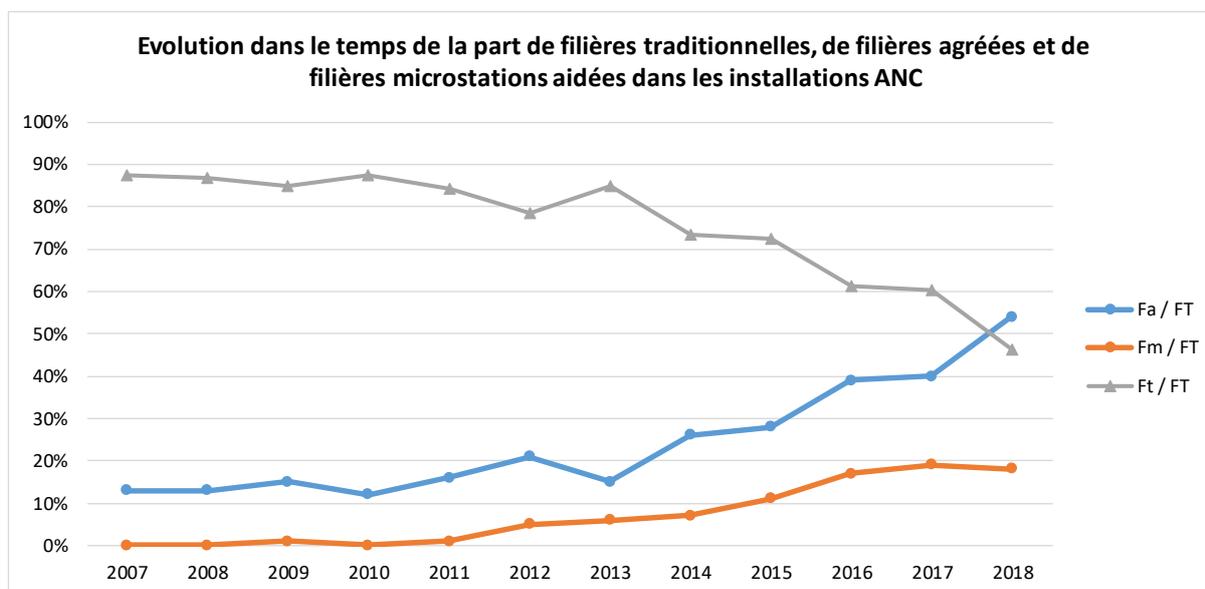


Figure 1 : Evolution de la part des aides accordés aux dispositifs relevant de filières traditionnelles, agréées et dispositifs de type microstations entre 2007 et 2018

Cet accroissement des filières agréées est également visible sur le bassin Rhône Méditerranée Corse (graphique suivant), entre 2013 et 2016. Sur ces années, plus de la moitié des dispositifs de types filière agréée sont des microstations.

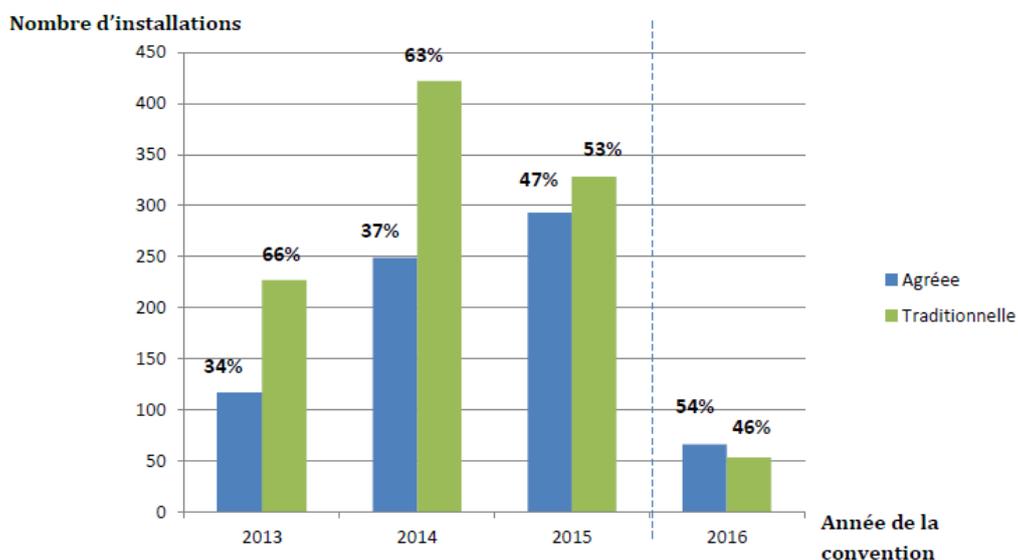


Figure 2 : Evolution de la part des filières agréées entre 2013 et 2016 sur le bassin Rhône Méditerranée Corse

Cette augmentation est moins probante mais reste significative sur le bassin de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne car sur les cinq premières années du 10^{ème} programme de l'agence, presque autant de dispositifs d'ANC relevant de filières traditionnelles que de filières agréées ont été posés.

Au niveau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, dans le cadre du 10^{ème} programme de l'agence, les filières financées étaient à 45 % des filières agréées et 63 % étaient des microstations.

Cette augmentation de la part des dispositifs relevant de filières agréées nous a conduit dans la suite à les intégrer dans nos simulations en distinguant les trois catégories citées plus haut, étant donné les différences de technologies existant au sein des filières agréées.

2.1.4.2.2. Justification des coûts de référence

Afin de réaliser des simulations, des coûts de référence ont été établis sur la base d'analyses bibliographiques et de retours d'expériences.

2.1.4.2.2.1. Pour l'assainissement non collectif

Pour l'assainissement non collectif, les coûts ont été obtenus de la façon suivante :

- ▶ Fosse toutes eaux avec épandage d'infiltration et filtre à sable drainé ou non : collecte de données de référence sur internet et dans la bibliographie pour 5 EH ;
- ▶ Filtre planté avec zone d'infiltration / rejet, filtre compact avec zone d'infiltration / rejet, microstation avec zone d'infiltration / rejet : données du Graie reprenant les caractéristiques et les coûts de différentes filières agréées. Les données concernant les dispositifs de 4 à 6 EH ont été ramenés à 5 EH. Des plus-values ont été appliquées pour prendre en compte le rejet (puits et tranchées d'infiltration ou évacuation) qui n'est pas nécessairement en infiltration directe pour ces filières-là, et qui s'avère parfois problématique (nature des sols, structure de l'habitat, surface...).

Sur cette même base, il a été estimé des durées de vie des installations.

Notons que les données obtenues sont des moyennes et il est essentiel de garder en mémoire que les dispositifs même classés par catégorie présentent des différences importantes de coûts et de durée de vie (très dépendante de la qualité de pose et de dispositif adapté).

De plus, il est essentiel de relativiser les durées de vie des différents équipements qui sont tributaires de conditions d'entretien optimales. Ces durées de vie peuvent donc diminuer si l'entretien n'est pas réalisé comme prévu dans les spécifications. Cette difficulté est plus fréquemment rencontrée pour les dispositifs d'ANC que ceux d'AC.

2.1.4.2.2.2. Pour l'assainissement collectif

Pour l'assainissement collectif, les coûts sont basés sur les hypothèses suivantes :

- ▶ La création de système réseau d'assainissement se fait actuellement sur des hameaux ou des petites collectivités du fait qu'ils sont déjà existants sur les zones à densité élevées ;
- ▶ Réseau d'assainissement : coût basé sur des retours d'expérience sur plusieurs départements sur base de réseau récemment posés ;
- ▶ Poste de refoulement : coût basé sur des postes de moins de 20 équivalents habitants (EH),
- ▶ Station de traitement : la plupart des filières récemment créés et subventionnés sont des filtres plantés de roseaux, c'est ce qui a été choisi comme type de filière pour l'établissement des coûts de référence.

2.1.4.2.2.3. Tableau des coûts de référence

Tableau 6 : Coûts de références pour les simulations et les études de cas (question 2)

Assainissement non collectif			
Coût Investissement - domaine privé	Coût estimatif HT	% étude, frais huissier et aléa	Durée de vie
FTE + Epannage avec infiltration	7 800 €	15%	25 ans
FTE + Filtre à sable drainé ou non	9 300 €	15%	25 ans
Filtre planté avec zone d'infiltration/rejet	10 350 €	15%	15 ans
Filtre compact avec zone d'infiltration/rejet	6 450 €	15%	15 ans
Microstation avec zone d'infiltration/rejet	7 000 €	15%	15 ans
Plus-value avec pompe de refoulement	1 500 €	10%	10 ans
Plus-value passage à travers habitation	2 500 €	15%	-
Coût Entretien et redevance - domaine privé	Coût estimatif HT par an	Remarque	
Epannage avec infiltration	88 €	250€ par vidange tous les 4 ans + 25 € de contrôle	
Filtre à sable drainé ou non	88 €	250€ par vidange tous les 4 ans + 25 € de contrôle	
Filtre planté	610 €		
Filière compacte	615 €		
Microstation avec zone d'infiltration/rejet	960 €		
Plus-value avec pompe de refoulement	50 €	entretien + électricité	
Assainissement collectif			
Coût Investissement - domaine public	Coût estimatif HT	% étude et aléa	Durée de vie
Linéaire de réseau gravitaire séparatif sur base de 200 mm - polypropylène	290,00 €	20%	80 ans
Linéaire de réseau refoulement sur base de 75 mm - PEHD	80,00 €	20%	80 ans
Branchement - 160 mm polypropylène + boîte	1 600,00 €	20%	80 ans
Poste de refoulement sur base de 2 pompes - GC	30 000,00 €	20%	40 ans
Equipement	10 000,00 €	20%	10 ans
Station d'épuration < 200 EH sur base d'un FPR sans traitement du Phosphore	1 500 €/EH	20%	25 ans
Station d'épuration > 200 EH et < 500 EH sur base d'un FPR sans traitement du Phosphore	1 000 €/EH	20%	25 ans
Station d'épuration > 500 EH (sur base inférieur à 1000 EH) Sur base d'un FPR sans traitement du Phosphore	850 €/EH	20%	25 ans
Coût Entretien - domaine public	Coût estimatif HT par an	Remarque	
Réseau	1,0 €/ml	Curage + ITV complet tous les 15 ans + service + curage ponctuel + service	
Poste de refoulement	1 416 €/PR	Hydrocurage 1x par an (350 €) + électricité (130 € sur base 600 kwh)+ entretien courant (700€)+20%	
Station d'épuration < 500 EH - FPR	4000 + 10 € /EH		
Station d'épuration > 500 EH - FPR	4000 + 10 € /EH		
Coût Investissement - domaine privé	Coût estimatif HT	% étude et aléa	Durée de vie
Coût moyen d'un raccordement	1 800 €	10%	50 ans
Coût Entretien - domaine privé	Coût estimatif HT par an	Remarque	
Intervention ponctuelle	20 €	-	
Plus-value avec pompe de refoulement	50 €	entretien + électricité	

2.1.4.2.2.5. Comparaison des coûts de référence obtenus

Les coûts des dispositifs d'ANC obtenus sur les autres agences de l'eau sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Coûts des dispositifs d'ANC obtenus sur les autres agences de l'eau

Agence de l'Eau	Période	Coûts moyens investissements filière traditionnelle (coûts € TTC)	Coûts investissements mini dispositif "filière agréée" (coûts € TTC)	Coûts investissements maxi dispositif "filière agréée" (coûts € TTC)	Coûts investissements moyen dispositif "filière agréée" (coûts € TTC)	Coûts investissements filtre planté (coûts € TTC)	Coûts investissements filtre compact (coûts € TTC)	Coûts investissements microstation (coûts € TTC)
Agence de l'Eau Loire Bretagne	2013 - début 2014	7 218 €	8 419 €	8 880 €	9 193 €	8 880 €	10 280 €	8 419 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	2013 - 2017	6 750 €	6 000 €	9 000 €	/			
Agence de l'Eau Artois Picardie	2013 - 2018		7 500 €	10 700 €	/			
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	2013 - 2016	7 358 €	8 583 €	9 952 €	9 448 €	8 583 €	9 808 €	9 952 €

Les données obtenues montrent que les coûts des dispositifs varient en fonction des territoires. Ceci peut s'expliquer par la diversité des dispositifs que regroupent les différentes catégories, ainsi que par des coûts variables en fonction des territoires.

Le tableau suivant reprend les données collectées dans le cadre des enquêtes réalisées auprès des SPANC.

Tableau 8 : Coûts des dispositifs d'ANC collectés auprès des SPANC et comparaison avec les coûts de référence utilisés pour les simulations

	Données collectées auprès des SPANC				sans aléa, sans études, HT Coûts réf utilisés pour les simulations	Ecart entre données collectées auprès des SPANC et tableaux de référence
	Nombre de données	Moyenne	Min	Max		
Filière traditionnelle installation neuve (Euros HT)	68	8 029	4 500	18 000	8 550,00	6%
Filière traditionnelle rehabilitation (Euros HT)	75	8 611	3 000	15 000	/	
Filière compacte ou agréée installation neuve (Euro HT)	60	9 433	6 000	15 000	7 933,33	-16%
Filière compacte ou agréée rehabilitation (Euro HT)	67	10 225	6 000	15 000	/	

Nous pouvons constater que les coûts moyens pour les dispositifs relevant de filières agréées sont proches de ceux issus du tableau de référence que nous avons utilisé dans nos simulations. Ils se situent entre ceux obtenus auprès des agences de l'eau et ceux collectés lors des enquêtes réalisées auprès de SPANC dans le cadre de la présente étude.

Ainsi, dans le cadre des simulations, il est essentiel de se focaliser sur les tendances obtenues plutôt que sur les résultats chiffrés, étant donné qu'ils dépendent fortement des territoires et des contextes.

2.1.4.3. Mise à jour de la simulation

2.1.4.3.1.1. Choix des hypothèses

Pour réaliser les simulations, les hypothèses suivantes ont été posées :

- ▶ Une consommation en eau de 120 m³/an,
- ▶ Un foyer comptant 5 EH ;
Pour l'Assainissement Collectif :
 - ▶ Une PFAC de 2 500 €, sachant que son coût peut varier fortement d'un territoire à l'autre car il est fixé par délibération de la collectivité en charge du service, sans excéder 80 % du montant d'un dispositif d'ANC. A noter que la PFAC n'est pas soumise à la TVA ;
 - ▶ Un montant de la redevance AC moyen de 3,52 €/m³, basé sur le montant moyen observé à l'échelle des communes pour lesquelles de nouveaux dispositifs d'ANC ont été mis en place dans le cadre du dernier programme ;
Pour l'Assainissement Non Collectif :
 - ▶ Une subvention éventuelle de 60 % du montant total TTC du dispositif d'ANC ;
 - ▶ Un taux d'intérêt du prêt de 1,5 %.

Les simulations ont été réalisées sur 15 et 25 ans, en accord avec les durées de vie des filtres plantés, microstations et filtres compacts, et des filières traditionnelles d'ANC.

Les simulations ont été réalisées sur des prix TTC.

Cinq cas ont été étudiés : un pour l'assainissement collectif et quatre pour l'assainissement non collectif. Chacun d'entre eux a été décliné dans une situation dite favorable ou non (deux simulations par cas ; pour l'assainissement collectif, montant de la redevance moyen ou élevé, avec ou sans subventions pour l'ANC), puis en calculant les coûts sur 15 et 25 ans. Ce sont donc 20 simulations qui ont été réalisées.

Quatre cas ont été étudiés pour l'assainissement non collectif pour prendre en compte la diversité des solutions aujourd'hui existantes et l'essor des solutions de type filtres plantés, filtres compacts et microstations.

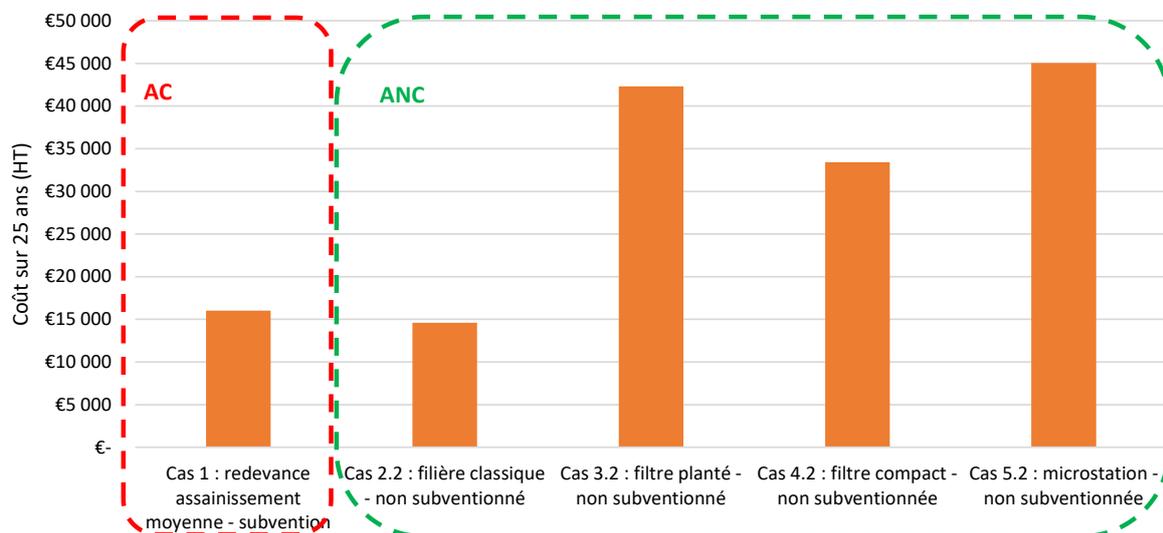
2.1.4.3.1.2. Résultats des simulations

Les résultats des simulations sont fournis dans les tableaux et graphiques suivants. Le détail des simulations est fourni en annexe 5.

Tableau 9 : Résultats des simulations

Assainissement collectif			
Cas	Redevance assainissement (€)	Coût total sur 25 ans (€ HT)	Coût total par an (€ HT) (sur base coût total sur 25 ans)
Cas 1 : redevance assainissement moyenne - subvention	3,52 €	16 036,00 €	641,44 €
Assainissement non collectif			
Cas	Montant subvention (€)	Coût total sur 25 ans (€ HT)	Coût total par an (€ HT) (sur base coût total sur 25 ans)
Cas 2.1 : filière classique - subventionnée	11 799,00 €	7 430,39 €	297,22 €
Cas 2.2 : filière classique - non subventionné	/	14 615,99 €	584,64 €
Cas 3.1 : filtre planté - subventionné	14 283,00 €	33 620,90 €	1 344,84 €
Cas 3.2 : filtre planté - non subventionné	/	42 319,25 €	1 692,77 €
Cas 4.1 : filtre compact - subventionnée	8 901,00 €	27 997,81 €	1 119,91 €
Cas 4.2 : filtre compact - non subventionnée	/	33 418,52 €	1 336,74 €
Cas 5.1 : microstation - subventionnée	9 660,00 €	39 248,90 €	1 569,96 €
Cas 5.2 : microstation - non subventionnée	/	45 044,90 €	1 801,80 €

Comparaison des simulations sans subventions pour l'ANC



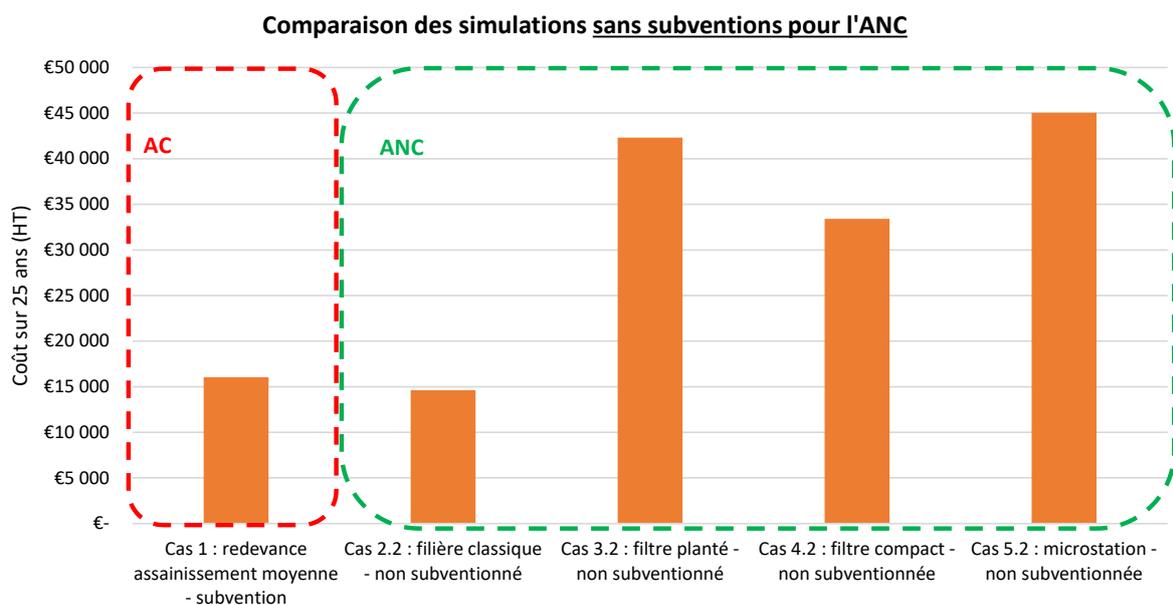


Figure 3 : Comparaisons des coûts annuels revenant aux usagers de l'ANC (calculs réalisés sur 25 ans), situation avec subvention et sans subvention pour l'ANC, montant moyen de la redevance assainissement collectif

Il ressort de ces simulations les éléments suivants :

- ▶ Qu'il y ait subvention ou non, sur 25 ans, les coûts à la charge des usagers du service **d'assainissement collectif** sont **plus élevés** que ceux ayant recours à **un dispositif d'ANC de type traditionnel**. Ces écarts sont peu élevés sans subvention pour l'ANC et sont logiquement plus importants si les usagers de l'ANC bénéficient d'une subvention à l'investissement. Cette conclusion est en accord avec les résultats issus de la simulation réalisée sur l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (+57 à 344 €/an pour l'AC en fonction du subventionnement ou non de l'ANC) ;
- ▶ En revanche, qu'il y ait subvention ou non, les coûts à la charge des usagers du service **d'assainissement collectif** sont **moins élevés** que ceux revenant aux usagers de solutions d'ANC, qui utilisent **des filtres plantés, des filtres compacts ou des microstations** (de – 479 à – 1 160 €/an pour l'AC en fonction du subventionnement ou non de l'ANC). Il est important toutefois de relativiser ces écarts puisque ces dernières technologies sont prévues pour être déployées dans des contextes présentant des contraintes ;
- ▶ Les écarts entre les coûts à la charge des usagers de dispositifs de filtres plantés, de filtres compacts ou de microstations, et ceux à la charge des usagers des services d'AC sur **25 ans**, s'expliquent entre autres par la durée de vie de ces équipements, qui conduisent à les renouveler au bout de 15 ans, soit 1,67 fois sur 25 ans ;
- ▶ Au sein des dispositifs d'ANC, il existe donc des écarts de coûts à la charge des usagers pour ceux ayant accès à des filières traditionnelles et ceux ayant recours à des filtres plantés, des filtres compacts et des microstations. Ces écarts s'accroissent davantage quand les coûts sont calculés sur 25 ans, notamment à cause de la durée de vie des filières agréées évaluées à 15 ans, contre 25 ans pour les filières traditionnelles ;
- ▶ Parmi les dispositifs d'ANC relevant de filiales agréées, les **coûts** à la charge des usagers sont **plus importants** pour ceux utilisant des **microstations**, puis pour ceux ayant recours à des **filtres plantés**, les filtres compacts apparaissant moins coûteux.

Toutefois, une étude réalisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur les microstations montre que

bien que les résultats épuratoires soient bons, les fréquences de vidange sont plus fréquentes qu'annoncées par le constructeur et des dysfonctionnements apparaissent, augmentant ainsi les coûts d'entretien. En parallèle, des surdimensionnements sont observés conduisant à des coûts d'investissements et à des consommations énergétiques surestimés.

2.1.4.4. Limites des simulations

Les simulations réalisées présentent des limites. Ainsi,

- ▶ **Subventions à l'assainissement collectif** : les redevances à l'assainissement intègrent de fait les subventions à l'assainissement collectif. En effet, le coût de la redevance est calculé sur la base d'une étude financière dans laquelle sont intégrées les subventions pour atteindre le coût le plus juste pour l'utilisateur ;
- ▶ **Projets viables pour l'assainissement collectif** : les données concernant les redevances assainissement collectif sont obtenues sur la base de retour d'expériences. Ils concernent donc des services d'assainissement collectif effectivement mis en œuvre et donc viables, voire préférables. La comparaison est donc biaisée à partir de cette seule information et doit être réalisée au cas par cas à partir des coûts estimés pour le particulier et la collectivité ;
- ▶ **Des coûts des solutions variables selon les territoires** : les coûts utilisés dans les simulations se basent sur des coûts moyens. Or ceux-ci peuvent varier selon les territoires, cette dimension n'est pas prise en compte dans nos simulations ;
- ▶ **Pas de prise en compte des contraintes de terrain rencontrées** : l'analyse réalisée est globale et ne prend pas en compte les contraintes effectivement rencontrées sur le terrain (pentes, surface faiblement disponible, présence de puits, etc.). Or ce sont ces éléments qui permettent de conduire au choix d'installer des dispositifs de type filtres plantés, filtres compacts ou microstations. Ces équipements sont donc perçus comme plus coûteux, sans analyse du contexte et sans valider ou non leur choix.

Les résultats obtenus nous conduisent à conclure qu'un arrêt des subventions à l'investissement pour les dispositifs d'ANC aura un **impact important** principalement pour les usagers utilisant des dispositifs de type **microstation, filtres plantés et filtres compacts**, utilisables sur des terrains contraints. Ce sont donc les usagers dont les terrains présentent **des contraintes de différentes natures** (surface disponible, pentes, accès, présence de puits, etc.) qui seront pénalisés.

2.1.4.5. Synthèse

L'objectif de cette question 1 est d'évaluer l'impact de l'arrêt des aides à l'investissement pour l'ANC pour les usagers de ce service. Pour cela, les coûts à la charge des usagers du service d'assainissement collectif et ceux à la charge des usagers dont l'assainissement est assuré par un dispositif d'assainissement non collectif ont été comparés.

Dans un premier temps, les simulations que nous avons étudiées conduisent à des conclusions différentes. En effet, il ressort les éléments suivants :

- ▶ La simulation du CGEDD conduit à des coûts annuels d'assainissement non collectif légèrement supérieurs à ceux de l'assainissement collectif, mais restant du même ordre de grandeur ;
- ▶ La simulation réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne montre que les coûts annuels à la charge d'un usager du service d'ANC sont plus bas que ceux revenant à un usager du service d'AC. Ces différences s'accroissent si les usagers de l'ANC ont reçu une subvention à l'investissement ;
- ▶ La simulation réalisée par la CLCV en revanche amène à des coûts beaucoup plus élevés pour les usagers de l'ANC que pour ceux de l'AC. Le recours à une subvention atténue ces différences, même si cette simulation montre que les coûts de l'ANC restent supérieurs.

Ces simulations aboutissent à des conclusions différentes car des choix différents ont été opérés pour réaliser les calculs. Les principaux écueils sur nous notons sont les suivants pour les solutions d'ANC :

- ▶ le CGEDD et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ne s'appuient que sur des dispositifs traditionnels et ne font pas l'hypothèse de recours à des dispositifs relevant des nouvelles filières dites agréées, qui sont pourtant aujourd'hui en plein essor (ainsi plus de la moitié des équipements financés par l'AESN en 2018), plus coûteux en termes d'exploitation et avec des durées de vie inférieures aux dispositifs traditionnels ;
- ▶ le CCLCV se base sur des coûts d'investissements et des coûts d'exploitation qui ne sont pas en cohérence (une installation plus coûteuse en investissements ne l'est pas nécessairement en exploitation par exemple). Les différences de durée de vie des équipements entre les différentes filières n'est également pas prise en compte ;
- ▶ pour l'ensemble des simulations, les coûts utilisés pour les redevances assainissement collectif sont des coûts qui intègrent les subventions reçues pour les travaux de construction de STEP, réseaux, etc. Ces coûts sont donc plus bas que les coûts réels, rendant l'AC moins coûteux qu'il ne l'est réellement.

Sur cette base, nous avons réalisé des simulations avec des dispositifs d'ANC relevant de filières traditionnelles et d'autres relevant de filières dite agréées. Au vu de l'essor des dispositifs « agréés » ces dernières années, des simulations ont été réalisées en les prenant en compte. Les simulations ont été réalisées sur 15 et 25 ans, en cohérence avec les durées de vie des équipements. Pour l'AC, des simulations ont été réalisées en utilisant une redevance assainissement collectif moyenne. Il ressort des simulations réalisées que, sur 25 ans, :

- ▶ les **coûts** à la charge des usagers du **service d'assainissement collectif** sont **plus élevés** que ceux ayant recours à un dispositif **d'ANC de type traditionnel sans subventions (+10 % pour des usagers ayant recours au service d'AC)**. Ces écarts sont logiquement plus importants si les usagers de l'ANC bénéficient d'une subvention à l'investissement ;
- ▶ les coûts à la charge des usagers du service d'assainissement collectif sont moins élevés que ceux revenant aux usagers de solutions d'ANC, qui utilisent des filtres plantés, des filtres compacts ou des microstations, notamment du fait des durées de vie et des coûts

d'exploitation. Les coûts annuels, sans subvention, sont **52 à 64 % plus élevés pour des dispositifs d'ANC relevant de filières dites agréées** ;

- ▶ au sein des dispositifs relevant de filières agréées, les coûts à la charge des usagers sont plus importants pour ceux utilisant des microstations, puis pour ceux ayant recours à des filtres plantés.

Les simulations réalisées se basent sur des coûts moyens, sur des estimations de coûts pour des projets viables d'AC, ne prennent pas en compte la variabilité des coûts selon les territoires, les contraintes propres à chaque contexte. Il s'agit donc de tendances.

Toutefois, notre **conclusion** est la suivante :

Le coût pour l'utilisateur de l'assainissement non collectif est **plus important pour les personnes situées dans des lieux contraints** devant recourir à des filières dites agréées, dont les coûts sont plus élevés en **exploitation**, voire également en **investissements**. Leur **durée de vie** étant plus courte, elles doivent être renouvelées plus fréquemment, augmentant également les coûts annuels.

2.1.6. Synthèse des principaux éléments de réponse à la question 1

Les principaux impacts socio-économiques d'un arrêt des aides sont les suivants :

- une diminution du nombre de réhabilitation financées par l'Agence : le nombre de réhabilitation réalisés en 2019 diminue par rapport aux années précédentes, même s'il faut nuancer ce constat par un nombre de réhabilitations autofinancées assez constant ; il baisse de 32% entre 2016 et 2019 ;
- une animation moins forte dans le cadre de démarches territoriales sur l'eau et sur les opérations groupées. Au-delà de l'animation dans le cadre de ces démarches, la capacité de persuasion des techniciens auprès des particuliers pour engager des travaux de réhabilitation se trouve aussi altérée sans le levier financier incitatif que représente les aides. Pour plusieurs techniciens, en l'absence d'aides, il sera plus difficile de mobiliser les particuliers pour des travaux ;
- un risque accru de recours à l'assainissement collectif : 10% des SPANC interrogés estiment très probables le passage en zonage d'assainissement collectif comme conséquence de l'arrêt des aides. Le coût pour l'utilisateur de l'assainissement non collectif est plus important pour les personnes situées dans des lieux contraints devant recourir à des filières dites agréées, dont les coûts sont plus élevés en exploitation, voire également en investissements. Leur durée de vie étant plus courte, elles doivent être renouvelées plus fréquemment, augmentant également les coûts annuels.

L'impact sur le fonctionnement du SPANC et sur le coût des travaux reste faiblement identifiable à ce stade (même si 15% des SPANC relèvent une évolution des coûts, en majorité à la hausse).

Par ailleurs, l'arrêt des aides ANC est perçu par une grande part des SPANC comme pouvant provoquer un sentiment d'inégalité de traitement entre les territoires.

2.2. [Question 2] Quelle est la robustesse des études de choix d'assainissement ?

Des évaluations réalisées sur d'autres bassins, notamment lors de l'évaluation de la politique ANC de l'agence Adour-Garonne, ont montré qu'il existait une forte hétérogénéité dans le contenu des études réalisées. Il s'agit donc dans cette partie d'étudier la **robustesse** des études de choix d'assainissement. Plus précisément, il est question de :

- ▶ Analyser la prise en compte des **contraintes** dans les choix ;
- ▶ Etudier la qualité des estimations des **coûts** d'investissements, d'exploitation, l'intégration des amortissements ;
- ▶ Identifier les **critères** qui ont conduit aux choix finaux ;
- ▶ Identifier les **marges d'erreur** des études et évaluer leur **impact** potentiel sur les choix réalisés.

2.2.1. Contenu des études de choix d'assainissement

2.2.1.1. Différents types d'études selon la finalité

Les études de choix permettent de **comparer différentes solutions d'assainissement** (assainissement collectif, assainissement non collectif, ou encore association de ces deux types d'assainissement), au vu du contexte et des contraintes observées (sur l'environnement, sur le sol, liées à l'habitat, etc.). Des coûts d'investissements, ainsi que d'exploitation, y sont présentées. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités.

Le **zonage d'assainissement « collectif / non collectif »** ou **zonage « eaux usées »** a été rendu obligatoire par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Ce document réglementaire définit pour les zones bâties ou à bâtir, de la collectivité, le mode d'assainissement (assainissement collectif, assainissement non collectif) que chacune d'entre elles doit recevoir. Les prescriptions du zonage doivent être intégrées aux documents d'urbanisme (PLU) afin de les rendre opposables. Il permet de fournir des éléments qui permettront de définir la charge polluante du dispositif d'assainissement collectif. Ce document est soumis à une **enquête publique**.

Un **schéma directeur d'assainissement**² vise à définir la **politique d'assainissement** de la collectivité. Il a donc une dimension prospective et opérationnelle. Contrairement au zonage, le schéma directeur n'est pas un document réglementaire mais constitue une programmation technico-financière. Il prend en compte la gestion des eaux usées et la gestion des eaux pluviales. Il s'appuie sur une étude diagnostic des ouvrages existants, notamment ceux d'assainissement collectif, et de leur fonctionnement. Il intègre un **zonage** et un dimensionnement, une planification et programmation des travaux. Ce type de document est le point de départ des politiques publiques d'assainissement de la collectivité.

Ces documents contiennent :

- ▶ Une description du secteur d'étude : **description de l'état initial de la collectivité** (zone étudiée, population et logements, solutions d'assainissement existantes), et **éléments impactant sur les solutions d'assainissement** (contraintes environnementales, perméabilité et contexte géologique, masse d'eau concernée, contraintes d'habitat).
- ▶ Des **scenarii** adaptés, découlant de l'analyse du secteur d'étude. Les coûts d'investissements et d'exploitation sont en général présentés. Ils sont parfois accompagnés de la présentation des subventions mobilisables et des estimations de l'impact des scenarii pour les usagers (investissements à réaliser directement par les usagers, ou l'impact des investissements en domaine public sur le prix de l'eau) ;

² <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/quelle-est-la-difference-entre-schema-directeur-d-a686.html>

- ▶ La présentation de la **solution retenue**, qui est parfois absente des études de choix.

Ces études doivent être validées par la collectivité, tout comme le choix retenu.

Ces différents documents sont mis à jour pour adapter les solutions proposées au contexte, qui évolue, pour revoir le choix établi qui préconisait une solution qui s'est révélée inadaptée au contexte, par exemple, ou encore en cas de transfert de compétences. Le schéma directeur d'assainissement est en général mis à jour tous les 10 ans.

2.2.1.2. Critères étudiés lors des études de choix d'assainissement

A première vue, les principaux critères sur lesquels se basent les choix d'assainissement dans les études sont d'ordre :

- ▶ Technique,
- ▶ Financier.

L'objectif de l'analyse était de vérifier l'**adéquation** entre l'analyse réalisée dans l'étude et le ou les **critères de choix** effectivement utilisés pour valider le recours à un scénario plutôt qu'un autre sur la base de 26 études de cas. Pour cela, nous avons :

- ▶ Etabli si les études avaient pris en compte, pour décrire le secteur d'étude, tous les critères essentiels pour la définition de solutions d'assainissement ;
- ▶ Apporté un regard critique, aussi bien sur les éléments étudiés que sur les conclusions.

Ainsi, les fiches (annexe 6) reprennent des éléments généraux liés à la localisation qui permettent de situer les études, mais surtout :

- ▶ La **description du secteur d'étude** d'après les données présentes dans les rapports : secteur d'étude, nombre de logements, les contraintes environnementales, la perméabilité des sols, le contexte géologique, la masse d'eau concernée, les contraintes d'habitat, l'assainissement actuel et des remarques ;
- ▶ Les **éléments de chiffrage des scénarios** :
 - les coûts d'**investissements**, les coûts d'**exploitation**, issus des études et recalculés sur la base des coûts de référence indiqués dans la partie relative à la question 1.
 - Nous avons également estimé les coûts prenant en compte l'**exploitation** et les **amortissements**, sur **une année moyenne** et sur **50 ans**. Ces éléments prennent ainsi en compte la durée de vie des différents dispositifs. Les estimer sur ces deux durées permet d'avoir une image de l'impact financier sur le court et le long terme ;
 - Pour chaque coût évalué, ce qui relève du **domaine public** et ce qui est à la charge **du privé** pour avoir accès à l'assainissement (partie privée du branchement, dispositif d'ANC, etc.) est mis en lumière. La présentation des subventions possibles par scénario a été notée car elle pouvait également présenter un critère de choix pour les collectivités ;
- ▶ Le choix retenu et sa ou ses causes, ainsi que la disponibilité suffisante ou non d'éléments dans l'étude pour apprécier la pertinence du choix sur le plan technique ;
- ▶ La **conclusion** de l'étude de cas, qui permet d'indiquer si la cause du choix est en accord avec les observations réalisées dans l'étude et si une meilleure prise en compte d'éléments du milieu ou de coûts auraient modifié le choix réalisé.

Un modèle de fiche est présenté sur la page suivante.

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> ANC/AC					
Référence n° Aide études	1044218	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Zonage d'assainissement	Commune concernée	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Hameau de Paincourt et Domaine de la Voisine	37 (5 secteurs) sur 345 comptabilisés sur la commune		Rabette (FR4624000) <i>Sensibilité :</i> Sensibilité non décrite, qualité décrite	ANC sur les hameaux	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Limons des plateaux (LP), sables (m1b), argile (g2b2), sables et grès (g2a2), alluvions (Fz)	Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de Natura 2000, de ZNIEFF de type et de type II Présence d'un captage AEP	Sols parfois argileux Test d'aptitude des sols --> moyenne à nulle (très perméable à imperméable)		3 forte (surface) 12 moyenne (aménagement parcelle) 22 aucune dont 6 bâtiments à contrainte de pente	Présence en partie de réseaux EP sur les hameaux. Pas de rejet EU a priori (STEP 1 300 EH pour AC) (nbe logements AC : 268 = 78 % logements)	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	Dispersion de l'habitat Pente Création d'une STEP (FPR) 100 EH (+ 1 STEP privée 300 EH)	Coût des travaux à la parcelle + études préalables pris en compte Pas d'évolution de la STEP existante	Scénario 1 : Domaine public : 1 320 562 € HT Domaine privé : 429 975 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 035 840 € HT Domaine privé : 66 750 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Dispersion de l'habitat 1 STEP privée	Prise en compte des réhabilitations ANC uniquement sur les filières à réhabiliter Prise en compte des études préalables Estimation globale de l'ANC (sans détail filière, PR) Prise en compte création STEP ANC à réhabiliter non prises en compte dans le chiffrage.	Scénario 2 : Domaine public : 557 580 € HT Domaine privé : 110 775 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 577 260 € HT Domaine privé : 40 400 € HT
Assainissement non collectif		8 installations ANC non conformes (14 bas. Données)	Types d'ANC non indiqués	Scénario 3 : Domaine privé : 287 032 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 215 280 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Scénario 1 : Domaine public : 8 295 € HT Domaine privé : / € HT	Scénario 1 : Domaine public : 20 825 € HT Domaine privé : 900 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 67 793 € HT Domaine privé : 3 078 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 338 965 € HT Domaine privé : 153 900 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Scénario 2 : Domaine public : 6 620 € HT Domaine privé : / € HT	Scénario 2 : Domaine public : 7 841 € HT Domaine privé : 520 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 21 147 € HT Domaine privé : 1 682 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 1 057 338 € HT Domaine privé : 84 080 € HT
Assainissement non collectif		Scénario 3 : Domaine privé : 2 689 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 2 100 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 12 864 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 643 200 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	ANC sur les secteurs 1-2-3-5 et AC sur le secteur 4				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	AC trop cher sur les secteurs 1, 2, 3, 5. AC Privé sur secteur 4.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts de la partie privée des branchements AC surestimés. Pas de coûts d'exploitation estimés pour la partie privée des solutions AC et AC / ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : (i) la solution choisie est celle qui existait, (ii) ses coûts sont moins élevés par rapport à une solution en AC.				
Commentaire					

2.2.1.3. Focus sur les contraintes d'habitat et les solutions d'ANC

La possibilité de recourir techniquement à des solutions traditionnelles d'assainissement non collectif est liée à la **nature du sol** et à la perméabilité qui en découle, mais aussi aux **contraintes d'habitat** existantes. Elles sont de plusieurs ordres :

- ▶ Une surface insuffisante ;
- ▶ Une occupation des sols ne laissant pas la place à des dispositifs d'ANC ;
- ▶ Un accès restreint ;
- ▶ Une absence d'exutoire ;
- ▶ Une contre-pente ;
- ▶ Un sol très peu perméable ou nappe sub-affleurante ;
- ▶ La présence de puits.

Certaines de ses contraintes peuvent être levées grâce à une **pompe de refoulement**, au **passage à travers une habitation** par exemple, entraînant des surcoûts. L'essor des **filières dites « agréées »** (voir question 1), renfermant un grand nombre de dispositifs, permettent aussi de lever certaines de ces contraintes du fait de leur compacité et du traitement proposé (surface insuffisante, sol peu perméable, etc.), qui rendent impossibles l'utilisation de dispositifs plus traditionnels (fosse toutes eaux avec épandage avec infiltration, fosse toutes eaux avec filtre à sable drainé ou non, etc.).

Cependant, la **durée de vie** (impactant sur les amortissements) des dispositifs d'ANC traditionnels, et de ceux relevant de filières agréées, tout comme leurs **coûts d'investissements** et leurs **coûts annuels d'exploitation** varient fortement, comme nous l'avons vu lors de l'analyse de simulations des coûts revenant aux usagers des services d'AC et à ceux des services d'ANC. Le choix de recourir à une fosse toutes eaux avec un épandage avec infiltration ou d'un filtre à sable drainé ou non, ou de solutions relevant de filières agréées peut entraîner des coûts d'investissements et surtout d'exploitation très différents.

Nous accorderons donc une attention particulière aux **solutions d'ANC** proposées, en lien avec les contraintes identifiées. Par ailleurs, pour simplifier les analyses, nous avons utilisé dans la suite des coûts d'investissements et des coûts d'exploitation moyens pour les dispositifs relevant de filières agréées, car seule une analyse spécifique à chaque cas permettra de choisir le dispositif adapté.

2.2.2. Etude de 26 cas d'études de choix d'assainissement

2.2.2.1. Sélection des études de cas

2.2.2.1.1. Critères de sélection

Environ 750 études de choix d'assainissement ont été financées par l'agence entre 2007 et 2019.

Les études de cas ont été sélectionnées d'après les critères suivants :

- ▶ **Date** : les études sélectionnées ont été réalisées de 2015 à 2018, il s'agit d'études récentes qui permettent la collecte et l'analyse des rapports, dont les données ne sont pas obsolètes.
- ▶ **Choix d'assainissement défini** : il été sélectionné, autant que possible, des études pour lesquelles un choix d'assainissement a été défini. Les schémas directeurs d'assainissement collectif consistant principalement en une programmation actualisée des travaux sur les ouvrages d'assainissement ont ainsi été écartés ;
- ▶ **Evolution du choix d'assainissement** : les études sélectionnées couvrent un panel de choix diversifié.

Ces critères de sélection nous amenaient à 70 cas, le choix définitif des cas retenus a été basé sur les critères suivants.

- ▶ La **consistance** lorsque le choix n'a pas été modifié : certaines études semblaient davantage s'apparenter à une mise en conformité du zonage qu'à une étude de choix détaillée.
- ▶ La **localisation géographique** des études de façon à couvrir une diversité de contextes et de méthodes de travail. ;
- ▶ La **disponibilité** des rapports d'études.

Sur la base de ces éléments, deux priorités ont ainsi été définies :

- ▶ Priorité 1 : L'étude semble pertinente,
- ▶ Priorité 2 : L'étude semble moyennement pertinente.

Cette sélection a été soumise à validation des différentes directions territoriales (par mail ou téléphone), qui ont pu faire leurs remarques, pour finalement aboutir au choix des 26 cas les plus pertinents à étudier.

La représentativité de la répartition globale des études, réalisées entre 2015 et 2018, sur le bassin Seine-Normandie avait initialement été conservée, c'est-à-dire que la part d'études faisant l'objet d'études de cas respecte la répartition par direction territoriale de l'ensemble des études réalisées. Toutefois, seuls 26 cas ont été étudiés, dont deux identifiés comme de priorité 2., à cause de difficultés dans la collecte des études auprès des Directions Territoriales Seine Normandie. Le tableau suivant reprend le nombre de cas étudiés par direction territoriale.

Tableau 10 : Nombre de cas analysés pour études de cas par DT

DT	Nombre d'études de choix analysées	%	Total des études de choix dont l'aide a été clôturée sur 2015-2018	%
DBN	1	4%	16	8%
DSAM	4	15%	42	21%
DSAV	3	12%	11	6%
DSF	5	19%	53	27%
DVM	6	23%	37	19%
DVO	7	27%	38	19%
TOTAL	26	100%	197	100%

Le nombre d'études de choix initialement ciblées a entièrement été obtenu pour deux directions territoriales. Deux études classées en priorité 2 ont été analysées pour compléter le nombre d'études à analyser, sur certaines directions pour lesquelles il manquait 1 à 3 études.

2.2.2.1.2. Caractéristiques des études choisies

Les études de choix faisant l'objet d'études de cas sont réparties entre zonages, schémas directeurs et enquêtes publiques. Certaines d'entre elles sont des actualisations.

Les actualisations d'études représentent donc 13 études utilisées pour établir les études de cas.

Une étude réalisée en 2019³ a établi des catégories pour classer les résultats issus des études de choix, dont nous nous servons dans la suite pour classer les études faisant l'objet d'études de cas. Ces catégories sont les suivantes :

1/ Développement de l'AC :

- ▶ **ANC → AC** : la commune a décidé de construire un réseau d'AC raccordant toutes les habitations de son territoire, qui étaient précédemment en assainissement individuel ;
- ▶ **ANC/AC → AC** : la commune a décidé de raccorder à l'AC les zones de son territoire qui restaient jusqu'ici en non collectif (hameau) ;
- ▶ **ANC → ANC/AC** : la commune décide de construire un réseau d'AC sur une partie de son territoire (souvent le bourg). Ce choix est souvent réalisé lorsqu'il y a une dispersion trop grande de l'habitat sur certaines zones pour mettre en place l'assainissement collectif.

2/ Développement de l'ANC :

- ▶ **AC → ANC** : la commune, bien qu'ayant réalisé un premier zonage en AC, n'avait pas encore entrepris les travaux ; elle a décidé de revenir sur ce choix, souvent pour des raisons de coûts et de financement, et a opté finalement pour un zonage en ANC intégral ;
- ▶ **AC/ANC → ANC** : idem que ci-dessus
- ▶ **AC → AC/ANC** : la commune était zonée en tout collectif et a modifié son zonage pour restreindre la zone desservie par l'AC ; elle a pu soit ne réaliser encore aucun travaux d'AC et s'est rendue compte que ceux-ci étaient trop coûteux sur certaines zones éloignées, soit les réaliser en partie (typiquement sur le bourg).

3/ Stabilité :

- ▶ **AC → AC** : la commune était déjà en AC et le reste après l'étude.

³ Navarro G., 2019, Agence de l'Eau Seine Normandie, Bilan des études de choix d'assainissement aidées par l'agence de l'eau Seine-Normandie de 2007 à mi-2019, rapport de stage

- ▶ **ANC → ANC** : la commune a choisi de rester en assainissement non collectif.
- ▶ **ANC/AC → ANC/AC** : la commune a décidé de garder un zonage mixte, avec plusieurs cas de figures : la commune a décidé de garder le zonage à l'identique ; la commune a décidé de raccorder à l'AC quelques habitations supplémentaires, mais pas la totalité du territoire ; la commune n'a pas encore construit son réseau d'AC et a restreint la zone d'AC.

Le terme à gauche de la flèche est le précédent choix d'assainissement réalisé par la commune avant l'étude. Il n'a pas nécessairement été mis en œuvre. Or, certaines communes ne disposaient pas de zonage avant cette étude et il a donc été codé dans ce cas le mode d'assainissement qui existait de fait au moment du lancement de l'étude.

Les 26 cas ayant l'objet de l'analyse de la robustesse des études de choix d'assainissement sont répartis entre les différentes catégories, comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Catégories des études retenues pour les études de cas

		Nombre de cas étudiés
Développement de l'AC	ANC --> AC	2
	ANC/AC --> AC	3
	ANC --> ANC/AC	0
Développement de l'ANC	AC --> ANC	2
	AC/ANC --> ANC	6
	AC --> AC/ANC	1
Stabilité	AC --> AC	0
	ANC --> ANC	1
	ANC/AC --> ANC/AC	5
Inconnu		6
Total		26

En annexe 7, un tableau de synthèse reprend les éléments principaux des études de cas réalisées.

2.2.2.2. Raisons de réalisation des études de choix

2.2.2.2.1. Analyse réalisée au-delà de l'échelle des 26 cas

Les données utilisées dans cette partie sont issues d'un rapport de stage réalisé en 2019 (Navarro G., 2019, Agence de l'Eau Seine Normandie, Bilan des études de choix d'assainissement aidées par l'agence de l'eau Seine-Normandie de 2007 à mi-2019).

Sur la période de 2007 à mi-2019, 747 études de choix, réparties sur plus de 2 000 communes, ont été aidées par l'AESN (en moyenne, 60 études / an, 150 communes concernées / an). Il s'agissait principalement de réalisations et de mises à jour de zonages, de schéma directeur d'assainissement. Le graphique suivant illustre les causes de réalisation des études de choix.

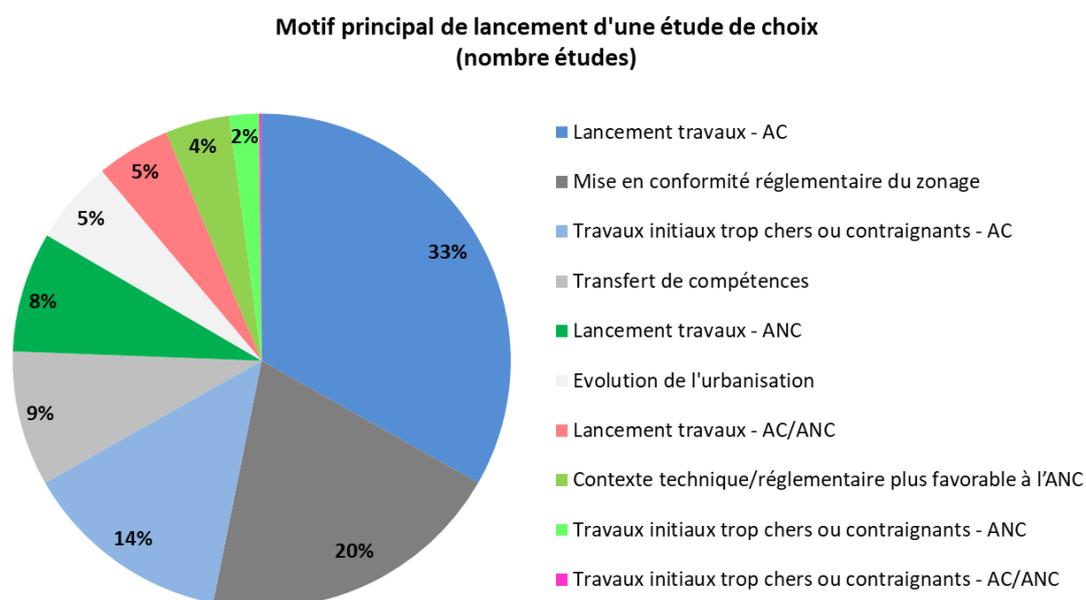


Figure 4 : Principales raisons de réalisation d'études de choix, sur la base du nombre d'études

Lorsque la maîtrise d'ouvrage est communale, la principale raison de la réalisation d'études de choix est dans ce cas le **transfert de compétences** (35 %), puis viennent les raisons évoquées ci-dessus selon le même ordre, dont la réalisation des travaux d'AC, ANC, AC/ANC (25 % quand ces travaux sont confondus), la mise en conformité réglementaire (17 %), **des travaux initiaux trop chers ou trop contraignants d'assainissement collectif** (10 % pour des travaux d'AC prévus, 1 % pour ceux d'ANC et moins de 1 % pour ceux d'AC/ANC).

La raison du transfert de compétences a explosé depuis 2018, et devrait continuer à être prépondérante dans les prochaines années, puisque dans le cadre de la loi Ferrand, les communes ont, sous certaines conditions, jusqu'au 1^{er} janvier 2026 (initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2020) pour transférer la compétence assainissement (et la compétence eau) aux communautés de communes, si celles-ci ne les exerçaient pas à titre optionnel ou facultatif avant 2020. Dans les années à venir, ce transfert devrait donc se poursuivre et conduire à la réalisation d'un nombre important d'études de choix. Ces éléments sont vérifiés par le portage de ces études de choix, de plus en plus récurrent par les intercommunalités (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine). Lorsque celles-ci portent des études, elles ont concerné en moyenne 6 communes pendant la période étudiée.

Les communes, ont été, sur la période étudiée, majoritairement les maîtres d'ouvrages des études de choix pour les DT Seine Francilienne (DSF), Seine Amont (DSAM) et Vallées d'Oise (DVO). En revanche, ce sont principalement les intercommunalités qui ont été maîtres d'ouvrage des études sur les DT Vallées de Marne (DVM), Seine Aval (DSAV) et Bocage Normand (DBN).

Les travaux initiaux trop chers ou trop contraignants concernent majoritairement des collectivités qui avaient prévu de construire un système d'assainissement collectif mais qui souhaitent revoir la solution envisagée à cause de coûts trop élevés et/ ou de financements insuffisants.

L'arrêté de 2009 sur les dispositifs d'ANC relevant de filières agréées a impacté la réalisation des études de choix depuis 2010, puisqu'à partir de cette période, la raison évoquée « contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC » pour la réalisation d'études de choix est plus fréquente.

2.2.2.2.2. Raisons de réalisation des études pour les 26 cas sélectionnés

Les études de choix, sélectionnées pour faire l'objet d'études de cas, ont été réalisées principalement en raison de lancement de travaux d'assainissement collectif (8 raisons citées, 24 %), de travaux trop chers ou trop contraignants pour l'assainissement collectif (6 raisons, 18 %), de nouvelles technologies d'ANC (4 raisons, 12 %) ou pour une mise en conformité réglementaire du zonage (4 raisons, 12 %). Le tableau suivant reprend les différentes raisons de réalisation des études.

Tableau 12 : Raisons qui ont conduit à la réalisation ou à la mise à jour des études de choix pour les cas sélectionnés pour les études – plusieurs raisons sont possibles pour un cas

Causes de réalisations des études	Nombre de citations	Part de raisons évoquées
Lancement travaux - AC	8	24%
Travaux trop contraignants, trop chers - AC	6	18%
Nouvelles technologies ANC	4	12%
Mise en conformité réglementaire du zonage	4	12%
Evolution au niveau des autorités (transfert de compétences, changement de maire, etc.)	3	9%
Motif non explicité	3	9%
Impact environnemental de l'ANC	2	6%
Evolution de l'urbanisation	2	6%
Lancement travaux - AC/ANC	1	3%
Contestation financeurs	1	3%
Total	34	100%

2.2.2.3. Analyse du contenu technique et financier des études des cas étudiés

2.2.2.3.1. Aspects techniques

Les études sélectionnées devaient contenir des éléments suffisamment détaillés pour nous permettre d'analyser leur robustesse et les éléments financiers.

Parmi les 26 cas d'abord étudiés, la description de la zone et donc le contexte et les contraintes sont décrites en totalité ou en partie

Etudes des contraintes du milieu récepteur

La masse d'eau concernée n'est parfois pas citée (6 cas sur 26) et les informations concernant sa sensibilité sont décrites dans moins de la moitié des cas (description peu ou pas développée dans 10 cas sur 26). Le contexte géologique et la perméabilité, élément important dans le cadre de l'ANC, sont quasiment toujours décrits, de façon assez précise.

Etudes des contraintes du milieu environnementales

Les contraintes environnementales (présence de ZNIEFF, de zones remarquables, de captage AEP, etc.) sont globalement décrites, sauf dans un quart des cas (6 cas sur 26), dont un cas pour lequel paradoxalement, l'étude mise à jour a été réalisée pour des questions d'impact environnemental. La présence de captage AEP est en général décrite.

Etudes des contraintes parcellaires

Les contraintes parcellaires ne sont pas décrites systématiquement (elles ne sont pas décrites dans 3 cas sur 22, pour 4 cas la solution ANC n'a pas été étudiée). Il semblerait que les contraintes parcellaires soient plus détaillées quand les causes de réalisation ou de mise à jour des études de choix sont dues à un contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC ou quand les travaux initialement prévus en AC sont trop coûteux. Ceci s'explique par l'objectif avec lequel les études ont été réalisées ou revues : volonté de revenir sur le type d'assainissement prévu dans les études précédentes (AC ou ANC/AC) pour rester ou avoir une part prépondérante d'ANC.

Par ailleurs, dans certains cas, les parcelles présentant des contraintes ne sont pas quantifiées ou le nombre de parcelles avec contraintes est différent du nombre prévu de dispositifs d'ANC de type filière agréée, ce qui ne permet pas de s'assurer de la cohérence entre les solutions d'ANC et d'AC préconisées et les besoins (6 cas sur 22).

Scénarii étudiés

Le nombre de scénarii étudiés varie selon les études, de 1 à 6 pour les cas étudiés.

Tableau 13 : Nombre de cas pour lesquels les différents scénarios sont étudiés et principales de causes d'absence d'étude des scénarios

Scénarios étudiés	Nombre de cas	Principales causes pour lesquelles <u>scénario non étudiés</u>
Scénario ANC	22	- évolution de l'urbanisme (2 raisons citées), - lancement de travaux d'AC (2 raisons citées), - mise en conformité du zonage (1 raison citée).
Un ou plusieurs scénarios AC/ANC	17	- lancement travaux AC (5 raisons citées), - mise en conformité réglementaire du zonage (4 raisons citées), - travaux initiaux d'AC trop chers ou contraignants (4 raisons citées), - évolution de l'urbanisation (2 raisons citées).
Scénario AC	14	- travaux d'AC trop chers ou trop contraignants (5 raisons citées), - mise en conformité du zonage (4 raisons citées), - contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC (nouvelles technologies) (3 raisons citées), - transfert de compétences (2 raisons citées). (2 cas : motif non explicité)

2.2.2.3.3. Aspects financiers

Les coûts d'investissement et les coûts d'exploitations issus des études ont été comparés à des estimations réalisées à partir de prix de références préétablis (fournis dans la partie du rapport sur la question 1, dans lequel sont réalisées les simulations comparant les coûts à la charge des usagers de dispositif d'AC et d'ANC).

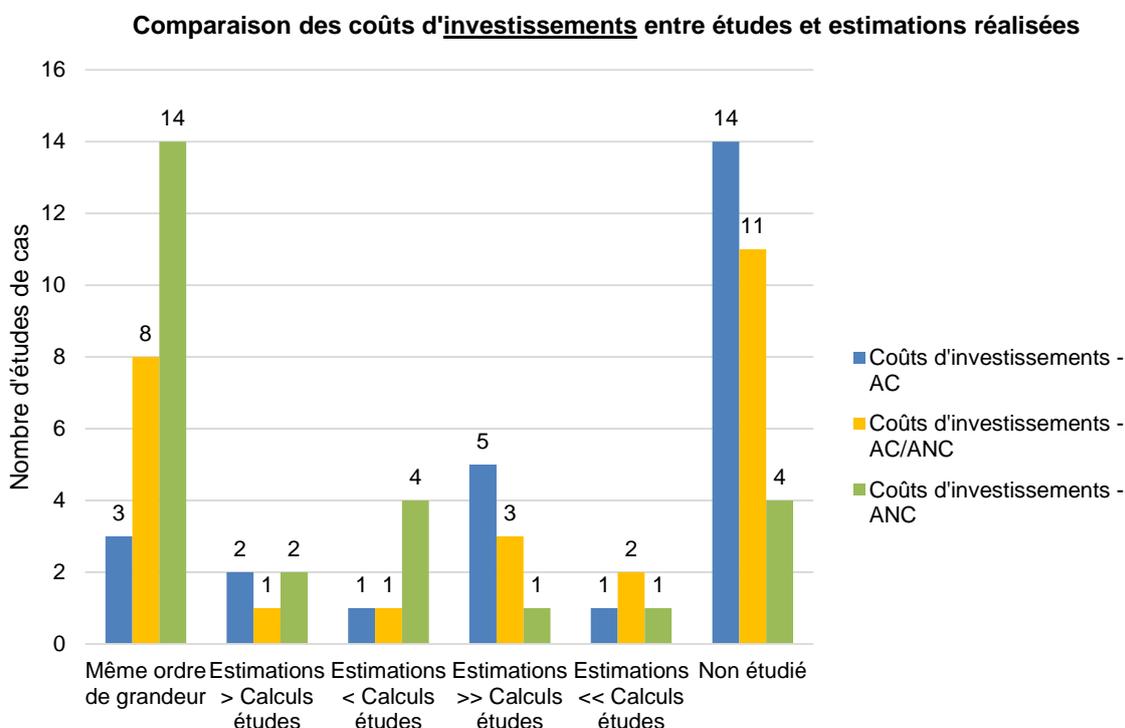
En annexe 8, se trouve le tableau reprenant les variations des coûts d'investissements et des coûts d'exploitation issus des études et issus de nos estimations.

Par ailleurs, afin d'obtenir des données statistiques, nous avons établi que :

- ▶ Des différences en-dessous de 20 à 25 % par rapport à nos estimations permettaient de considérer que les coûts étaient du **même ordre de grandeur** ;
- ▶ Des différences comprises entre 20 à 25 % et 35 à 40 % par rapport à nos estimations sont à noter, tout en restant dans des limites raisonnables : catégories **Estimations < Calculs études** et **Estimations > Calculs études** ;
- ▶ Des différences supérieures à 40 % par rapport à nos estimations sont très significatives, d'autant plus qu'elles peuvent être très élevées : catégories **Estimations << Calculs études** et **Estimations >> Calculs études**.

Les résultats obtenus, pour les coûts d'investissements et pour les coûts d'exploitation, pour les différentes solutions étudiées sont présentées sur les graphiques suivants. *Le nombre de cas non étudiés varie d'un graphique à l'autre car les coûts d'exploitation n'ont pas été évalués aussi systématiquement que les coûts d'investissements.*

Dans les graphiques suivants, les comparaisons de coûts sont présentées pour les différents scénarios, c'est-à-dire une solution d'assainissement collectif, une solution mixte dans laquelle une ou plusieurs parties du territoire sont en AC et une ou plusieurs autres en ANC, et une solution ANC.



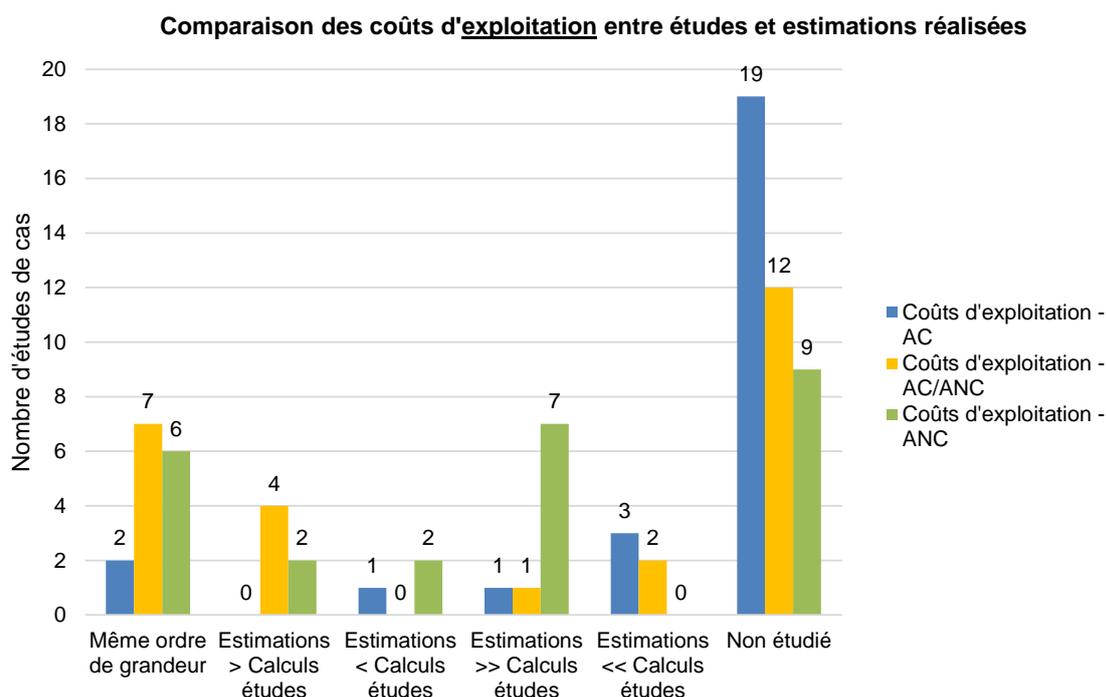


Figure 5 : Présentation des comparaisons de coûts d'investissements et de coûts d'exploitation pour les solutions d'AC, AC/ANC et ANC

Les résultats des analyses des coûts d'investissements et d'exploitation sont présentés dans les tableaux suivants.

Analyses des coûts d'investissements

Tableau 14 : Différences entre les coûts d'investissements issus des études et ceux des estimations

Coûts d'investissements - AC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	3
Estimations > Calculs études	2
Estimations < Calculs études	1
Estimations >> Calculs études	5
Estimations << Calculs études	1
Non étudié	14
Total	26

Coûts d'investissements - AC/ANC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	8
Estimations > Calculs études	1
Estimations < Calculs études	1
Estimations >> Calculs études	3
Estimations << Calculs études	2
Non étudié	11
Total	26

Coûts d'investissements - ANC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	14
Estimations > Calculs études	2
Estimations < Calculs études	4
Estimations >> Calculs études	1
Estimations << Calculs études	1
Non étudié	4
Total	26

Analyses des coûts d'exploitation

Tableau 15 : Différences entre les coûts d'exploitation issus des études et ceux des estimations

Coûts d'exploitation - AC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	2
Estimations > Calculs études	0
Estimations < Calculs études	1
Estimations >> Calculs études	1
Estimations << Calculs études	3
Non étudié	19
Total	26

Coûts d'exploitation - AC/ANC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	7
Estimations > Calculs études	4
Estimations < Calculs études	0
Estimations >> Calculs études	1
Estimations << Calculs études	2
Non étudié	12
Total	26

Coûts d'exploitation - ANC	Nombre de cas
Même ordre de grandeur	6
Estimations > Calculs études	2
Estimations < Calculs études	2
Estimations >> Calculs études	7
Estimations << Calculs études	0
Non étudié	9
Total	26

Bien que les coûts soient parfois du même ordre de grandeur en global, ils peuvent parfois être **différents entre ceux à réaliser dans le domaine public et ceux à effectuer par le privé**. C'est le cas dans :

- ▶ 13 scénarios pour les coûts d'investissements ;
- ▶ 11 scénarios pour les coûts d'exploitation.

Les variations entre les coûts issus des études et les coûts que nous avons estimés s'expliquent la plupart du temps par des coûts de référence différents. En effet, ceux-ci notamment varient en

fonction du contexte et des prix pratiqués localement, des bureaux d'études ayant réalisé les études, les échanges durant le processus de réalisation des schémas directeurs et des zonages ayant pu conduire à des révisions de prix.

Il est donc recommandé de fournir des **coûts de référence adaptés aux contextes**, que les bureaux d'études pourront utiliser pour réaliser leurs estimations.

Prise en compte de la partie privée de l'assainissement collectif

Tableau 16 : Prise en compte partie privée AC

Prise en compte partie privée AC	Nombre de cas
Oui	18
Non	6
Non concerné	2
Non indiqué	0
Total	26

L'indication « non concerné » dans le tableau signifie qu'aucun scénario AC ou AC/ANC n'a été étudié.

Cette absence de prise en compte de la partie privée de l'assainissement collectif pour au moins une partie des solutions étudiées a un impact sur la façon dont seront financés les ouvrages et les **subventions obtenues**. Elle peut donc avoir notamment des **conséquences importantes sur les investissements à réaliser au moment du raccordement**. Quand les coûts d'investissements relevant de la partie privée ne sont pas isolés des investissements publics, cela impacte le **prix de la redevance assainissement** dans les simulations réalisées dans les études, la redevance est alors surestimée. Il est donc essentiel de **distinguer et d'évaluer les coûts d'investissements et les coûts d'exploitation à réaliser dans le domaine privé et ceux à réaliser dans le domaine public**. En fonction de ces distinctions, les analyses peuvent être différentes car les modes de financement varient tout comme les subventions.

Analyses des amortissements

Tableau 17 : Prise en compte des amortissements dans les calculs

Prise en compte amortissements	Nombre de cas
Oui	4
Non	22
Total	26

Prendre en compte les amortissements, en y ajoutant les coûts d'exploitation, puis en les rapportant sur un an et sur 50 ans, en se basant sur la durée de vie des équipements et installations, permet aux décideurs d'avoir une vision à court et long terme des impacts financiers des investissements. Les ramener sur un an permet d'identifier les impacts directs pour les usagers.

D'après nos estimations, dans plus de la moitié des cas pour lesquels des comparaisons sont possibles (7 cas sur 9, 10 cas ne pouvant pas faire l'objet de cette analyse car un seul cas était étudié ou car les coûts d'amortissements n'ont pas pu être évalués), les montants des amortissements ajoutés aux coûts d'exploitation sont significativement plus élevés pour la solution choisie que pour d'autres solutions.

Il est donc important d'intégrer dans les analyses pour le choix les **amortissements sur 1 an et sur 50 ans, pour permettre aux décideurs d'avoir une vision à court et long terme**. L'horizon 50 ans peut paraître lointain mais permet de mettre davantage en lumière les différences.

2.2.2.4. Analyse des critères de choix de l'assainissement

2.2.2.4.1. Analyse réalisée au-delà de l'échelle des 26 cas

Les données utilisées dans cette partie sont issues d'un rapport de stage réalisé en 2019 (Navarro G., 2019, Agence de l'Eau Seine Normandie, Bilan des études de choix d'assainissement aidées par l'agence de l'eau Seine-Normandie de 2007 à mi-2019).

L'étude réalisée s'est focalisée sur 3 DT : DVM, DVO et DSAV.

Lors de la réalisation des études de choix, en moyenne,

- ▶ La **majorité des collectivités conserve** un choix d'assainissement identique ou très proche de la solution proposée dans l'étude de choix préalable ou existante (62 %) ;
- ▶ Les collectivités qui modifient leur choix d'assainissement sont **deux fois plus nombreuses** à se tourner vers **l'assainissement non collectif** que vers l'assainissement collectif (24 % contre 12 %)

Ces tendances peuvent varier en fonction des directions d'études (les collectivités de DVO privilégient le choix de l'ANC, celles de la DVM sont celles qui se tournent plus vers l'AC, et ce sont pour celles de la DSAV que la répartition des choix est plus équilibrée).

Les choix en faveur de l'ANC sont systématiquement réalisés à cause du coût impliqué par une **solution d'Assainissement Collectif**. Des raisons sont données dans le rapport étudié, notamment le fait que pendant une longue période l'assainissement collectif était considéré comme le seul mode d'assainissement valable et que l'ANC était la solution utilisée dans l'attente de l'AC. De plus, pour le cas de la DVO, ceci s'explique car de nombreuses communes sont situées en bordure de région parisienne et souhaitent obtenir le même « **niveau de confort** » que dans les villes (assainissement collectif). Enfin, les arrêtés liés aux **filières agréées** ont permis de trouver des solutions pour des communes pour lesquelles les installations d'ANC n'étaient pas conformes. Les communes n'avaient pas les moyens de recourir à l'AC et ont donc décidé de revoir leurs études de choix.

Le choix de recourir à un AC partiel a plusieurs raisons, citées par ordre de récurrence :

- ▶ La **simplicité et le confort de l'AC** (cause principale) ;
- ▶ La **diminution de l'impact environnemental** des rejets des installations autonomes non conformes ou absentes ;
- ▶ **L'évolution de l'urbanisation** d'une part et **l'AC trop coûteux** d'autre part (raisons avancées à part égale).

Pour ce qui est du choix de rester en assainissement AC/ANC, les raisons invoquées sont multiples.

2.2.2.4.2. Analyse sur les 26 cas

Critères des choix

Tableau 18 : Causes des choix des solutions

Critères de choix	Nombre de cas
Technique	10
Financier	14
Autre	7
Total	31

Certains choix ont des causes à la fois techniques et financières. Le critère financier reste celui qui est davantage cité. Le critère technique est moins cité car l'apparition et le développement des **filières agréées**, permettent de **répondre à un certain nombre de contraintes autrefois observées**. Il est davantage cité pour le recours à une solution ANC. Le graphique suivant illustre les critères de choix pour les solutions d'ANC.

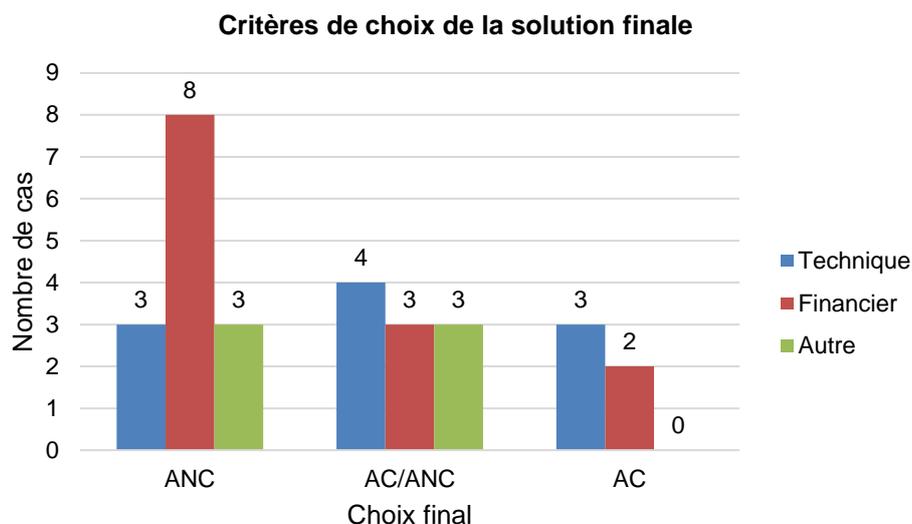


Figure 6 : Critères de choix retenus en fonction de la solution finale retenue

Les causes techniques avancées pour le choix sont diverses. Elles sont liées à la densité, l'éloignement des habitations, la simplicité de l'entretien pour l'ANC. L'apparition des filières agréées répond aussi à des contraintes, auxquelles les filières traditionnelles ne pouvaient pas répondre. Dans les études analysées, il ne ressort pas de seuils de parcelles avec de fortes contraintes ANC qui conduisent à un recours systématique à l'AC, du fait certainement du développement des filières agréées.

Dans certains cas, les causes de choix sont peu explicites sur les plans techniques (8 cas sur 24 cas, 2 cas ne sont pas considérés car le critère de choix n'est pas précisé dans l'étude), c'est notamment le cas lorsque le critère retenu est d'ordre financier. **Il serait important de davantage argumenter sur les causes techniques des choix**, même si le critère de choix est d'ordre financier.

Principaux postes à revoir

Il est mentionné plus haut qu'il existe parfois des différences de coûts entre ceux estimés sur la base de coûts de référence et ceux issus des études. Les principaux postes à revoir pour rendre les estimations des études plus réalistes et pour faciliter la comparaison sont les suivants :

- ▶ Les coûts de référence utilisés pour calculer les coûts d'investissements et les coûts d'exploitation, y compris la partie privée des branchements d'assainissement collectif ;
- ▶ La durée sur laquelle les coûts sont calculés, qui doit tenir compte de la durée de vie des dispositifs ;
- ▶ Les coûts d'amortissements en prenant en compte la durée de vie des différents équipements et installations.

Impacts sur les choix réalisés

Les écarts entre les coûts obtenus dans les études et ceux obtenus d'après nos estimations, ainsi que l'absence de prise en compte du montant cumulé des coûts d'amortissements et des coûts d'exploitation a un impact sur le choix réalisé dans 5 cas sur 26 ; pour huit cas, il n'a pas été possible de conclure sur ce sujet car un seul scénario a été étudié ou les coûts n'ont pas été estimés car le détail des travaux n'était pas fourni.

Le tableau suivant reprend pour les différents cas les principaux postes de calculs à revoir pour chaque cas et l'impact ou non sur la solution choisie. Y sont également commentés nos analyses quant aux coûts des études et ceux issus de nos estimations.

Tableau 19 : Principaux postes de calculs à revoir, impacts et explications des impacts pour les cas étudiés

Commune concernée	Critère(s) de choix indiqué(s) dans l'étude de choix	Principaux postes calculs à revoir	Impact sur le choix retenu	Commentaires issus de nos comparaisons de coûts	Choix réalisé suite aux études	Choix préconisé lors redressement des coûts
Clairefontaine-en-Yvelines	Financier	- partie privée des branchements AC, - coûts exploitation partie privée solutions AC et AC/ANC	Non	La solution choisie est celle qui existait et ses coûts sont moins élevés par rapport à une solution en AC.	ANC/AC	/
Vadelaincourt	Financier	coûts amortissements	Non	/	ANC	/
Mortefontaine	Technique	- partie privée investissements - coûts amortissements	Non	/	ANC	/
Epieds	Non précisé	- partie privée des branchements AC, - coûts exploitation partie privée solution AC/ANC, - coûts amortissements	Non	/	ANC	/
Marcq	Financier	- coûts exploitation AC /ANC, - coûts exploitation ANC.	Oui	(i) dans les études, les coûts d'exploitation des études sont proches entre solution AC / ANC et solution ANC, or d'après les calculs basés sur des estimations, ils sont plus bas pour la solution AC / ANC, (ii) les coûts d'exploitation du domaine privé sont plus bas pour la solution AC / ANC que pour la solution ANC d'après les calculs basés sur des estimations.	ANC	AC / ANC
Manou	Non précisé	- partie privée des branchements AC, - coûts investissements ANC, - coûts exploitation AC /ANC, - coûts exploitation ANC.	Non	coûts d'investissements pour la solution AC / ANC sous-estimés.	AC / ANC	/
Autreppes	Financier	- partie privée branchements AC, - coûts exploitation ANC, - coûts d'amortissements et durée de vie.	Oui	coûts d'amortissements plus élevés pour la solution d'ANC --> coûts annuels presque 2 fois plus élevés.	ANC	AC / ANC
Epagny	Financier	- coûts exploitation ANC, - coûts exploitation partie privée AC, - coûts d'amortissements.	Oui	coûts d'exploitation et coûts d'amortissements plus élevés pour solution AC que solution AC /ANC.	ANC	AC / ANC
Villeneuve sur Verberie	Technique ; Financier	- coûts investissements, - coûts exploitation principalement partie privée.	Non	choix réalisé sur critères principalement technique et les coûts d'investissements et d'exploitation restent moins élevés pour les particuliers dans la solution choisie.	AC / ANC	/
Porquericourt	Technique ; Financier	- coûts d'investissements et coûts d'exploitation des branchements (partie privée et partie publique), - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure	/	AC	/
Charmont en Beauce	Financier	Non concerné car 1 seul scénario étudié	Impossibilité de conclure	/	ANC	/
Givraines	Non précisé	- coûts d'investissements de la STEP, - coûts d'amortissements, - coûts de la partie privée des investissements et de l'exploitation.	Impossibilité de conclure	/	AC / ANC	/
Rennemoulin	Technique ; Financier	Non concerné car 1 seul scénario étudié	Non concerné	/	ANC	/
Rosay	Financier	- coûts investissements - coûts amortissements	Oui	différences importantes pour les amortissements entre les solutions	ANC	AC / ANC
Brienon	Technique	- coûts investissements STEP (AC)	Non	/	ANC	/
Saint-Moré	Financier	- coûts exploitation partie privée branchements AC, - coûts d'amortissements.	Non	bien que coûts d'amortissements des ouvrages et installations plus élevés pour l'ANC, la commune se trouve déjà en ANC uniquement et les coûts d'investissements de l'AC sont plus élevés.	ANC	/
Bar-les-Buzancy	Non précisé	- coûts d'amortissements, - coûts de fonctionnement sous-estimés pour ANC.	Oui	les coûts d'exploitation et les coûts d'amortissements sont moins élevés pour l'AC.	ANC	AC
Bonnet	Technique	- coûts d'exploitation, - partie privée investissements AC.	Non	la solution choisie (AC) reste plus avantageuse en termes financiers sur le long terme	AC	/
Braux-le-Chatel	Non précisé	- coûts d'investissements sur-estimés partie privée AC, - coûts d'exploitation ANC.	Non	la solution ANC a été choisie même si elle reste plus coûteuse sur de nombreux aspects.	ANC	/
Resson	Technique ; Financier	- coûts d'exploitation	Impossibilité de conclure	pas de détails des coûts d'investissements --> impossibilité de comparer	AC	/
Reynel	Technique	- coûts d'exploitation, - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure	pas de détails des coûts d'investissements --> impossibilité de comparer	ANC / AC	/
Humes-Jorquenay	Non précisé	- coûts d'exploitation ANC pour la partie privée sous-estimés ; - coûts d'exploitation partie privée AC non pris en compte.	Non	/	ANC / AC	/
Chalautre-la-Petite	Non précisé	- coûts d'investissements sur-estimés pour AC, - coûts d'exploitation, - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure	/	AC ?	/
Maison Rouge en Brie	Technique ; Financier	- coûts d'amortissements non étudiés.	Impossibilité de conclure	/	ANC / AC	/
Imbleville	Technique	- coûts d'amortissements non étudiés	Non	/	ANC / AC	/
Ceaux	Financier	- coûts d'amortissements non étudiés, - coûts d'investissements AC sous-estimés, - coûts d'exploitation partie privée AC.		/	ANC / AC	/

2.2.3. Conclusion

L'analyse de la robustesse des études de choix d'assainissement a conduit à comprendre le contexte de réalisation des études de choix, à l'échelle du bassin Seine-Normandie, puis à analyser le contenu de 26 études, y compris les critères ayant conduit à la sélection d'une solution donnée.

Sur le bassin Seine-Normandie, entre 2007 et mi-2019 la réalisation ou la mise à jour des études de type schéma directeur d'assainissement, zonage ont été principalement réalisées en raison de la réalisation de travaux d'AC (principalement), d'ANC et d'AC/ANC, la mise en conformité réglementaire ou des travaux initiaux trop chers ou trop contraignants d'assainissement collectif surtout et du contexte de transfert de compétences. La première raison s'est développée depuis 2018, puisque la compétence assainissement reviendra au plus tard en 2026 aux EPCI, celles-ci étant de plus en plus nombreuses à porter ces études.

Les 26 études de choix analysées ont été sélectionnées parmi l'ensemble des études réalisées entre 2015 et 2018. Elles ont abouti à un choix d'assainissement, certaines ont vu les choix antérieurs évoluer, d'autres non. La consistance, la localisation géographique et la disponibilité des études ont été des critères de choix des études. Des priorités ont été établies et validées avec les différentes directions territoriales pour établir la liste finale des études de cas à réaliser. La répartition géographique des études faisant l'objet d'études de cas a suivi celle de l'ensemble des études.

Il ressort que les **contraintes du milieu récepteur** ne sont pas systématiquement décrites : les éléments concernant les masses d'eau soient parfois peu détaillés. De même, les **contraintes parcellaires** sont mieux décrites quand les causes de réalisation ou de mise à jour des études de choix sont dues à un contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC ou quand les travaux initialement prévus en AC sont trop coûteux. Toutefois, il serait intéressant de fournir, systématiquement, le **nombre d'habitats présentant des contraintes**, leur degré (faible, moyenne, fort) et/ou leur nature (surface, etc.) pour savoir s'il est possible de recourir à un dispositif d'ANC, intégrant ou non des dispositifs relevant de filières agréées.

De plus, le nombre de scénarii étudiés varie en fonction des études. Une **solution ANC** est analysée dans la **majorité des études**, tandis que la solution d'AC n'est pas présentée dans chaque cas. Elle n'est pas étudiée quand il s'agit de travaux initiaux d'AC trop chers ou trop contraignants, quand le contexte technique et réglementaire est plus favorable à l'ANC notamment.

Quand il s'agit de comparer les **coûts** issus des études et ceux issus de nos estimations, en matière d'**investissement**, les différences significatives sont plus importantes pour les solutions d'AC. Les coûts de même ordre de grandeur sont plus représentés pour les solutions d'ANC et les solutions d'AC/ANC. Cependant, au sein de ces coûts globaux des différences existent sur certains postes : les coûts sont parfois globalement les mêmes au total mais sont très différents entre **partie relevant du domaine public** et partie relevant du **domaine privé**. Quant aux coûts d'exploitation, nous disposons de moins de données pour l'AC puisque cette solution est moins étudiée. Pour les solutions d'AC/ANC et d'ANC, les coûts sont le plus souvent du même ordre de grandeur même si, au contraire, certains cas présentent des différences très importantes entre les coûts proposés dans les études et ceux issus de nos estimations.

Parmi les cas étudiés, la **partie privée** de l'assainissement collectif n'est pas prise en compte pour l'ensemble ou une partie des scénarios dans plus de deux tiers des cas. Ce constat n'est pas sans conséquence pour les investissements et le prix de la redevance assainissement. Les **amortissements** ne sont pas pris en compte dans une majorité des cas.

Pour ce qui est des **choix finaux**, les solutions choisies reposent d'abord sur des critères **financiers**, puis sur des critères **techniques**. Les éléments disponibles dans les rapports d'études ne fournissent pas dans tous les cas suffisamment d'éléments pour **justifier des choix sur le plan technique**. Il serait intéressant dans la suite, surtout quand le critère financier est celui sur lequel repose le choix, de fournir également des justifications techniques. Toutefois, le développement des filières agréées permet de lever un certain nombre de contraintes liées à l'implantation de solutions ANC. Par ailleurs, nous avons constaté que certains coûts étaient erronés et que les différences étaient significatives, comme spécifié plus haut. Ces différences et/ou l'absence de prise en compte des coûts

d'amortissements (basés sur la durée de vie) dans le choix conduiraient à revoir les choix réalisés dans presque 20% des cas étudiés.

Sur cette base, pour améliorer les études de choix, les recommandations suivantes peuvent être émises :

- ▶ Fournir le nombre et le pourcentage de **parcelles** présentant des **contraintes** pour l'assainissement non collectif, leur degré (faible, moyenne, forte) et/ou leur nature, pour savoir s'il est possible de recourir à l'ANC et/ou si des dispositifs relevant de filières agréées peuvent permettre de lever ces contraintes ;
- ▶ Approfondir pour toutes les solutions (AC, AC/ANC, ANC) les **coûts** d'investissements et les coûts d'exploitation relevant du domaine **privé** et du domaine **public**, pour ensuite réaliser des simulations plus justes sur les subventions pouvant être obtenues, sur les coûts des redevances assainissement et sur les modes de financement des solutions ;
- ▶ Evaluer systématiquement les **coûts d'amortissements** des différentes solutions en tenant compte des durées de vie des différents équipements, et y ajouter les coûts d'exploitation. Ces analyses sont à réaliser en prenant en compte la partie dans le domaine public et la partie dans le domaine privé. Il est recommandé de faire ces estimations sur une durée à court terme (1 an par exemple) et une durée à long terme (50 ans par exemple) pour permettre aux décideurs d'avoir une vision sur les impacts directs pour la collectivité et les usagers, ainsi que pour compiler les coûts pour faire davantage ressortir les différences de coûts entre les solutions ;
- ▶ Détailler les **arguments techniques** pour le choix des solutions, même si les critères de choix des solutions ne sont pas d'ordre technique. L'enjeu est de s'assurer que la solution retenue soit bien faisable techniquement ;
- ▶ Utiliser davantage les **simulations** avec la redevance assainissement et les prix de l'eau sur les territoires pour évaluer l'impact pour les usagers.

2.3. [Question 3] Quel est l'impact sur le prix de l'eau du passage de l'ANC à l'AC, concernant les projets aidés par l'agence au cours du 10^{ème} programme ?

Le recours à l'ANC dans des communes rurales à l'habitat dispersé est souvent défendu car il permet d'éviter des dépenses d'investissements élevées dans des réseaux d'assainissement, impactant sur le montant de la redevance assainissement et ainsi le prix global de l'eau. Mais le service proposé dans le cadre d'un dispositif d'assainissement collectif attire toujours les collectivités et le nombre de communes desservies, sur au moins une partie de leur territoire, par l'assainissement collectif augmente.

Cette solution est généralement envisagée sur des territoires où il y a une certaine volonté de la part de la population à être raccordée (notamment des communes à proximité de villes) ou sur des territoires présentant des contraintes techniques pour l'ANC. Le choix de la solution est détaillé dans la question 2 du présent rapport.

Cette question 3 vise à :

- ▶ Analyser le prix de l'eau et de la redevance assainissement globale sur le bassin Seine Normandie (système collectif pré-existant ou récemment créé) entre 2013-2018 ;
- ▶ Réaliser une analyse **du prix de l'eau** et du **montant de la redevance assainissement** à l'échelle des EPCI-FP, des communes et des directions territoriales de l'agence de l'eau Seine-Normandie dans lesquels des travaux d'assainissement collectif ont été réalisés entre 2013 et 2018 (données disponibles) ;
- ▶ Identifier et étudier des cas, pour lesquels les **montants de redevances assainissement sont les plus élevés** au niveau du bassin suite à la création d'un dispositif d'assainissement collectif ;
- ▶ Sur la base des cas pour lesquels la redevance assainissement est plus élevée, identifier des **facteurs** conduisant à ces montants de redevances assainissement.

2.3.1. Rappel des aides de l'agence pour le passage de l'ANC à l'AC

Dans le cadre de son 10^{ème} programme, conduit entre 2013 et 2018, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a mis à disposition des collectivités locales différents types d'aides. Elles se découpent en huit défis et deux leviers.

Les projets d'assainissement sont inclus dans le **défi 1- diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques**.

Pour l'assainissement collectif, la nature des travaux aidés, le taux d'aide sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Récapitulatif des aides pour l'assainissement collectif (pollutions ponctuelles par les polluants classiques) dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie⁴

Thématique	Nature des travaux	Taux d'aide (S=Subvention, A=Avance)	Prix de référence / prix plafond
Epuración des eaux résiduaires urbaines	Etudes générales d'assainissement	S 80 %	Non
	Etudes spécifiques – Epuration	S 50 %	Non

⁴ Agence de l'Eau Seine Normandie, 2017, 10^{ème} programme (2013-2018).

	Opérations pilotes – Assainissement	S 70 %	Non
	Création et modernisation d'ouvrages collectifs de traitement	S 40 % + A 20 %	Oui
	Réhabilitation d'anciens sites d'épuration par épandage d'eaux usées brutes	S 40 % + A 20 %	Non
	Assainissement – travaux d'urgence	A 40 %	Non
	Animation	S 50 %	Oui
Réseaux d'assainissement	Etudes spécifiques – Réseaux d'assainissement	S 50 %	Non
	Réseaux d'assainissement : création de réseaux neufs de collecte et de transport d'eaux usées, création de toilettes permanentes sur le domaine public	S 40 % + A 20 %	Oui, sauf création de toilettes permanentes
	Réseaux d'assainissement : réhabilitation, mise en séparatif	S 40 % + A 20 %	Oui
	Branchements (domaine privé)	Branchement : - simple : 2 000 € - complexe : 3 000 € Immeuble et bâtiment public : 300 €/EH Déconnexion des eaux de gouttières : 1 000 € (majoration du forfait) Forfait de gestion pour la collectivité : 300 € par branchement	Non
	Animation	S 50 %	Oui
	Réseaux d'assainissement – travaux d'urgence	A 40 %	Non

Pour les STEP, la charge polluante est plafonnée à 130 % de la charge existante pour définir les travaux éligibles. Pour les réseaux unitaires, l'assiette est limitée à la moitié du montant des travaux éligibles. Le montant des aides est défini sur la base de prix de référence ou de prix plafonds, pour chaque catégorie de travaux.

En plus de ces aides, les collectivités locales peuvent bénéficier d'autres aides (conseils régionaux, etc.).

2.3.2. Analyse de l'impact sur la redevance assainissement dans le cadre de la création d'un système d'assainissement collectif

2.3.2.1. Sélection de données

Les données concernant le prix de l'eau potable (au m³ d'eau consommé) et de la redevance assainissement (au m³ d'eau consommé) sont issues de la base de données SISPEA.

Les données ont été sélectionnées de la façon suivante :

- ▶ Disponibilité sur l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- ▶ Compilation entre 2013 et 2018, bien que les données de 2018 soient partiellement complétées ;

Puis différents filtres ont été successivement appliqués :

- ▶ Un filtre pour identifier des valeurs non nulles, c'est-à-dire que les communes/EPCI disposent d'un système d'assainissement collectif ou que les données sont renseignées ;
- ▶ Un filtre pour s'assurer que les données sont « confirmées / publiées » ou « vérifiées » ;
- ▶ Un filtre pour exclure les données présentant des anomalies apparentes.

A l'échelle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la sélection de données a permis d'obtenir :

- ▶ Le détail des prix et leur évolution par collectivité (code SIREN) ou par commune (code INSEE), par service. A noter qu'il peut exister plusieurs services sur une même collectivité et donc que plusieurs prix peuvent être disponibles ;
- ▶ La moyenne, le minimum, le maximum et l'écart-type sur l'agence.

A l'échelle des collectivités ayant créé un système d'assainissement entre 2008-2018 (base fournie de 280 STEP aidées), des difficultés ont été rencontrées pour les communes fusionnées ou regroupées entre 2015 et 2017, ainsi qu'avec les limites des EPCI qui sont évolutives avec l'arrivée de nouvelles communes adhérentes.

De ce fait, les données obtenues ont été traitées dans deux fichiers distincts :

- ▶ L'un avec les prix à l'échelle des communes ;
- ▶ L'autre avec les prix à l'échelle des EPCI.

A partir des données INSEE, le nombre d'habitants a été intégré à ce fichier, tout comme les données du nombre d'habitants desservis par le système d'assainissement collectif (données SISPEA) et la capacité de la STEP (données fournies par l'AESN).

A partir des codes et noms actuels des bénéficiaires (les communes ou les EPCI) et les aides reçues ont été renseignées. A noter que les codes INSEE et SIREN de l'EPCI ont été associés grâce à un travail semi-automatisé car le fichier d'origine ne disposait pas de ces données.

A propos de l'évolution des montants de la redevance assainissement collectif :

Il est demandé d'analyser l'impact sur le montant de la redevance assainissement collectif, ainsi que sur le tarif de l'eau, du passage de l'ANC à l'AC. Or pour un certain nombre de communes, il n'existait aucun dispositif d'assainissement collectif avant que les travaux ne soient réalisés, d'où une différence entre le montant initial assainissement collectif souvent égal au montant de la redevance AC observée après travaux.

2.3.2.2. Valeurs obtenues à l'échelle de l'Agence de l'Eau

Sur la base de la sélection des données réalisée, le nombre d'habitants desservis, les prix moyens, minimaux et maximaux ont été obtenus pour l'eau et l'assainissement collectif. Ils sont fournis dans les tableaux suivants.

Tableau 21 : Nombre d'habitants desservis, prix moyens, minimaux et maximaux pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif

Année	Nombre habitants desservis	Prix moyen de l'eau (€)	Prix minimum de l'eau (€)	Prix maximum de l'eau (€)	Ecart-type
2018	3 109 898	2,27	0,9	5,2	0,60
2017	14 695 470	2,29	0,6	5,7	0,62
2016	14 207 745	2,24	0,93	4,7	0,59
2015	15 062 901	2,23	0,79	5,16	0,57
2014	14 364 554	2,16	0,91	5,3	0,55
2013	13 203 145	2,11	0,38	4,62	0,55

Année	Nombre habitants desservis	Prix moyen de la redevance assainissement (€)	Prix minimum de la redevance assainissement (€)	Prix maximum de la redevance assainissement (€)	Ecart-type
2018	2 235 199	2,42	0,39	6,14	0,90
2017	13 692 067	2,58	0,44	9,21	0,97
2016	11 698 498	2,59	0,50	9,25	0,98
2015	11 332 321	2,53	0,50	9,26	0,90
2014	10 185 910	2,48	0,47	9,25	0,94
2013	6 928 887	2,46	0,50	5,77	0,86

Les prix moyens de l'eau et le montant de la redevance assainissement sont restés stables entre 2013 et 2018. La redevance assainissement montre des écarts de coût beaucoup plus importants chaque année que l'eau potable, ce qui montre une forte disparité des coûts de l'assainissement entre les collectivités. Cela s'explique notamment par le **type de traitement**, la **structure du réseau** concerné, la prise en compte ou non de l'**amortissement** des ouvrages, des **travaux structurants** ou non à réaliser, le **contexte** général du territoire, etc.

Il apparaît entre 2014 et 2017 des collectivités concernées par des prix de la redevance assainissement de l'ordre de 9 €/m³ eau ce qui est très élevé.

Les données issues des tableaux ci-dessus serviront de base pour les comparaisons dans la suite.

2.3.2.3. Etude de la redevance assainissement dans les EPCI

Nombre de cas étudiés à l'échelle des EPCI

Au niveau des EPCI pour lesquels des travaux de création de station d'épuration ont été réalisés, **107 cas** étaient disponibles. Parmi ceux-ci, tous ne disposaient pas d'informations sur le prix de l'eau ou sur le montant de la redevance assainissement sur plusieurs années. L'évolution de la redevance assainissement, dans les cas pour lesquels des prix de l'eau et/ou des montants de la redevance assainissement étaient disponibles sur plusieurs années, a été étudiée. Ainsi, **17 cas** ont été étudiés (16 % des STEP aidées sur les EPCI) pour observer l'évolution des prix de l'eau et de l'assainissement collectif.

Analyses de l'impact des constructions de STEP sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Sur cette base, les résultats sont les suivants :

- ▶ Le **prix de l'eau** évolue **très peu avant et après la construction** des infrastructures d'assainissement collectif. Il est même le plus souvent inférieur aux variations observées entre les prix moyens de l'eau entre 2013 et 2018. Ceci s'explique car « l'eau paie l'eau » ;
- ▶ Aucune augmentation significative du **montant de la redevance assainissement collectif** n'est constatée **suite à la clôture de l'aide de l'agence de l'eau pour la création de la station**. Ceci s'explique notamment car les EPCI mettent en œuvre les projets dans une logique de maîtrise de l'évolution de la redevance assainissement et qu'ils harmonisent les tarifs à l'échelle de leur territoire ;
- ▶ Les montants de la redevance assainissement collectif à l'échelle des EPCI se situent entre 1,37 et 3,55 €, avec une valeur moyenne de 2,53 € entre 2013 et 2018. Les écarts observés sont moins élevés que ceux constatés à l'échelle du bassin.

Les deux derniers constats s'expliquent car les **coûts d'investissements sont mutualisés** à l'échelle des communautés de communes, communautés d'agglomération ou des syndicats. En effet, les parts de population desservis par les nouvelles STEP (créées entre 2013-2018) sont faibles par rapport aux populations totales déjà desservies par un système d'assainissement collectif (entre 0,01 % et 36 %, sachant que seuls deux cas se situent au-dessus de 10 %). Les infrastructures nouvellement construites concernent donc un petit nombre d'habitants mais leurs coûts sont répercutés à l'échelle d'un nombre plus important d'usagers, ce qui permet de lisser les coûts. De plus, les systèmes employés sont souvent rustiques et restent peu coûteux à l'échelle des autres investissements.

2.3.2.4. Etude de l'impact pour les communes

Nombre de cas étudiés à l'échelle des communes

173 communes (incluant des communes déléguées, certains projets concernaient deux communes déléguées dépendant d'une même commune) sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont réalisé des travaux de création de station d'épuration entre 2009 et 2019. **62 cas** (35 %), pour lesquels des données à l'échelle des communes existaient, ont d'abord été isolés. Les STEP des communes concernées ont une capacité variant entre 12 et 1 700 EH.

Afin d'évaluer de manière pertinente l'impact du passage de l'ANC à l'AC (ou une solution mixte AC / ANC), une analyse complémentaire des données a alors été réalisée afin de déterminer si le système d'assainissement créé était représentatif ou non de la commune concernée. En effet, lors de la création d'un système d'assainissement secondaire (sur un hameau par exemple), le coût des travaux est généralement porté par l'ensemble de la commune, ce qui modifie l'impact financier des travaux (comme c'est le cas au sein des EPCI).

Il a ainsi été distingué de l'analyse les communes où l'assainissement collectif créé était significatif : c'est-à-dire ont constitué un groupe spécifique les communes dont le nombre d'habitants desservis par la nouvelle STEP constituait au moins 1/3 de la population desservie par un dispositif d'AC sur l'ensemble de la commune et le nombre d'habitants desservis par la nouvelle STEP représentait au

moins 10 % de la population de la commune. Sur cette base, **49 cas** ont été étudiés. Les STEP concernées ont des capacités de 18 à 1 200 EH.

Analyses de l'impact des constructions de STEP sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Avant la construction de la STEP, pour la plupart des cas étudiés, il n'existait pas de dispositif d'assainissement collectif, le montant de la redevance assainissement collectif était donc logiquement nul.

A l'échelle des 62 communes ayant reçu des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la répartition des montants moyens est présentée sur le graphique suivant. 44 communes ont des redevances moyennes qui se situent entre 2,5 et 7,5 €/m³, entre 2013 et 2018, soit au-dessus de la moyenne constatée sur le bassin Seine Normandie. 18 communes ont des montants moyens de redevances assainissement qui se situent en-dessous ou autour du montant moyen de la redevance assainissement observé sur le bassin Seine-Normandie.

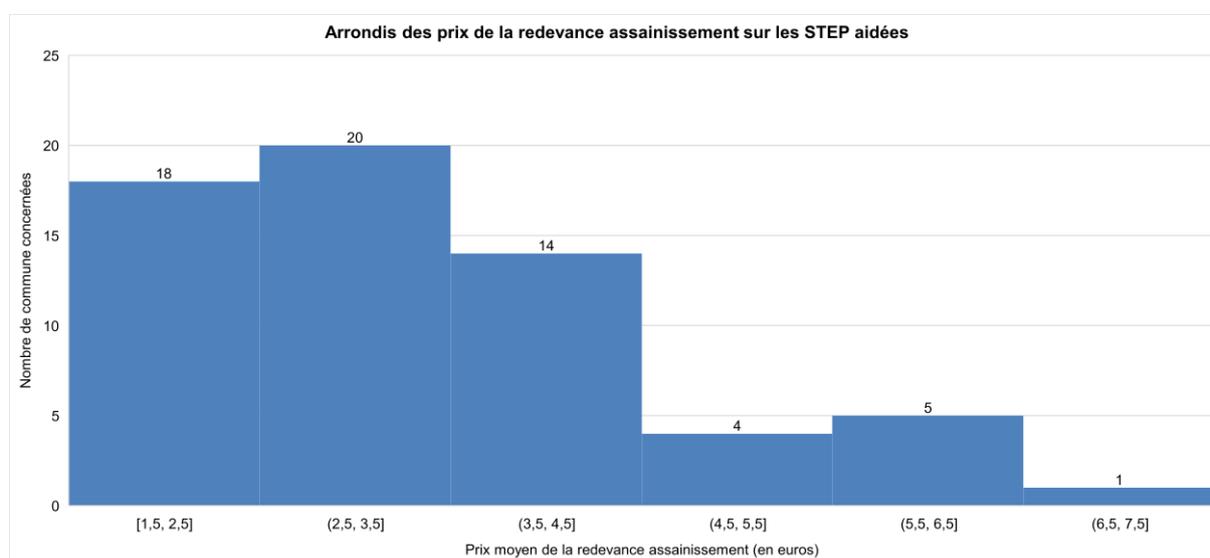


Figure 7 : Montants moyens des redevances assainissement pour les 62 cas étudiés

Sur les 62 cas étudiés où le système d'assainissement collectif créé concerne une part importante de la population, des données sont disponibles pour l'ensemble des cas en 2017. Ainsi, cette année sera utilisée comme année de référence. Le tableau suivant reprend ces données.

Tableau 22 : Montants des redevances assainissement sur le bassin Seine-Normandie, pour l'ensemble des cas étudiés, pour les cas étudiés pour lesquels la population desservie par le dispositif d'AC est significative, en 2017

	Ensemble du bassin	Ensemble des cas (62 cas)	Cas où la nouvelle STEP touche prépondérante population (49 cas)
Minimum	0,44	1,54	1,54
Maximum	9,21	7,11	7,11
Moyenne	2,58	3,44	3,52
Médiane	/	3,21	3,35

Ainsi, les montants de la redevance assainissement collectif sont plus élevés pour les cas étudiés, que sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Ils sont proches, que la part de population desservie par le nouveau dispositif d'AC soit significative ou non.

Sur 15 % des communes (10 communes parmi les 62 étudiés, dont 6 pour lesquelles le dispositif d'AC dessert une part significative de la commune), le montant moyen de la redevance assainissement est supérieur à 5 €/m³ en 2017 (soit plus du double de ce qui est observé sur le bassin).

Impact de la taille des communes sur le montant de la redevance assainissement

Le nombre d'habitants des communes desservies par un dispositif d'AC impacte peu sur le prix de la redevance assainissement, comme le montre le graphique suivant.

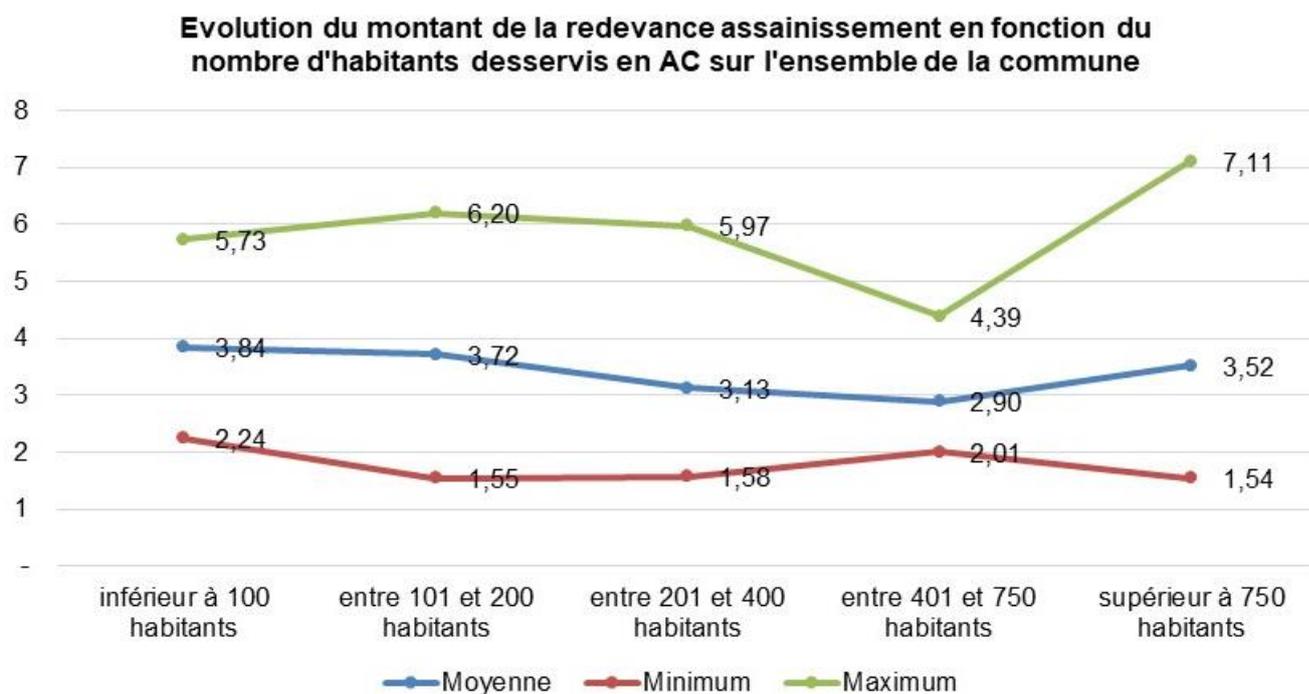


Figure 8 : Montant de la redevance assainissement en fonction de la taille des communes

Les montants minimums de la redevance assainissement collectif sont observés pour une commune dont la population se situe entre 101 et 200 habitants et une autre dont la population est supérieure à 750 habitants. C'est également dans cette dernière tranche de population que le montant maximal est constaté.

Impact de la redevance assainissement sur le prix global de l'eau

A l'échelle de l'ensemble des communes du bassin Seine-Normandie, le montant de la redevance assainissement collectif représente en moyenne 47 % du prix global de l'eau.

En 2017, les prix de l'eau sont disponibles pour 9 communes parmi les 66. Pour 8 d'entre elles, la part que représente le montant de la redevance assainissement sur le prix global de l'eau est supérieur à ce qui est observé sur le bassin Seine-Normandie. Toutefois, il convient d'analyser ces données comme des tendances, du fait du faible nombre de cas disponibles, sur lesquels des données ont été analysées.

Impact des territoires sur le montant de la redevance assainissement collectif

158 cas étaient présentés à l'échelle des Directions Territoriales. Parmi ceux-ci, comme à l'échelle des communes, 62 communes, réparties entre les six directions territoriales, disposaient de données suffisantes sur les montants des redevances assainissement et ont donc été étudiées. Le nombre de communes ayant eu des aides est faible pour les directions territoriales DTMSAV, DTSAM, DTVM et DTVO, le nombre de cas retenus pour analyser les aides sur ces territoires ne permet pas de tirer des conclusions fermes. Ainsi, les résultats obtenus constitueront des tendances. Au niveau de la DTMRBN et de la DTRIF, le nombre de communes et le nombre de cas étudiés sont plus élevés. Le tableau suivant reprend le nombre de STEP aidées et le nombre de cas étudiés. En jaune, sont identifiés les cas étudiés dont le nombre est faible.

Tableau 23 : Nombre de communes ayant reçu des aides pour la construction de dispositifs d'AC et les cas étudiés, selon les Directions Territoriales

	DTMRBN	DTMSAV	DTRIF	DTSAM	DTVM	DTVO	Total
Cas étudiés	37	2	11	4	4	4	62
Cas non étudiés	22	4	22	13	20	15	96
Total cas	59	6	33	17	24	19	158

Au vu du faible nombre de données observées, il ne semble pas qu'il y ait de différences significatives des montants des redevances assainissement collectifs à l'échelle des territoires.

A ce stade, les éléments suivants sont observables :

- ▶ l'impact sur le prix de la redevance assainissement collectif est invisible à l'échelle des EPCI et syndicats, car les coûts d'investissements et d'exploitation sont **mutualisés** auprès de l'ensemble des usagers du service d'assainissement collectif ;
- ▶ **l'évolution du montant de la redevance assainissement est visible** à l'échelle des communes si les communes ne disposaient pas d'un dispositif d'assainissement collectif puisque la redevance initiale était nulle ;
- ▶ sur les communes, le **montant moyen de la redevance assainissement collectif est supérieur** à la valeur observée à l'échelle du bassin Seine-Normandie ;
- ▶ le montant de la redevance assainissement collectif n'est **pas lié à la taille des communes, quand leur taille est inférieure à environ 1 200 habitants** (les cas étudiés étant des communes dont les populations sont inférieures ou égales à ce nombre d'habitants) ;
- ▶ la **part moyenne de la redevance assainissement collectif** sur le montant global de l'eau est **plus élevé** en moyenne pour les communes pour lesquelles un nouveau dispositif d'AC a été construit par rapport à l'échelle du bassin Seine-Normandie ;
- ▶ il n'apparaît pas de variations géographiques significatives.

L'impact sur le montant de la redevance assainissement collectif apparaît directement lié à la **nature de la maîtrise d'ouvrage**.

2.3.3. Analyse d'impact avec les simulations d'études et après travaux sur 10 cas

Les analyses réalisées sur l'ensemble des communes ayant obtenu des aides pour la mise en place de dispositifs d'assainissement collectif ont montré que le nombre d'habitants desservis par les nouveaux systèmes n'impactaient pas clairement sur le montant de la redevance assainissement. Ainsi, pour identifier les **potentiels facteurs** causant des montants élevés de redevances, une analyse de cas est présentée dans cette partie (les fiches de cas détaillées sont présentées en annexe 9).

2.3.3.1. Sélection des cas

Les cas ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- ▶ L'aide à l'assainissement collectif a été obtenu par une **commune**. Il a en effet été constaté que dans le cadre d'EPCI les montants des redevances assainissement étaient moins élevés car un nombre plus important d'habitants est desservi par un dispositif d'assainissement collectif, permettant ainsi de lisser le montant de la redevance assainissement ;
- ▶ Le montant de la redevance assainissement collectif est **supérieur à 5 €** ou se situe autour de ce montant ;
- ▶ Le nouveau dispositif d'assainissement collectif **dessert ou non un nombre représentatif** d'habitants à l'échelle de la commune.

Le tableau suivant reprend les cas sélectionnés, les aides concernées, la représentativité de la population desservie par le nouveau dispositif d'assainissement.

Tableau 24 : Caractéristiques des cas étudiés

Commune	N°aide	Année engagement	Année clôture	Population commune (2017)	Nombre habitants desservis AC (2017)	Capacité STEP (EH)	Taux d'utilisation STEP	Montant moyen redevance assainissement collectif (€)
Courcelles-Epayelles	1000141	2007	2010	201	187	300	62%	5,9
Neuvy-au-Houlme	1007546	2007	2012	221	117	150	78%	5,2
Élincourt-Sainte-Marguerite	1016343	2009	2011	897	910	1 200	76%	5,7
Saints	1014776	2010	2014	1 379	120	180	67%	5
Montsauche-les-Settons	1031987	2010	2014	542	16	18	89%	4,9
Habloville	1029604	2012	2016	319	321	300	107%	6,1
Planches	1032448	2012	2016	200	174	180	97%	6,2
Viels-Maisons	1033497	2012	2016	1 141	944	1 200	79%	7,1
Pierrefitte-en-Cinglais	1050531	2013	2018	263	111	160	69%	5,4
Saints	1069443	2015	2016	1 379	130	140	93%	5

2.3.3.2. Analyses des cas

Présentation générale des cas

Les types de STEP aidées sont dans la moitié des cas de type filtres plantés, pour deux cas des boues activées, pour deux autres cas des disques biologiques et pour un dernier cas, un dispositif avec filtre à sable.

Pour huit communes, les rejets des eaux traitées se font au niveau des cours d'eau et pour deux d'entre elles, grâce à l'infiltration.

Le tableau suivant reprend les caractéristiques des dispositifs d'assainissement collectif étudiés.

Tableau 25 : Caractéristiques des dispositifs d'assainissement collectif étudiés

Caractéristiques de la zone				Dispositif de traitement			Caractéristiques des rejets	Caractéristiques du réseau		Prix redevance assainissement (€/m3)					
Référence aides	Commune	Nombre habitants commune	Type habitat	Type de traitement	Nombre habitants desservis	Nombre EH	Types de rejets	ml/hab desservi	Nombre de postes de refoulement	Autorité organisatrice assainissement	Minimum	Moyen	Maximum	Evolution montant redevance assainissement (m3/€ HT)	Mode de gestion
1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	COURCELLES EPAYELLES (Maître d'ouvrage : commune)	201	Corps de ferme, parcelles de surface importante	Filtres plantés	187	300	Infiltration	11,40	1	Commune		5,91		/	Délégation
1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	NEUVY AU HOULME (Maître d'ouvrage : commune)	221	Corps de ferme, parcelles de taille importante	Disques biologiques	117	150	Cours d'eau	10,00	0	Commune	4,72		5,79	1,07	Régie
1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE (Maître d'ouvrage : commune)	897	Corps de ferme, parcelles de taille importante	Boues activées - aération prolongée	910	1200	Cours d'eau	7,18	7	Commune	5,51		6,23	0,72	Régie
1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	SAINTS (Maître d'ouvrage : commune)	1379	Corps de ferme, parcelles de taille importante, distances importantes entre parcelles	Filtres plantés	120	180	Cours d'eau	11,08	0	Commune		5		/	Régie
1037049 - 1 (réseau) 1037048 - 1 (STEP)	MONTSAUCHE-LES-SETTONS (Maître d'ouvrage : commune)	16	Parcelles éloignées les uns des autres, corps de ferme, parcelles de taille importante	Filtre à sable = 1 fosse toutes eaux + 1 préfiltre + 1 filtre à sable drainé + 1 aire d'évapotranspiration	16	18	Infiltration	30,00	0	Commune	4,63		5,24	0,61	Délégation
1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	HABLOVILLE (Maître d'ouvrage : commune)	319	Corps de ferme, parcelles de taille importante	Disques biologiques	321	300	Cours d'eau	14,80	2	Commune	6,04	6,105	6,17	/	Régie
1037618 - 1 (réseau) 1037620 - 1 (STEP) 1051809 - 1 (branchements)	PLANCHES (Maître d'ouvrage : commune)	200	Corps de ferme, parcelles de taille importante	Filtres plantés	174	180	Cours d'eau	14,94	2	Commune	6,14	6,205	6,27	/	Régie
1039707 - 1 (réseau) 1039701 - 1 (STEP) 1053750 - 1 (branchements)	VIELS-MAISONS (Maître d'ouvrage : commune)	1141	Habitat dense au niveau du bourg, semi-dense hameaux Mont Cel Enger et Couarde, éloigné pour 12 écarts.	Boues activées	944	1200	Cours d'eau	14,94	4	Commune	7,11	7,11	7,11	/	Régie
1058458 - 1 (réseau) 1058461 - 1 (STEP)	PIERREFITTE-ENCINGLAIS (Maître d'ouvrage : commune)	263	Habitat regroupé au niveau du bourg	Filtres plantés	111	160	Cours d'eau	10,45	2	Commune	5,12	5,35	5,58	/	Régie
1078092 - 1 (réseau) 1079861 - 1 (STEP)	SAINTS (Maître d'ouvrage : commune)	1379	Corps de ferme, parcelles de taille importante	Filtres plantés	130	140	Cours d'eau	9,59	0	Commune		5		/	Régie

Recours à l'AC et sensibilité du milieu

Le recours à l'assainissement collectif est justifié par les raisons suivantes :

- ▶ Les **contraintes naturelles** (7 causes) : sensibilité du milieu / du cours d'eau, présence de captage d'AEP ou de source, des terrains inaptes à l'ANC, faible profondeur de la nappe ;
- ▶ Des **dispositifs d'ANC non conformes**, conduisant à des rejets dans l'environnement non conformes, impactant alors sur le milieu, dans la majorité des cas.

Le recours à l'assainissement collectif est clairement justifié dans les dossiers d'aide dans 9 cas sur 10. Ce mode d'assainissement est privilégié pour répondre aux besoins de traitement liés à la sensibilité des milieux. En effet, en théorie les filtres plantés et les dispositifs d'ANC ont des performances épuratoires proches, sachant que le phosphore n'est pas traité. Les communes choisissent de recourir à l'AC car elles ont la maîtrise de l'entretien du site de traitement, nécessaire pour obtenir les performances épuratoires optimales.

Caractéristiques des ouvrages d'assainissement collectif et impact sur le montant de la redevance assainissement collectif

La population desservie par les dispositifs d'assainissement collectif étudiés est comprise entre 16 et 944 habitants. Les filières de traitement sélectionnées sont des filtres plantés (5 cas), des disques biologiques (3 cas) et un filtre à sable (1 cas) pour un nombre d'habitants à desservir compris entre 16 et 321 habitants. Un traitement par boues activées est mis en place dans deux cas pour lesquels les effluents à traiter concernent une population de 860 et 941 habitants, leur capacité nominale étant, pour chaque cas, de 1 200 EH. Les autres technologies sont utilisées pour traiter les effluents d'un nombre plus faible d'habitants. Le choix des filières de traitement est cohérent avec le nombre d'habitants à desservir.

Les dispositifs de traitement ont des capacités nominales comprises entre 18 et 1 200 EH. Le taux d'utilisation des systèmes de traitement est compris entre 62 et 108 %, la moyenne étant de 62 %. Parmi les cas étudiés, les solutions de traitement **ne semblent pas surdimensionnées**. Elles prennent en compte des variations qui semblent raisonnables et qui peuvent apparaître au niveau de la population, l'existence de salles de fête, d'entreprises, etc.

A propos du réseau, le linéaire de réseau par habitant desservi est compris entre **7,18 et 30 ml/hab.**, avec une valeur moyenne se situant à **13,44 ml/hab.** Ce ratio moyen est moins élevé que celui obtenu en milieu rural (21,5 ml/hab.⁵) En effet, les dispositifs d'assainissement collectif sont mis en place dans des localités, avec des **espaces entre parcelles** importants, augmentant ainsi les longueurs de réseau à mettre en place. La moyenne est proche du linéaire moyen obtenu à l'échelle France (13,2 ml/hab.), ce ratio est supérieur à cette moyenne dans quatre cas étudiés. Pour l'un d'entre eux, la ratio est supérieur à la moyenne observée en milieu rural.

Pour ce qui est des postes de relèvement, selon les cas, 0 à 7 sont nécessaires. Le montant de la redevance assainissement collectif est plus élevé quand 2 à 7 postes de relèvement sont utilisés.

Les coûts d'exploitation ont un impact moindre que les coûts d'investissements des équipements sur le montant de la redevance assainissement car ils représentent entre 1 et 7 % (moyenne à 4 %) de l'ensemble des coûts d'amortissements et d'exploitation, les coûts de l'exploitation liés au réseau et ceux de la solution de traitement sont globalement répartis. Ce sont donc bien les coûts d'amortissements et donc les **coûts initiaux d'investissements qui impactent le montant de la redevance assainissement**.

Au niveau des investissements, ce sont les **réseaux qui influent fortement sur les coûts**, puisqu'ils représentent entre 46 et 97 % des coûts restants à la charge de la collectivité (différentes aides reçues déduites), la moyenne se situant à 77 %.

⁵ Wittner C., GESTE, IRTSEA, ENGEES, 2015, Estimation des besoins de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement collectif, 4 pages.

Les montants des redevances assainissement collectif sont compris entre 4,94 et 7,11 €/m³, pour les différents cas étudiés.

Certains **facteurs**, à savoir les valeurs du **linéaire de réseau par habitant** et des **coûts d'investissements pour les réseaux**, sont donc identifiés comme conduisant à des montants de la redevance assainissement collectif élevés. Toutefois, l'évolution de la redevance assainissement associée à ces critères n'est pas linéaire. Le linéaire maximal de réseau par habitant ne conduit pas à une redevance maximale et réciproquement. Il en est de même pour les coûts d'investissements restants à la charge des collectivités. C'est donc une **conjugaison de facteurs**, dont le **contexte**, qui impacte sur le montant de la redevance assainissement, comme le confirment les deux cas présentés ci-dessous.

Cas pour lequel le montant de la redevance assainissement est le plus faible parmi les 10 cas étudiés :

Commune : **Montsauche-les-Settons**

Nombre d'habitants de la commune (2017) : **542 habitants**

Montant de la redevance assainissement : **4,94 €**

Habitants concernés pour le nouveau dispositif : **16 habitants**

Nombre d'habitants restants à desservir après la construction du nouveau dispositif : **-598 habitants** → la capacité des dispositifs d'assainissement collectif, à l'échelle de la commune dépasse le nombre d'habitants à desservir.

Filière de traitement et nombre d'EH : **filtre à sable – 18 EH (utilisation à 93 %)**

Linéaire de réseau par habitant : **30 ml/hab.**

Nombre de postes de refoulement : **0**

Répartition des coûts d'investissements restants à charge (après déduction des différentes aides) : **18 % STEP, 82 % réseau.**

La STEP n'est **pas surdimensionnée**, le **linéaire de réseau par habitant est très élevé.**

Cas pour lequel le montant de la redevance assainissement est le plus élevé :

Commune : **Viels-Maisons**

Nombre d'habitants de la commune (2017) : **1 141 habitants**

Montant de la redevance assainissement : **7,11 €**

Habitants concernés pour le nouveau dispositif : **944 habitants** (arrondi à 1 000 habitants)

Nombre d'habitants restants à desservir après la construction du nouveau dispositif : **-803 habitants** → la capacité des dispositifs d'assainissement collectif, à l'échelle de la commune dépasse le nombre d'habitants à desservir.

Filière de traitement et nombre d'EH : **boues activées – 1 200 EH (utilisation à 93 %)**

Linéaire de réseau par habitant : **12,71 ml/hab.**

Nombre de postes de refoulement : **4**

Répartition des coûts d'investissements restants à charge (après déduction des différentes aides) : **18 % STEP, 82 % réseau.**

Répartition des coûts d'exploitation : **51 % STEP, 49 % réseau**

La STEP ne semble **pas surdimensionnée**, le linéaire de réseau se trouve dans la **moyenne de ceux observés pour les 10 cas**. En revanche, **le nombre de postes de refoulement est plus important que pour les autres cas**.

Impact sur le prix de l'eau

Pour la majorité des cas étudiés (8 cas sur 10), le service d'eau potable est géré par des syndicats ou des communautés de communes. Il n'est pas observé d'impact de la construction des dispositifs d'assainissement collectif sur le prix de l'eau. Ce qui s'explique logiquement car le budget de l'eau et celui de l'assainissement sont distincts.

Cette analyse de 10 cas conduit aux résultats suivants :

- ▶ Les **coûts d'investissement**, principalement liés aux **réseaux** impactent le montant de la redevance assainissement collectif. Les habitats étant dispersés, les parcelles de taille importante, **le linéaire de réseaux par habitant** est important pour certains cas (supérieur à la moyenne nationale) ;
- ▶ Le nombre de **postes de relèvement** utilisé peut impacter le montant de la redevance assainissement collectif ;
- ▶ Les filières de traitement des 10 cas étudiés semblent adaptées au contexte et au nombre d'habitants à desservir. Les coûts d'investissements des sites de traitement influencent peu le montant de la redevance assainissement.

Les montants des redevances assainissement collectif sont donc liés à **différents facteurs**, dont **l'impact n'est pas systématique**.

Le contexte impacte certainement aussi le montant de la redevance assainissement collectif car des contraintes observées localement sur le terrain peuvent parfois augmenter les coûts des travaux.

2.3.4. Conclusion

L'objectif de cette question 3 est d'évaluer l'impact sur le prix de l'eau du passage de l'ANC à l'AC. Pour cela, une analyse du prix de l'eau et du montant de la redevance a été réalisée à l'échelle des EPCI, des Communes et des Directions Territoriales de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Dix cas pour lesquels les montants des redevances assainissement collectif étaient plus élevés ont été étudiés, afin d'identifier les facteurs impactant les montants des redevances assainissement collectif.

Les analyses ont été réalisées sur :

- ▶ 17 cas pour les EPCI ;
- ▶ 62 cas pour les communes, dont 45 pour lesquels le nouveau dispositif d'AC desservait une part significative de la population.

Ces analyses conduisent aux résultats suivants :

- ▶ Le montant de la redevance assainissement des **EPCI** se situe dans la **moyenne observée sur le bassin Seine Normandie**. En effet, la taille des EPCI où les tarifs sont uniformisés, conduit à diluer les montants engagés pour les dispositifs d'assainissement collectif au niveau de l'ensemble de la population. En effet, la population du territoire de l'EPCI est très supérieure à la population desservie par le nouveau dispositif d'AC, dont la technologie de traitement est souvent rustique ;
- ▶ L'évolution du montant de la redevance assainissement est **importante** pour les **communes** qui ne disposaient pas d'un système d'assainissement collectif car elles passent d'un montant nul à un montant médian de 3,21 €/m³. Le **montant moyen est** par ailleurs **supérieur** à celui observé à l'échelle du bassin Seine-Normandie et les écarts observés sont élevés : pour 70% des communes ayant créé un AC, le montant moyen de la redevance assainissement est supérieur à celui observé sur le bassin ;
- ▶ Le montant de la redevance assainissement collectif n'est **pas lié à la taille des communes, quand leur taille est inférieure à environ 1 200 habitants** (*les cas étudiés étant des communes dont les populations sont inférieures ou égales à ce nombre d'habitants*) pour lesquelles un nouveau dispositif est construit. Il n'est donc pas possible d'utiliser des seuils d'habitants pour valider ou non le bien-fondé de la construction d'un système d'assainissement collectif ;
- ▶ La **part moyenne de la redevance assainissement collectif sur le montant global du prix de l'eau est plus élevée** en moyenne pour les communes pour lesquelles un nouveau dispositif d'AC a été construit par rapport à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Pour 8 communes parmi les 9 (pour lesquelles des données sur le tarif de l'eau et le montant de la redevance assainissement sont disponibles), la part du montant de la redevance assainissement collectif est supérieure à ce qui est observé à l'échelle du bassin Seine-Normandie ;
- ▶ Il semble, au vu du faible nombre de cas étudiés, que la **situation géographique**, au sens des directions territoriales de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, n'impacte pas le montant de la redevance assainissement collectif.

Les principaux facteurs impactant les montants de la redevance assainissement sont les **coûts d'investissements**, principalement liés aux **réseaux**. Bien que ce ne soit pas clairement observé à l'échelle des cas étudiés, la **conjugaison des facteurs suivants**, associés au **contexte** (nappe affleurante, conditions d'accès, plan de charge des entreprises, etc.) impactent le montant de la redevance assainissement. Ces facteurs sont notamment :

- ▶ les **linéaires de réseaux** par habitant, lié à la dispersion de l'habitat et à la taille des parcelles ;
- ▶ le nombre de **postes de relèvements** utilisés.

C'est une **conjugaison de différentes causes** qui influencent le tarif de la redevance assainissement collectif, associés au **contexte**.

2.4. Les enseignements des retours d'expériences

2.4.1. Retours d'expériences sur les outils financiers alternatifs de l'Agence et des synergies avec les outils réglementaires

Au regard des complémentarités des deux questions⁶ relatives aux outils financiers de l'ANC, une réponse commune est présentée ci-dessous.

Un pouvoir de police du maire qui s'exerce difficilement et donc qui s'exerce peu

Le pouvoir de police du maire ou du président d'EPCI lui permet d'enjoindre les propriétaires d'installations d'ANC contrôlées et jugées non-conformes par son SPANC à effectuer les travaux nécessaires. Dans les faits, ce pouvoir est faiblement approprié et utilisé. La proximité avec les administrés et les montants financiers en jeu pour une réhabilitation rendent très difficile l'exercice de la coercition pour un élu local. Seule une approche stratégique qui combine l'effet dissuasif de la sanction adossé à la possibilité de faire bénéficier le contrevenant d'aides financières à la réhabilitation est jugée pertinente par certains SPANC rencontrés. C'est également la position de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Une synergie opérationnelle des outils financiers et réglementaires faiblement mobilisée, mais nécessaire

A l'échelle du bassin, l'identification de synergies entre les aides financières et l'exercice d'un pouvoir de police est rare. Les cas observés⁷ correspondent à des contextes bien particuliers :

- existence de risques environnementaux et sanitaires établis (PNR du Gâtinais) ;
- des élus locaux avec une forte ambition environnementale (CC du Chemin des dames⁸, CA Epernay⁹) ;

Cette articulation se traduit notamment par l'utilisation de l'argument financier des aides pour promouvoir les réhabilitations lorsqu'ils exercent leur pouvoir de police. Cette synergie reste surtout liée à la très forte implication des élus locaux sur le terrain (courriers, échanges bilatéraux avec les habitants, présentation des aides de l'Agence en plus de celle faite par les techniciens). Dans le cas du SPANC de la CC du Chemin des Dames, l'investissement terrain des maires a ainsi été déterminant pour engager et maintenir une pression sur les administrés. Cinq communes prioritaires

⁶ Quels outils financiers en remplacement des aides de l'agence ? Comment améliorer la synergie des outils financiers et réglementaires ?

⁷ Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Communauté de communes du Chemin des Dames

⁸ Département de l'Aisne

⁹ Département de la Marne

ont vu leur taux de réhabilitations croître grâce à un investissement fort des élus qui se sont appuyés sur :

- les subventions encore disponibles ;
- la sensibilisation des habitants à la pollution et aux conséquences de leurs installations sur l'environnement ;
- l'argument de valorisation du patrimoine : une réhabilitation peut être valorisée dans le cadre d'une vente ;

Des perspectives de synergies éventuelles entre outils financiers et réglementaires limitées en raison d'aides peu nombreuses et de leur faible incitativité

En l'absence d'aides de l'Agence, les outils de financements disponibles laissent les particuliers relativement démunis.

Les subventions encore disponibles sont relativement rares. Les aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) peuvent être exceptionnellement attribuées pour la mise en conformité d'installations d'ANC, mais ne concernent que des propriétaires occupants « très modestes » selon le barème de l'Anah et sont conditionnées à l'octroi préalable d'une aide d'une Agence de l'eau. Par ailleurs les aides complémentaires octroyées par certains Conseils Départementaux ne sont pas suffisamment incitatives et sont parfois conditionnées à l'octroi préalable d'une aide de l'Agence également.

Les particuliers peuvent également solliciter un certain nombre de prêts (Eco-prêt à taux zéro, prêts Action logement, CAF, caisses de retraites), mais ceux-ci ne permettent que des questions de trésorerie, et non des difficultés de financement. Par ailleurs, l'Eco Prêt à Taux Zéro (EPTZ) ne concerne que des systèmes d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie.

Enfin, un projet d'extension du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (qui devient désormais forfaitaire, sous forme d'une aide « Ma Prime Renov' » distribuée par l'Anah) aux travaux d'ANC, n'a pas été retenu dans les débats autour du Projet de Loi de Finances 2019 (amendement rejeté présenté à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2018).

Des articulations complémentaires et de nature différente à mobiliser pour faciliter l'application du levier complémentaire dans un contexte de diminution des aides financières

Dans un contexte de diminution des aides financières, l'interrogation sur le renforcement de la synergie entre les outils financiers et réglementaires est, de fait, rendue presque caduque (pouvoir de police quasiment impossible à exercer sans une stratégie assortissant d'aides financières, qui aujourd'hui sont taries). Cependant, plusieurs pistes nous semblent pouvoir être explorées afin de tenter de dépasser ce blocage, même si cela apparaît difficile :

- **mieux faire connaître le pouvoir de police aux élus grâce à la formation** : certains SPANC départementaux ont notamment mis en place des outils dédiés en la matière afin d'apporter une aide technique et juridique. Cette pratique gagnerait à être élargie ;

- **inciter plus fermement à une délégation du pouvoir de police aux Présidents d'EPCI :** cette démarche permettrait de redonner un réel pouvoir d'agir en matière d'assainissement non collectif en dépersonnalisant la relation aux habitants et en remettant de la distance avec les usagers ;
- **obliger les notaires à informer les SPANC des ventes de façon systématique** afin d'améliorer le suivi de l'obligation de réhabilitation.

2.4.2. Retour d'expérience sur les aides disponibles pour la réhabilitation des installations d'ANC

Jusqu'au 10^{ème} programme, les Agences de l'eau accompagnaient fortement la réhabilitation des installations d'ANC. Dans un contexte de tensions importantes sur leurs budgets, les Agences ont été contraintes de se désengager des aides à l'ANC. En l'absence des aides de l'Agence, les outils de financements disponibles sont rares et laissent les particuliers relativement démunis.

2.4.2.1. Les aides financières ou subventions pour la réhabilitation des ANC

Les aides de l'ANAH

Les aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) peuvent être exceptionnellement attribuées pour la mise en conformité d'installations ANC et sont conditionnées à l'octroi préalable d'une aide d'une Agence de l'Eau, ce qui joue comme un effet-ciseau pour les particuliers dans le cadre du désengagement des Agences.

Les subventions de l'ANAH sont destinées aux propriétaires occupants d'une résidence principale construite depuis plus de 15 ans¹⁰. Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 50% du coût des travaux. Pour bénéficier de cette aide, les propriétaires ne doivent pas dépasser un certain seuil de revenus afin de rentrer dans la catégorie des ménages « très modeste » au sens de l'ANAH. Ce seuil de revenus est fixé nationalement.

Tableau n°1 : Plafond de ressources fixé par l'ANAH pour l'année 2020¹¹

Nombres de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes en Île-de-France (€) *	Ménages aux ressources très modestes pour les autres régions (€) *
1	20 593	14 879
2	30 225	21 760
3	36 297	26 170
4	42 381	30 572
5	48 488	34 993
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 4 412

* Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la feuille d'impôts.

Les aides des caisses de retraites

Certaines caisses de retraite peuvent accorder une aide financière pour réaliser la réhabilitation d'un ANC. Cette aide est attribuée uniquement aux retraités du régime général de la sécurité sociale, aux pensionnés civils ou ouvriers retraités de l'Etat. Seuls les travaux sur la résidence principale sont éligibles.

La perception de cette aide n'est pas compatible avec les prestations suivantes, ce qui en réduit la portée :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)
- Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- Majoration pour tierce personne (PTP) ;
- Allocation veuvage.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du montant des travaux et des ressources du ménage. Il est plafonné à 3 500 €¹².

¹⁰

https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_aides/Le_guide_des_aides_de_l_Anah_2019.pdf

¹¹ <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

Les aides des conseils départementaux

Certains conseils départementaux proposent un accompagnement en matière d'ANC. Sur les 28 départements se situant dans le bassin Seine Normandie, 15 d'entre eux proposent ce type de soutien (cf. Annexe 10). Dans la majorité des cas, les subventions ne sont pas destinées *directement* aux particuliers, mais transitent *via* les collectivités ayant compétence ANC (donc avec un SPANC) qui prescrivent et/ou dirigent les travaux.

Le montant des subventions varie de 10% à 35% du montant hors taxes du coût total du projet.

Il est à noter que le Calvados propose uniquement un prêt à taux zéro pour la réalisation de projets de réhabilitation des installations d'ANC des particuliers, et des subventions pour réhabiliter le patrimoine communal.

Au-delà des subventions aux travaux, de nombreux départements financent les études préalables. L'Orne et la Côte d'or accompagnent les établissements publics et professionnels par la production de conseil et d'animations (réunions, mise en relation). On notera cependant que seule une partie restreinte du département de l'Orne est comprise dans le périmètre d'action de l'AESN.

Les aides des collectivités

Certaines collectivités proposent un soutien financier pour des travaux de réhabilitation de l'ANC d'un groupement d'habitations effectués sous maîtrise d'ouvrage publique par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les aides de la Direction générale des finances publiques

Sans pouvoir parler de subvention directe, la Direction générale des finances publiques propose un taux de TVA réduit (10%) applicable sur les travaux de réhabilitation des installations ANC pour les logements de plus de 2 ans¹³.

La réduction du taux de TVA n'est pas automatique. Le propriétaire doit remplir un formulaire en ligne qu'il devra transmettre au professionnel qui réalisera les travaux.

2.4.2.2. Les prêts pour la réhabilitation des ANC

Les particuliers peuvent également solliciter un certain nombre de prêts (Eco-prêt à taux zéro, prêts Action logement, CAF, caisses de retraites), mais ceux-ci ne permettent de solutionner que des questions de trésorerie, et non des difficultés de financement.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Suite aux engagements du Grenelle Environnement en 2007, le Gouvernement a créé l'éco-prêt à taux zéro (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008). Cette mesure a été étendue aux travaux de réhabilitation sur les installations d'ANC depuis le 1^{er} avril 2009¹⁴.

Le prêt peut être attribué aux propriétaires sans condition de ressources pour une résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990¹⁵. L'éco-prêt à taux zéro spécifique ANC est plafonné à 10 000 € pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'ANC ne consommant pas d'énergie. La durée maximale de remboursement de l'éco-prêt à taux zéro ne peut pas dépasser 15 ans.

L'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides de l'ANAH, des collectivités territoriales et de la TVA à taux réduit.

Le « Prêt travaux d'amélioration »

Action Logement propose le « Prêt travaux d'amélioration » qui permet de bénéficier d'un taux préférentiel (taux fixe égal au taux du livret A en vigueur au 31 décembre de l'année n-1 avec un taux plancher de 1%) afin de réaliser des travaux dans sa résidence principale dont la réhabilitation de

¹² <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613>

¹³ <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva>

¹⁴ http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Assainissement_non_collectif_ecoptz20-09-10_cle01181a.pdf

¹⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-eco-ptz>

l'ANC. Pour être éligible à ce dispositif, il faut être salarié d'une entreprise non agricole d'au moins 10 salariés et être propriétaire du logement concerné.

Ce prêt finance le coût des travaux dans la limite de 10 000 €. Il est remboursable sur une durée maximale de 10 ans.

Le « Prêt à l'Amélioration de l'Habitat » (PAH)

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) peut accorder un prêt pour financer des travaux d'assainissement. Ce prêt est destiné aux propriétaires ou locataires d'une résidence principale et uniquement aux bénéficiaires d'une prestation familiale. Le prêt peut atteindre 80% du montant de dépenses prévues, dans la limite de 1 067,14€. Le taux d'intérêt du prêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités de fractions égales.

La CAF accorde un autre prêt réservé uniquement aux assistants maternels, qu'ils soient allocataires ou non. Le « Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil de l'enfant » (PALA) est destiné à financer des travaux soit au domicile de l'assistant(e) maternel(le) soit dans une maison d'assistant(e) maternel(le). Il est à taux zéro pour un montant de 10 000 € maximum.

2.4.2.3. Un projet avorté d'extension du Crédit d'Impôt pour la Transition Ecologique (CITE)

Le 8 novembre 2018, un amendement pour le Projet de Loi de Finances 2019 a été présenté à l'Assemblée Nationale¹⁶. Cet amendement avait pour objet l'extension du CITE pour les « dépenses payées au titre des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif ». Le CITE permet de déduire des impôts sur le revenu une partie des dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du logement concerné. Cet amendement n'a finalement pas été retenu et le coût de la réhabilitation des ANC n'est pas compris dans le champ des dépenses éligibles par le CITE.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le CITE est progressivement remplacé par un nouveau dispositif, « MaPrimeRénov » et sera supprimé à partir du 1^{er} janvier 2021¹⁷. Ce nouveau dispositif consiste au versement d'une prime ciblée sur la performance énergétique et les ménages modestes.

Toutefois, la réhabilitation d'un ANC ne fait pas partie des dépenses éligibles au dispositif¹⁸.

L'amendement a été déposé par les 13 députés suivants, tous issus de la formation « Les Républicains », dont 2 ont leur circonscription sur le bassin Seine-Normandie : M. Vincent Descoeur (Cantal), M. Patrick Hetzel (Bas-Rhin), M. Jean-Yves Bony (Cantal), M. Pierre-Henri Dumont (Pas de Calais), M. Jacques Cattin (Haut Rhin), M. Damien Abad (Ain), M. Thibault Bazin (Meurthe-et-Moselle), M. Jean-Claude Bouchet (Vaucluse), **Mme Valérie Bazin-Malgras (Aube)**, Mme Emmanuelle Anthoine (Drôme), M. Stéphane Viry (Vosges), Mme Marie-Christine Dalloz (Jura), **M. Robin Reda.(Essonne)**.

Le texte de l'amendement, examiné le 8 novembre en séance plénière, était le suivant :

ARTICLE 57 de la loi de finances n° 1255 pour 2019

I. – Après l'alinéa 8, insérer les deux alinéas suivants :

« 4° Il est ajouté un m ainsi rédigé :

¹⁶ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1255C/CIION_FIN/CF23

¹⁷ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

¹⁸

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041400291&categorieLien=cid>

« m) Aux dépenses payées au titre des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif »

II. – Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« III. – Le I n'est applicable qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Exposé sommaire

On dénombre environ 5 millions d'installations d'assainissement non collectif (ANC) en France pour 12 millions de français assainis, une installation neuve coûte en général entre 5 000 et 15 000 € (source : Portail interministériel sur l'assainissement non collectif, 2014). Le coût de la réhabilitation est très variable selon les situations mais en 2012 la moyenne observée sur le territoire du bassin Rhône-Méditerranée corse était de 7500 €.

Jusqu'au 10ème programme, les Agences de l'Eau accompagnaient fortement la réhabilitation des installations d'ANC, avec par exemple une aide pouvant atteindre 8500 € TTC ou 60 % du montant étude et travaux sur le territoire de Loire-Bretagne (12 000 installations aidées sur le 10ème programme).

Dans un contexte de tensions importantes sur leur budget, les Agences sont contraintes à des renoncements et risquent donc de se désengager des aides à l'ANC. Cela laisse très peu de dispositifs d'aide pour les particuliers qui doivent réhabiliter leurs installations, dont certains sont conditionnés aux aides des agences de l'eau, et qui ont tous un périmètre très limité (l'EcoPTZ ne concerne par exemple que les installations sans consommation d'énergie, pour les habitations construites avant 1990...).

L'ANC est une alternative techniquement satisfaisante qui participe à l'atteinte du bon état écologique du milieu et financièrement intéressante pour le bien commun puisqu'elle évite de déployer des réseaux dans les zones où la population est peu dense.

Sans dispositif d'aide, les possibilités se raréfient pour les particuliers, qui sont de moins en moins incités à réaliser des travaux dont les coûts sont importants. Cela se répercute sur la qualité des installations, avec un risque d'augmentation de la pollution. L'absence d'incitation en faveur de l'assainissement non collectif contraint également les collectivités à élargir le réseau d'assainissement, avec un impact important sur le coût du service public.

Cet amendement vise donc à remédier à cette situation en instaurant un crédit d'impôt pour la réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif, dans le cadre du Crédit d'impôt transition énergétique.

« Extrait du CR de la commission des finances où l'amendement a été examiné précédemment, le 7 novembre 2018 :

La commission en vient à l'amendement II-CF23 de M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Cet amendement traite des dispositifs d'assainissement non collectifs. Il est proposé de créer un crédit d'impôt pour leur réhabilitation : la raréfaction des possibilités et dispositifs d'aide fiscale augmente le risque de pollution.

Suivant l'avis défavorable du rapporteur général, la commission rejette l'amendement. »

2.4.2.4. Conclusion : des particuliers démunis sur le bassin pour financer leurs travaux de réhabilitation

Depuis l'arrêt de l'octroi de subventions aux particuliers pour la réhabilitation des installations ANC, les particuliers se retrouvent particulièrement démunis pour réaliser ces travaux.

D'une part, les aides de l'ANAH se concentrent sur les particuliers « très modestes » et ne sont versées uniquement si l'Agence de l'Eau les soutient financièrement. Or, depuis l'arrêt des subventions par cette dernière, il est difficile de concevoir que l'ANAH continue le versement de ces subventions. De plus, le caractère restrictif des aides de certaines caisses de retraites (sous certaines conditions), et le fait que les possibilités de subventions des collectivités territoriales (départements, EPCI et communes) ne soient pas uniformément réparties sur l'ensemble du bassin ne permet pas une couverture optimale des besoins de tous les habitants du bassin désirant réaliser ces travaux.

D'autre part, les différents prêts existants pour les travaux de réhabilitation de l'ANC possédant également des caractères restrictifs écartent des potentiels intéressés (dispositif ANC ne consommant pas d'énergie, être salarié d'une entreprise non agricole d'au moins 10 salariés, bénéficiaire d'une prestation familiale).

Enfin, malgré le besoin soulevé par les députés avec leur projet d'extension du CITE aux travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement, le successeur de ce dispositif, « MaPrimeRénov' », ne soutiendra pas financièrement les particuliers dans ces travaux.

2.4.3. Retours d'expérience sur la compétence facultative « entretien » : une absence de réels besoins en matière d'accompagnement et de soutien à « l'entretien » auprès des 3 SPANC interrogés

La partie ci-dessous vise à répondre à la question suivante : « Comment améliorer l'entretien voire la gestion collective des ANC ? »

L'interrogation sur l'amélioration de l'entretien au sein des SPANC nécessite dans un premier temps d'analyser et d'identifier les besoins et difficultés éventuelles des SPANC concernant la prise de compétence facultative « Entretien » ainsi que ses modalités de mises en œuvre.

La prise de compétence « Entretien » auprès des SPANC interrogés dépend d'une volonté politique de mettre à disposition un service auprès des usagers du territoire afin de compléter l'offre de service du SPANC au-delà même de ses prérogatives réglementaires (ex : contrôles). Elle traduit ainsi une approche qui vise à inscrire le SPANC dans une approche globale de gestion des problématiques liées à l'ANC. La sensibilisation des élus sur la nécessité d'inscrire le SPANC dans cette démarche au regard des enjeux locaux est perçue comme étant le principal enjeu à ce moment. En l'absence d'intérêt politique à ce sujet, les missions du SPANC peuvent ainsi être uniquement limitées à leurs compétences réglementaires.

Il convient de préciser ici que ce constat est assez différent de celui observé sur d'autres bassins, notamment Adour-Garonne. La mission d'évaluation de la politique ANC de l'AEAG avait mis en évidence comme limite à la prise de compétence « Entretien » une volonté des SPANC de ne pas vouloir rentrer en concurrence avec les entreprises locales et la perception de moyens humains supplémentaires trop importants pour assurer le déploiement de missions de sensibilisation, d'organisation et de planification de campagnes d'entretiens.

Concernant la mise en œuvre de la compétence « Entretien », peu de besoins sont également identifiés.

Le recours à un prestataire semble privilégié permettant de limiter les moyens humains et financiers liés à l'exercice de la compétence. La mobilisation d'une entreprise peut être faite par l'intermédiaire d'un marché à bons de commande ou d'un appel d'offre permettant de contractualiser sur une période donnée un partenariat avec une entreprise (ex : SPANC du SIAP Crevon et de la CC des Quatre Vallées). Cette approche permet une sélection des prestataires et vise à garantir la conformité et la qualité des prestations d'entretien pour les particuliers. Le coût d'intervention de l'entreprise étant facturé à l'usager, celui-ci n'a ainsi aucun impact sur le coût de fonctionnement du SPANC. Dans ce cas de figure, les missions du technicien pour l'entretien relèvent de la sensibilisation dans le cadre des contrôles, le transfert des demandes des habitants au prestataire, le suivi administratif de la bonne exécution des missions du marché.

Pour le SPANC du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud est des Ardennes, la compétence entretien a été internalisée se traduisant notamment par la présence de ½ ETP dédié et l'acquisition de matériel pour assurer l'entretien des installations d'assainissement non collectif. Seule la vidange est réalisée dans le cadre de prestation par des agriculteurs. Au regard de la taille du SPANC (154 communes, plus de 5000 installations...), la tarification des prestations d'entretien a été calculée en fonction de la périodicité des vidanges (tous les 5 ans), permettant de financer les investissements

réalisés et le suivi fait par le technicien. Dans cette configuration, une seule difficulté a été mentionnée par le SPANC : l'identification d'agriculteurs agréés pour réaliser la vidange.

Au regard, des faibles besoins exprimés par les SPANC rencontrés sur la prise et la mise en œuvre de la compétence facultative « Entretien », les attentes vis-à-vis de l'Agence sont faibles, voire inexistantes pour certains SPANC.

Seules deux attentes ont été identifiées pour un des SPANC interrogé, il s'agit notamment de :

- une aide financière pour diminuer le montant de la redevance entretien pour les particuliers ;
- une sensibilisation auprès des élus locaux pour rassurer sur les modalités de prise en charge de l'entretien au sein des SPANC.

2.4.4. Retours d'expérience sur le programme OCAPI et l'intérêt du développement des toilettes sèches

2.4.4.1. Description générale du projet OCAPI (<https://www.leesu.fr/ocapi/presentation/>)

2.4.4.1.1. Contexte

Le programme de recherche et action OCAPI vise à étudier et accompagner les évolutions possibles des systèmes alimentation/excrétion urbains. Le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes urbains (LEESU) en est le porteur principal depuis son lancement en mars 2015, en partenariat avec plusieurs autres laboratoires de recherche, partenaires et financeurs.

Dans un contexte de transition écologique et solidaire, les modalités de fonctionnement des sociétés urbaines sont amenées à fortement évoluer : le programme OCAPI s'intéresse **aux cycles biogéochimiques en ville** et en particulier à la gestion des **excrétions urbaines de nutriments**. Plus spécifiquement, OCAPI participe à réouvrir, un siècle après sa disparition, le débat sur les modalités de gestion des urines et matières fécales en ville et les multiples possibilités de gestion alternatives au tout-à-l'égout, communément appelées séparation à la source.

2.4.4.1.2. OCAPI 2 (2018 – 2021)

La deuxième phase du programme OCAPI a débuté en mars 2018 pour 3 ans. Elle est structurée en 5 axes :

- le volet Métabolisme concerne la soutenabilité des systèmes alimentation/excrétion urbains, du point de vue du métabolisme territorial.
- le volet Agrocapi les problématiques soulevées par l'appropriation par les acteurs agricoles de nouveaux produits issus de la séparation à la source (en collaboration avec l'INRA) ;
- le volet Sociocapi se penche sur l'adaptation des différentes techniques de séparation à la source aux différentes typologies urbaines et sociales, et les transformations des savoirs et imaginaires liés aux déchets corporels dans un contexte de transition écologique.
- Le volet Démonstrateurs a pour objet d'assurer le suivi socio-technique de bâtiments et filières pilotes en émergence.

- le volet Animation, enfin, vise à accompagner les acteurs franciliens, français voire plus largement pour la mise en œuvre de séparation à la source.

Les travaux produits au sein du programme sont valorisés via une série de publications académiques et en direction des acteurs de terrain

2.4.4.2. Intérêt du développement des toilettes sèches vis-à-vis de l'ANC

Dans le domaine de l'excrétion, le programme OCAPI s'intéresse en particulier aux filières urbaines basées sur la séparation des urines et des fèces.

- L'utilisation de toilette sèche « à séparation », permet de réduire considérablement la quantité de déchets qui passe par le système d'assainissement. L'installation d'ANC n'a plus d'eau noires à traiter mais uniquement les eaux grises.
- Un autre système est basé sur des techniques de toilettes à litière biomaitrisée, où selles et urines sont traitées ensemble, ce qui facilite le processus de décomposition.

Quelle que soit la filière (à séparation un non), les dispositifs de toilettes sèches présentent l'avantage de diminuer la charge polluante à traiter par l'installation. Elles présentent également un intérêt sanitaire en limitant très fortement la charge microbiologique à traiter.

Avec l'installation de toilettes sèches, la réduction de la majeure partie des matières solides et d'une grande partie des éléments polluants contenus dans les eaux usées permet de réduire de moitié les besoins d'assainissement domestiques. Par exemple elle permet la réduction du dimensionnement d'un filtre planté par deux (de 2 m² à 1m² par équivalent habitant).

Au-delà des bénéfices globaux liés à ce type de filière (baisse de la consommation d'eau, réduction de la pollution émise et production de matière valorisable), l'installation de toilettes sèches en amont d'une filière d'assainissement peut donc être intéressante financièrement et techniquement pour des particuliers qui doivent réaliser ou rénover leur filière d'assainissement non collectif.

2.4.4.3. Intérêt d'un soutien de l'agence au développement des toilettes sèches

Le 11ème programme intègre d'ores et déjà le financement de solutions permettant la collecte séparative des urines (toilettes « no-mix », dispositif de collecte des urines jusqu'au stockage et conditionnement) pour des immeubles de logements collectifs et bâtiments publics dont des constructions neuves (en zones déjà urbanisées ou à urbaniser). Cette ligne de financement est pour l'instant dédiée à l'assainissement collectif (sous-chapitre A.2 Réseaux d'assainissement).

La prise en compte de l'intérêt particulier des toilettes sèches vis-à-vis de l'ANC pourrait lui permettre d'accompagner les évolutions réglementaires évoquées ci-dessus et de participer à la reconnaissance des bénéfices écologiques et économiques liés au développement de ces filières.

2.4.5. Analyse comparative des modalités d'interventions des autres Agence de l'eau en faveur de l'ANC

Suite à la mise en œuvre du 11^{ème} programme, les modalités d'intervention des différentes agences de l'eau diffèrent. Il est ainsi identifié deux types de positionnement sur la thématique ANC :

- **Un arrêt net ou progressif des soutiens à l'ANC** : l'arrêt des modalités d'intervention à l'ANC concerne les agences de l'eau Rhône Méditerranée-Corse et dans une certaine mesure Rhin-Meuse. Pour l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le soutien à l'assainissement non collectif tant en investissement qu'en fonctionnement sort du périmètre d'intervention du 11^{ème} programme. Il est précisé qu'à titre transitoire, les contrats de territoire permettront au cas par cas d'aider des projets d'assainissement non collectif faisant sens localement. Pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse, le 11^{ème} programme acte le renoncement dans les interventions de l'agence du soutien à l'assainissement non collectif. Les motifs évoqués sont l'application des instructions ministérielles et la difficulté à mesurer les effets sur les milieux, alors que le coût de gestion est élevé et alors même que les montants financiers engagés au cours du 10^{ème} programme étaient jugés importants.
- **Une priorisation des interventions de l'ANC selon des critères sanitaires, environnementaux ou de solidarité urbain/rural, avec pour certaines un arrêt prévu lors de la révision du 11^e programme** : les agences de l'eau Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Artois-Picardie poursuivent le soutien à l'assainissement non collectif, mais de manière plus restrictive.
 - Sur le bassin Loire-Bretagne, les aides aux études et travaux de réhabilitation concernent uniquement les communes éligibles à la solidarité urbain-rural ou découlant d'un profil de baignade pour la restauration de la qualité d'un site de baignade classé insuffisant, suffisant ou bon avec risque de déclassement et ayant identifié précisément les installations d'assainissement non collectif comme source de pollution. L'aide aux études et travaux de réhabilitation est prévue durant les trois premières années du programme d'intervention et prendra fin au 31 décembre 2021.
 - Sur le bassin Adour-Garonne, les aides aux réhabilitations concernent uniquement les installations situées en zonage non collectif validée après enquête publique et situées en « Zone à enjeu sanitaire » (article 2 de l'arrêté du 27 avril 2012) ; et les installations réalisées avant le 7 septembre 2009. Ces modalités s'appliquent pour toutes aides attribuées jusqu'au 31 décembre 2021 avant révision à mi-programme.
 - Sur le bassin Artois-Picardie, les installations d'ANC aidées par l'Agence (études, travaux, information) sont celles situées dans les communes concernées par les « Zone à enjeu sanitaire » ou classées en zone à enjeu eau potable et captages prioritaires disposant d'un plan d'action, ou les « zones à enjeu environnemental » définies dans le SDAGE ou les SAGE, et sous réserve que la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux, ce qui limite fortement les aides.

	AELB	AEAG	AEAP
Type d'opération aidée	<p>*Animation d'une opération groupée de travaux de réhabilitation par le SPANC ;</p> <p>*Etudes et travaux de réhabilitation d'installations d'ANC découlant des profils de baignade ou des profils de vulnérabilité pour la conchyliculture ou pour la pêche à pied et dans le cadre d'opérations groupées ;</p> <p>*Etudes et travaux de réhabilitation d'installations d'ANC dans les communes éligibles à la solidarité urbain-rural et dans le cadre d'opérations groupées ;</p>	<p>*Réhabilitation des dispositifs d'ANC des particuliers et bâtiments publics ≤ 20EH et > 20EH ;</p> <p>*Animation des opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'ANC ;</p>	<p>*Etudes (zonage, plans d'épandage, prise de compétence réhabilitation des installations, définition et révision de ZEE, ouvrages)</p> <p>*Travaux (collecte eaux usées et leur transfert vers l'ANC, installation d'ANC, évacuation des eaux usées traitées, séparation et récupération des eaux pluviales pour usage non domestique, traitement préalable éventuel des eaux usées pour les immeubles à usage de commerce, d'artisanat...)</p> <p>*Information, sensibilisation : réalisation de support de communication</p>
Critère d'éligibilité des aides	<p>Conditions générales:</p> <p>*Travaux conformes au plan de zonage d'AC/NC approuvés après enquête publique et SPANC créé;</p> <p>* Opérations visant la réhabilitation d'installations d'ANC (contrôlées non conformes, recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/jour de DBO5, réalisées avant le 9 octobre 2009, liées à un immeuble d'habitation acheté avant le 1er janvier 2011);</p> <p>*Opérations concernant soit: des installations situées sur le territoire de communes éligibles à la solidarité urbain-rural, la suppression de rejets découlant d'un profil de baignade pour la restauration de la qualité d'un site de baignade classé insuffisant, suffisant ou bon avec risque de déclassement et ayant identifié précisément les installations d'assainissement non collectif source de pollution;</p> <p>Travaux de réhabilitation:</p> <p>*Réalisation, préalablement aux travaux, d'une étude de sol et de filière d'assainissement non collectif par le particulier.</p> <p>*Travaux réalisés par une entreprise professionnelle expérimentée. Les travaux réalisés par les particuliers ne sont pas éligibles</p>	<p>*Mettre en place une opération groupée pilotée par la collectivité (marché public ou mandatement);</p> <p>*Les travaux résultent d'un contrôle de bon fonctionnement de moins de 4 ans et concernent des immeubles bâtis dont l'acquisition est antérieure au 1er janvier 2011 (cf. art. L271-4 du code de la construction et de l'habitation);</p> <p>*Les dispositifs éligibles sont : situés en zone non collective validée après enquête publique au sens de l'article L. 2224-10 du CGCT et situés en « Zone à enjeu sanitaire » (ZES) au sens de l'article 2 de l'arrêté du 27 avril 2012, installés avant le 7 septembre 2009;</p> <p>*Les conclusions du contrôle de bon fonctionnement mentionnent une installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou une absence d'installation;</p>	<p>Les installations d'ANC éligibles mises en évidence par le diagnostic suite au contrôle d'installation par le SPANC sont celles situées dans les communes :</p> <p>*concernées par les ZEE et ZES ;</p> <p>*classées en zone à enjeu eau potable et captage prioritaires disposant d'un plan d'action ;</p> <p>La collectivité doit assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.</p>
Durée de l'aide	L'aide aux études et travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif est prévue durant les trois premières années du programme d'intervention. Elle prendra fin au 31 décembre 2021.	Ces modalités s'appliquent pour toute aide attribuée jusqu'au 31 décembre 2021. Elles seront revues à mi-programme.	<i>Pas de limite de durée indiquée</i>

Tableau 26 Analyse comparative des modalités d'intervention des Agence de l'eau sur l'ANC dans leur 11^{ème} programme

2.5. Conclusions sur les impacts socio-économiques d'un arrêt des aides

Une diminution progressive du nombre de réhabilitations

Dans le cas d'un arrêt des aides de l'Agence, le principal impact identifié concerne la diminution du nombre de réhabilitations. En effet, le nombre de réhabilitations réalisés en 2019, soit au moment de la restriction des aides de l'Agence, diminue par rapport au volume de réhabilitations observé les années précédentes (de l'ordre de - 32%). Cette diminution qui paraît logique reste toutefois moins importante qu'on aurait pu l'imaginer, dans la mesure où le nombre de réhabilitations autofinancées et le nombre de réhabilitations réalisées dans le cadre des ventes sont assez constants et non négligeables dans le premier cas, sur la période 2016-2019. Ces volumes sont de surcroît probablement sous-estimés en raison d'une part des problèmes de bancarisation des SPANC et d'autre part de leur méconnaissance partielle du parc et des réhabilitations opérées. D'un autre côté, l'enquête fait également ressortir que l'impact de l'arrêt des aides reste à venir.

La diminution des travaux interroge de fait les conséquences environnementales possibles sur la qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau. L'identification à ce stade de ces conséquences environnementales reste difficilement caractérisable dans la mesure où les impacts des travaux aidés (création de petites stations d'épuration ou réhabilitations d'ANC) et, plus globalement, impacts des pressions domestiques sont peu perceptibles au niveau des stations de suivi.

Par ailleurs, cette diminution est également à considérer au regard de l'état actuel du parc d'installations ANC non conformes : en 2019, les travaux réalisés ne représentent que 2,2% du parc d'installations non conformes, ce qui reste une très faible part du parc.

A l'exception de l'animation, un impact faible sur le fonctionnement des SPANC

Sur le fonctionnement et l'organisation des SPANC, le principal impact observé concerne l'animation. Les entretiens et questionnaire ont permis de corroborer une animation moins forte dans le cadre de démarches territoriales de l'eau ou de réunions publiques en 2019, qui pourrait se poursuivre dans les années à venir suite à la restriction des aides. Au-delà de l'animation dans le cadre de ces démarches, la capacité de persuasion des techniciens auprès des particuliers pour engager des travaux de réhabilitation se trouve aussi altérée sans le levier financier incitatif que représentent les aides. Pour plusieurs techniciens, en l'absence d'aides, il sera plus difficile de mobiliser les particuliers pour des travaux.

A l'inverse, l'impact sur le fonctionnement du SPANC et sur le coût des travaux reste faiblement identifiable à ce stade. Une évolution à la baisse du nombre d'ETP, de la fréquence des contrôles, n'est pas clairement identifiée comme un impact futur de l'arrêt des aides.

Un risque de recours accru à l'assainissement collectif

Bien que cela ne soit pas encore observable aujourd'hui, le risque d'un recours accru à l'assainissement collectif est à prendre en considération dans le cas d'un arrêt total des aides de l'Agence à l'ANC dans le futur. Cette possibilité est envisagée par 10% des SPANC, surtout s'il y a un maintien des aides au collectif.

L'analyse comparative des coûts liés aux solutions d'assainissement collectif et non collectif montre un déséquilibre en faveur des solutions collectives dans les contextes techniques difficiles dans lesquels le recours aux filières ANC dites « agréées » est nécessaire. Ce type de filière est d'ailleurs majoritaire dans les dernières années dans les travaux financés par l'agence de l'eau. L'arrêt complet des aides aux travaux de réhabilitations des dispositifs d'ANC risque donc de favoriser les solutions collectives surtout si les aides sont maintenues pour ces projets. Le transfert progressif de la compétence assainissement aux EPCI-FP accentue ce risque car il limite les conséquences de la création de petits collectifs sur le prix de l'eau.

Des alternatives aux aides de l'Agence faibles et un renforcement de l'exercice du pouvoir de police des maires incertain en cas d'arrêt des aides

En cas d'arrêt des aides de l'Agence, il est à considérer l'ensemble des aides mobilisables par les particuliers pour réaliser leurs travaux de réhabilitations. Ces aides financières restent toutefois très peu nombreuses et restrictives. Elles ne constituent pas de réelles alternatives au soutien financier de l'Agence pour les particuliers.

En l'absence d'aides véritablement incitatives, celles de l'Agence restent le plus souvent complémentaires au levier coercitif dont dispose les maires pour que celui-ci puisse être utilisé. Il convient donc de questionner les différents leviers d'action afin de pouvoir dépasser les blocages liés à l'utilisation effective du pouvoir de police des élus locaux.

Une solidarité territoriale plus faible en cas d'arrêt des aides

A bas bruit, de manière plus complexe à objectiver, et par-delà les dimensions techniques de l'ANC, la problématique d'égalité de traitement des territoires est considérée comme étant importante par les SPANC (en termes de ressenti et de gestion des RH pour motiver les spanqueurs). Il est rappelé que bien que la raison première des aides de l'Agence de l'Eau soit l'atteinte du bon état des masses d'eau, les assises de l'eau ont également souligné le rôle des Agences dans la solidarité aux territoires. Or l'arrêt des aides ANC est perçu par une grande part des SPANC comme pouvant provoquer un sentiment d'inégalité de traitement entre les territoires, sans pour autant pouvoir impliquer un report massif vers l'AC (changement de zonage).

3. Annexes

3.1. Annexe 1 Q1 – Questionnaire d'enquête

3.1.1. Contexte et objectifs de l'enquête

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a mandaté les cabinets SCE et Planète Publique afin d'évaluer sa politique d'assainissement non-collectif. Le premier volet de cette étude consiste en une analyse factuelle de l'impact socio-économique d'un arrêt partiel des aides de l'agence en matière d'aide à l'ANC (depuis 2019, l'agence a ciblé son aide aux travaux d'ANC sur certains territoires prioritaires et n'aide donc plus tous les territoires). L'enquête par questionnaire doit permettre de recueillir les données permettant de caractériser et expliquer l'impact socio-économique de l'arrêt partiel des aides à la réhabilitation des installations ANC. Les données ainsi collectées seront complétées avec des données de cadrage sur le bassin, permettant de réaliser les analyses exploratoires.

3.1.2. Cible du questionnaire

- Ensemble des SPANC du bassin.

3.1.3. Modalités d'enquête

- Planète Publique contacte et relance l'ensemble des SPANC du bassin par mél (coordonnées issues de l'extraction SISPEA).
- Les répondants répondent en ligne et peuvent contacter PP en cas de doute ou de problème.
- L'enquête reste ouverte sur tout le mois de décembre.

3.1.4. Message d'invitation à répondre

Objet : Enquête auprès des SPANC du bassin Seine-Normandie

« Madame, Monsieur,

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a mandaté les cabinets SCE et Planète Publique afin d'évaluer sa politique d'assainissement non-collectif (ANC). Le premier volet de cette étude consiste en une analyse factuelle de l'impact socio-économique de l'arrêt partiel des aides de l'Agence en matière de réhabilitation des installations d'ANC. Comme vous le savez peut-être, en effet, depuis 2019, l'Agence a ciblé son aide aux travaux d'ANC sur certains territoires prioritaires et n'aide donc plus les réhabilitations sur tous les territoires du bassin Seine-Normandie.

Afin de rendre compte de manière objective de l'impact socio-économique pour les SPANC et les territoires de ces nouvelles modalités d'attribution des aides de l'agence, une enquête est lancée auprès de tous les SPANC du bassin. Elle vise à recueillir un certain nombre d'informations factuelles sur les SPANC et les réhabilitations effectuées avant et depuis le changement des modalités d'aides. L'analyse des données ainsi recueillies et combinées avec d'autres données caractérisant les évolutions des territoires (issues de l'INSEE, de SISPEA...), devra permettre de mesurer l'effet de cet

arrêt partiel des aides de l'Agence. Nous avons tenté, autant que faire se peut, de ne pas vous redemander des informations déjà saisies dans SISPEA.

Je me permets de vous solliciter au titre de votre implication dans le SPANC "[nom_SPANC]", afin que vous répondiez à ce questionnaire. Cela ne devrait pas prendre plus d'une trentaine de minutes. Le questionnaire restera ouvert jusqu'à la mi-janvier 2020.

Pour votre SPANC, cette invitation a été envoyées aux [nb_email] adresses suivants : [adresses]. Une seule réponse par SPANC suffit, donc n'hésitez pas à vous mettre en relation avec tous vos collègues contactés pour ne pas répondre plusieurs fois.

Vous pouvez accéder au questionnaire via le lien suivant : https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/democratie/AESN_SPANC/questionnaire.htm?sphinx.aspxid

Je tiens à votre disposition une lettre de mission signée par l'Agence de l'eau, à toutes fins utiles. Je me tiens également à votre disposition pour toute question que pourrait susciter cette démarche. Je vous remercie par avance pour votre participation.

Avec mes sincères salutations,

Clément Nicola, consultant senior, Planète Publique (01 80 05 15 61). ».

Questionnaire

3.1.5. Variables « fichier » à intégrer

- Numéro SISPEA : [collectivite_identifiant_SISPEA]
- Numéro SISPEA par email : [collectivite_identifiant_SISPEA_email]
- Nom du SPANC : [nom_SPANC]
- Email de contact : [email]
- Nombre de contacts mail par SPANC : [nb_email]
- Ensemble des adresses contactées par SPANC : [adresses]

3.1.6. Texte introductif

« L'Agence de l'eau Seine-Normandie a mandaté les cabinets SCE et Planète Publique afin d'évaluer sa politique d'assainissement non-collectif (ANC). Le premier volet de cette étude consiste en une analyse factuelle de l'impact socio-économique de l'arrêt partiel des aides de l'Agence en matière de réhabilitation des installations d'ANC. Comme vous le savez peut-être, en effet, depuis 2019, l'Agence a ciblé son aide aux travaux d'ANC sur certains territoires prioritaires et n'aide donc plus les réhabilitations sur tous les territoires du bassin Seine-Normandie.

Afin de rendre compte de manière objective de l'impact socio-économique pour les SPANC et les territoires de ces nouvelles modalités d'attribution des aides de l'agence, une enquête est lancée auprès de tous les SPANC du bassin. Elle vise à recueillir un certain nombre d'informations factuelles sur les SPANC et les réhabilitations effectuées avant et depuis le changement des modalités d'aides. L'analyse des données ainsi recueillies et combinées avec d'autres données caractérisant les

évolutions des territoires (issues de l'INSEE, de SISPEA...), devra permettre de mesurer l'effet de cet arrêt partiel des aides de l'Agence. Nous avons tenté, autant que faire se peut, de ne pas vous redemander des informations déjà saisies dans SISPEA.

L'ensemble du questionnaire concerne le SPANC [nom_SPANC] ».

SC0 Je confirme que je suis bien élu, responsable ou technicien du SPANC [nom_SPANC] ...

- Oui
- Non => **STOP QUESTIONNAIRE**

3.1.7. Partie A : informations sur le SPANC, son périmètre et son évolution

« Sur l'ensemble du questionnaire, vous pouvez laisser une réponse blanche si la donnée n'est pas disponible, ou que vous ne souhaitez pas répondre. Merci de ne laisser les champs vides que si la donnée n'est pas disponible et de remplir « 0 » quand la réponse est effectivement 0. ».

« Cette première partie du questionnaire doit nous aider à recueillir des informations sur votre SPANC, son périmètre, son parc et son fonctionnement... ».

A1 Vous-même, êtes-vous...

- Elu en charge de l'ANC
- Responsable du SPANC (directeur, DGA, DGS) ...
- Technicien du SPANC
- Employé administratif du SPANC
- Autre (préciser :)

A2a Depuis quelle année votre SPANC (dans son périmètre actuel) existe-t-il ?

/ _ / _ / _ / _ /

A2b Le périmètre de votre SPANC a-t-il évolué depuis 2016, au regard notamment de la loi Notre et de ses conséquences sur les périmètres et compétences des EPCI ?

- Oui
- Non

Si A2b = « Oui »

A2c A quelle date ?

/ _ / _ / 20 / _ /

Si A2b = « Oui »

A2d Pouvez-vous décrire brièvement ces évolutions de votre SPANC (nom de la/des structure(s) porteuse(s) et nombre de communes concernées) ?

A tous

A3 Outre la compétence de contrôle obligatoire, quelles sont les compétences facultatives exercées par votre SPANC ?

Plusieurs réponses possibles

- La compétence facultative d'entretien (différente de la vérification du bon entretien, qui relève du contrôle obligatoire)
- La compétence facultative de réhabilitation (différente du contrôle obligatoire des installations réhabilitées)
- La compétence facultative de traitement des matières de vidange issues des installations
- D'autres compétences ou services facultatifs (préciser :)

- Aucune de ces compétences facultatives **[REPONSE EXCLUSIVE]**

A4 Pouvez-vous renseigner les informations suivantes relatives au périmètre et au parc actuels de votre SPANC ? Merci de ne laisser les champs vides que si la donnée n'est pas disponible, et de remplir « 0 » quand la réponse est effectivement 0.

A4_1 Le nombre de communes dans le périmètre de votre SPANC à fin 2019	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_2 Dont le nombre de communes éligibles en 2019 aux aides de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations d'ANC	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_3 Le nombre <u>total</u> d'installations ANC dans le périmètre de votre SPANC à fin 2019	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_4 Dont le nombre d'installations de type « filière traditionnelle »	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_5 Dont le nombre d'installations de type « filière compacte ou agréée »	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_6 Dont le nombre d'installations éligibles en 2019 aux aides de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations ANC	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
A4_7 La part des premiers diagnostics effectués sur l'ensemble du parc	/ _ / _ / _ / _ / %
A4_8 La part des installations contrôlées non-conformes et qui n'ont pas été mises en conformité en début 2019	/ _ / _ / _ / _ / %
A4_9 La part des installations d'ANC situées dans un zonage environnemental ou sanitaire à enjeux (SAGE, périmètre de protection de captages, têtes de bassin, proximité d'usages sensibles comme la conchyliculture, la baignade...) à fin 2019	/ _ / _ / _ / _ / %
A4_10 La part relative (en pourcentage des habitations) de l'assainissement non collectif par rapport à l'assainissement collectif sur le territoire de votre SPANC à fin 2019	/ _ / _ / _ / _ / %

A5 Pouvez-vous renseigner les informations suivantes relatives au fonctionnement de votre SPANC pour les années 2016 à 2019 ? Si le périmètre de votre SPANC a été modifié depuis 2016, merci de ne saisir que les informations sur les années passées correspondant au périmètre actuel (par exemple, si votre SPANC actuel est issu de fusions de différents SPANC et est né courant 2017, vous ne pourrez indiquer que les informations relatives à fin 2017, fin 2018 et fin 2019). Merci de

ne laisser les champs vides que si la donnée n'est pas disponible, et de remplir « 0 » quand la réponse est effectivement 0.

	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
A5_1 Le nombre d'ETP dédiés au SPANC (direction, techniciens, administratifs)	/ / / / / / / / ETP	/ / / / / / / / ETP	/ / / / / / / / ETP	/ / / / / / / / ETP
A5_2 La fréquence du contrôle périodique du SPANC	/ / / ans			
A5_3 Le montant annualisé du contrôle de bon fonctionnement facturé à l'utilisateur	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros
A5_4 Le montant du contrôle en cas de vente facturé à l'utilisateur	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros	/ / / / / / / / Euros

A6 Quelle est l'intensité de l'animation autour de l'ANC sur votre SPANC, afin d'inciter les particuliers à réhabiliter leurs installations (diffusion d'informations, organisation de réunions publiques...)? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 10 où 0 signifie qu'il n'y pas eu d'animation en ce sens, et 10 que ces animations ont été fréquentes et/ou ont couvert beaucoup de communes du territoire du SPANC...

	Avant le 1 ^{er} janvier 2019	Après le 1 ^{er} janvier 2019
A6_1 Des animations de votre SPANC et de l'Agence dans le cadre de la présentation des opérations groupées	/ / /	/ / /
A6_2 Des animations dans le cadre d'actions du SAGE liées à l'ANC ou de contrats territoriaux globaux avec un volet ANC	/ / /	/ / /
A6_3 Des animations organisées par un SATANC (cellule d'animation départementale liées à l'ANC)	/ / /	/ / /

A7 Quelle est l'intensité de la pression commerciale (démarchage) des fabricants et installateurs d'ANC sur le territoire de votre SPANC? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 10 où 0 signifie qu'il n'y a aucune sollicitation et 10 qu'il y a des sollicitations nombreuses et/ou fréquentes...

	Avant le 1 ^{er} janvier 2019	Après le 1 ^{er} janvier 2019
A7_1 Des sollicitations des habitants	/ / /	/ / /
A7_2 Des sollicitations des services et/ou des élus	/ / /	/ / /

3.1.8. Partie B : l'évolution des travaux de réhabilitation

« Cette deuxième partie du questionnaire doit nous aider à recueillir des informations sur les réhabilitations d'installations d'ANC (toutes tailles confondues, inférieures ou supérieures à 20 équivalents-habitants) qui ont eu lieu sur le territoire de votre SPANC, qu'elles aient été aidées par l'Agence de l'eau ou non... ».

B1 Pouvez-vous renseigner les informations suivantes relatives aux travaux de réhabilitation engagés (il s'agit du prévisionnel et non du réalisé) pour les années 2016 à 2019 ?

Pour les travaux aidés par l'Agence de l'eau avant 2019, il s'agit donc des aides telles qu'elles sont conditionnées dans le dixième programme d'intervention, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour l'année 2019, il s'agit des aides telles qu'elles sont conditionnées dans le onzième programme.

Si le périmètre de votre SPANC a été modifié depuis 2016, merci d'indiquer les données reconstituées à périmètre constant par rapport au périmètre actuel (par exemple, si votre SPANC actuel est la fusion de trois SPANC, indiquer les chiffres cumulés des trois anciens SPANC pour les années avant la fusion).

Merci aussi de ne laisser les champs vides que si la donnée n'est pas disponible, et de remplir « 0 » quand la réponse est effectivement 0.

	2016	2017	2018	2019
B1_1 Le nombre total de réhabilitations engagées (avec ou sans aide)	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /
B1_2 Le montant HT des travaux de réhabilitations engagés (avec ou sans aide)	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €
B1_3 Le nombre d'opérations groupées de réhabilitations engagées	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /
B1_4 Le nombre de réhabilitations engagées aidées par l'Agence de l'eau	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /
B1_5 Le montant HT des travaux de réhabilitation engagés aidés par l'Agence de l'eau	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €	/ / / / / / / / €
B1_6 Le nombre d'installations individuelles pour lesquelles des travaux de réhabilitation ont été engagés <u>suite à un contrôle</u> (initial ou périodique) et une déclaration de non-conformité	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /
B1_7 Le nombre d'installations individuelles pour lesquelles des travaux de réhabilitation ont été engagés <u>suite à une vente</u>	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /

3.1.9. Partie C : éléments de compréhension sur l'arrêt partiel des aides de l'agence

« Cette dernière partie du questionnaire doit nous aider à caractériser d'autres impacts socioéconomiques potentiellement liés à l'arrêt partiel des aides de l'agence de l'eau à la réhabilitation de l'ANC sur le bassin depuis début 2019 ».

C1 De ce que vous constatez, quels sont les critères qui sont pris en compte localement par les élus pour décider d'un éventuel passage d'une zone en assainissement non collectif vers un assainissement collectif ? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 100, où 0 signifie que ce critère n'entre pas en ligne de compte dans le choix des élus et 100 que ce critère est déterminant...

C1_1 Le montant et les conditions d'aides de l'Agence de l'eau en matière d'AC par rapport au montant et conditions d'aides de l'Agence en matière d'ANC	/__ /
C1_2 Le coût global (investissement et fonctionnement) de l'AC par rapport à l'ANC	/__ /
C1_3 L'impact sur le prix de l'eau	/__ /
C1_4 Les contraintes physiques (géologiques, pédologiques...) du territoire	/__ /
C1_5 Les contraintes liées à la structure de l'habitat du territoire	/__ /
C1_6 L'équité de traitement entre les différentes zones du territoire	/__ /
C1_7 Le confort des usagers	/__ /
C1_8 L'image du territoire (l'AC a une image plus « moderne »)	/__ /

C1b Y a-t-il d'autres critères qui sont pris en compte ? Vous pouvez les indiquer dans le champ suivant, ainsi que le chiffre de 0 à 100 (où 0 signifie que ce critère n'entre pas en ligne de compte dans le choix des élus et 100 que ce critère est déterminant) entre parenthèses.

C2 Diriez-vous qu'à l'échelle de votre SPANC, il est probable ou pas probable que certains élus de votre territoire décident de revoir leur zonage d'assainissement afin de passer en zonage d'assainissement collectif à court-terme (d'ici 1 à 3 ans) ? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 100 où 0 signifie qu'il n'y a aucune chance qu'un changement de zonage soit mis en œuvre et 100 que c'est certain que ce changement sera mis en œuvre...

/__ __ __ /

Si C2 >= 50

C2b L'arrêt partiel des aides à la réhabilitation de l'ANC sur le bassin joue-t-il un rôle important dans cette décision ? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 100 où 0 signifie qu'il n'a aucun rôle et 100 qu'il a un rôle déterminant...

/__ __ __ /

A tous

C3 Pouvez-vous indiquer le prix moyen d'une installation neuve et d'une réhabilitation que vous constatiez avant le 1^{er} janvier 2019 ?

	Installation neuve	Réhabilitation
C3_1 Filière traditionnelle	/_____/ Euros HT	/_____/ Euros HT
C3_2 Filière compacte ou agréée	/_____/ Euros HT	/_____/ Euros HT

C4 Depuis le 1^{er} janvier 2019 constatez-vous un changement des tarifs pratiqués ?

	Installation neuve	Réhabilitation
C4_1 Filière traditionnelle	Non Oui, une baisse de 50% ou plus Oui, une baisse de 25 à 49% Oui, une baisse de 15 à 24% Oui, une baisse de 10 à 14% Oui, une baisse de moins de 10% Oui, une hausse de 10% ou moins Oui, une hausse de 11 à 15% Oui, une hausse de 16 à 25% Oui, une hausse de 26 à 50% Oui, une hausse de plus de 50%	Non Oui, une baisse de 50% ou plus Oui, une baisse de 25 à 49% Oui, une baisse de 15 à 24% Oui, une baisse de 10 à 14% Oui, une baisse de moins de 10% Oui, une hausse de 10% ou moins Oui, une hausse de 11 à 15% Oui, une hausse de 16 à 25% Oui, une hausse de 26 à 50% Oui, une hausse de plus de 50%
C4_2 Filière compacte ou agréée	Non Oui, une baisse de 50% ou plus Oui, une baisse de 25 à 49% Oui, une baisse de 15 à 24% Oui, une baisse de 10 à 14% Oui, une baisse de moins de 10% Oui, une hausse de 10% ou moins Oui, une hausse de 11 à 15% Oui, une hausse de 16 à 25% Oui, une hausse de 26 à 50% Oui, une hausse de plus de 50%	Non Oui, une baisse de 50% ou plus Oui, une baisse de 25 à 49% Oui, une baisse de 15 à 24% Oui, une baisse de 10 à 14% Oui, une baisse de moins de 10% Oui, une hausse de 10% ou moins Oui, une hausse de 11 à 15% Oui, une hausse de 16 à 25% Oui, une hausse de 26 à 50% Oui, une hausse de plus de 50%

Si C4 au moins une fois <> « Non »

C4b L'arrêt partiel des aides à la réhabilitation de l'ANC sur le bassin joue-t-il un rôle important dans ces évolutions tarifaires ? Vous pouvez utiliser une échelle de 0 à 100 où 0 signifie qu'il n'a aucun rôle et 100 qu'il a un rôle déterminant...

d	Installation neuve	Réhabilitation
C4b_1 Filière traditionnelle	<i>Si C4 <> « Non »</i> /___/	<i>Si C4 <> « Non »</i> /___/
C4b_2 Filière compacte ou agréée	<i>Si C4 <> « Non »</i> /___/	<i>Si C4 <> « Non »</i> /___/

A tous

C5 L'arrêt partiel des aides à la réhabilitation sur le bassin peut entraîner un certain nombre d'autres conséquences pour les SPANC, leurs usagers et leurs territoires. Par rapport à votre SPANC, ses usagers et son territoire, quelle est la probabilité que les conséquences suivantes se produisent du fait de l'arrêt partiel des aides ?

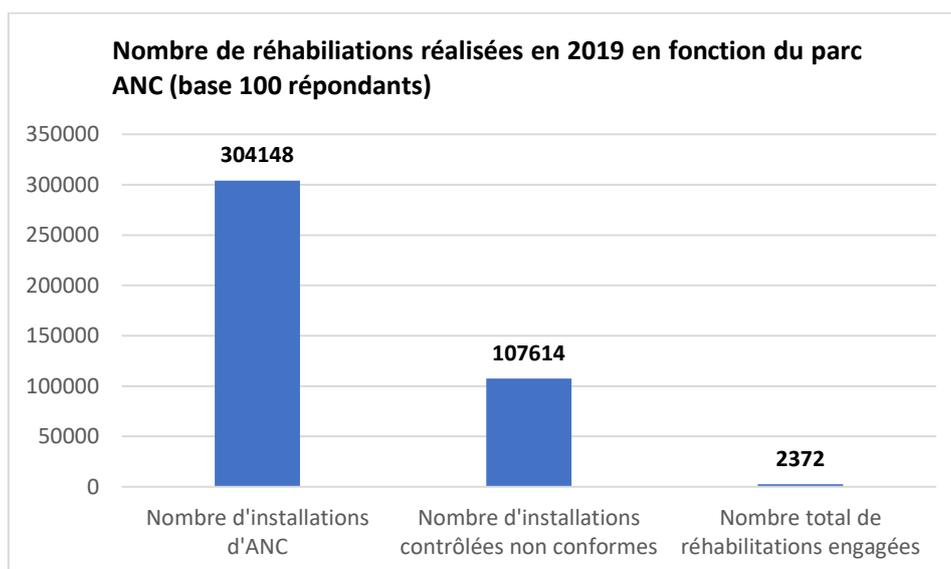
- Cela ne se produira pas du fait de l'arrêt des aides
- Il est possible que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Il est très probable que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela s'est déjà produit du fait de l'arrêt partiel des aides

1. Une baisse du nombre d'ETP dans votre SPANC
2. Une augmentation de la fréquence de contrôle périodique
3. Une augmentation des tarifs des contrôles
4. Une fragilisation économique du SPANC
5. Un sentiment accru d'inégalité de traitement entre les territoires pour les élus
6. Des difficultés à réhabiliter ses installations pour les publics les plus fragiles économiquement
7. Une augmentation de l'utilisation de leur pouvoir de police en matière d'ANC des élus (communaux ou intercommunaux)
8. Une baisse du nombre de réhabilitations suite à un contrôle non conforme
9. Une augmentation du nombre de réhabilitations suite à une vente
10. Le passage de certaines zones du territoire en zonage d'assainissement collectif
11. Une baisse des prix des installations
12. Une augmentation des installations de filières compactes ou agréées
13. Autre : à préciser

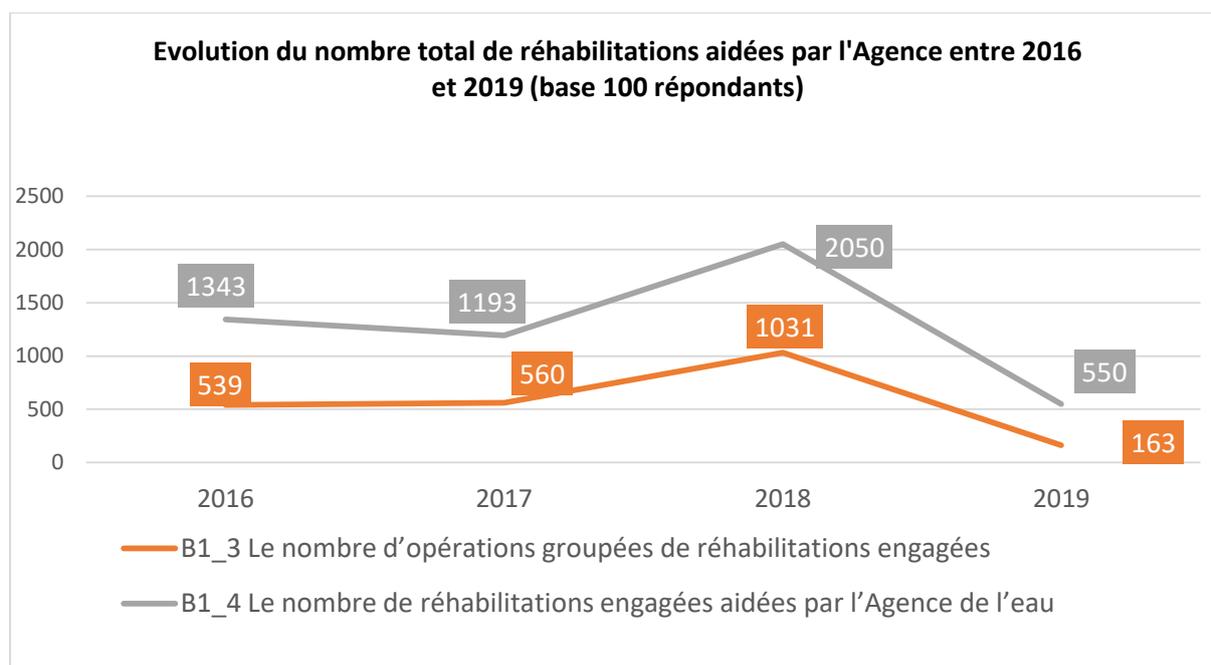
C6 Y a -t-il d'autres éléments que vous souhaitez porter à notre connaissance dans le cadre de cette enquête ?

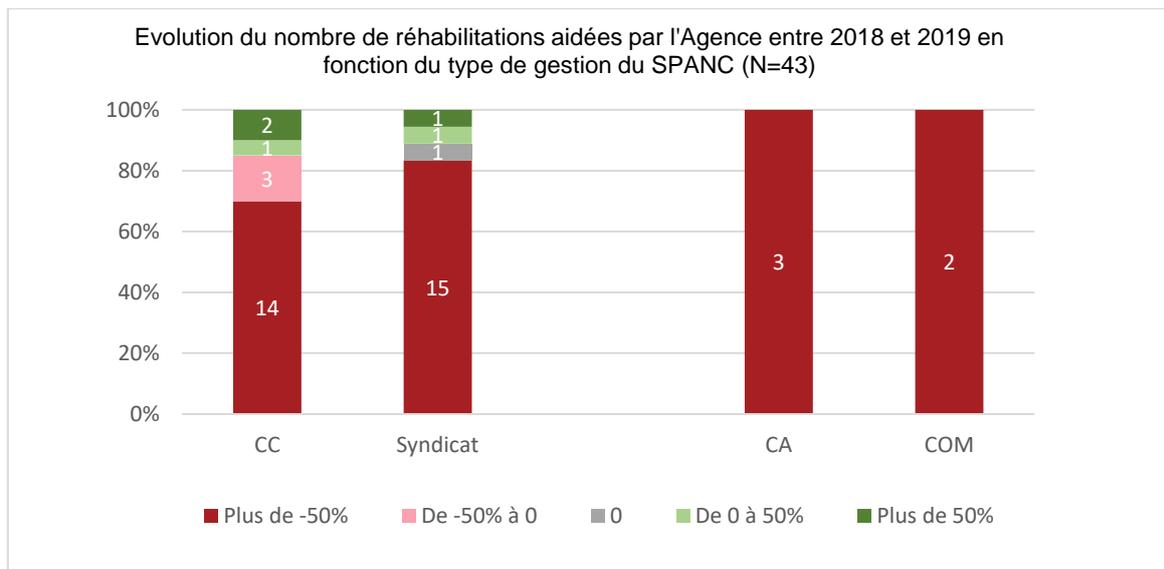
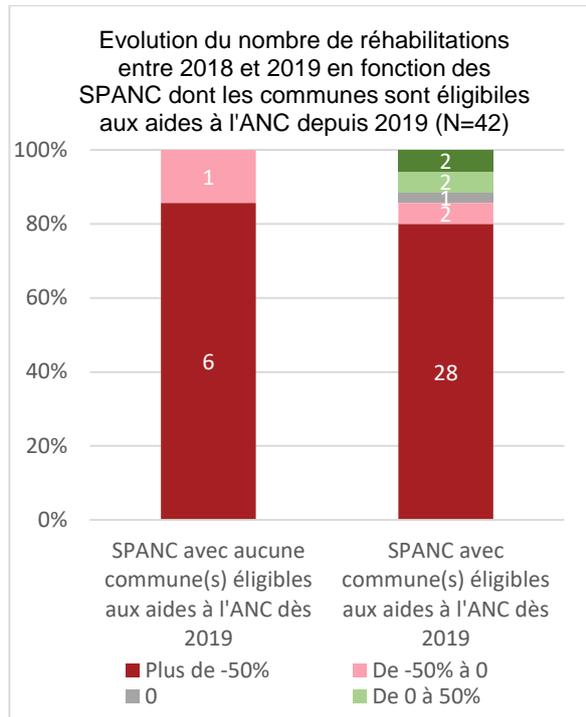
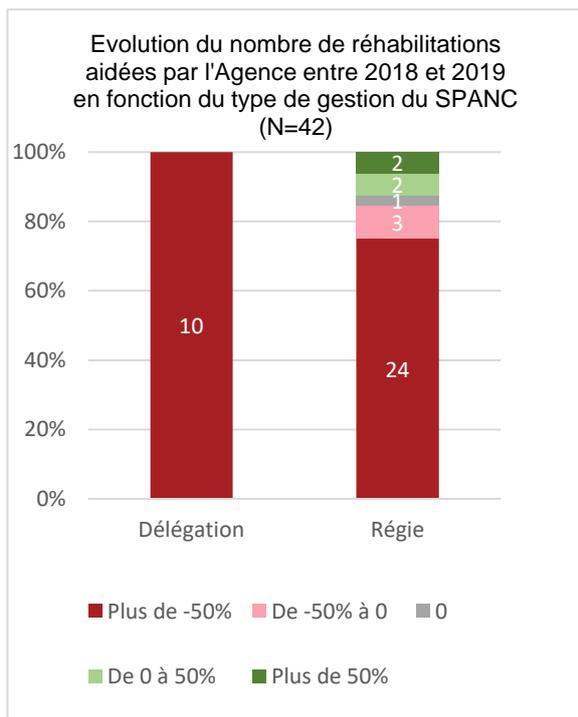
3.2. Annexe 2 Q1 – Résultats détaillés de l'enquête

3.2.1. Une diminution progressive du volume de réhabilitations global à l'échelle du bassin

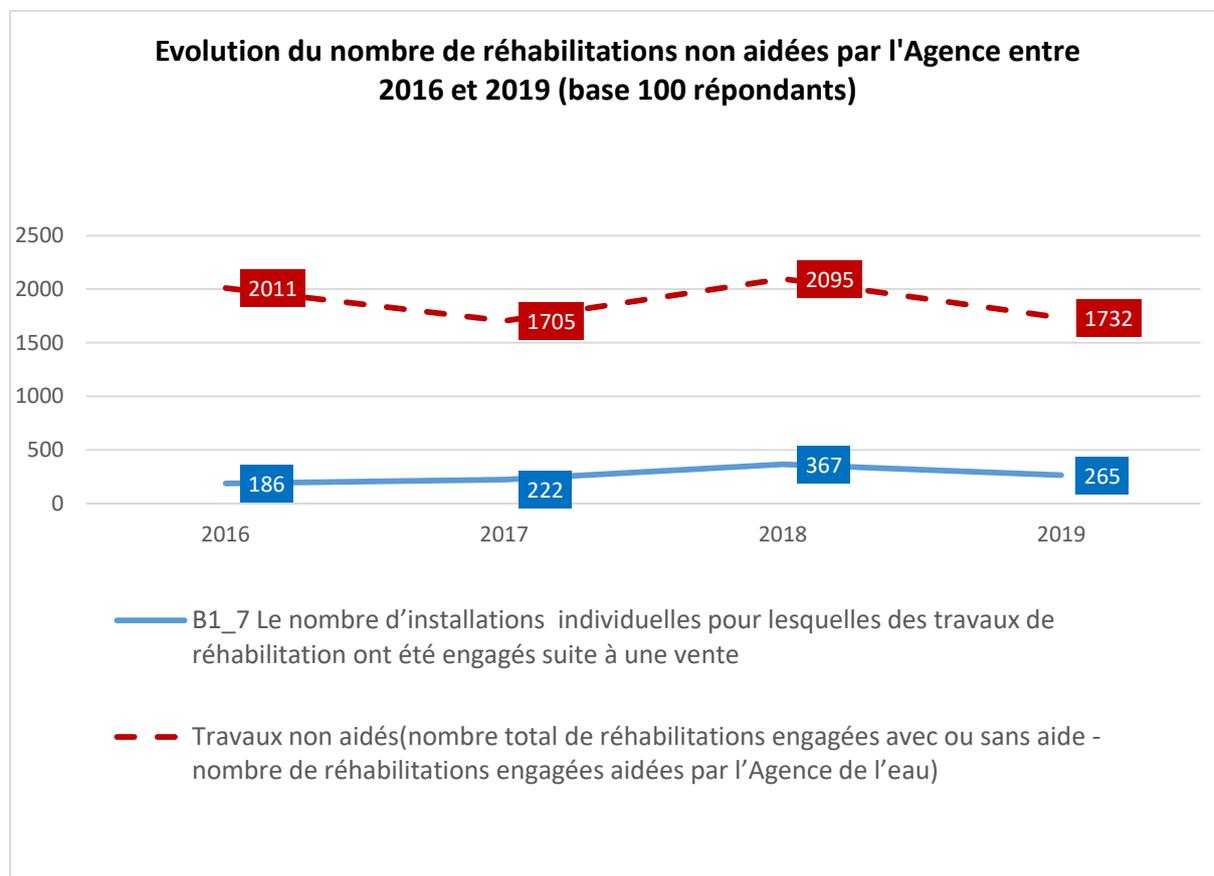


3.2.2. Une diminution du nombre de réhabilitations aidées depuis 2018

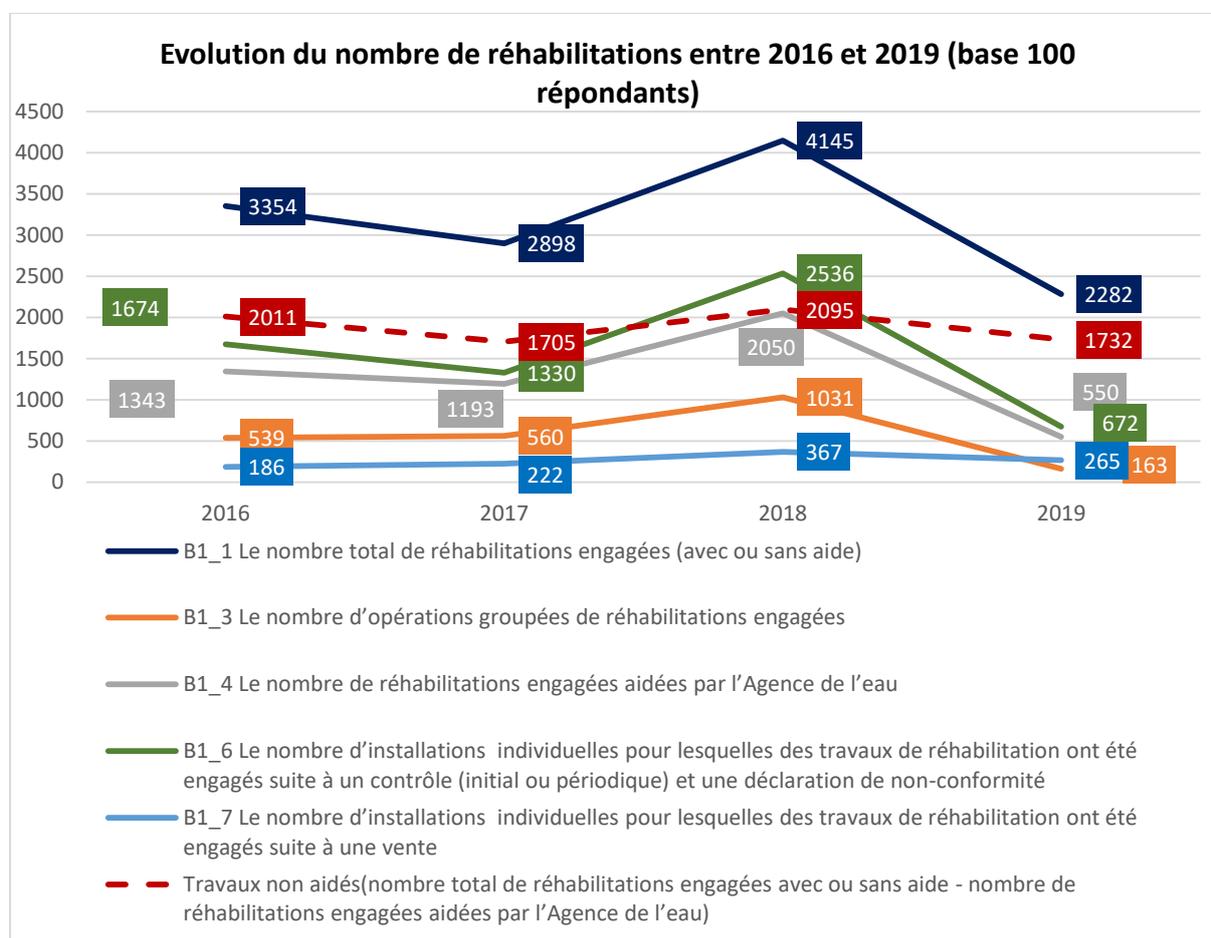




3.2.4. Un volume de réhabilitations non aidées qui reste important et dont la restriction des aides de l'Agence a un impact marginal

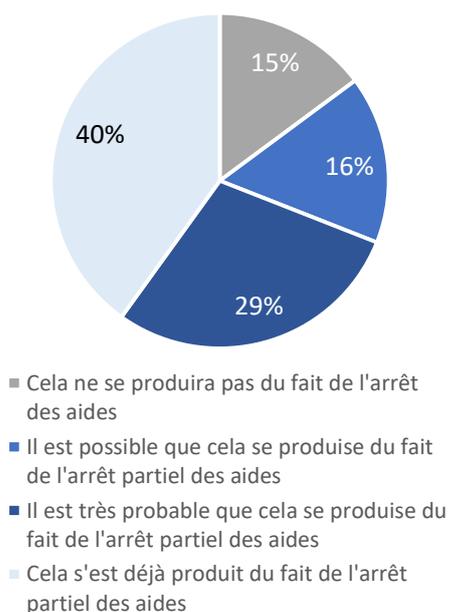


3.2.5. Une diminution certaine du nombre total de réhabilitations en cas d'arrêt des aides de l'Agence mais à mettre en perspective avec la dynamique des réhabilitations non aidées

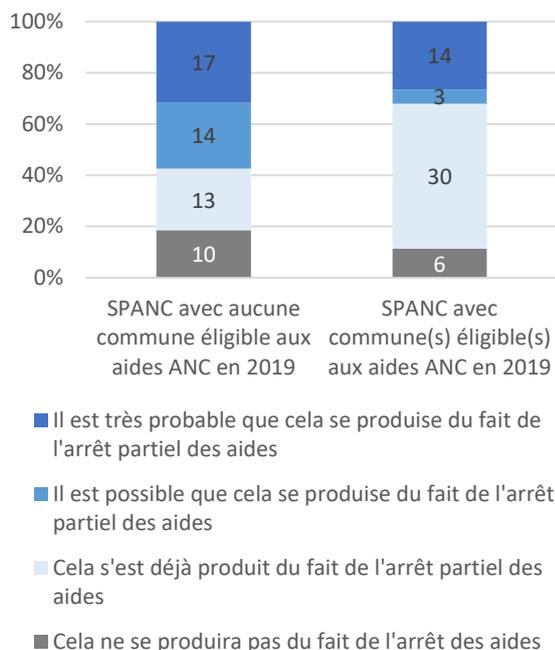


Type de réhabilitation	Variation 2016 et 2019	Variation 2018 à 2019
Nombre total de réhabilitations engagées (avec ou sans aide)	-32	-45
Nombre d'opérations groupées de réhabilitations engagées	-70	-84
Nombre de réhabilitations engagées aidées par l'Agence de l'eau	-59	-73
Nombre d'installations individuelles pour lesquelles des travaux de réhabilitation ont été engagés suite à un contrôle et une déclaration de non-conformité	-60	-74
Nombre d'installations individuelles pour lesquelles des travaux de réhabilitation ont été engagés suite à une vente	43	-28
Travaux non aidés (nombre total de réhabilitations engagées avec ou sans aide - nombre de réhabilitations engagées aidées par l'Agence de l'eau)	-14	-17

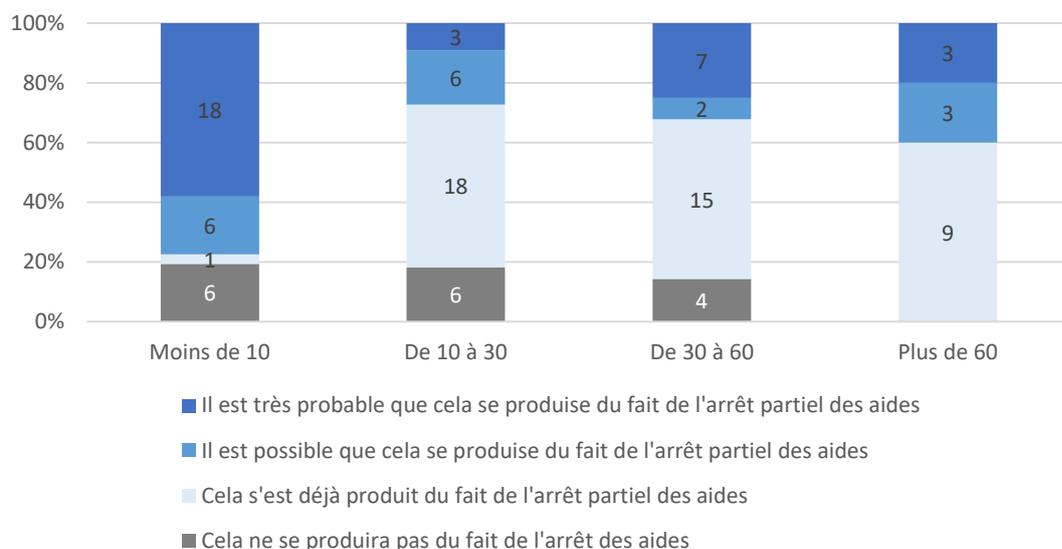
Perception des SPANC sur une baisse du nombre de réhabilitations suite à un contrôle non conforme pour les années 2016 à 2019 (N=96)

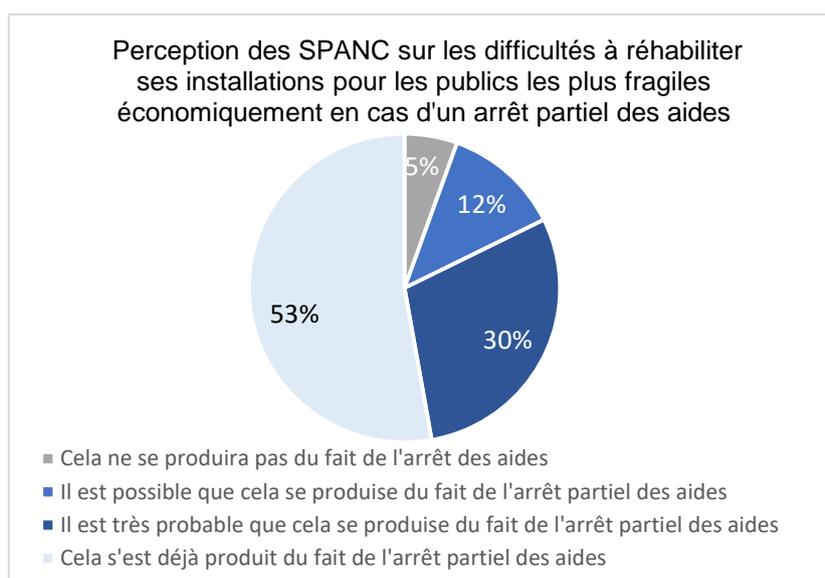
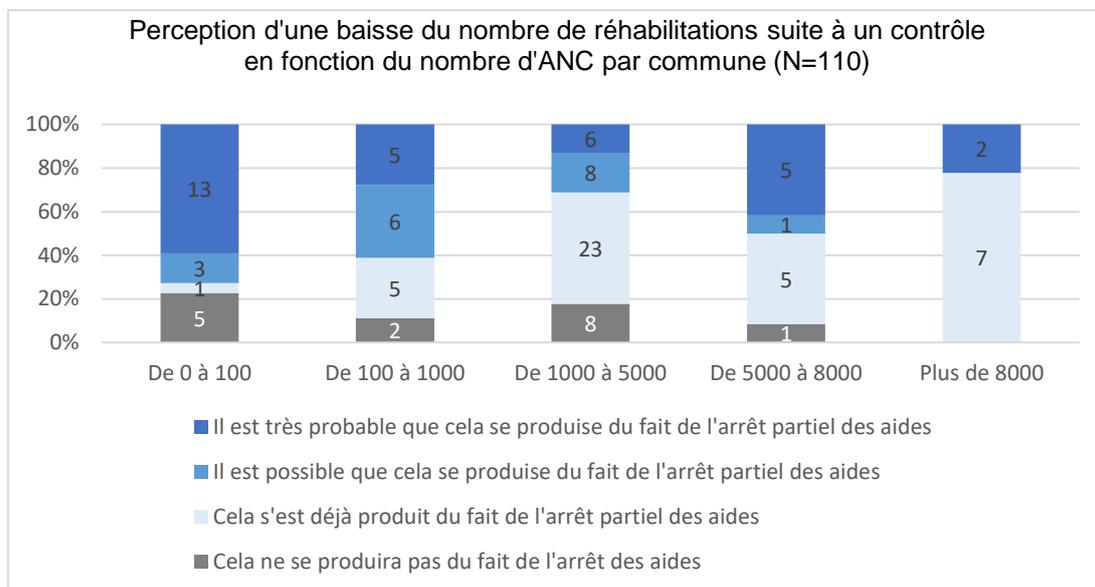


Perception d'une baisse du nombre de réhabilitation suite à un contrôle en fonction des SPANC ayant des communes éligibles aux aides ANC(N=107)

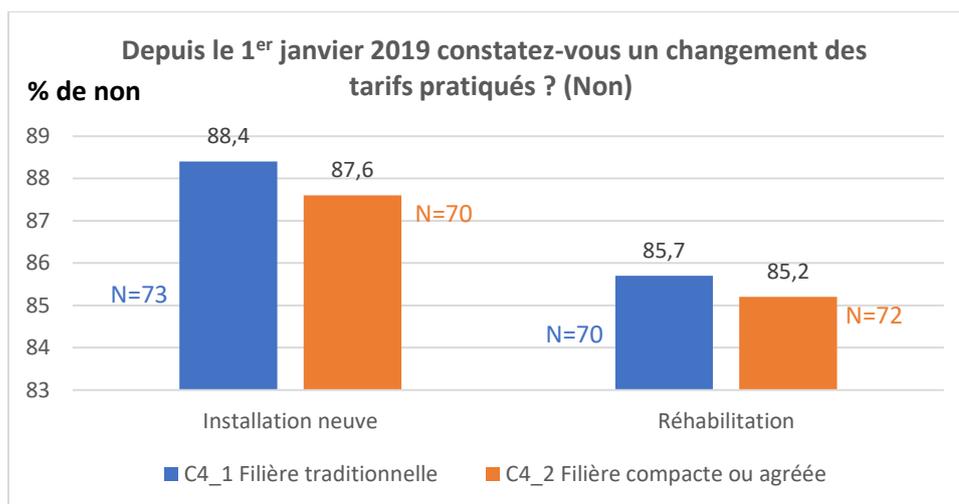
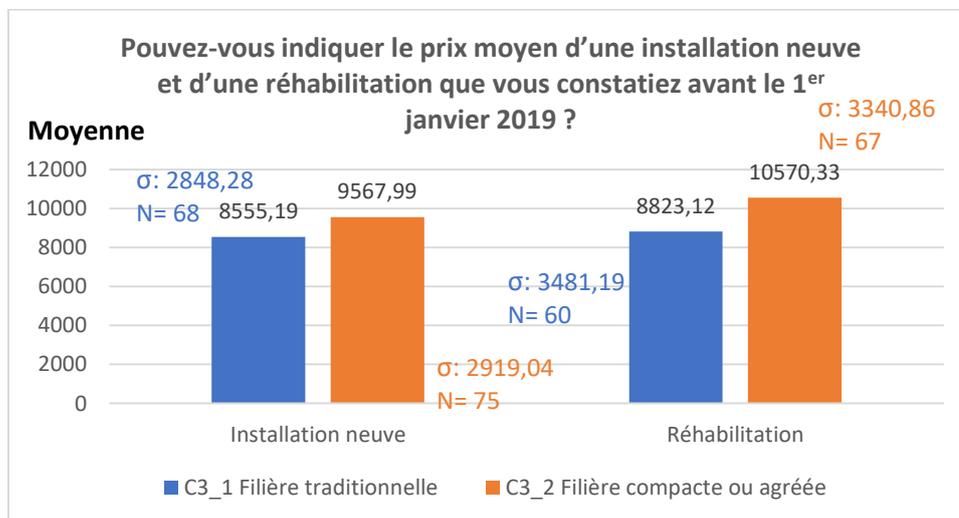


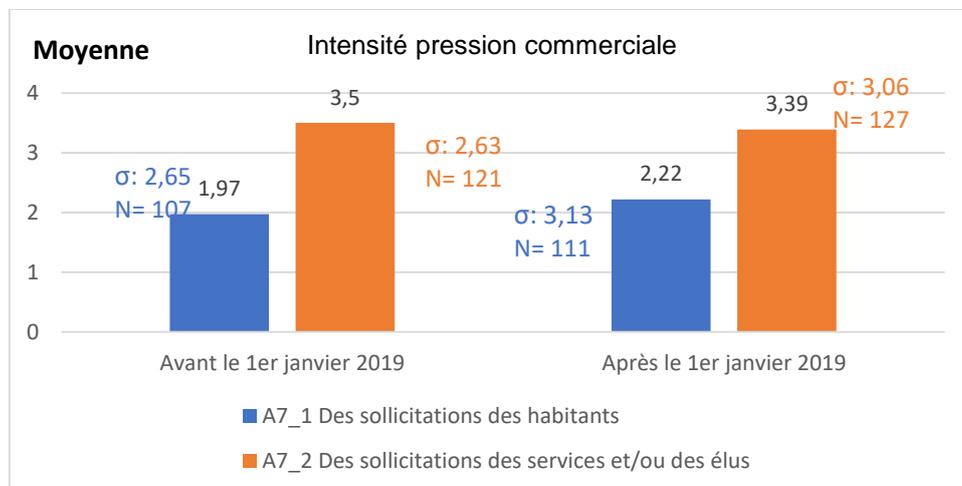
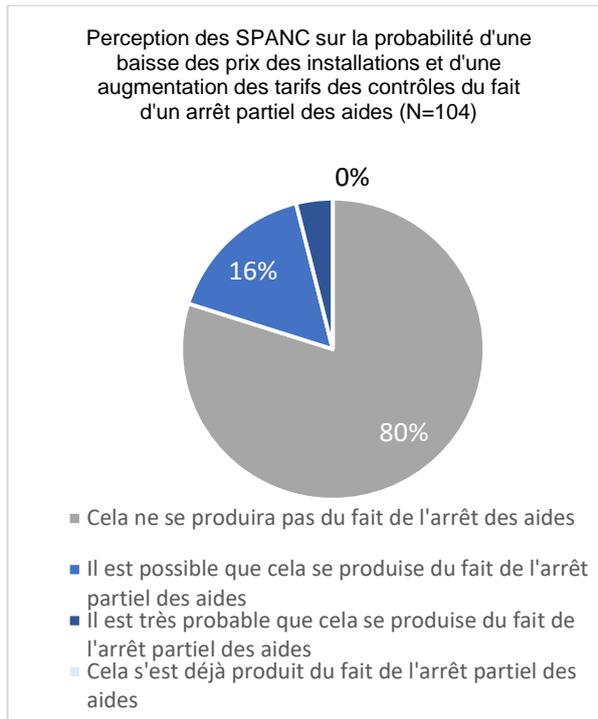
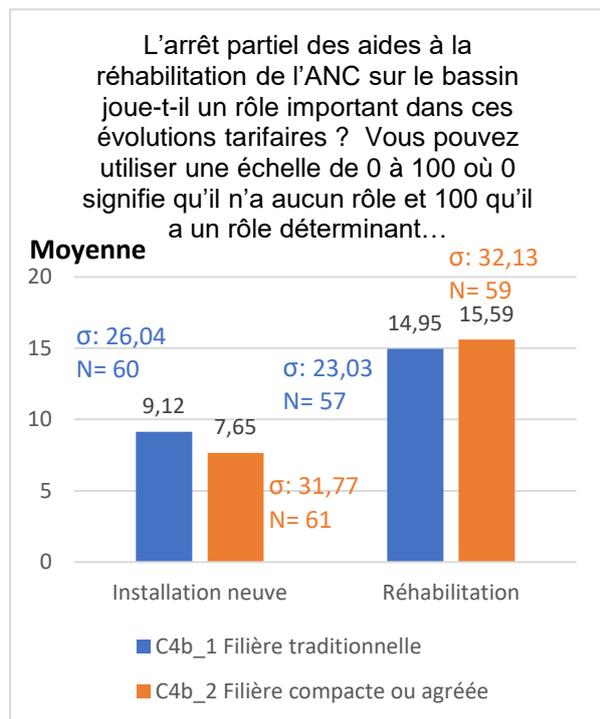
Perception d'une baisse du nombre de réhabilitations suite à un contrôle en fonction du nombre de communes du SPANC (N=107)



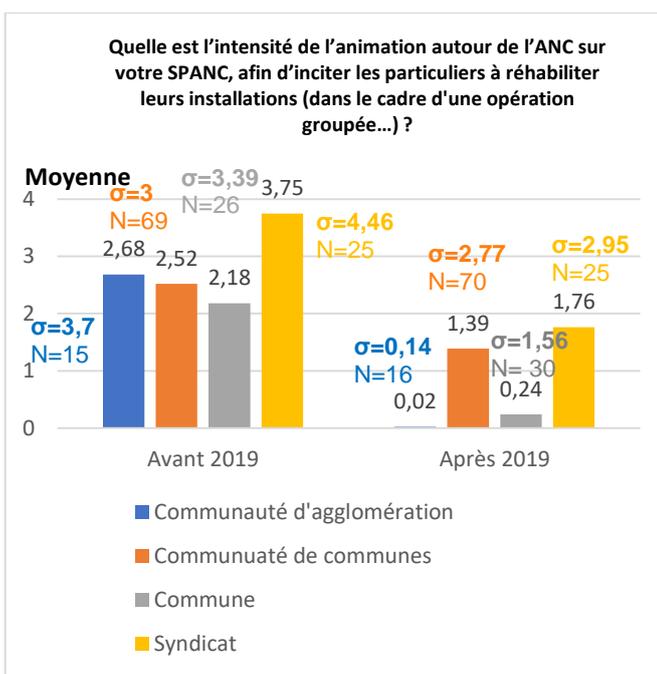
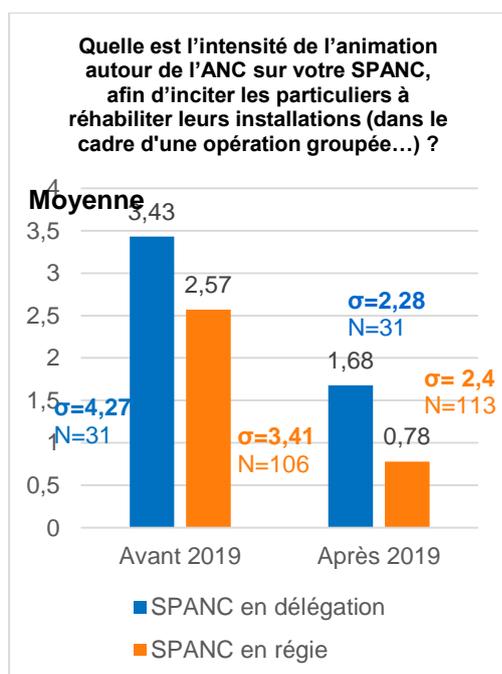
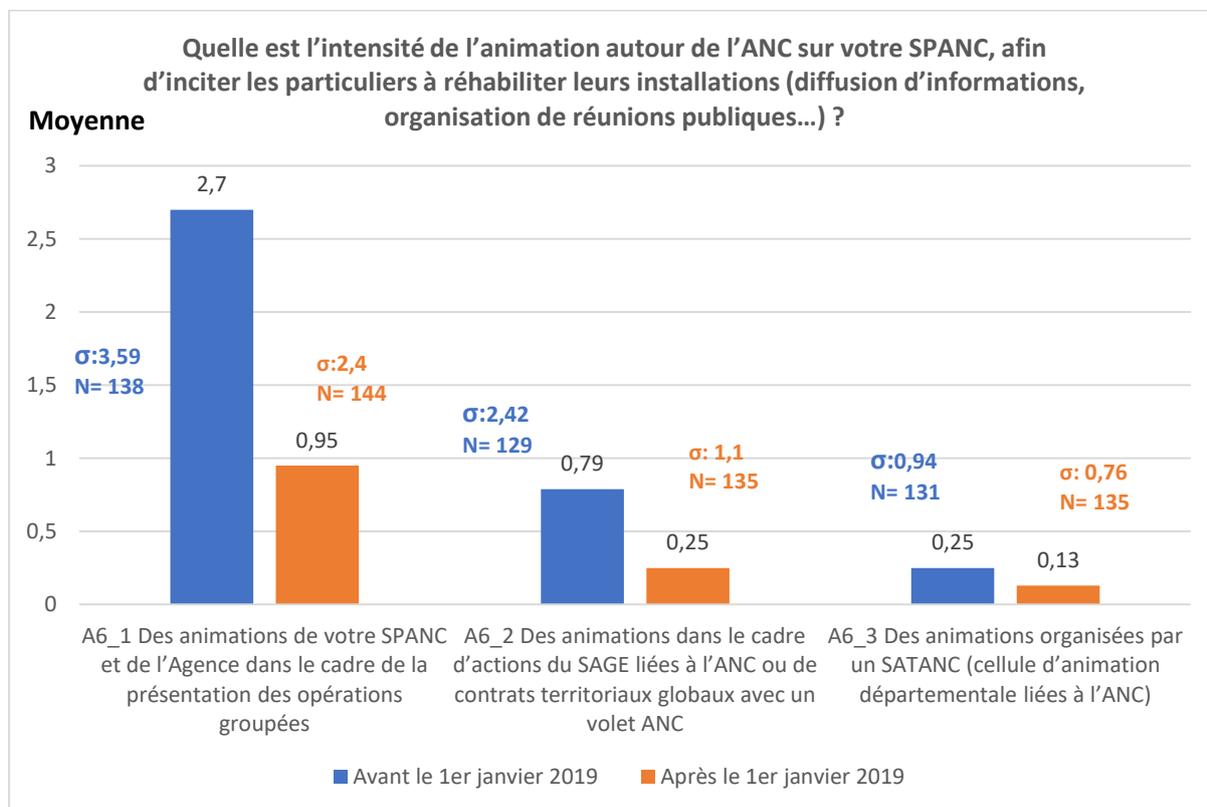


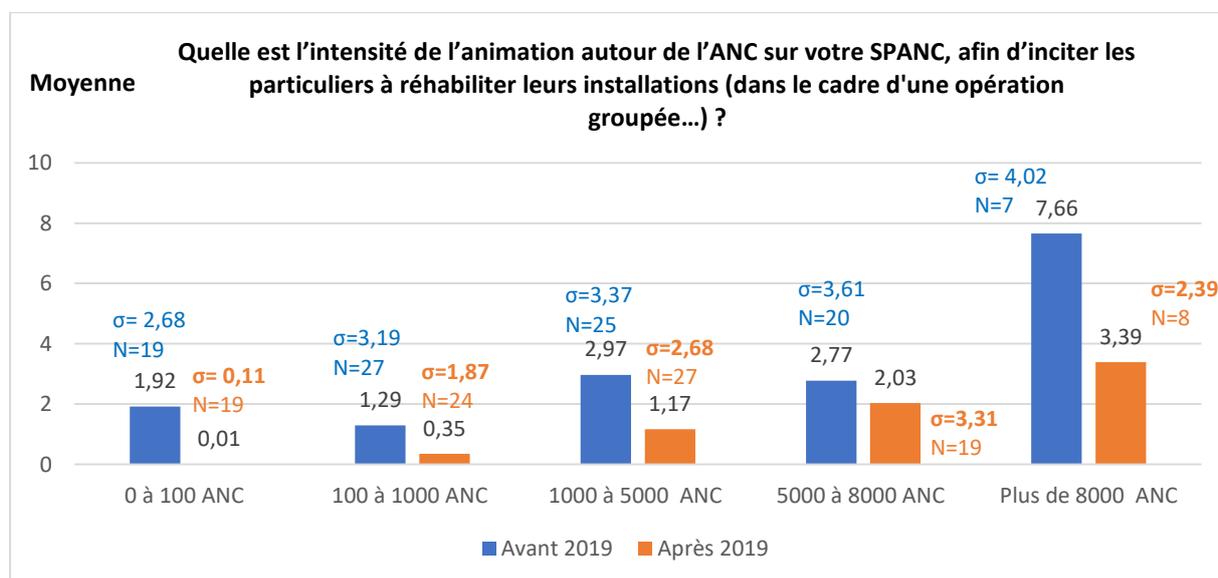
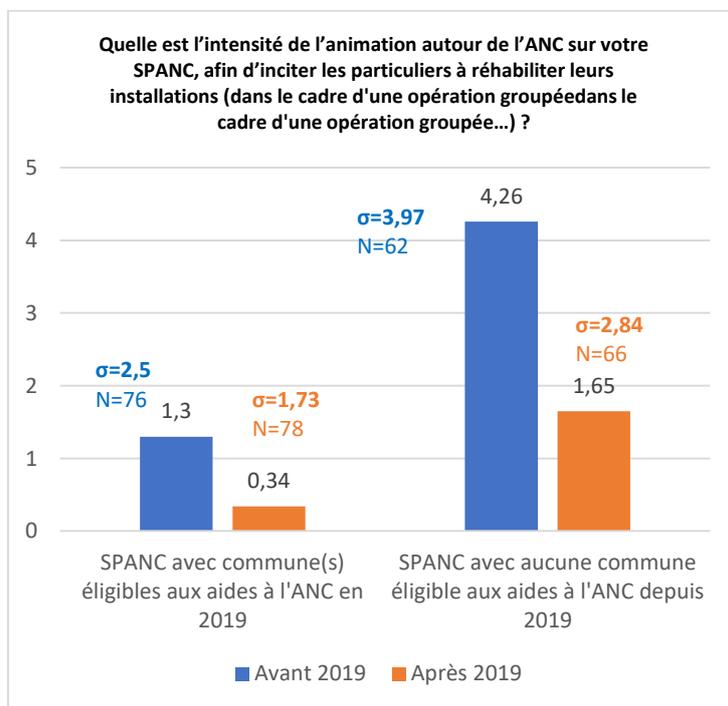
3.2.7. Un impact limité sur les coûts des travaux



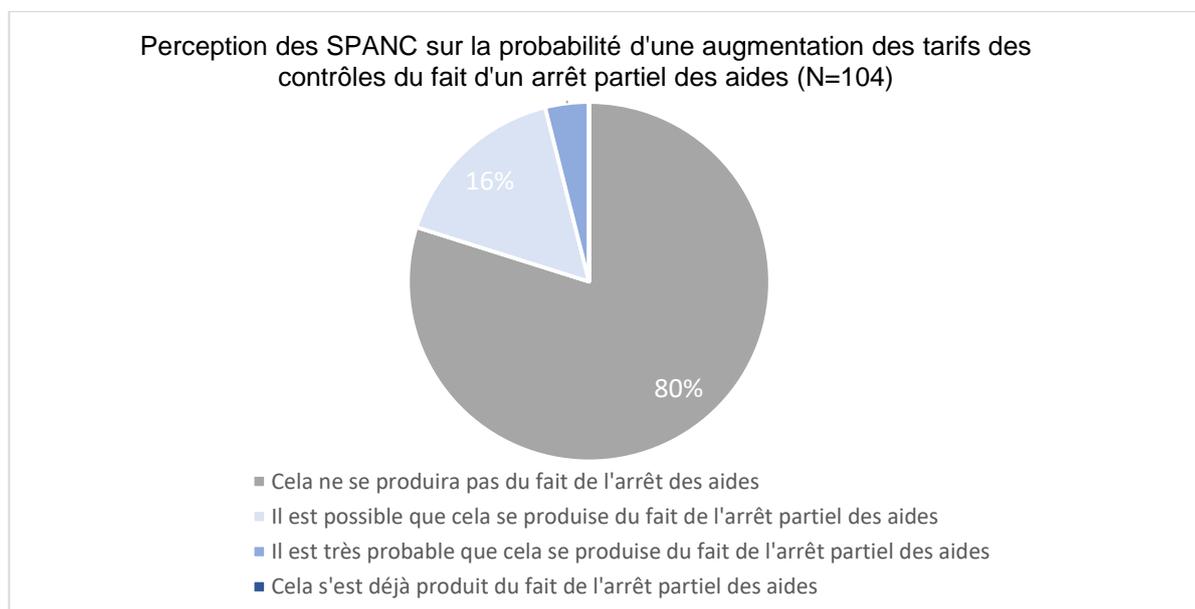
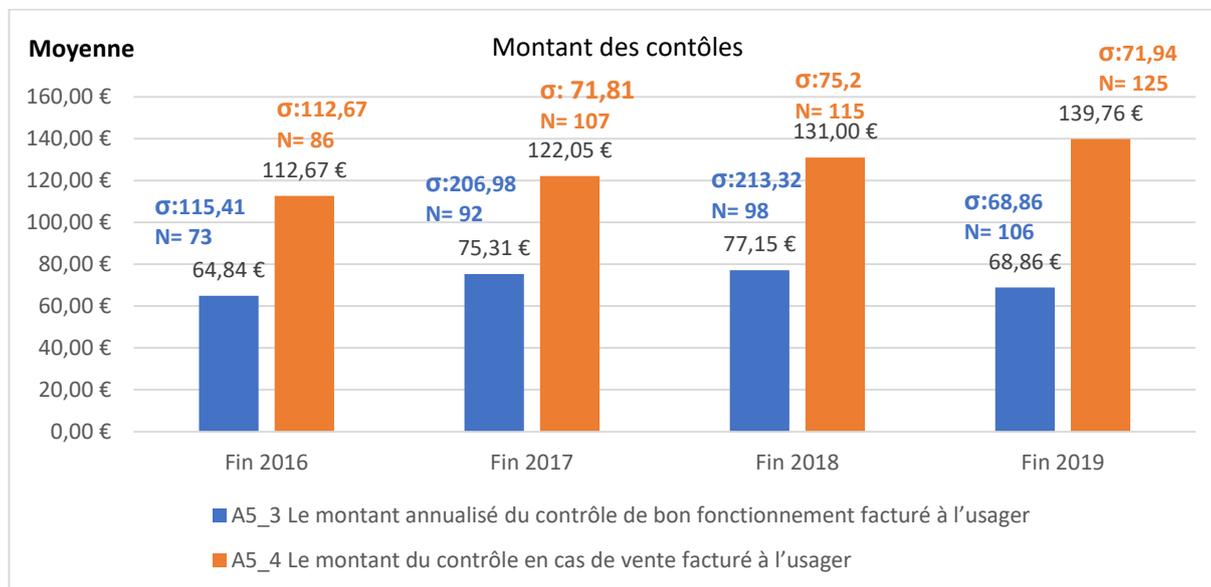


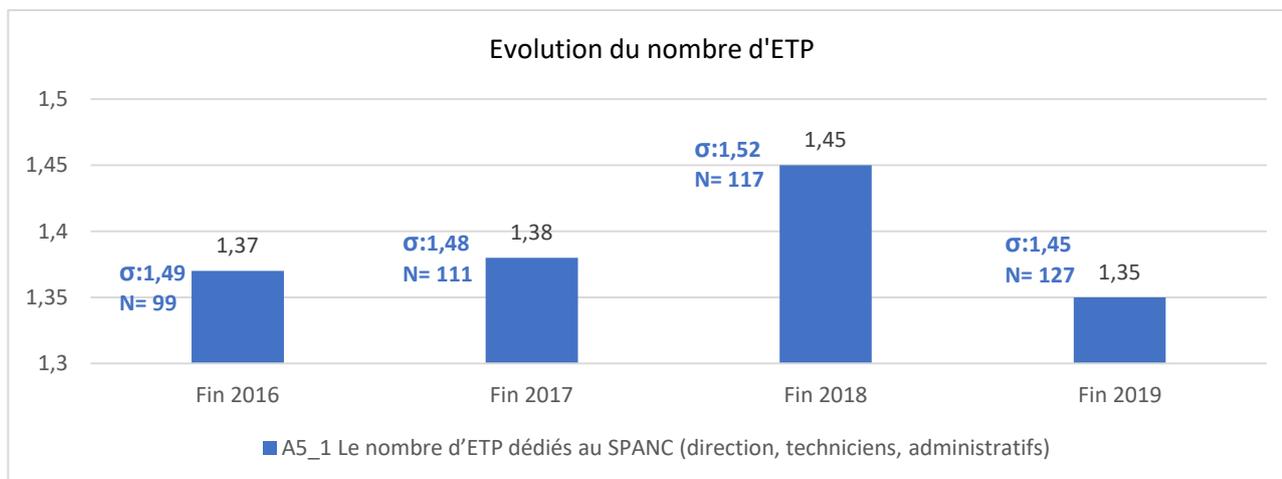
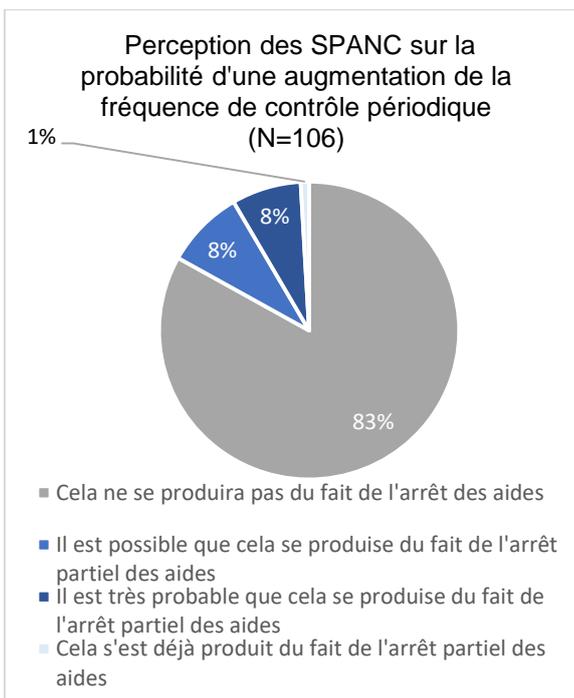
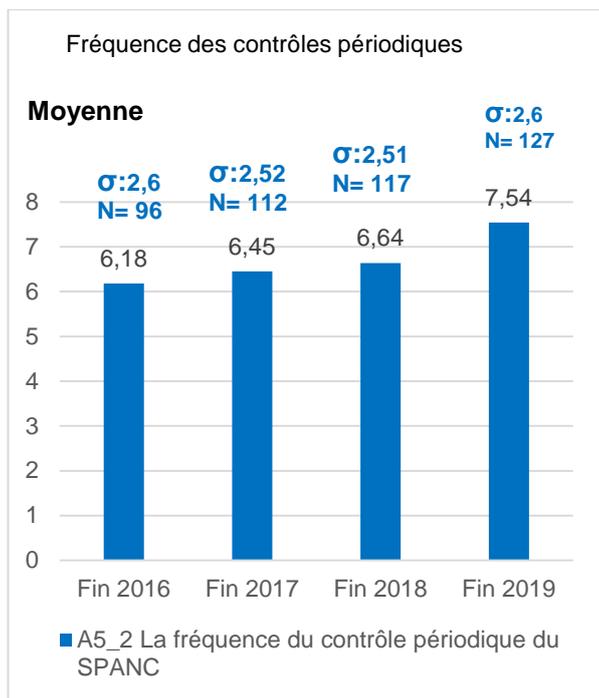
3.2.9. Une intensité d'animation moindre et un impact non visible à ce stade sur le fonctionnement des SPANC



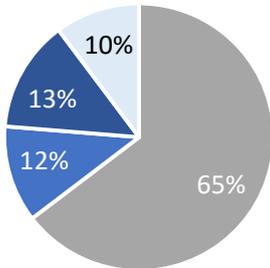


3.2.11. Un impact sur le fonctionnement des SPANC non visible à ce jour



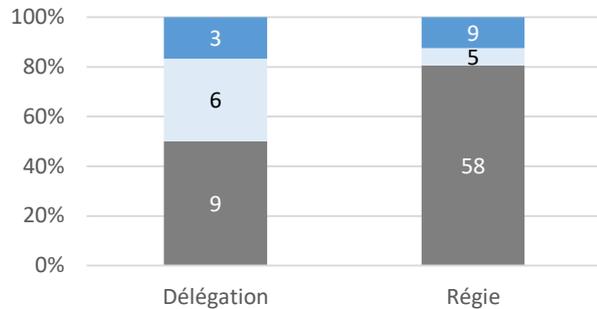


Perception des SPANC sur la probabilité d'une baisse du nombre d'ETP du fait d'un arrêt partiel des aides (N=108)



- Cela ne se produira pas du fait de l'arrêt des aides
- Il est possible que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Il est très probable que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela s'est déjà produit du fait de l'arrêt partiel des aides

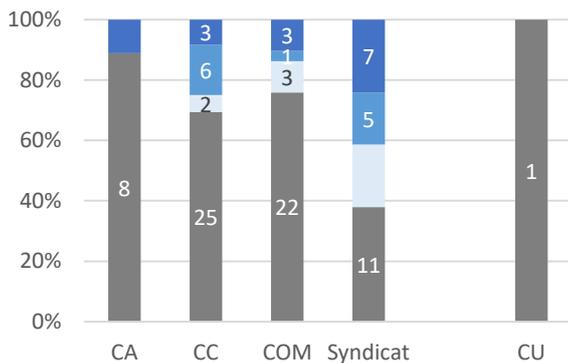
Perception des SPANC d'une baisse du nombre d'ETP suite à un arrêt partiel des aides en fonction du type de gestion du SPANC (N=102)



- Il est possible que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela s'est déjà produit du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela ne se produira pas du fait de l'arrêt des aides

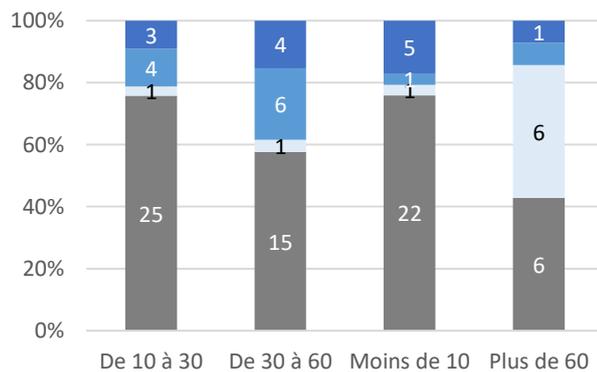
Cette affirmation est observée peu importe la nature de gestion du SPANC, le type de structure porteuse mais également le nombre de communes adhérentes au SPANC.

Perception des SPANC d'une baisse du nombre d'ETP suite à un arrêt partiel des aides en fonction du type de structure porteuse du SPANC (N= 104)



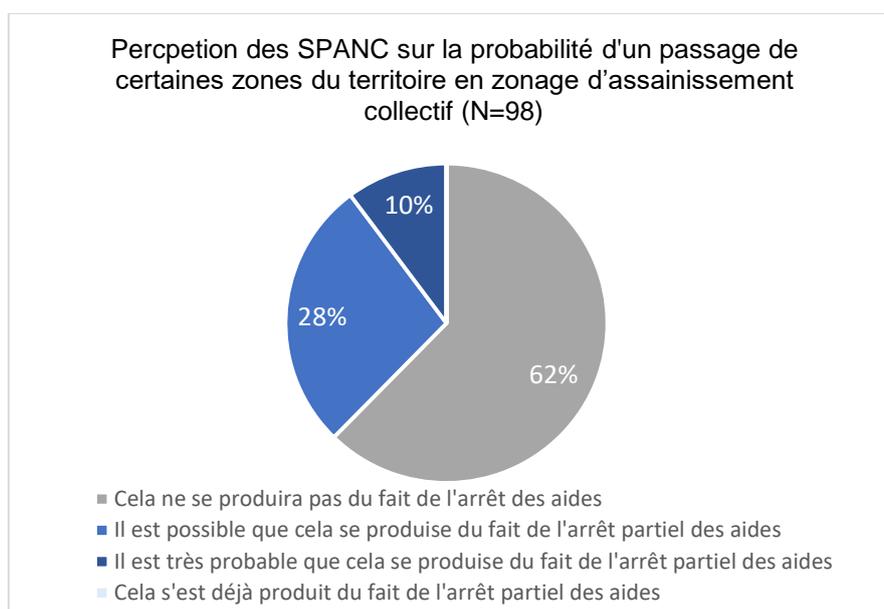
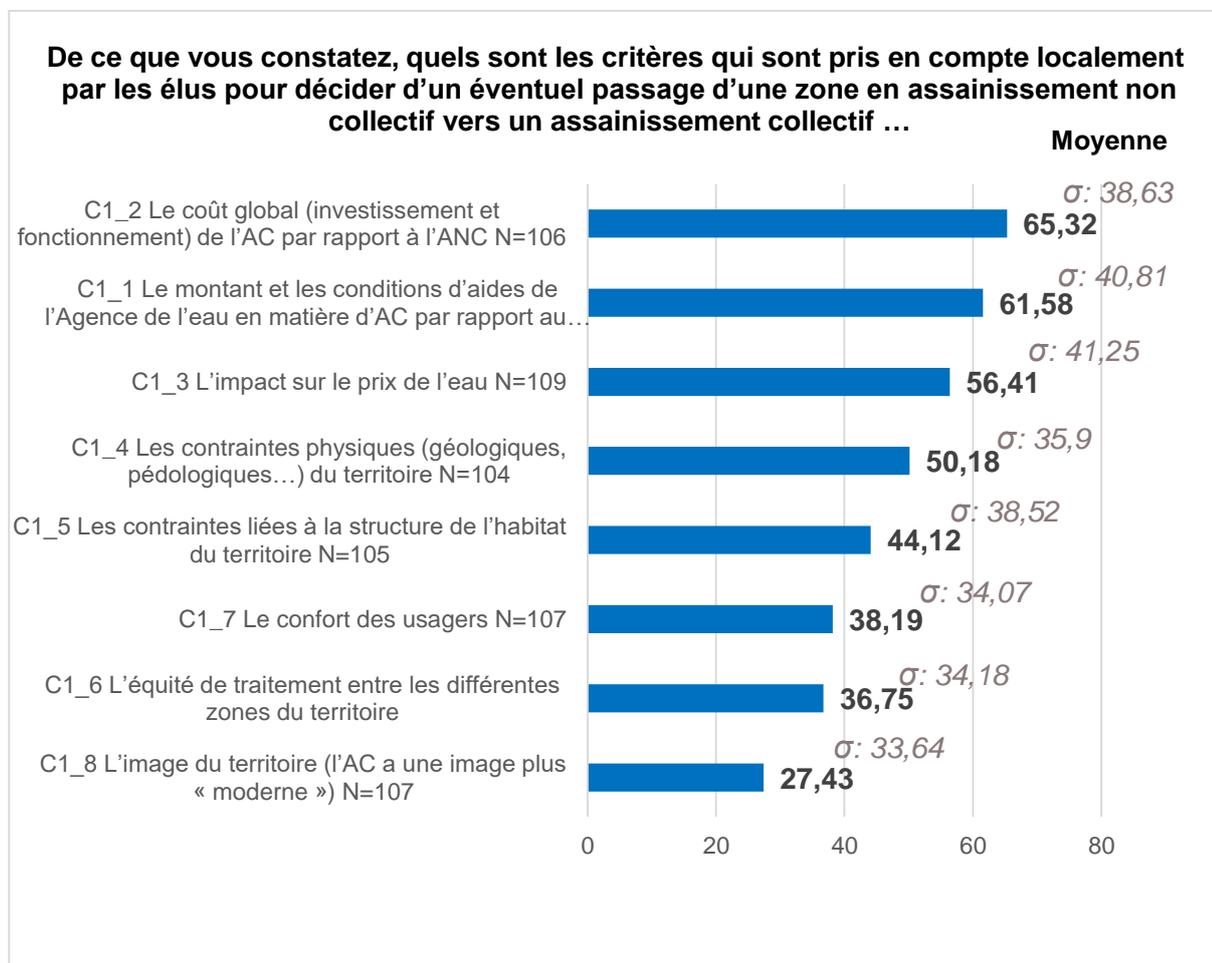
- Il est très probable que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Il est possible que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela s'est déjà produit du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela ne se produira pas du fait de l'arrêt des aides

Perception des SPANC d'une baisse du nombre d'ETP suite à un arrêt partiel des aides en fonction du nombre de communes dans le SPANC (N=107)

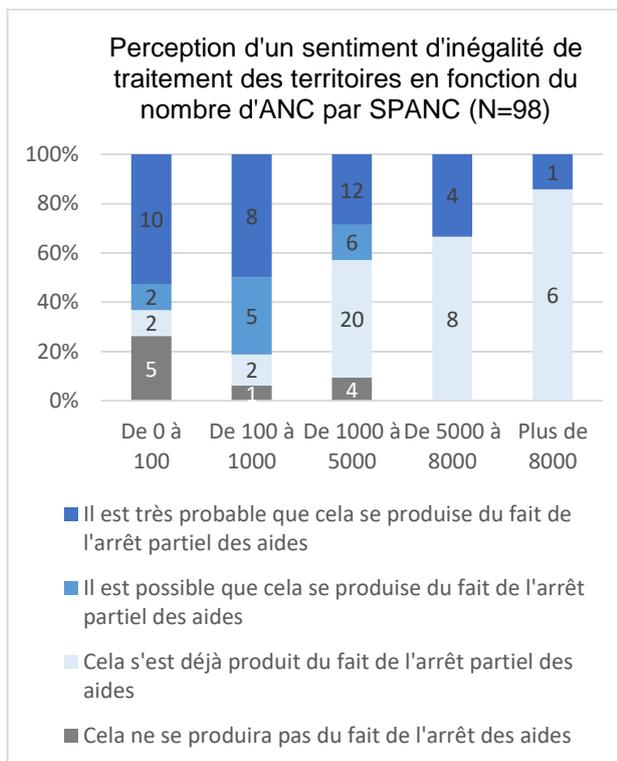
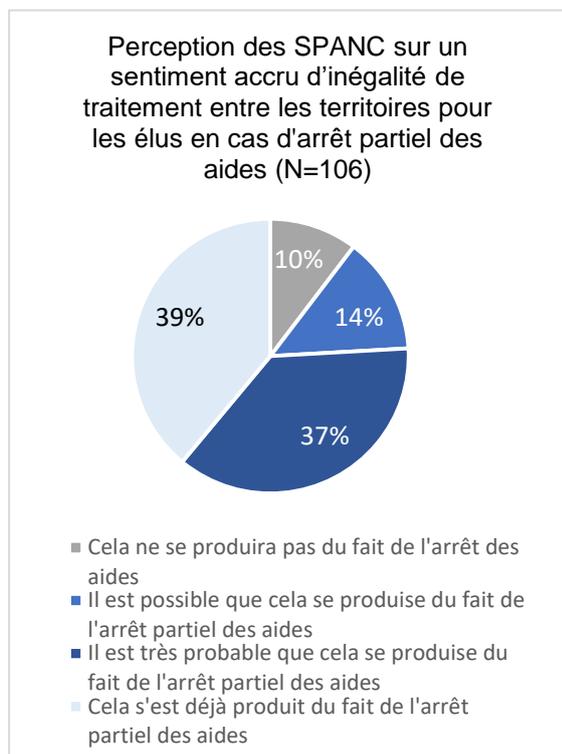


- Il est très probable que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Il est possible que cela se produise du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela s'est déjà produit du fait de l'arrêt partiel des aides
- Cela ne se produira pas du fait de l'arrêt des aides

3.2.12. Un choix de passage à l'ANC liés à des critères financiers (coût de l'AC, prix de l'eau, montant des aides)



3.2.13. Autres impacts identifiés dans le cadre d'un arrêt des aides de l'Agence de l'eau



3.3. Annexe 3 Limites méthodologiques de l'extrapolation du nombre de réhabilitations à l'échelle du bassin

Sur la base des données redressées du questionnaire d'enquête, le nombre de réhabilitations pour l'année 2019 est de 2 396 pour 105 SPANC.

L'extrapolation du nombre de réhabilitations en 2019 à l'échelle de l'ensemble des SPANC du bassin Seine-Normandie, soit 458 SPANC, nécessite de calculer au préalable la marge d'erreur des données recueillies dans le cadre du questionnaire. Plus précisément, il s'agit d'identifier la différence entre le nombre de réhabilitations en 2019 sur 105 répondants et le nombre total de réhabilitations des 458 SPANC du bassin.

Avec un intervalle de confiance de 95%, la formule mathématique pour calculer la marge d'erreur du nombre total de réhabilitations de notre échantillon est la suivante :

$$1,96 * s * \text{racine}((1-f)/n) / m$$

n nombre de répondants
N nombre total de SPANC (répondants ou non)
f n/N
m moyenne des valeurs répondues
s écart-type des valeurs répondues
1,96 Coefficient correspondant à l'intervalle de confiance de 95%

Avec les données issues du questionnaire d'enquête :

$$1,96 * 104,72 * \text{racine}((1-105/458)/105) / 21,84 = 81\%$$

n 105
N 458
f 105/458
m 21,84
s 104,72
1,96 Coefficient correspondant à l'intervalle de confiance de 95%

La marge d'erreur de notre échantillon sur les 2 396 réhabilitations en 2019 est estimée à 81%. Cela signifie qu'il est sûr à 95% que le nombre de réhabilitations déclarés en 2019 par les SPANC se situerait entre 456 et 4 336 réhabilitations.

Avec une marge d'erreur de 81%, l'extrapolation du nombre de réhabilitations recueillis dans notre échantillon ne paraît pas pertinente à l'échelle du bassin d'où l'intérêt de recourir à une analyse statistique descriptive pour l'exploitation des résultats.

Cette marge d'erreur importante s'explique au regard du nombre et de la qualité des données recueillies dans le cadre du questionnaire par rapport à cette question. En effet, l'écart-type du nombre de réhabilitations en 2019 reste particulièrement élevé traduisant une forte dispersion des réponses des SPANC par rapport à la moyenne de réhabilitations de l'échantillon.

Par ailleurs, sur les 183 SPANC¹⁹ ayant répondu au questionnaire, seuls 105 ont indiqué le nombre de réhabilitations effectués en 2019, soit un taux de réponse à la question de 57,3%

¹⁹ après nettoyage de la base de données

3.4. Annexe 4 – Q1 : Détail des simulations réalisées par la CLCV

		Coût global ANC				
		Prix	Sur 10 ans	Impact sur Prix m ³ eau	Sur 20 ans	Impact sur Prix m ³ eau
Achat et pose			par an		par an	
mini		6 000,00 €	600,00 €	5,00 €	300,00 €	2,50 €
maxi		15 000,00 €	1 500,00 €	12,50 €	750,00 €	6,25 €
moyen		9 000,00 €	900,00 €	7,50 €	450,00 €	3,75 €
contrôle neuf/contrôle			par an		par an	
mini/acte		100,00 €	10,00 €	0,08 €	5,00 €	0,04 €
maxi/acte		200,00 €	20,00 €	0,17 €	10,00 €	0,08 €
moyen/acte		150,00 €	15,00 €	0,13 €	7,50 €	0,06 €
contrôle périodique/contrôle			par an		Sur 10 ans	Sur 20 ans
mini/acte sur 10 ans		5,00 €	50,00 €	0,04 €	100,00 €	0,04 €
maxi/acte sur 10 ans		65,00 €	650,00 €	0,54 €	1 300,00 €	0,54 €
moyen/acte sur 10 ans		8,50 €	85,00 €	0,07 €	170,00 €	0,07 €
entretien maintenance/acte			par an		Sur 10 ans	
mini/acte		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
maxi/acte		250,00 €	2 500,00 €	2,08 €	5 000,00 €	2,08 €
moyen/acte		100,00 €	1 000,00 €	0,83 €	2 000,00 €	0,83 €
Vidange/acte			Sur 10 ans		par an	
mini traditionnel		200,00 €	20,00 €	0,17 €	400,00 €	0,17 €
Maxi (*)		4 500,00 €	450,00 €	3,75 €	9 000,00 €	3,75 €
moyen		300,00 €	30,00 €	0,25 €	600,00 €	0,25 €
Redevance pollution/an		m ³	Par an		Sur 10 ans	Sur 20 ans
mini	0,24 €	28,80 €	288,00 €	0,24 €	576,00 €	0,24 €
maxi	0,31 €	37,20 €	372,00 €	0,31 €	744,00 €	0,31 €
moyen	0,28 €	33,60 €	336,00 €	0,28 €	672,00 €	0,28 €
Élimination fin de vie		non chiffré				

(*) Cas de micro stations avec 2 vidanges par an

Coût global AC						
PFAC	Prix			Prix m ³ eau Sur 10 ans	Prix m ³ eau Sur 20 ans	
moyen	2 500,00 €			2,08 €	1,04 €	
<i>Redevances conso factures réelles</i>	<i>Réel au m³ consommé</i>	<i>Prix/an</i>	<i>Prix Sur 10 ans</i>	<i>Prix Sur 20 ans</i>		
<i>mini</i>	0,27 €	32,40 €	324,00 €	648,00 €	2,35 €	1,31 €
<i>maxi</i>	1,93 €	231,60 €	2 310,60 €	4 620,00 €	4,01 €	2,97 €
<i>moyen</i>	0,85 €	102,00 €	1 020,00 €	2 040,00 €	2,93 €	1,89 €
Coût moyen national source SISPEA 2015						
	au m ³					
mini	1,34 €					
maxi	2,87 €					
moyen	2,01 €					

3.5. Annexe 5 – Q1 : comparaison des coûts ANC/AC - détails des simulations réalisées par SCE

Les tableaux suivants présentent les détails des simulations réalisées pour 5 cas (1 pour l'assainissement collectif, 4 pour l'assainissement non collectif), chacune d'entre eux ayant été étudié dans une situation dite favorable ou non (deux simulations par cas ; pour l'assainissement collectif, montant de la redevance moyenne pour les deux cas, avec ou sans subventions pour l'ANC, sur 15 et 25 ans. Les coûts présentés sont des coûts TTC.

Comparaison des scénarios Assainissement collectif/non collectif sur base de 15 ans et de 25 ans											
Assainissement Collectif						Assainissement non collectif					
Cas 1.1 : redevance assainissement moyenne - subvention						Cas 2.1 : filière classique - subventionnée					
Type de charge	Unité	Nombre	Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans	Type de charge	Unité	Nombre	Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de raccordement	Unité	1	2 376,00 €	2 376,00 €	2 376,00 €	Travaux de création filière classique	Unité	1	11 799,00 €	11 799,00 €	11 799,00 €
Entretien privé	par an		24 €/ an	360,00 €	600,00 €	Subvention	Unité	60%	- 11 799,00 €	- 7 079,40 €	- 7 079,40 €
Redevance Assainissement	m3 eau consommé	120	3,52 €	6 336,00 €	10 560,00 €	Entretien et contrôle	par an		106 €/an	1 584,00 €	2 640,00 €
PFAC	Unité	1	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Remboursement prêt création	Taux	1,5%	70,79 €	70,79 €	70,79 €
Collectivité subventionnée				11 572,00 €	16 036,00 €	Particulier subventionné				6 374,39 €	7 430,39 €
Cas 2.2 : filière classique - non subventionné											
Type de charge	Unité	Nombre	Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans	Type de charge	Unité	Nombre	Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de création filière classique	Unité	1	11 799,00 €	11 799,00 €	11 799,00 €	Travaux de création filière classique	Unité	1	11 799,00 €	11 799,00 €	11 799,00 €
Subvention	Unité	/	/	/	/	Subvention	Unité	/	/	/	/
Entretien et contrôle	par an		106 €/an	1 584,00 €	2 640,00 €	Entretien et contrôle	par an		106 €/an	1 584,00 €	2 640,00 €
Remboursement prêt création	Taux	1,5%	176,99 €	176,99 €	176,99 €	Remboursement prêt création	Taux	1,5%	176,99 €	176,99 €	176,99 €
						Particulier non subventionné				13 559,99 €	14 615,99 €

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Comparaison des scénarios Assainissement collectif/non collectif sur base de 15 ans et de 25 ans													
Assainissement non collectif Cas 3.1 : filtre planté - subventionné						Assainissement non collectif Cas 4.1 : filtre compact - subventionné							
Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans	Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de création filière compacte	Unité	1	1,67	14 283,00 €	14 283,00 €	23 805,00 €	Travaux de création filtre compact	Unité	1	1,67	8 901,00 €	8 901,00 €	14 835,00 €
Subvention	Unité	60%		- 14 283,00 €	- 8 569,80 €	- 8 569,80 €	Subvention	Unité	60%		- 8 901,00 €	- 5 340,60 €	- 5 340,60 €
Entretien et contrôle	par an			732 € /an	10 980,00 €	18 300,00 €	Entretien et contrôle	par an			738 € /an	11 070,00 €	18 450,00 €
Remboursement prêt création	Taux	1,5%		85,70 €	85,70 €	85,70 €	Remboursement prêt création	Taux	1,5%		53,41 €	53,41 €	53,41 €
Particulier subventionné					16 778,90 €	33 620,90 €	Particulier subventionné					14 683,81 €	27 997,81 €
Cas 3.2 : filtre planté - non subventionné						Cas 4.2 : filtre compact - non subventionné							
Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans	Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de création filière compacte	Unité	1	1,67	14 283,00 €	14 283,00 €	23 805,00 €	Travaux de création filtre compact	Unité	1	1,67	8 901,00 €	8 901,00 €	14 835,00 €
Subvention	Unité	/		/	/	/	Subvention	Unité	/		/	/	/
Entretien et contrôle	par an			732 € /an	10 980,00 €	18 300,00 €	Entretien et contrôle	par an			738 € /an	11 070,00 €	18 450,00 €
Remboursement prêt création	Taux	1,5%		214,25 €	214,25 €	214,25 €	Remboursement prêt création	Taux	1,5%		133,52 €	133,52 €	133,52 €
Particulier non subventionné					25 477,25 €	42 319,25 €	Particulier non subventionné					20 104,52 €	33 418,52 €

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Comparaison des scénarios Assainissement collectif/non collectif sur base de 15 ans et de 25 ans						
Assainissement non collectif						
Cas 5.1 : microstation - subventionnée						
Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de création filière microstation	Unité	1	1,67	9 660,00 €	9 660,00 €	16 100,00 €
Subvention	Unité	60%		- 9 660,00 €	- 5 796,00 €	- 5 796,00 €
Entretien et contrôle	par an			1 152 € /an	17 280,00 €	28 800,00 €
Remboursement prêt création	Taux	1,5%		144,90 €	144,90 €	144,90 €
Particulier subventionné					21 288,90 €	39 248,90 €
Cas 5.2 : microstation - non subventionnée						
Type de charge	Unité	Nombre		Prix unitaire	Coût total en € sur 15 ans	Coût total en € sur 25 ans
Travaux de création filière microstation	Unité	1	1,67	9 660,00 €	9 660,00 €	16 100,00 €
Subvention	Unité	/		/	/	/
Entretien et contrôle	par an			1 152 € /an	17 280,00 €	28 800,00 €
Remboursement prêt création	Taux	1,5%		144,90 €	144,90 €	144,90 €
Particulier non subventionné					27 084,90 €	45 044,90 €

3.6. Annexes 6 Q2 – Fiches de synthèse

3.6.1. Clairefontaine-en-Yvelines

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> ANC/AC					
Référence n° Aide études	1044218	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Zonage d'assainissement	Commune concernée	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Hameau de Paincourt et Domaine de la Voisine	37 (5 secteurs) sur 345 comptabilisés sur la commune		Rabette (FR4624000) <i>Sensibilité :</i> Sensibilité non décrite, qualité décrite	ANC sur les hameaux	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Limons des plateaux (LP), sables (m1b), argile (g2b2), sables et grès (g2a2), alluvions (Fz)	Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de Natura 2000, de ZNIEFF de type et de type II Présence d'un captage AEP	Sols parfois argileux Test d'aptitude des sols --> moyenne à nulle (très perméable à imperméable)		3 forte (surface) 12 moyenne (aménagement parcelle) 22 aucune dont 6 bâtiments à contrainte de pente	Présence en partie de réseaux EP sur les hameaux. Pas de rejet EU a priori (STEP 1.300 EH pour AC) (nbe logements AC : 268 = 78 % logements)	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	Dispersion de l'habitat Pente Création d'une STEP (FPR) 100 EH (+ 1 STEP privée 300 EH)	Coût des travaux à la parcelle + études préalables pris en compte Pas d'évolution de la STEP existante	Scénario 1 : Domaine public : 1 320 562 € HT Domaine privé : 429 975 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 035 840 € HT Domaine privé : 66 750 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Dispersion de l'habitat 1 STEP privée	Prise en compte des réhabilitation ANC uniquement sur les filières à réhabiliter Prise en compte des études préalables Estimation globale de l'ANC (sans détail filière, PR) Prise en compte création STEP ANC à réhabiliter non prises en compte dans le chiffrage.	Scénario 2 : Domaine public : 557 580 € HT Domaine privé : 110 775 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 577 260 € HT Domaine privé : 40 400 € HT
Assainissement non collectif		8 installations ANC non conformes (14 bas. Données)	Types d'ANC non indiqués	Scénario 3 : Domaine privé : 287 032 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 215 280 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Scénario 1 : Domaine public : 8 295 € HT Domaine privé : / € HT	Scénario 1 : Domaine public : 20 825 € HT Domaine privé : 900 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 67 793 € HT Domaine privé : 3 078 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 338 965 € HT Domaine privé : 153 900 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Scénario 2 : Domaine public : 6 620 € HT Domaine privé : / € HT	Scénario 2 : Domaine public : 7 841 € HT Domaine privé : 520 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 21 147 € HT Domaine privé : 1 682 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 1 057 338 € HT Domaine privé : 84 080 € HT
Assainissement non collectif		Scénario 3 : Domaine privé : 2 689 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 2 100 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 12 864 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 643 200 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	ANC sur les secteurs 1-2-3-5 et AC sur le secteur 4				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	AC trop cher sur les secteurs 1, 2, 3, 5. AC Privé sur secteur 4.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts de la partie privée des branchements AC surestimés. Pas de coûts d'exploitation estimés pour la partie privée des solutions AC et AC / ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : (i) la solution choisie est celle qui existait, (ii) ses coûts sont moins élevés par rapport à une solution en AC.				
Commentaire					

3.6.2. Vadelaincourt

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC / ANC--> ANC					
Référence n° Aide études	1041420	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Mise à jour et complément d'études zonage - Programme d'assainissement	Commune concernée	VADELAINCOURT		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Commune de Vadelaincourt	60 logements (32 existants à l'heure actuelle)	Calcaire altéré sous forme poudre limoneuse, argile limoneuse / limon argileux, limon hydromorphe	Aisne amont (OA1) <i>Sensibilité : Sensibilité non décrite, qualité décrite</i>	AC / ANC (AC : type unitaire)	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Pas de milieu naturel remarquable Présence captage AEP	Calcaire altéré sous forme poudre limoneuse --> perméabilité importante, argile limoneuse / limon argileux --> perméabilités faibles, limon hydromorphe --> humidité forte		Bourg assez peu dense avec dispositions logements plutôt favorables à assainissement collectif et défavorables à ANC Manque espace Fortes pentes (8 - 10 %) à certains endroits Profondeur réseau incompatible avec rejet de filières d'ANC classiques	Réseau assainissement unitaire, en mauvais état physique, drains faibles volumes eaux claires parasites	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Une partie raccordée, une partie laissée en ANC	Scénario 5 : AC pour zones 1, 2, 3, 4 et 5 ANC reste du village	Hypothèse population : hypothèses du POS Création d'un linéaire de réseau gravitaire pour raccorder habitations au réseau à créer => quasi-totalité commune en AC	Scénario 5 : Domaine public : 230 000 € HT Domaine privé : 689 000 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Scénario 4 : AC pour zones 1, 2, 3 et 4 ANC reste du village Scénario 3 : AC pour zones 1, 2, et 3 ANC reste du village Scénario 2 : AC pour zones 1 et 2, ANC reste du village Scénario 1 : AC pour zone 1, ANC reste du village	Hypothèse population : hypothèses du POS Réseau Pas infos sur STEP Reste commune --> ANC Pas de détails des coûts d'investissements	Scénario 4 : Domaine public : 559 000 € HT Domaine privé : 314 000 € HT Scénario 3 : Domaine public : 496 000 € HT Domaine privé : 377 000 € HT Scénario 2 : Domaine public : 428 000 € HT Domaine privé : 426 000 € HT Scénario 1 : Domaine public : 403 000 € HT Domaine privé : 432 000 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 522 780 € HT Domaine privé : 333 240 € HT
Assainissement non collectif	ANC pour tous les logements	Scénario 0 : Totalité du village (60 habitations)	Hypothèse population : hypothèses du POS Types d'ANC : filtre à sable vertical non drainé	Scénario 0 : Domaine privé : 525 000 € HT	Scénario 0 : Domaine privé : 556 140 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Une partie raccordée, une partie laissée en ANC	Scénario 5 : Domaine public : 4 100 € HT Domaine privé : 16 000 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Groupement de certains logements	Scénario 4 : Domaine public : 3 600 € HT Domaine privé : 1 400 € HT Scénario 3 : Domaine public : 3 500 € HT Domaine privé : 2 200 € HT Scénario 2 : Domaine public : 3 300 € HT Domaine privé : 2 900 € HT Scénario 1 : Domaine public : 3 200 € HT Domaine privé : 3 100 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 2 761 € HT Domaine privé : 3 360 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 12 181 € HT Domaine privé : 18 820 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 609 087 € HT Domaine privé : 941 040 € HT
Assainissement non collectif	ANC pour tous les logements	Scénario 0 : Domaine privé : 5 700 € HT	Scénario 0 : Domaine privé : 5 425 € HT	Scénario 0 : Domaine privé : 33 232 € HT	Scénario 0 : Domaine privé : 1 661 600 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques : présentation succincte et générale
Choix					
Scénario retenu	ANC sur l'ensemble				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Pas de détails des différents équipements rendant impossible toute estimation financière pour la solution AC.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Résultats des calculs cohérents avec nos estimations. Pas prise en compte amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non				
Commentaire	/				

3.6.3. Mortefontaine

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1055201	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Schéma directeur d'assainissement - Révision du zonage d'assainissement	Commune concernée	MORTEFONTAINE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Totalité du territoire communal : centre-bourg et 5 hameaux (Vauberon, Marival, la Raperie, Pouy, Roye Saint-Nicolas)	132 comptabilisés sur la commune en 2011	Limons loessiques (LP), alluvions modernes (Fz), colluvions de dépression, de fond de vallée et de piedmont (C), sables de cuises (e4a), argile de Laon (e4b), calcaire sableux et glauconieux (e5a), calcaire grossier (e5b)	Ruisseau de la Plaine et le Ru de Vandy (FRHR215) Bassin versant : Aisne Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites	ANC Zonage assainissement 2003 : choix AC + création unité traitement (bourg) / ANC (autres zones) mais non mis en œuvre lors étude analysée - 2015	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de ZNIEF type I et ZNIEFF de type II Présence corridor écologique potentiel intra ou inter forestier, corridor intra ou inter pelouses calciques Aucun captage AEP sur le territoire	Aptitude à épandage souterrain : 1 partie bourg, 1 partie Roye Saint-Nicolas, 1 partie Marival Zones nécessitant filtre à sable non drainé : 1 partie bourg Zones nécessitant lits filtrants drainés : 1 partie bourg, 1 partie Roye Saint-Nicolas, 1 partie Marival, Vauberon, la Raperie	Autre : nappe phréatique proche de la surface (hameaux Roye St Nicolas et Marival) ; roche proche (bourg)	44 forte (surface) 38 moyenne (surface) 12 contraintes paysagères 5 contraintes à assainissement collectif dont 18 bâtiments à contrainte de pente	Plan de prévention des risques Inondations et Coulées de boue Réseaux unitaire au niveau hameau de Vauberon (3000 ml)	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des
Assainissement collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	3 réseaux, 76 ANC à réhabiliter	Scénario 2 : Réseau assainissement séparatif où contraintes ANC fortes => 3 tronçons collecte 3 unités traitement 76 ANC non conformes à réhabiliter	Prise en compte des réhabilitation ANC uniquement sur les filières à réhabiliter Prise en compte des études préalables 40 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine public : 835 132 € HT Domaine privé : 818 323 € HT	Domaine public : 625 620 € HT Domaine privé : 939 230 € HT
Assainissement non collectif	ANC	Scénario 1 : ANC non conformes à réhabiliter	Prise en compte des études préalables et de la maîtrise d'œuvre 47 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 1 136 252 € HT (option : mise en place réseau EP pour exutoire : + 152 000 € HT)	Domaine privé : 1 161 476 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	3 réseaux, 76 ANC à réhabiliter	Domaine public : 12 753 € HT Domaine privé : 17 790 € HT	Domaine public : 14 215 € HT Domaine privé : 40 590 € HT	Domaine public : 26 738 € HT Domaine privé : 100 306 € HT	Domaine public : 1 336 888 € HT Domaine privé : 5 015 278 € HT
Assainissement non collectif	ANC	Domaine privé : 26 540 € HT	Domaine privé : 59 272 € HT	Domaine privé : 136 240 € HT	Domaine privé : 6 812 015 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Remarques :					
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	ANC adapté à configuration dispersée du bourg et 5 hameaux (fortes contraintes d'habitat, de sols rendent complexes réhabilitation d'installations ANC traditionnelles). Dispositifs relevant de filières agréées quand contraintes fortes, voire moyennes. Possibilité de mettre en place réseau EP à la charge de la commune (non chiffré)				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts issus des études et et coûts obtenus à partir d'estimations proches (excepté pour la partie publique des coûts d'investissements en AC et pour les coûts des microstations).				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non				
Commentaire	Critère technique retenu pour le choix du scénario, cependant, contraintes liées au type d'assainissement ANC				

3.6.4. Epieds

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC --> ANC					
Référence n° Aide études	1048763	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Actualisation zonage Grosœuvre et Epieds	Commune concernée	EPIEDS		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Totalité commune	188 logements comptabilisés sur la commune	Sols bruns profonds limoneux à limono-argileux Sols de colluvions limoneuses Sols minces sur substrat crayeux Sols peu profonds sur argile résiduelle à silex Sols anthropiques Sols hydromorphes d'alluvions récentes => sols très défavorables à ANC.	Eure aval (R246) <i>Sensibilité :</i> Sensibilité aux nitrates, pesticides ; qualité décriée	ANC Schéma directeur de 2001 : choix AC mais non mis en œuvre lors étude analysée - 2016	
Contraintes environnementales	Perméabilité Limos --> perméabilité moyenne dans les 1ers dm, puis perméabilité diminuée fortement Argile à silex --> formation compacte, très faiblement imperméable		Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de ZNIEFF type I et ZNIEFF type II Pas de captage AEP			20 forte (surface) 5 moyenne (accès à la parcelle) 159 aucune contrainte Pas de contrainte de pente fournie	Pas infos sur EP	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	184 logements raccordés ; 6 ANC	Scénario 3 : Réseau de collecte pour 184 logements dont 76 non conformes 1 STEP 510 EH 24 ANC à réhabiliter 3 variantes de STEP étudiées : 1- boues activées, 2- lagunage naturel, 3- zone dispersion type billons	Travaux réalisés sous maîtrise ouvrage collectivité Suivi et contrôle des travaux MOE et remise en état parcelles Type de STEP sélectionnée pour les coûts d'investissement non indiqué	Scénario 3 : Domaine public : 2 113 000 € HT Domaine privé : 288 000 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 2 081 268 € HT Domaine privé : 483 585 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	61 logements non raccordés	Scénario 2 : Réseau de collecte pour 61 logements dont 33 actuellement non conformes 1 STEP 260 EH 67 ANC non conformes à réhabiliter	Travaux réalisés sous maîtrise ouvrage collectivité Suivi et contrôle des travaux MOE et remise en état parcelles Types d'ANC pour les ANC à réhabiliter non précisés 0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 2 : Domaine public : 1 475 900 € HT Domaine privé : 122 000 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 1 006 308 € HT Domaine privé : 817 215 € HT
Assainissement non collectif	100 ANC à réhabiliter	Scénario 1 : Maintien ANC	Prise en compte des réhabilitations ANC uniquement sur les filières à réhabiliter (100 installations) Travaux réalisés sous maîtrise ouvrage collectivité Suivi et contrôle des travaux MOE et remise en état parcelles 21 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 958 100 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 1 032 892 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	184 logements raccordés ; 6 ANC	Scénario 3 : Domaine public : 16 300 € HT Domaine privé : 4 290 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 16 068 € HT Domaine privé : 4 893 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 40 921 € HT Domaine privé : 16 399 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 2 046 068 € HT Domaine privé : 819 950 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	61 logements à raccorder au réseau AC	Scénario 2 : Domaine public : 7 000 € HT Domaine privé : 12 383 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 9 772 € HT Domaine privé : 7 083 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 9 027 € HT Domaine privé : 47 771 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 451 343 € HT Domaine privé : 2 388 550 € HT
Assainissement non collectif	100 ANC à réhabiliter	Scénario 1 : Domaine privé : 18 330 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 21 567 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 89 978 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 4 898 881 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					Remarques : présenté uniquement pour scénarii 2 et 3 (pas pour scénario ANC)
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas d'infos sur les causes de choix dans le rapport				
Commentaire	Sols globalement très défavorables à ANC Contraintes parcellaires faibles Coûts pour les extensions de réseau très élevés.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Pas de prise en compte de la partie privée des branchements pour les solutions AC et AC / ANC. Coûts d'exploitation partie privée sur-estimée solution AC / ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non				
Commentaire	Solutions AC et AC / ANC : pas d'infos sur le type de solutions ANC => solutions choisies dans les estimations : filtre à sable drainé ou non (solution ANC : 77 % des installations ANC --> filtres à sable drainés ou non). Coûts investissements : grosses variations des coûts pour (i) la solution AC / ANC et pour (ii) la partie privée des solutions AC / ANC et AC.				

3.6.5. Marcq

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC--> ANC					
Référence n° Aide études	1065411	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Zonage d'assainissement et actualisation zonage	Commune concernée	MARCQ		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Commune de Marcq	177 logements	Marnes grises, calcaire lumachellicque à exogyres Sables siliceux fins argilo-galuconieux et fossilifères Argiles grises en feuillets	Non renseigné <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	ANC/AC	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Roche siliceuse, réfractaire, très légère et perméable	Contrainte d'habitat	Remarque	
Non renseigné	2 perméabilités : perméabilité liée à la porosité des édifices (sables verts) et perméabilité "en grand" liée à la fissuration et dissolution des calcaires	Alluvions composées de matériaux grossiers, en calcaire Limon plus ou moins sableux reposant sur cailloutis Colluvions de remplissage de fonds de vallons	33 forte (surface) 11 moyenne (accès difficile, poste refoulement) 29 mineures pentes faibles sur le boug, fortes sur les versants (>15%)	Présence réseau EP sur quasi-totalité communes. Reçoit parfois EU	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Logements du bourg raccordés sur une STEP hameau de la Gare en ANC	/	Scénario 2 : Domaine public : 1 083 000 € HT Domaine privé : 209 600 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 149 960 € HT Domaine privé : 120 450 € HT
Assainissement non collectif	Tout ANC	Ensemble logements ANC réhabilités	83 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 974 500 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 774 722 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Scénario 2 : Domaine public : 700 € HT Domaine privé : 7 900 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 8 986€ HT Domaine privé : 1 460 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 30 306 € HT Domaine privé : 4 351 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 1 515 275 € HT Domaine privé : 217 540 € HT
Assainissement non collectif	Tout ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 8 100 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 27 304 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 64 129 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 3 206 744 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Réhabilitation en ANC difficile à cause des contraintes d'habitat				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'exploitation sous-estimés pour la solution ANC. Coûts d'exploitation du domaine privé ANC sous-estimés et coûts d'exploitation domaine privé AC sur-estimés.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Oui : (i) dans les études, les coûts d'exploitation des études sont proches entre solution AC / ANC et solution ANC, or d'après les calculs basés sur des estimations, ils sont plus bas pour la solution AC / ANC, (ii) les coûts d'exploitation du domaine privé sont plus bas pour la solution AC / ANC que pour la solution ANC d'après les calculs basés sur des estimations.				
Commentaire	Les coûts d'exploitation pour les deux solutions sont proches pour la partie privée dans les études, ce qui n'est pas le cas d'après les calculs issus des estimations, alors que les coûts d'investissements sont proches pour toutes les solutions.				

3.6.6. Manou

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> AC / ANC					
Référence n° Aide études	1065411	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Révision du zonage d'assainissement	Commune concernée	MANOU		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg centre et hameaux périphériques	160 logements	1- Sol brun sur argile à silex 2- Sols bruns faiblement lessivés sur argile à silex (ou sur sable du Perche) 3- Sols lessivés sur argile à silex 4- Sols soliflués 5- Sols colluvionnés 6- Sols hydromorphes 7- Sols alluviaux	Non renseigné <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Non renseigné	Aptitude à assainissement : 1- Moyenne 2- Variable (à assez bonne) 3- Faible (à assez bonne) 4- Moyenne 5- Moyenne 6- Faible 7- Faible		Secteur 1 (bourg centre) : le + de contraintes à assainissement => manque de place et présence de puits à moins 35 m Secteurs 2 et 3 : moins fortes => 7 habitations puits à moins 35 m et 3 habitations manque de place	Non renseigné	
Eléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	AC bourg centre	160 logements à raccorder Partie privée AC non isolée Dans les études, pas d'estimation d'investissements et de fonctionnement pour la partie privée des branchements (réseau AC).	Scenario 4 : Domaine public : 2 529 725 € HT Domaine privé : /	Scenario 4 : Domaine public : 3 933 504 € HT Domaine privé : 264 000 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Solution 3 : AC bourg centre + extension est Solution 2 : AC pour le bourg centre + extension ouest Solution 1 : AC bourg centre	Solution 3 : 134 logements à raccorder Solution 2 : 110 logements à raccorder Solution 1 : 84 logements à raccorder --> AC Bourg centre uniquement Dans les études, pas d'estimation d'investissements et de fonctionnement pour la partie privée des branchements (réseau AC). 4 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scenario 3 : Domaine public : 2 074 000 € HT Domaine privé : 140 000 € HT Scenario 2 : Domaine public : 1 762 120 € HT Domaine privé : 244 000 € HT Scenario 1 : Domaine public : 1 327 600 € HT Domaine privé : 384 000 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 2 013 348 € HT Domaine privé : 638 122 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Ensemble logements ANC réhabilités	Uniquement sur les filières à réhabiliter 13 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scenario 5 : Domaine privé : 958 100 € HT	Scenario 5 : Domaine privé : 1 174 265 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Scenario 4 : Domaine public : 25 200 € HT Domaine privé : /	Scenario 4 : Domaine public : 24 997 € HT Domaine privé : 3 200 € HT	Scenario 4 : Domaine public : 110 623 € HT Domaine privé : 9 536 € HT	Scenario 4 : Domaine public : 5 531 165 € HT Domaine privé : 476 800 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Scenario 1 : Domaine public : 12 768 € HT Domaine privé : 3 300 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 14 270 € HT Domaine privé : 7 074 € HT	Scenario 2 : Domaine public : 60 257 € HT Domaine privé : 43 702 € HT	Scenario 2 : Domaine public : 3 012 843 € HT Domaine privé : 2 185 100 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Scenario 5 : Domaine privé : 7 900 € HT	Scenario 5 : Domaine privé : 14 413 € HT	Scenario 5 : Domaine privé : 97 697 € HT	Scenario 5 : Domaine privé : 4 884 882 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques : présentation pour la solution 1
Choix					
Scénario retenu	AC / ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : non présentée				
Commentaire	Cause du choix non présentée. Incidence sur le prix de l'eau est de 4,21 , ce qui porte le nouveau prix à 6,58 €/m³.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Partie privée des branchements non prise en compte dans le cas des solutions d'AC/ANC et d'AC dans les études ; coûts des installations ANC sous-évalués. Coûts d'investissements solution AC / ANC sous-estimés. Pas de prise en compte des coûts d'amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non.				
Commentaire	Coûts d'investissements sous-estimés dans les études. AC : pas de prise en compte des coûts d'investissements et des coûts de fonctionnement du domaine privé => coûts de fonctionnement sous-estimés pour la partie privée (pour les 3 cas). Coûts d'amortissements et d'exploitation sur 50 ans plus bas pour ANC.				

3.6.7. Autreppes

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1073010	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Actualisation du schéma directeur	Commune concernée	AUTREPPES		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude 183 habitants (2015) 103 logements (2015) : 70 résidences principales, 18 résidences secondaires et logements occasionnels, 6 logements vacants	Contexte géologique Cénomaniens moyen et supérieur : argiles, marnes, calcaire marneux ; Turonien inférieur : argiles calcaires et marnes argileuses, dièves bleues à inoceramus labitus ; Turonien moyen et supérieur : argile calcaire ou craie marneuse, craie à silex et bancs marneux, craie indurée cristallisée ; Limons à silex ; limons loessiques ; limons de ruissellement ; graviers siliceux ; argiles et limons ; colluvions de dépression, de fond de vallon et de pied mont	Masse d'eau concernée Oise <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	Assainissement actuel ANC/AC 84 % installations ANC non conformes	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence d'1 ZNIEFF de type I, d'1 ZNIEFF de type II Zone vulnérable aux nitrates Corridor écologique Pas captage AEP	cf. contexte géologique		Contraintes rencontrées : 14 % contraintes d'accès 33 % contraintes de surface 32 % contraintes topographiques (pas contraintes exutoires rencontrées)	Présence réseau EP vétuste sur le centre bourg Commune soumise à PPRI	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC sur écarts et hameau de communes Esquéhéries	AC : 87 logements ANC : 16	Système de traitement : filtre planté de roseaux 19 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine public : 1 284 771 € HT Domaine privé : 543 464 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 094 556 € HT Domaine privé : 313 405 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	103 logements	Type de dispositifs d'ANC non précisés --> coûts du "FTE + filtre à sable drainé ou non" utilisés dans les estimations	Scénario 2 : Domaine privé : 890 700€ HT	Scénario 2 : Domaine privé : 1 101 585 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC sur écarts et hameau de communes	Scénario 1 : Domaine public : 10 933 € HT Domaine privé : non précisé	Scénario 1 : Domaine public : 8 506 € HT Domaine privé : 5 063 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 28 143 € HT Domaine privé : 17 830 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 407 148 € HT Domaine privé : 891 518 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Scénario 2 : Domaine privé : 17 015 € HT	Scénario 2 : Domaine privé : 9 013 € HT	Scénario 2 : Domaine privé : 82 451 € HT	Scénario 2 : Domaine privé : 4 122 575 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Non précisé				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts de la partie privée des branchements en AC surestimés. Coûts d'exploitation ANC surestimés. Pas de prise en compte des amortissements dans le choix ; pas de prise en compte de la durée de vie.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Oui : les coûts d'amortissements sont plus élevés pour la solution d'ANC --> coûts annuels presque 2 fois plus élevés.				
Commentaire	Prise en compte de la partie privée des investissements pour l'AC				

3.6.8. Epagny

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> ANC					
Référence n°	1048651	Année clôture de l'aide	2017		
Nom	Mise à jour zonage assainissement	Commune concernée	EPAGNY		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Toute la commune (un bouff et deux hameaux)	139 logements occupés (+8 logements vacants)	Sables de Cuise, Argile de Laon, Lutétien inférieur, Calcaire grossier, Calcaire à cérithes, Marnes et Caillasses	le Ru d'Hozien, le Ru de la Croix, le Ru de Mareuil	ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Limons loessiques (LP), limons sableux (Is1), alluvions modernes (Fz), ciolluvions de dépressions, de fond de vallée et de piedmont	Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de ZNIEFF de type I	Argiles, limons, marnes, calcaires		Contraintes ANC : Accès (13) Surface (32) Exutoire (2) Topographique (19) Contraintes AC : Contre bas (2)	Présence réseau EP	
Pas de présence de captage sur la commune					
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	AC : 42 immeubles (centre bourg) ANC : 97 immeubles	Traitement : dégrillage --> dégraisseur / dessableur --> bassin d'aération --> clarificateur --> milieu naturel ; boues : épaisseur --> stockage en silo --> évacuation des déchets ; eaux claires : regard de collecte --> évacuation vers milieu naturel Système de traitement : 130 EH 14 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scenario 1 : Domaine public : 448 692 € HT Domaine privé : 928 700 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 364 080 € HT Domaine privé : 1 104 837 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	/	28 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scenario 2 : Domaine privé : 1 248 400€ HT	Scenario 2 : Domaine privé : 1 498 948 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Scenario 1 : Domaine public : 7 069 € HT Domaine privé : 9 290 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 6 731 € HT Domaine privé : 18 299 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 19 217 € HT Domaine privé : 88 059 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 960 850 € HT Domaine privé : 4 402 949 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Scenario 2 : Domaine privé : 13 230 € HT	Scenario 2 : Domaine privé : 38 058 € HT	Scenario 2 : Domaine privé : 135 976 € HT	Scenario 2 : Domaine privé : 6 798 786 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarque : présentation également des subventions du Conseil Général de l'Aisne.
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire					
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Prise en compte des solutions de la partie privée dans les investissements AC. Coûts d'exploitation sous-estimés pour la solution d'ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Oui car coûts d'exploitation et coûts d'amortissements plus élevés pour solution AC que solution AC /ANC.				
Commentaire					

3.6.9. Villeneuve sur Verberie, Roberval

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> AC/ANC					
Référence n° Aide études	1040374	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Etudes de zonages d'assainissement	Commune concernée	VILLENEUVE SUR VERBERIE, ROBERVAL		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Toute la commune Villeneuve sur Verberie : Logements répartis entre bourg et hameaux d'Yvillers et Noël Saint-Martin Roberval : logements répartis entre bourg, 3 hameaux et rue des écoles	Villeneuve sur Verberie : 708 habitants pour 269 logements Roberval : 383 habitants pour 145 logements	Grande hétérogénéité des sols et présence de plusieurs niveaux argileux défavorable à l'infiltration (niveaux argileux créent apparation de nappes superficielles)	Oise Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites	ANC/AC	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Grande hétérogénéité des sols et présence de plusieurs niveaux argileux défavorable à l'infiltration (niveaux argileux créent apparation de nappes superficielles)	Contrainte d'habitat	Remarque	
3 ZNIEFF de type 1 1 ZICO 3 zones Natura 2000 1 site classé 2 captages dont exploitation abandonnée	Villeneuve sur Verberie : bourg --> sols argileux, peu perméables Roberval : bourg, hameaux de Fosse et de Guidon et rue des écoles --> sols de nature limoneuse avec risque de nappe à faible profondeur	Grande hétérogénéité des sols et présence de plusieurs niveaux argileux défavorable à l'infiltration (niveaux argileux créent apparation de nappes superficielles)	Villeneuve sur Verberie : 122 absence contrainte majeure, 57 contraintes d'accès, 23 pompes, 58 contraintes de place, 9 impossible Roberval : 92 absence contrainte majeure, 16 contraintes d'accès, 13 pompes, 24 contraintes de place	4 arrêtés de catastrophe naturelle sur les 2 communes, risque de remontée de nappe Présence réseau EP	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	Assainissement collectif pour les 2 communes avec raccordement sur SITTEUR	Non indiquée ici car techniquement non faisable	Non étudiée	Non étudiée
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Scenario 3c : assainissement collectif sur Villeneuve-sur-Verberie avec STEP communale	Scenario 3c : uniquement sur rue principale 0 % de microstations parmi les installations ANC	Scenario 3c : Domaine public : 1 792 756 € HT Domaine privé : 3 865 000 € HT	Scenario 3c : Domaine public : 1 456 272 € HT Domaine privé : 1 683 015 € HT
Assainissement non collectif	ANC majoritaire (un peu d'AC)	Assainissement non collectif pour ensemble des 2 communes sauf quelques logements pour lesquels ANC impossible	ANC pour 381 logements (92 % logements) 6 logements en AC, reliés à 2 microstations en domaine public 28 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scenario 1 : Domaine public : 483 030 € HT Domaine privé : 5 200 000 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 145 707€ HT Domaine privé : 3 035 457 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non étudiée	Non étudiée	Non étudiée	Non étudiée
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Scenario 3c : Domaine public : 20 833 € HT Domaine privé : 30 275 050 € HT	Scenario 3c : Domaine public : 15 808 € HT Domaine privé : 14 628 € HT	Scenario 3c : Domaine public : 51 186 € HT Domaine privé : 117 536 € HT	Scenario 3c : Domaine public : 2 559 320 € HT Domaine privé : 5 876 785 € HT
Assainissement non collectif	ANC majoritaire (un peu d'AC)	Scenario 1 : Domaine public : 1 434 € HT Domaine privé : 101 735 513 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 1 797 € HT Domaine privé : 73 505 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 4 636 € HT Domaine privé : 224 407 € HT	Scenario 1 : Domaine public : 231 806 € HT Domaine privé : 11 320 336 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Choix					
Scénario retenu	AC/ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				Choix sur critère principalement technique (même si arguments économiques également)
Commentaire	Possibilité d'assainir Villeneuve-sur-Verberie même si Roberval reste en non collectif ; assainir de manière ciblée les secteurs où les réhabilitations d'installations individuelles seront le plus complexes, voire nécessiteront une solution regroupée ; coûts globaux équivalents à la solution ANC ; permet de limiter coûts investissements très élevés pour certains particuliers.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'investissements sur-estimés pour les deux cas. Coûts d'exploitation sur-estimés dans les deux cas pour la partie privée. En revanche, prise en compte des amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : (i) choix réalisé sur critères principalement technique, (ii) coûts d'investissements et d'exploitation moins élevés pour les particuliers dans la solution choisie.				
Commentaire					

3.6.10. Porquericourt

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> AC					
Référence n° Aide études	1065617	Année cloture de l'aide	2017		
Nom	Mise à jour du zonage des eaux pluviales et des eaux usées	Commune concernée	PORQUERICOURT		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Zones U et AU, zone prévue initialement en "semi-collectif"	Non précisé	Non précisé	Bassin versant calendes et bassin versant Vieville --> comprennent des rus, qui sont des affluents de la Verse <i>Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites</i>	ANC (précédent zonage : 1999 --> AC choisi)	
Contraintes environnementales	Perméabilité			Contrainte d'habitat	Remarque
Zone alimentation eau de captages eau potable	Infiltration --> sols peu favorables		Non détaillé	Réseau EP Risque inondation	
Eléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	AC	AC : traitement vers STEP de Noyon	/	Domaine public : 1 436 067 € HT	Domaine public : 1 926 792 € HT (hors branchements) Domaine privé : non étudié car nombre de branchements inconnus
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	AC	Non présenté	Domaine public : 1 926 792 € HT (hors branchements) Domaine privé : non étudié car nombre de branchements inconnus	Domaine public : 1 436 067 € HT	Domaine public : 1 926 792 € HT (hors branchements) Domaine privé : non étudié car nombre de branchements inconnus
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	AC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Raisons du choix non détaillée				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	- coûts d'investissements et coûts d'exploitation des branchements (partie privée et partie publique), - coûts d'amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure				
Commentaire					

3.6.11. Charmont en Beauce

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1058127	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Révision du zonage d'assainissement des eaux usées	Commune concernée	CHARMONT EN BEAUCE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude Commune : 172 résidences principales, 8 résidences secondaires, 17 logements vacants. Habitat principalement dans le bourg, et hameaux d'Armeville, Judainville et Grionville. 76 habitations	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Contraintes environnementales	Perméabilité Limon légèrement argileux roux à brun clair sur marnes blanches farineuses --> bonne aptitude à l'ANC Zone sensible à eutrophisation relative à collecte et traitement ERU Zone vulnérable pollution aux nitrates d'origine naturelle Zone Natura 2000 Pas de captage AEP	Sols bruns sur calcaires Sols bruns sur calcaires altérés Sols bruns calcaires de limon Sols limono-argileux bruns à brun rougeâtre, sains, sur altération calcaire Sols bruns calcaires de limon Sols limono-argileux brun jaunâtre devenant argileux Sols limono-argileux à argilo-sableux Nappes des Calcaires libres de Beauce	Non renseigné Bassin versant de la Juine Sensibilité : Sensibilité décrite Qualité non décrite	ANC (zonage : 2004 --> AC choisi pour ensemble du bourg et hameaux de Judainville et Armeville) (zonage 2012 : ANC sauf une partie du bourg) Bourg : 87 % ANC non conformes	
Eléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC regroupé	ANC pour logements sans difficultés majeures 6 logements soumis à dispositifs regroupés	63 contraintes mineures, 6 contraintes d'espace ou d'accès importantes, 6 ANC regroupés pour les parcelles pour lesquelles plus complexe (nécessité d'une convention avec la commune) 9 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 708 000 € HT	Domaine privé : 696 018 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non proposé	/	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC regroupé	Domaine privé : 9 725 € HT	Domaine privé : 11 136 € HT	Domaine privé : 48 984 € HT	Domaine privé : 2 399 219 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques : un seul scénario présenté
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Le zonage de 2004 avait prévu la mise en place d'AC pour des raisons techniques. Aspect financier retenu pour l'ANC, cependant pas de comparatif avec une solution AC dans le rapport obtenu.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	- pas de prise en compte des amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure car une seule solution retenue.				
Commentaire	/				

3.6.12. Givraines

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC --> AC/ANC					
Référence n° Aide études	1052817	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Actualisation de l'étude du zonage d'assainissement	Commune concernée	GIVRAINES		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg et hameau d'Intvilliers	Commune : 343 habitants en 2007 à 398 en 2011 ; évolution estimée à +15 % en 15 ans Bourg et hameau d'Intvilliers : 42 logements	Calcaire de Champigny Calcaire de Brie Molasse d'Etretchy Sables et grès de Fontainebleau Calcaires d'Etampes Molasse du Gâtinais Calcaires de Pithiviers Alluvions modernes	Bassin versant de l'Essonne <i>Sensibilité :</i> Zone sensible à l'eutrophisation, au regard de divers usages de l'eau Vulnérable vis-à-vis de la pollution aux nitrates	AC sur bourg et hameau d'Intvilliers : réseau séparatif, 5 postes refoulement, FTE et filtre à sable drainé Aucun dispositif d'ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Zone vulnérable vis-à-vis pollution par les nitrates Présence ZNIEFF type II Zone Natura 2000 Pas de captage AEP	Plateau calcaire à couverture limoneuse d'épaisseur variable		Non décrit	Réseau EP très limité	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	AC sur bourg et hameau d'Intvilliers ANC sur reste de la commune (non détaillé ici)	Tous les nouveaux logements (anciens logements déjà raccordés) (pas d'infos sur nbe branchements) Création STEP 600 EH Pas de possibilité d'isoler les coûts d'investissements du domaine privé.	Domaine public : 486 000 € HT	Domaine public : 820 800 € HT Domaine privé : 69 300 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Domaine public : 18 093 € HT	Domaine public : 10 600 € HT Domaine privé : 840 € HT	Domaine public : 37 690 € HT Domaine privé : 2 503 € HT	Domaine public : 1 884 500 € HT Domaine privé : 125 160 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques : présentation pour la seule solution retenue
Choix					
Scénario retenu	AC / ANC (à l'échelle de la commune)				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Peu de description des éléments techniques				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Principales différences de coûts liés à la création de la STEP --> fortes différences de coûts entre investissements issus des études et investissements estimés sur la base des estimations de coûts. Coûts d'amortissements Coûts partie privée des branchements				
Impact sur la comparaison économique des scénarios					
Commentaire					

3.6.13. Rennemoulin

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	105540	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Schéma directeur d'assainissement	Commune concernée	RENNEMOULIN		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Ensemble territoire commune	51 habitations	Argiles fines ou sableuses, grises ou noirâtres avec amas de tourbe Marnes et caillasses, calcaires grossiers supérieur et moyen Craie blanche à silex	Ru de Gally (H3052000) Bassin versant Seine	ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Zone sensible à eutrophisation Pas de captage AEP	Formations argilo-calcaires -> peu perméables, mais perméabilité suffisante pour ANC (tests --> perméabilité moyenne voire favorable) sauf qq parcelles		7 fortes contraintes (surface) 8 en contrebas 3 contraintes accès ou sortie EU 4 faibles contraintes (surface) 32 sans contraintes	Non renseigné	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC	Ensemble logements	30 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 898 560 € HT	Domaine privé : 701 513 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non présenté	/	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC	Domaine privé : 7 652 € HT	Domaine privé : 15 291 € HT	Domaine privé : 55 656 € HT	Domaine privé : 2 782 794 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui	Remarques : présentation pour la solution 1
				<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	1 seul scénario chiffré - coûts trop élevés AC, - état inconnu réseau AC, - densité faible, - topographie inadaptée, - entretien et fonctionnement simples ANC				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus					
Impact sur la comparaison économique des scénarios					
Commentaire					

3.6.14. Rosay

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1033482	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Dossier d'enquête publique des zones d'assainissement eaux usées et eaux pluviales	Commune concernée	ROSAY		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg centre et hameaux périphériques	176 logements sur les 190 logements (14 logements restent en ANC) --> logements du bourg et hameau St-Corentin	Sols limono-argileux à argilo-limoneux d'origine colluviale Sols calcaires Sols limono-argileux à argilo-limoneux hydromorphes d'origine aluviale	Vaucouleurs <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, sensibilité non décrites	ANC Majorité installations individuelles non aux normes	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence ZNIEFF en limite de commune 2 captages AEP	Sols argilo-limoneux --> favorables pour l'épandage souterrain		Territoire vallonné	Tronçons EP dans bourg dense	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	AC : création unité traitement 340 EH (le Bourg) et création unité traitement 120 EH (St-Corentin)	Mise en commun des scénarii AC pour 3 territoires : - le Bourg - scénario 1, - secteur bld Europe et du Bocquet, - hameau de St-Corentin - scénario 1.	Domaine public : 2 551 800 € HT Domaine privé : 602 000 € HT	Domaine public : 1 903 260 € HT Domaine privé : 290 400 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Le Bourg - Assainissement mixte à tendance collective Saint-Corentin : ANC	Mise en commun de scénarii AC et ANC sur les trois territoires : - le Bourg - scénario 1 => AC, - secteur bld Europe => AC, - secteur du Bocquet => ANC (17 logements), - hameau de St-Corentin - scénario 1 0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine public : 1 593 000 € HT Domaine privé : 1 142 500 € HT	Domaine public : 1 636 500 € HT Domaine privé : 802 515 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	ANC : le Bourg, bld de l'Europe et du Bocquet, St-Corentin	Tous ouvrages ANC considérés comme devant être réhabilités 28 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 2 289 600 € HT	Domaine privé : 1 785 087 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Domaine public : 39 740 € HT Domaine privé : 1 760 € HT	Domaine public : 22 405 € HT Domaine privé : 3 520 € HT	Domaine public : 70 856 € HT Domaine privé : 10 490 € HT	Domaine public : 3 542 788 € HT Domaine privé : 524 480 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC collectif sur bourg et ANC hameau Gare	Domaine public : 22 159 € HT Domaine privé : 10 712 € HT	Domaine public : 14 593 € HT Domaine privé : 7 368 € HT	Domaine public : 50 769 € HT Domaine privé : 52 192 € HT	Domaine public : 2 538 463 € HT Domaine privé : 2 609 595 € HT
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Domaine privé : 44 720 € HT	Domaine privé : 47 442 € HT	Domaine privé : 158 698 € HT	Domaine privé : 7 934 889 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques : présentation des subventions dont peuvent bénéficier les collectivités mais
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Absence actuelle STEP --> solution AC coûteuse. Contraintes techniques sur le bourg néanmoins favorables à AC sur bourg.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'investissements sur-évalués en AC. Coûts d'investissements ANC sur-évalués.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Oui : les différences sont significatives pour les amortissements.				
Commentaire					

3.6.15. Brienon-sur Amarçon

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> ANC					
Référence n° Aide études	1025412	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Schéma Directeur d'Assainissement	Commune concernée	BRIENON-SUR-ARMANCON		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg centre et hameaux périphériques	45 logements (46 abonnements à eau potable) 116 habitants 1 installation agricole classée	Formations superficielles de versants : argilo limoneux et silex pluri-centimétriques - brun à brun sombre - peu humide - en agrégats - devient plus argileux en profondeur	le ru de Bord <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	ANC Aucun SPANC en place sur la commune Aucune installation conforme	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Sols de versants : argilo limoneux à argileux - brun / gros à quelques graviers millimétriques et centimétriques. Devient plus argileux en profondeur - peu humide - en agrégats	Contrainte d'habitat	Remarque	
Aucune zone spéciale ou protégée recensées	Tests perméabilité réalisés --> perméabilités faibles à moyennes mais globalement correctes pour réalisation épandage eaux usées. Mais précaution en surdimensionnant car argile	Plus en profondeur : horizon crayeux très aléatoire - blanc - peu humide - grumeleux - passées très argileuses	45 parcelles présentant des contraintes (100 %) : 15 surface insuffisante 5 accès restreint 11 occupation sols 27 absence exutoire	Eaux usées majoritairement rejetées dans système infiltration en profondeur sans traitement	
Présence 1 captage AEP					
Eléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Tout raccordé	STEP 130 EH. Décanteur / Digesteur ou FTE avec filtres à sable ou lits plantés roseaux Scénario 1 : réseau gravitaire Scénario 2 : réseau refoulement	Scénario 1 : Réseau+ station d'épuration du Bligny Scénario 2 : Réseau + refoulement vers Brienon-sur-Armancon	Scénario 1 : Domaine public : 473 774 € HT Domaine privé : 90 000 € HT Scénario 2 : Domaine public : 623 680 € HT Domaine privé : 90 000 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 789 048 € HT Domaine privé : 74 250 € HT Scénario 2 : Domaine public : 922 440 € HT Domaine privé : 74 250 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	/	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC généralisé	ANC : le Bourg, bld de l'Europe et du Bocquet, St-Corentin	Tous ouvrages ANC considérés comme devant être réhabilités 7 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 3 : Domaine privé : 489 000 € HT	Scénario 3 : Domaine privé : 493 485 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Tout raccordé	Non évalués	Scénario 1 : Domaine public : 7 030 € HT Domaine privé : 900 € HT Scénario 2 : Domaine public : 8 415 € HT Domaine privé : 900 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 24 996 € HT Domaine privé : 27 678 € HT Scénario 2 : Domaine public : 26 213 € HT Domaine privé : 2 682 € HT	Scénario 1 : Domaine public : 1 249 775 € HT Domaine privé : 134 100 € HT Scénario 2 : Domaine public : 1 310 655 € HT Domaine privé : 134 100 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non évalués	/	/	/
Assainissement non collectif	ANC généralisé	Non évalués	Domaine privé : 6 460 € HT	Domaine privé : 33 253 € HT	Domaine privé : 1 662 658 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques : calculs des subventions en considérant les subventions AESN, les prêts
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Contraintes d'environnement peu importantes ; sols favorables ; peu d'accès restreints aux engins mécaniques ; périmètre de protection éloigné mais peu de place pour filières classiques ; contraintes d'exutoires pour filières drainées				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'investissements sous-évalués pour la STEP. Coûts d'investissements du réseau proches entre les simulations des études et les simulations réalisées sur la base de nos estimations. Prise en compte de la partie privée des branchements. Coûts d'investissements ANC proches. Pas d'évaluation des coûts d'amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non.				
Commentaire	Coûts évalués dans les études et ceux dans nos estimations sont proches excepté pour les STEP.				

3.6.16. Saint-Moré

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1044039	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Schéma Directeur d'Assainissement	Commune concernée	SAINT-MORE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Toute la commune	181 habitants 158 logements dont 83 résidences principales, 74 résidences secondaires et 1 logement vacant 7 entreprises, artisans et agriculteurs	1) Fulvisols brunifiés sur alluvions modernes 2) Anthrosols sur alluvions modernes 3) Fluviosols juvéniles sur alluvions anciennes 4) Calcosols peu profonds sur calcaires de formations jurassiques 5) Fluviosols brunifiés rédoxiques sur argiles du quaternaire 6) Pélosols brunifiés sur agrils du Moï-pliocène	La Cure (FRHR 54) du confluent du Cousin (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) : 2ème catégorie piscicole Calcaire Kimmeridgien - Oxfordien Kartsique entre Yonne et Seine (FR3307) Sensibilité : Sensibilité et qualité décrites	ANC : 153 logements ANC ; prétraitement principalement par fosses septiques. Puisard : 45 % des cas, 31 % filières réglementaires Aucun SPANC en place sur la commune Aucune installation conforme	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Indice qualité "bon" pour les cours d'eau	Tests de perméabilité --> aptitude à ANC : 1) favorable, défavorable, 2) favorable, 3) favorable, peu favorable, 4) assez favorable, 5) favorable, peu favorable, 6) peu favorable		74 % de logements avec contraintes parcellaires de faible importance 25 % de contraintes importantes vis-à-vis ANC : 11 avec surface insuffisante et contre-pente, 28 logements avec épandage souterrain difficile	Plusieurs réseaux EP, pas d'effluents bruts dans ces réseaux Fossés	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	AC 138 logements, ANC 15 logements	AC : village de Saint-Moré et écarts + hameau de Nally + hameau de la Jarrie	3 STEP : 210 EH, 120 EH, 80 EH	Scénario 4 : Domaine public : 1 940 310 € HT Domaine privé : non pris en compte	Scénario 4 : Domaine public : 2 026 200 € HT Domaine privé : 388 125 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Scénario 3 : AC 120 logements, ANC 33 logements Scénario 2 : AC 75 logements, Scénario 1 : ANC 78 logements ANC pour ANC pour 131 logements	Scénario 3 : AC village de Saint-Moré et écarts + hameau de Nally Scénario 2 : AC village de Saint-Moré et écarts Scénario 1 : AC le village de Saint-Moré	Scénario 3 : 2 STEP : 210 EH, 120 EH Scénarios 1 et 2 : 1 STEP : 60 EH, 210 EH	Scénario 3 : Domaine public : 1 618 050 € HT Domaine privé : non renseigné Scénario 2 : Domaine public : 1 064 425 € HT Domaine privé : non renseigné Scénario 1 : Domaine public : 335 445 € HT Domaine privé : non renseigné	Scénario 3 : Domaine public : 1 671 480 € HT Domaine privé : 550 935 € HT
Assainissement non collectif	131 logements, AC 22 logements	AC : le village de Saint-Moré	153 logements 0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 5 : Domaine privé : 1 436 033 € HT	Scénario 5 : Domaine privé : 1 570 785 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	AC 138 logements, ANC 15 logements	Scénario 4 : Domaine public : 28 700 € HT Domaine privé : non indiqué	Domaine public : 19 315 € HT Domaine privé : 4 073 € HT	Domaine public : 62 373 € HT Domaine privé : 20 232 € HT	Domaine public : 3 118 625 € HT Domaine privé : 1 011 615 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Scénario 3 : AC 120 logements, ANC 33 logements Scénario 2 : AC 75 logements, Scénario 1 : ANC 78 logements ANC pour 131 logements	Scénario 3 : Domaine public : 23 220 € HT Domaine privé : non renseigné Scénario 2 : Domaine public : 17 130 € HT Domaine privé : non renseigné Scénario 1 : Domaine public : 5 740 € HT Domaine privé : non renseigné	Domaine public : 17 062 € HT Domaine privé : 5 288 € HT	Domaine public : 51 846 € HT Domaine privé : 33 569 € HT	Domaine public : 2 592 275 € HT Domaine privé : 1 678 425 € HT
Assainissement non collectif	ANC pour 131 logements, AC 22 logements	Scénario 5 : Domaine privé : non renseigné	Domaine privé : 13 388 € HT	Domaine privé : 112 425 € HT	Domaine privé : 5 621 275 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non					
Remarques : uniquement pour l'AC					
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Investissements coûteux en cas de solution d'AC.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Pas de prise en compte des investissements en domaine privé, ni des amortissements. Coûts d'investissements et d'exploitation en domaine public proches de ceux obtenus grâce aux estimations. Coûts d'amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : bien que coûts d'amortissements des ouvrages et installations plus élevés pour l'ANC, la commune se trouve déjà en ANC uniquement et les coûts d'investissements de l'AC sont plus élevés.				
Commentaire	Pas de précision des types de dispositifs d'ANC retenus pour les scénarios associant ANC et AC, donc dans nos estimations, choix de filtres à sable drainés. Comparaison des coûts d'investissements par usager du service d'AC aux coûts d'investissements pour une installation ANC => a permis de choisir les territoires sur lesquels étudier des solutions d'AC.				

3.6.17. Bar-les-Buzancy

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input checked="" type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input type="checkbox"/> Autre :					
Référence n° Aide études	1033607	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement	Commune concernée	BAR-LES-BUZANCY		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg	57 logements	Non spécifié	Non spécifié	ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites	Remarque	
Non spécifié	Non spécifié		Contrainte d'habitat	Non spécifié	
33 % (19) de logements avec contraintes mineures, dont 11 avec aménagements particuliers 46 % (26) logements avec contraintes moyennes, dont 21 avec postes de refouragement et 5 avec surface parcellaire restreinte 21 % (12) logements avec contraintes fortes ou impossibilité (surface insuffisante)					
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Hypothèses de calcul issues du schéma directeur	STEP : 140 EH	Scénario 2 : Domaine public : 757 000 € HT Domaine privé : 108 000 € HT	Scénario 2 : Domaine public : 861 300 € HT Domaine privé : 94 050 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Réhabilitation de l'ensemble des dispositifs des logements	45 logements Lits filtrants drainés avec exutoires individuels 21 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 699 400 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 694 405 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Scénario 2 : Domaine public : 6 900 € HT Domaine privé : non indiqué	Domaine public : 4 281 € HT Domaine privé : 1 140 € HT	Domaine public : 23 477 € HT Domaine privé : 3 397 € HT	Domaine public : 1 173 863 € HT Domaine privé : 169 860 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Scénario 1 : Domaine privé : 6 400 € HT	Domaine privé : 13 728 € HT	Domaine privé : 57 957 € HT	Domaine privé : 2 897 808 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques : uniquement pour l'AC
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Non spécifié				
Commentaire	Réhabilitation en ANC compliquée.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Pas de prise en compte des amortissements. Coûts d'investissements proches de ceux obtenus grâce aux estimations. Coûts de fonctionnement sous-estimés pour ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Oui : les coûts d'exploitation et les coûts d'amortissements sont moins élevés pour l'AC.				
Commentaire	Peu d'éléments dans l'étude car il s'agit d'une mise à jour.				

3.6.18. Bonnet

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> AC					
Référence n° Aide études 1051991	Année clôture de l'aide 2015	Nom Dossier en vue d'une enquête publique pour la zonage d'assainissement			
Localisation 		Commune concernée BONNET			
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude Commune : Bourg	Nombre de logements concernés par l'étude 217 habitants, 112 logements (2011 : 1,9 habitant / foyer)	Contexte géologique - calcaires du Barrois, - marnes à exogyres supérieurs, - calcaires blancs supérieurs, - marnes à exogyres moyennes, - alluvions récentes à actuelles.	Masse d'eau concernée Bassin versant de l'Ornain ; réseau hydrographique moyennement important ; commune traversée par ruisseau de Richecourt --> mauvaise qualité physico-chimique (nitrates) <i>Sensibilité :</i> Sensibilité et qualité décrites	Assainissement actuel ANC	
Contraintes environnementales Aucun milieu sensible Captage AEP au Sud-Est du bourd	Perméabilité Réalisation de sondages dans la zone urbanisée --> argile limoneuse et craie --> sols perméable à moyennement perméable --> ANC envisageable		Contrainte d'habitat 38 parcelles de tailles insuffisantes 6 parcelles avec accès difficile 5 habitations en contrebas de la voirie 10 habitations en contrebas de la parcelle 4 parcelles avec présence d'arbres ou cour enrobé	Remarque Réseau EP sur l'ensemble du bourg + collecte effluents passés par fosse septique ou bac dégraisseur	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Hypothèses de calcul issues du schéma directeur	STEP : 140 EH	Scénario 2 : Domaine public : 1 453 500 € HT Domaine privé : non spécifié	Scénario 2 : Domaine public : 1 436 040 € HT Domaine privé : 184 800 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Réhabilitation de l'ensemble des dispositifs des logements	45 logements Lits filtrants drainés avec exutoires individuels 0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 1 080 000 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 1 167 930 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non indiqué	Domaine public : 5 366 € HT Domaine privé : 2 240 € HT	Domaine public : 24 816 € HT Domaine privé : 6 675 € HT	Domaine public : 1 240 825 € HT Domaine privé : 333 760 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Non indiqué	Domaine privé : 10 550 € HT	Domaine privé : 66 017 € HT	Domaine privé : 3 300 850 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Choix					
Scénario retenu	AC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Meilleur contrôle des rejets de l'eau traitée --> limitation des risques de contamination de la zone de captage Meilleure charge polluante en entrée de station --> meilleur rendement épuratoire				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Pas de prise en compte de la partie privée des investissements AC. Pas d'analyse des coûts d'exploitation.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : la solution choisie (AC) reste plus avantageuse en termes financiers sur le long terme,				
Commentaire	Peu d'éléments dans l'étude car il s'agit d'une mise à jour.				

3.6.19. Braux-le-Chatel

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1025650	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Zonage d'assainissement et Schéma Directeur d'Assainissement - Phase 3 : scénario d'assainissement	Commune concernée	BRAUX-LE-CHATEL		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Commune	140 habitants, 79 logements		Ruisseau le Brozé <i>Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites</i>	ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Pas de données (phase 3 du zonage / schéma directeur)	Contrainte d'habitat	Remarque	
Pas de données (phase 3 du zonage / schéma directeur)	Types de sols --> pas de traitement eaux prétraitées, pas d'infiltration eaux traitées sur parcelle		Pas de données sur les contraintes en elles-mêmes (phase 3 du zonage / schéma directeur) mais cette analyse a certainement été réalisée au préalable car les différents types d'ANC préconisés sont quantifiés.	Réseau EP	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Scénario 3 : 160 habitants (152 habitants aujourd'hui, 8 futurs habitants) Scénario 2 : 150 habitants (diminution nombre habitants)	Dimensionnement unité traitement pour 170 habitants (nombre maximum d'habitants pouvant être raccordés en tenant compte évolution à moyen terme)	Scénario 3 : assainissement collectif pour les zones 3, 4 et 5 ; zones 1, 2, 6 et 7 en ANC --> 160 habitants raccordés 11 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC Scénario 2 : assainissement collectif pour les zones 3 et 4 ; zones 1, 2, 5 et 6 et 7 en ANC --> 150 habitants raccordés	Scénario 3 : Domaine public : 483 000 € HT Domaine privé : 290 000 € HT Scénario 2 : Domaine public : 405 000 € HT Domaine privé : 328 500 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 534 240 € HT Domaine privé : 125 808 € HT
Assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Ensemble des zones maintenues en ANC	45 logements Lits filtrants drainés avec exutoires individuels 69 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 861 500 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 720 216 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Scénario 3 : 160 habitants (152 habitants aujourd'hui, 8 futurs habitants) Scénario 2 : 150 habitants (diminution nombre habitants)	Scénario 3 : Domaine public : 8 622 € HT Domaine privé : 1 740 € HT Scénario 2 : Domaine public : 6 479 € HT Domaine privé : 3 060 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 7 595 € HT Domaine privé : 1 868 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 23 198 € HT Domaine privé : 7 108 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 1 159 900 € HT Domaine privé : 355 413 € HT
Assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Scénario 1 : Domaine privé : 19 500 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 41 002 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 85 221 € HT	Scénario 1 : Domaine privé : 4 261 072 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarque : présentation détaillée
Choix					
Scénario retenu	ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Non précisé				
Commentaire	Non spécifié.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'investissements pour la partie privée plus élevés pour l'AC/ANC dans les études car prise en compte des déconnexions des dispositifs ANC. Coûts d'exploitation sous-estimés pour l'ANC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : l'ANC a été choisi bien qu'il reste plus élevé en investissements et en frais de fonctionnement. L'intégration des subventions dans les analyses d'investissements montrent qu'avec les subventions, les coûts d'investissements par usager sont proches.				
Commentaire	Peu d'éléments dans l'étude car le document obtenu est la phase 3 du schéma directeur / zonage assainissement.				

3.6.20. Resson

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input checked="" type="checkbox"/> ANC --> AC <input type="checkbox"/> Autre : ANC --> ANC					
Référence n° Aide études	1023158	Année clôture de l'aide	2015		
Nom	Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement	Commune concernée	RESSON		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Commune	442 habitants, 183 résidences principales, 5 résidences secondaires, 6 logements vacants	Secteur à dominance argileuse (marnes, argiles et marno-calcaires)	Ruisseau de Resson, affluent de l'Ornain --> forte altération de la qualité biologique et physico-chimique en aval immédiat du village de Resson --> rejets domestiques impactent grandement le milieu. <i>Sensibilité :</i> Sensibilité et qualité décrites	ANC : 86 % des habitations ont un prétraitement, 14 % sans filière. Taux de collecte du réseau EP de 82 %, plusieurs habitations rejettent dans un fossé ou ruisseau, 2 habitations sans rejet (rétention).	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Pas de zone Natura 2000, ZNIEF ou ZICO Pas de périmètre de protection de la ressource en eau	Types de sols --> pas de traitement eaux prétraitées, pas d'infiltration eaux traitées sur parcelle		Pas de données sur les contraintes en elles-mêmes (phase 3 du zonage / schéma directeur) mais cette analyse a certainement été réalisée au préalable car les différents types d'ANC préconisés sont quantifiés.	Réseau EP réparti sur cinq bassins de collecte : 4 rejetent dans l'aqueduc central et 1 directement dans le ruisseau	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	/	Toutes les zones en AC	Scénario 1 : Domaine public : 1 997 000 € HT Domaine privé : 797 000 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Zones 1 et 7 en AC (impossibilité d'ANC) ; zones 2, 3, 4, 5 et 6 en ANC mais des installations en domaine public pour zones 4, 5 et 6	68 logements en ANC dont 8 avec dispositifs d'ANC conformes 45 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 2 : Domaine public : 1 542 000 € HT Domaine privé : 1 243 000 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non indiqué	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Non indiqué	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarque : uniquement pour la solution d'AC.
Choix					
Scénario retenu	AC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Choix de l'AC car : (1) comparatif économique plus favorable à l'AC pour 3 zones de la commune ; (2) 2 autres zones pour lesquels coûts proches entre ANC et AC + 1 zone pour laquelle écart plus important --> volonté d'uniformiser l'assainissement.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'exploitation non étudiés. Pas de détails concernant les coûts des travaux.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure : pas d'analyses car pas de révision des calculs.				
Commentaire	Pas de détails des investissements				

3.6.21. Reynel

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> ANC/AC					
Référence n° Aide études	1031876	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Zonage d'assainissement de la commune	Commune concernée	REYNEL		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Bourg + 3 écarts	130 habitants (2012), 61 résidences principales (2008) dont 61 résidences principales, 25 résidences secondaires et logements occasionnels, 8 logements vacants	- calcaires corallines de l'Oxfordien, - marnes argileuses.	Ruisseau des Battants : "réservoir biologique" Hydrogéologie : 3 nappes <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	AC / ANC	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Présence de : 4 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II (+ inscription comme site inscrit pour son intérêt patrimonial) Présence de captage AEP	Sols superficiels de plateau --> assainissement par épandage souterrain impossible, sols sur argile d'altération --> plus ou moins favorables à l'épandage, sols sur marnes ou calcaires marneux --> peu favorables à épandage souterrain, sols de vallée --> inapte à épandage souterrain.		Pour habitations non raccordées : 2 avec contraintes fortes, 5 avec contraintes faibles Pour habitations non raccordées : 5 avec contraintes faibles	STEP lit filtrant précédé d'une lagune de décantation (mise en service en 1992, régie communale), 200 EH (2012 : 130 hab. raccordés) Réseau unitaire 62 habitations raccordées au réseau, 18 habitations partiellement raccordées dont 12 avec fosse septique, 7 habitations non raccordées mais raccordables, 5 habitations non raccordables	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Dimensionnement unité traitement pour 170 habitants (nombre maximum d'habitants pouvant être raccordés en tenant compte évolution à moyen terme)	Scénario 3 : assainissement collectif pour les zones 3, 4 et 5 ; zones 1, 2, 6 et 7 en ANC --> 160 habitants raccordés 11 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 3 : Domaine public : 339 843 € HT Domaine privé : 138 308 € HT7	Réhabilitation de réseau --> données disponibles à notre niveau insuffisantes
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Non indiqué	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarque : un seul scénario étudié --> subventions présentées pour ce cas.
Choix					
Scénario retenu	AC / ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	(1) réseau d'AC existe déjà et dessert totalité habitations du bourg, (2) unité de traitement des eaux usées existante.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'exploitation non étudiés. Pas de prise en compte des coûts d'amortissements.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure : pas d'analyses car pas de révision des calculs.				
Commentaire	/				

3.6.22. Humes-Jorquenay

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : ANC/AC --> AC					
Référence n° Aide études	1025046	Année cloture de l'aide	2015		
Nom	Humes : Zonage d'assainissement de la commune, Dossier d'enquête publique Jorquenay : Zonage d'assainissement de la commune, Dossier d'enquête publique	Commune concernée	HUMES-JORQUENAY		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Village de Humes : écart (3 habitations), Village de Jorquenay : bourg + écart	437 habitants à Humes et 150 habitants pour Jorquenay (587 sur commune) ; 189 logements à Humes et 76 logements pour Jorquenay (289 sur commune)	- grès médiolasque du Domérien supérieur, - alluvions récentes.	Humes et Jorquenay : - Marne de sa source au confluent du ruisseau Val de Gris (exclu) (FRHR104A), - canal entre la Champagne et la Bourgogne (FRHR505), Humes : - la Mouche de l'aval de la retenue à la confluence avec la Marne (FRHR104C), - Rivière la Bonnelle (FRHR104C - F5006800). <i>Sensibilité :</i> <i>Sensibilité et qualité décrites</i>	AC / ANC (Humes : AC / ANC, Jorquenay : ANC)	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Humes : pas de zone de protection naturelle, pas de captage AEP Jorquenay : présence d'1 ZNIEFF, 3 captages AEP	Pas de sondages réalisés à Humes, tous les sondages sont réalisés à Jorquenay		Humes : 2 habitations en contrainte forte Jorquenay : 8 habitations sans contrainte, 11 avec contrainte faible, 9 avec contrainte moyenne, 43 avec contrainte forte	Humes : réseaux unitaires et séparatifs. Exutoires finaux : déversoirs d'orage et fossés ; 75 % des habitations raccordées ; STEP boues activées 500 EH ; 12 habitations en ANC en non-conformité Jorquenay : réseau EP ; 10 % ANC non conformes	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AV/P, etc)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Station traitement : 130 EH	Humes : zone 2 (future zone artisanale en développement) --> travaux non chiffrés ; zone 1 en AC Jorquenay : zone 1 en AC, zones 2 à 8 ANC	Scénario 3 : Domaine public : 644 000 € HT Domaine privé : 349 000 € HT7	Scénario 3 : Domaine public : 870 432 € HT Domaine privé : 107 250 € HT7
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Toutes les zones étudiées en ANC	56 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine privé : 693 500 € HT7	Scénario 1 : Domaine privé : 784 995 € HT7
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Assainissement collectif généralisé	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Assainissement collectif généralisé	Scénario 3 : Domaine public : 7 217 € HT Domaine privé : 0 € HT7	Scénario 3 : Domaine public : 8 125 € HT Domaine privé : 1 300 € HT7	Scénario 3 : Domaine public : 26 940 € HT Domaine privé : 3 874 € HT7	Scénario 3 : Domaine public : 1 347 020 € HT Domaine privé : 193 700 € HT7
Assainissement non collectif	Assainissement non collectif généralisé	Scénario 1 : Domaine privé : 18 540 € HT7	Scénario 1 : Domaine privé : 35 925 € HT7	Scénario 1 : Domaine privé : 81 822 € HT7	Scénario 1 : Domaine privé : 4 091 075 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarque : plus détaillé pour Jorquenay.
Choix					
Scénario retenu	AC / ANC : Humes : zones 1, 2a, 3 --> AC, zones 2b, 4, 5, 6 --> ANC ; Jorquenay : ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Non précisé				
Commentaire	/				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	- coûts d'exploitation ANC pour la partie privée sous-estimés ; - coûts d'exploitation partie privée AC non pris en compte,				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non				
Commentaire	/				

3.6.23. Chaulautre-la-Petite

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> AC ?					
Référence n° Aide études	1046926	Année clôture de l'aide	2017		
Nom	Etude préalable à la modification du zonage assainissement	Commune concernée	CHALAUTRE-LA-PETITE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Rue des Geaises, fin de la rue d'Herlé, fin de la route de Soisy-Bouy et plusieurs maisons isolées	21 habitations (sur les 563 habitations que comptait la commune en 2012)	Commune située à la France du plateau du Brie provinoise entaillé par la vallée de Vouizie.	Rû des Méances (source située sur la commune de Sourduin). Affluent rive gauche de la Vouizie, qui est affluent de la Seine	ANC mais contraintes techniques (pente, superficie des parcelles, perméabilité, etc.) observées	
Contraintes environnementales	Perméabilité	Substratum résidant du plateau --> calcaire du Champigny. Recouverte par :	Contrainte d'habitat	Remarque	
Non précisé	Réalisation de tests de perméabilité pour les parcelles, sauf 5 car impossibilité de réaliser les tests (sol compacté, présence de cailloux et roches, filières assainissement conformes) --> détermination de l'aptitude des parcelles à l'ANC	- sannoisien supérieur : argile brun rouge. En partie supérieure, formations limoneuses ; - limons de plateaux : dépôts argilo-sableux fins et compacts ; - stampien : sables et grès de Fontainebleau.	Sensibilité : Sensibilité, qualité non décrites ANC : 6 contraintes fortes 7 contraintes moyennes 7 contraintes fortes --> principales contraintes : difficultés accès, faibles superficies, présence d'eau dans le sol, absence d'exutoire. AC : 4 contraintes fortes 6 contraintes moyennes 9 contraintes faibles Occupation d'une parcelle non observée.	Commune disposer d'un réseau de collecte des effluents et d'une station d'épuration à filtres plantés (service géré en régie). Réseau majoritairement unitaire, sauf secteurs desservis par dernières tranches de travaux.	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP, HT)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des HT
Assainissement collectif	AC sur 4 secteurs, ANC sur 1 secteur	AC sur ensemble des secteurs sauf secteur 5 (1 habitation) où AC impossible.	0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC (non précisé dans étude --> estimé sur base contraintes sols)	Domaine public : 329 200 € HT Domaine privé : 102 973€ HT	Domaine public : 252 960 € HT Domaine privé : 43 620 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif		Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	ANC	ANC sur l'ensemble des secteurs	30 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC (non précisé dans étude --> estimé sur base contraintes sols)	Domaine privé : 203 035 € HT	Domaine privé : 209 645 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	AC sur 4 secteurs, ANC sur 1 secteur	Non indiqué	Domaine public : 600 € HT Domaine privé : 508 € HT	Domaine public : 3 762 € HT Domaine privé : 1 788 € HT	Domaine public : 188 100 € HT Domaine privé : 89 380 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif		Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	ANC	Non indiqué	Domaine privé : 5 595 € HT	Domaine privé : 17 720 € HT	Domaine privé : 885 992 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	AC ? --> non précisé dans l'étude				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input checked="" type="checkbox"/> Autre : non précisé				
Commentaire	Dispositifs d'AC et d'ANC adaptés aux contraintes rencontrées, sauf secteur 1 où seul l'ANC est envisageable.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponible dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'exploitation et coûts d'amortissements non étudiés. Coûts d'investissements surestimés pour la solution d'AC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure car raison du choix inconnue et absence d'informations concernant les coûts.				
Commentaire	/				

3.6.24. Maison Rouge en Brie

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC --> AC/ ANC					
Référence n° Aide études	1017450	Année clôture de l'aide	2016		
Nom	Etude pour l'aide au choix d'un dispositif de collecte ou de traitement des eaux usées	Commune concernée	MAISON ROUGE EN BRIE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Hameaux de Landoy et Courtevroust	99 habitants sur hameau de Landoy et 63 habitants sur hameau de Courtevroust sur 693 habitants pour la commune en 1999 (795 habitants en 2007 sur commune) 80 habitations sur le hameau	Série stratigraphique : - limons des Plateaux, - formation des sables et grès de Fontainebleau, - formation des argiles à meulière et meulière de Brie, - formation des argiles et marnes vertes, - formation des marnes supragypseuses, - formation des calcaires de Champigny et marnes à Pholadymes.	Commune affectée par 2 cours d'eau : - Le Fossé du Mou, - le ru des Vieux Moulins. Existence de mares dont une au sud du hameau de Courtevroust <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	- Courtevroust : 24 habitations --> ANC non conformes, pas de filière de traitement et évacuation EPU non séparée de l'assainissement domicile, - Landoy : 2 ANC conformes. ANC non conformes car pas traitement. 8 habitations évacuent EPU séparément des EU des habitations.	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
Non précisé	Alternance de couches perméables et imperméables dans les terrains tertiaires déterminent plusieurs réservoirs aquifères distincts		Courtevroust : contraintes parcelaires faibles. Imperméabilité --> filtres à sable drainé Landoy : 15 habitations : contraintes fortes (surface faible à très faible, perméabilité médiocre) --> filières drainées, voire microstations autres habitations : sols hétérogènes --> filières drainées	Sur les hameaux étudiés : Absence de réseaux EU ou réseau unitaire Existence d'un réseau EPU sur les 2 hameaux	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des
Assainissement collectif	AC sur l'ensemble des hameaux	AC sur ensemble des secteurs sauf secteur 5 (1 habitation) où AC impossible.	/	Domaine public : 1 372 820 € HT Domaine privé : 283 200 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC sur le secteur de la rue de Lavau, ANC sur le reste	AC sur ensemble des secteurs sauf secteur 5 de Landoy (15 habitations) où AC impossible.	0 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC (filières drainées pour solutions où espaces contraints)	Domaine public : 119 400 € HT Domaine privé : 778 000 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des hameaux	ANC sur l'ensemble des secteurs	13 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC (une partie des habitations de la rue de Lavau à Landoy ; 10 autres habitations en filière drainée)	Domaine privé : 994 500 € HT	Domaine privé : 839 883 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	AC sur l'ensemble des hameaux	Domaine public : 28 725 € HT Domaine privé : 200 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC sur le secteur de la rue de Lavau, ANC sur le reste	Domaine public : 3 015 € HT Domaine privé : 8 300 € HT	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des hameaux	Domaine privé : 16 450 € HT	Domaine privé : 13 408 € HT	Domaine privé : 69 400 € HT	Domaine privé : 3 470 028 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	AC/ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Pas de contraintes particulières justifiant la création d'un réseau collectif. Zonage collectif économiquement et techniquement pertinent pour le seul secteur de la rue de Lavau.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Eléments disponible dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'amortissements non étudiés.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Impossibilité de conclure car pas de détails sur les solutions AC, d'où une impossibilité de revoir les coûts d'investissements et les coûts d'exploitation pour les solutions.				
Commentaire	/				

3.6.25. Imbleville

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation					
Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC --> AC/ ANC					
Référence n° Aide études	1059077	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Mise à jour du zonage d'assainissement	Commune concernée	IMBLEVILLE		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Commune --> secteurs où il existe de l'ANC (le Bourg, Etauhague, le Haut Berger, le Montigny, le Mont Varin, écarts)	306 habitants en 2015 123 logements en 2012 dont 106 résidences principales, 9 résidences secondaires / logements professionnels, 8 logements vacants	- sols bruns limoneux à limono-argileux, faiblement lessivés à lessivés sur limons de plateau, - sols limoneux de colluvions de pente, - sols minces sur argile à silex, - sols anthropiques, - sols alluviaux, hydromorphes.	Non décrite <i>Sensibilité :</i> Sensibilité, qualité non décrites	ANC : 108 logements, 58 % installations conformes / fonctionnelles, 18 % avec des risques de pollution ; 30 % avec des risques sanitaires AC : logements au sud de la commune. Effluents traités à la station du Val de Sâane (capacité nominale de 1 500 EH). Actuellement 728 abonnés raccordés (soit 2 336 EH).	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
ZNIEFF de type II Aucun captage AEP	Sondage à la tarière, test de perméabilité et réalisation d'une carte d'aptitude des sols		67 (62 %) habitations en contraintes mineures 30 (28 %) habitations avec contraintes majeures 11 (10 %) habitations avec contraintes présentant de grosses difficultés ou impossibilité pour l'ANC 73 (68 %) habitations avec des contraintes d'exutoires	Pas de problèmes majeurs d'inondations Sensibilité aux remontées de nappe	
Éléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des coûts
Assainissement collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC sur le bourg et en fonction du scénario, sur d'autres secteurs	Scénario 1 : assainissement collectif maximal. Maintien de 25 logements en ANC Scénario 3 : assainissement collectif sur le bourg, par le chemin de randonnée. Maintien de 3 logements en ANC. Pas de création de STEP	15 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Scénario 1 : Domaine public : 1 528 000 € HT Domaine privé : 434 100 € HT Scénario 3 : Domaine public : 601 000 € HT Domaine privé : 836 700 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 658 896 € HT Domaine privé : 856 512 € HT
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des secteurs	Maintien de l'ANC sur les secteurs en ANC	10 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 1 163 000 € HT	Domaine privé : 1 109 597 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	AC sur le bourg et en fonction du scénario, sur d'autres secteurs	Scénario 1 : Domaine public : 25 300 € HT Domaine privé : 2 500 € HT Scénario 3 : Domaine public : 11 900 € HT Domaine privé : 6 700 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 6 135 € HT Domaine privé : 14 432 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 18 871 € HT Domaine privé : 67 078 € HT	Scénario 3 : Domaine public : 943 560 € HT Domaine privé : 3 353 911 € HT
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des secteurs	Scénario 4 : Domaine privé : 10 800 € HT	Scénario 4 : Domaine privé : 16 499 € HT	Scénario 4 : Domaine privé : 85 347 € HT	Scénario 4 : Domaine privé : 4 267 356 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques : aides globalement présentées mais pas de simulations en fonction des scénarios.
Choix					
Scénario retenu	AC/ANC				
Raison du choix	<input checked="" type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre : non précisé				
Commentaire	Les deux modes d'assainissement donnent des résultats satisfaisants du point de vue technique. Contraintes à l'ANC plus élevées au niveau du bourg, donc justification de la solution AC/ANC.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input checked="" type="checkbox"/> Éléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Éléments disponible dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	Coûts d'amortissements				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non car la solution AC/ANC a été choisie à cause de contraintes techniques sur le bourg et les coûts d'amortissements de la solution choisie ne sont pas significativement supérieur à la solution non sélectionnée.				
Commentaire	/				

3.6.26. Ceaux

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie					
Etude de choix d'assainissement - Fiche de cas					
Localisation Classification de l'étude : <input type="checkbox"/> AC --> ANC <input type="checkbox"/> ANC --> AC <input checked="" type="checkbox"/> Autre : AC/ANC -> AC/ ANC					
Référence n° Aide études	1056105	Année clôture de l'aide	2018		
Nom	Mise à jour du zonage d'assainissement - Rapport de phase 2	Commune concernée	CEAUX		
Localisation					
Description du secteur d'étude d'après les données de l'étude					
Secteur d'étude	Nombre de logements concernés par l'étude	Contexte géologique	Masse d'eau concernée	Assainissement actuel	
Hameau d'Athée et hameau de Pommeray	en 2012, 437 habitants 241 logements dont 182 résidences principales, pour une occupation de 2,4 habitants/logement	Non précisé	Non précisé	AC : le Bourg + les Forges -> STEP 300 EH (lagunage), réseau gravitaire, canalisation refoulement, 2 PR, 91 branchements ANC (y compris hameau d'Athée et hameau de Pommeray): 35 % ANC à améliorer, 36 % points noirs, 29 % non accessible / acceptable / acceptable à améliorer	
Contraintes environnementales	Perméabilité		Contrainte d'habitat	Remarque	
2 ZNIEFF : 1) Baie du Mont Saint-Michel 2), Estuaire et herbis de la See et dela Selune 2 zones Natura 2000 : 1) zone spéciale de conservation, 2) ZPS Osieaux (Baie du Mont Saint-Michel)	Non précisé		5 parcelles avec contraintes (surfaces insuffisantes) 10 épandages souterrains adaptés, 16 lit filtrant vertical drainé, 8 ti, 5 fosse toute eaux	Non précisé	
Eléments de chiffrage des scénarios					
Scénario	Description	Contraintes spécifiques	Remarque	Coûts investissements évalués dans l'étude (avec étude préalable, AVP)	Coûts investissements calculés sur la base d'estimations des
Assainissement collectif	AC sur l'ensemble des hameaux	AC sur les hameaux d'Athée et de Pommeray	Création de deux systèmes de traitement (1 / hameau) de capacité 45 et 120 EH	Domaine public : 478 000 € HT Domaine privé : 122 500 € HT	Domaine public : 797 720 € HT Domaine privé : 57 750 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des deux hameaux	ANC sur l'ensemble des hameaux d'Athée et de Pommeray	14 % de dispositifs agréés parmi les installations ANC	Domaine privé : 338 100 € HT	Domaine privé : 356 117 € HT
Scénario	Description	Coûts d'exploitation évalués dans l'étude	Coûts d'exploitation calculés sur la base d'estimations des coûts	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 1 an	Coûts d'exploitation et d'amortissements sur la base d'estimations de coûts - rapportés sur 50 ans
Assainissement collectif	AC sur l'ensemble des hameaux	Domaine public : 4 480 € HT Domaine privé : / € HT	Domaine public : 10 890 € HT Domaine privé : 700 € HT	Domaine public : 29 004 € HT Domaine privé : 2 086 € HT	Domaine public : 1 450 200 € HT Domaine privé : 104 300 € HT
Assainissement semi-collectif et assainissement non collectif	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Assainissement non collectif	ANC sur l'ensemble des deux hameaux	Non indiqué	Domaine privé : 6 267 € HT	Domaine privé : 29 111 € HT	Domaine privé : 1 455 539 € HT
Présentation des subventions possibles par scénarios?				<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Remarques :
Choix					
Scénario retenu	AC/ANC				
Raison du choix	<input type="checkbox"/> Technique <input checked="" type="checkbox"/> Financier <input type="checkbox"/> Autre :				
Commentaire	Pas de contraintes particulières justifiant la création d'un réseau collectif. Zonage collectif économiquement et techniquement pertinent pour le seul secteur de la rue de Laval.				
Pertinence du choix sur le plan technique					
Pertinence du choix sur le plan technique	<input type="checkbox"/> Eléments disponibles dans l'étude suffisants pour apprécier cette pertinence <input checked="" type="checkbox"/> Eléments disponible dans l'étude insuffisants pour apprécier cette pertinence <input type="checkbox"/> Choix non précisé dans l'étude				
Conclusion de l'étude de cas					
Principaux postes de calcul revus	- coûts d'amortissements non étudiés, - coûts d'investissements AC sous-estimés, - coûts d'exploitation partie privée AC.				
Impact sur la comparaison économique des scénarios	Non : l'ANC est moins coûteux,				
Commentaire	/				

3.7. Annexe 7 – Récapitulatif des caractéristiques des cas étudiés

Cas	Commune concernée	Département	DT	Caractéristiques de l'étude						
				Type d'étude analysée	Classification étude analysée	Choix	Cause réalisation études_1	Cause réalisation études_2	Assainissement T0	Solution choisie
1	Clairefontaine-en-Yvelines	78	DSF	Zonage d'assainissement	Zonage	ANC/AC --> ANC/AC	Lancement travaux - AC		ANC	ANC/AC
2	Vadelaincourt	55	DVM	Mise à jour et complément d'études zonage - Programme d'assainissement	Mise à jour zonage	ANC/AC --> ANC	Travaux initiaux trop chers ou contraignants - AC		AC / ANC	ANC
3	Mortefontaine	2	DVO	Schéma directeur d'assainissement - Révision du zonage d'assainissement	Schéma directeur	ANC/AC --> ANC	Travaux initiaux trop chers ou contraignants - AC		ANC	ANC
4	Epieds	27	DSAV	Actualisation zonage Grosoeuvre et Epieds	Mise à jour zonage	AC --> ANC	Contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC	AC trop cher	ANC	ANC
5	Marcq	8	DVO	Zonage d'assainissement et actualisation zonage	Zonage	ANC/AC --> ANC	Contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC		AC / ANC	ANC
6	Manou	28	DSAV	Révision du zonage d'assainissement	Mise à jour zonage	ANC --> ANC/AC	Lancement travaux - AC/ANC	Impact environnemental de l'ANC	ANC	AC / ANC
7	Autreppes	2	DVO	Actualisation du schéma directeur	Mise à jour schéma directeur	ANC/AC --> ANC	Transfert de compétences		AC/ANC	ANC
8	Epagny	2	DVO	Mise à jour zonage assainissement	Mise à jour zonage	ANC/AC --> ANC	Travaux initiaux trop chers ou contraignants - AC	Nouvelles technologies ANC	ANC	ANC
9	Villeneuve sur Verberie	60	DVO	Etudes de zonages d'assainissement	Zonage	ANC/AC --> ANC/AC	Contexte technique et réglementaire plus favorable à l'ANC		AC / ANC	AC / ANC
10	Porquericourt	60	DVO	Mise à jour du zonage des eaux pluviales et des eaux usées	Mise à jour zonage	ANC --> AC	Evolution de l'urbanisation		ANC	AC
11	Charmont en Beauce	45	DSAM	Révision du zonage d'assainissement des eaux usées	Mise à jour zonage	ANC/AC --> ANC	Travaux initiaux trop chers ou contraignants - AC	contestation financeurs	ANC	ANC
12	Givraines	45	DSAM	Actualisation de l'étude du zonage d'assainissement	Mise à jour zonage	AC --> ANC/AC ?	Evolution de l'urbanisation		AC	AC / ANC
13	Rennemoulin		DSF	Schéma directeur d'assainissement	Schéma directeur	ANC -->	Mise en conformité réglementaire du zonage		ANC	ANC
14	Rosay		DSF	Dossier d'enquête publique des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales	Enquête publique	AC -->	Lancement travaux - AC		ANC	ANC
15	Brienon	89	DSAM	Schéma Directeur d'Assainissement	Schéma directeur	ANC/AC -->	Motif non explicité		ANC	ANC
16	Saint-Moré	89	DSAM	Schéma Directeur d'Assainissement	Schéma directeur	ANC -->	Motif non explicité		ANC	ANC
17	Bar-les-Buzancy	8	DVO	Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement	Mise à jour Schéma Directeur	AC --> ANC	Lancement travaux - AC		ANC	ANC
18	Bonnet	55	DVM	Dossier en vue d'une enquête publique pour la zonage d'assainissement	Enquête publique	ANC/AC --> AC	Lancement travaux - AC	Changement de maire	ANC	AC
19	Braux-le-Chatel	52	DVM	Zonage d'assainissement et Schéma Directeur d'Assainissement - Phase 3 : scénarii d'assainissement	Zonage assainissement / Schéma directeur	ANC --> ANC	Mise en conformité réglementaire du zonage	Impact environnemental de l'ANC	ANC	ANC
20	Resson	55	DVM	Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement	Enquête publique	ANC --> AC	Lancement travaux - AC		ANC	AC
21	Reynel	52	DVM	Zonage d'assainissement de la commune	Zonage	ANC/AC --> ANC/AC	Mise en conformité réglementaire du zonage	Travaux AC	AC / ANC	AC/ANC
22	Humes-Jorquenay	52	DVM	Humes : Zonage d'assainissement de la commune, Dossier d'enquête publique Jorquenay : Zonage d'assainissement de la commune, Dossier d'enquête publique	Zonage	ANC/AC --> AC	Mise en conformité réglementaire du zonage	Travaux AC	AC / ANC	AC / ANC
23	Chalautre-la-Petite	77	DSF	Etude préalable à la modification du zonage assainissement	Mise à jour zonage	AC/ANC --> AC ?	Lancement travaux - AC		AC / ANC	AC ?
24	Maison Rouge en Brie	77	DSF	Etude pour l'aide au choix d'un dispositif de collecte ou de traitement des eaux usées	Mise à jour zonage	AC --> AC/ANC	Travaux initiaux trop chers ou contraignants - AC		AC	AC / ANC
25	Imbleville	76	DSAV	Mise à jour du zonage d'assainissement	Mise à jour zonage	AC/ANC --> AC/ANC	Motif non explicité		AC / ANC	AC / ANC
26	Ceaux	50	DBN	Mise à jour du zonage d'assainissement - Rapport de phase 2	Mise à jour zonage	AC/ANC --> AC/ANC	Transfert de compétences		AC / ANC	AC / ANC

Caractéristiques de l'étude		Eléments de chiffrage											
Cas	Commune concernée	Nombre scénarios étudiés	Scénario AC étudié	Scénario mixte (ANC/AC) étudié	Scénario ANC étudié	Parcelles avec contraintes nécessitant filières agréées	Recours à des dispositifs relevant de filières agréées	Nombre dispositifs relevant filières agréées	Coûts d'investissements - AC	Remarque	Coûts d'exploitation - AC	Remarque	
1	Clairefontaine-en-Yvelines	3	Oui	1	Oui	3	Non détaillé		Estimations < Calculs études	Partie privée estimations << partie privée calculs étude	Estimations << Calculs études		
2	Vadelaincourt	6	Oui	4	Oui	Il en existe mais nombre non détaillé	Non	0	Estimations non réalisées		Non étudié		
3	Mortefontaine	2	Non	1	Oui	49		74	Non étudié		Non étudié		
4	Epieds	3	Oui	1	Oui	20		20	Estimations > Calculs études	Partie privée estimations >> partie privée calculs étude	Même ordre de grandeur		
5	Marcq	2	Non	1	Oui	33		35	Non étudié		Non étudié		
6	Manou	5	Oui	3	Oui	Il en existe mais nombre non détaillé		15	Estimations >> Calculs études	Pas de prise en compte de la partie privée	Même ordre de grandeur	Pas de prise en compte partie privée AC	
7	Autreppes	2	Non	1	Oui	Parcelles avec contraintes, contraintes levées par filtres à sable drainés		0	Non étudié		Non étudié		
8	Epagny	2	Non	1	Oui	34		40	Non étudié		Non étudié		
9	Villeneuve sur Verberie	2	Non	1	Oui	82		74	Non étudié		Non étudié		
10	Porquericourt	1	Oui	0	Non				Même ordre de grandeur	Pas de détails ni sur le nombre d'habitations, ni sur le nombre de branchements --> impossible d'étudier la partie privée des branchements	Non étudié		
11	Charmont en Beauce	1	Non	0	Oui	7		7	Non étudié		Non étudié		
12	Givraines	1	Oui	0	Non				Estimations >> Calculs études		Estimations << Calculs études		
13	Rennemoulin	1	Non	0	Oui	14		16	Non étudié		Non étudié		
14	Rosay	3	Oui	1	Oui	Non spécifié		50	Estimations >> Calculs études	Estimations partie privée AC << Calculs études	Estimations << Calculs études	Estimations partie publique > calculs étude et Estimations partie privée < calculs étude	
15	Brienon	3	Non	2	Oui	15		3	Estimations >> Calculs études		Estimations non réalisées dans étude		
16	Saint-Moré	4	Oui	2	Oui	40		0 Choix filtre à sable drainé ou non	Estimations >> Calculs études	Pas prise en compte partie privée AC	Non étudié	Pas prise en compte partie privée AC	
17	Bar-les-Buzancy	2	Oui	0	Oui	57		12	Même ordre de grandeur		Estimations < Calculs études	Pas prise en compte partie privée AC	
18	Bonnet	2	Oui	0	Oui	0		0	Même ordre de grandeur		Non étudié		
19	Braux-le-Chatel	2	Non	1	Oui	Non décrit		53	Non étudié		Non étudié		
20	Resson	2	Oui	1	Non	Non décrit		31	Non étudié		Non étudié		
21	Reynel	1	Non	0	Non	0		0	Non étudié		Non étudié		
22	Humes-Jorquenay	2	Non	1	Oui	45		45	Non étudié		Non étudié		
23	Chalautre-la-Petite	2	Oui	0	Oui	Il existe des parcelles avec contraintes mais le recours à des filières agréées n'est pas clairement précisé			Estimations << Calculs études	Estimations partie privée AC << Calculs études	Estimations non réalisées dans étude		
24	Maison Rouge en Brie	3	Oui	1	Oui	10		10	Non étudié	Pas de détails sur les linéaires de réseaux --> impossible d'étudier la partie privée des branchements	Non étudié	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de	
25	Imbleville	4	Non	3	Oui	11		11	Non étudié		Non étudié		
26	Ceaux	3	Oui	0	Oui	5		5	Estimations > Calculs études	Estimations partie privée AC << Calculs études	Estimations >> Calculs études		

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Caractéristiques de l'étude		Eléments de chiffrage													
Cas	Commune concernée	Coûts d'investissements - ANC/AC	Remarque	Coûts d'exploitation - ANC/AC	Remarque	Coûts d'investissements - ANC	Remarque	Coûts d'exploitation - ANC	Remarque	Prise en compte durée de vie	Prise en compte partie privée investissements AC	Prise en compte partie privée exploitation AC	Prise en compte amortissements	Cumul des coûts d'amortissements et des coûts d'exploitations	Présentation subventions possibles pour chaque scénario
1	Clairefontaine-en-Yvelines	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Estimations < Calculs études		Même ordre de grandeur			Oui	Oui	Non	Non	Oui
2	Vadelaincourt	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur			Oui	Oui	Non	Non	Oui
3	Mortefontaine	Même ordre de grandeur		Estimations >> Calculs études	Partie privée estimations >> calculs études	Même ordre de grandeur		Estimations >> Calculs études	Partie privée estimations >> calculs études		Oui	Oui	Non	Non	Oui
4	Epieds	Estimations > Calculs études	Partie privée estimations >> partie privée calculs étude	Même ordre de grandeur	Partie privée estimations <> calculs études	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur			Oui	Non	Non	Oui	Oui
5	Marcq	Même ordre de grandeur	Partie privée estimations << calculs études	Même ordre de grandeur	Partie privée estimations > calculs études	Estimations < Calculs études		Estimations >> Calculs études			Oui	Oui	Non	Oui	Oui
6	Manou	Estimations >> Calculs études		Estimations > Calculs études	Pas de prise en compte partie privée AC	Estimations > Calculs études		Estimations >> Calculs études			Non	Non	Non	Non	Non
7	Autreppes	Estimations << Calculs études		Estimations > Calculs études	Pas de prise en compte partie privée AC	Estimations >> Calculs études		Estimations < Calculs études			Non	Non	Non	Oui	Oui
8	Epagny	Même ordre de grandeur		Estimations > Calculs études		Estimations > Calculs études		Estimations >> Calculs études			Oui	Oui	Non	Oui	Oui
9	Villeneuve sur Verberie	Estimations << Calculs études		Estimations << Calculs études		Estimations << Calculs études		Estimations < Calculs études			Oui	Oui	Oui	Non	Non
10	Porquiercourt	Non étudié		Non étudié		Non étudié		Non étudié			Non	Non étudié	Non	1 seul cas étudié	Non
11	Charmont en Beauce	Non étudié		Non étudié		Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Non	Non concerné	Non concerné	Non	1 seul cas étudié	Oui
12	Givraines	Non étudié		Non étudié		Non étudié		Non étudié		Non	Non	Non	Non	1 seul cas étudié	Oui
13	Rennemoulin	Non étudié		Non étudié		Estimations < Calculs études		Estimations >> Calculs études			Non concerné		Non	1 seul cas étudié	Non
14	Rosay	Estimations < Calculs études	Estimations partie privée AC << Calculs études	Estimations << Calculs études		Estimations < Calculs études		Même ordre de grandeur			Oui		Non	Oui	Oui
15	Brienon	Estimations >> Calculs études	Estimations partie publique >> calculs étude	Non étudié		Même ordre de grandeur		Non étudié			Oui		Non	1 seul cas étudié	Oui
16	Saint-Moré	Estimations >> Calculs études	Pas prise en compte partie privée AC	Même ordre de grandeur	Pas prise en compte partie privée AC	Même ordre de grandeur		Non étudié			Non		Non	Oui	Non
17	Bar-les-Buzancy	Non étudié		Non étudié		Même ordre de grandeur		Estimations >> Calculs études			Oui	Non	Non	Non	Non
18	Bonnet	Non étudié		Non étudié		Même ordre de grandeur		Non étudié			Non	Non	Non	Non	Non
19	Braux-le-Chatel	Même ordre de grandeur	Estimations partie privée AC << Calculs études	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Estimations >> Calculs études			Oui	Non	Oui	Oui	Oui
20	Resson	Estimations non réalisées		Non étudié		Estimations non réalisées		Non étudié		Oui	Oui	Non étudié	Oui	Estimations non réalisées	Oui
21	Reynel	Estimations non réalisées		Non étudié		Non étudié		Non étudié		Non	Oui	Non étudié	Non	Estimations non réalisées	Oui
22	Humes-Jorquenay	Même ordre de grandeur		Estimations > Calculs études	Pas prise en compte partie privée AC	Même ordre de grandeur		Estimations > Calculs études			Oui	Non	Oui	Scénario mixte étudié --> difficile de conclure	Oui
23	Chalautre-la-Petite	Non étudié		Non étudié		Même ordre de grandeur		Non étudié		Non	Oui	Estimations non réalisées dans étude	Non	Non étudié	Oui
24	Maison Rouge en Brie	Non étudié	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de	Non étudié	Données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur		Non	Oui	Oui	Non	Non étudié car données insuffisantes pour réaliser des estimations (pas de données sur les linéaires de réseaux)	Non
25	Imbleville	Même ordre de grandeur		Même ordre de grandeur	Estimations < Calculs études	Même ordre de grandeur		Estimations > Calculs études		Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
26	Ceaux	Non étudié		Non étudié		Même ordre de grandeur		Non étudié	Coûts d'exploitation pour ANC non détaillés	Non	Oui	Non	Non	Non	Non

Caractéristiques de l'étude		Critères de choix indiqué				Pertinence du choix sur le plan technique	Conclusion	
Cas	Commune concernée	Technique	Financier	Autre	Autre : préciser		Principaux postes calculs à revoir	Impact sur le choix retenu
1	Clairefontaine-en-Yvelines		X			Oui	- partie privée des branchements AC, - coûts exploitation partie privée solutions AC et AC/ANC	Non
2	Vadelaincourt		X			Non	coûts amortissements	Non
3	Mortefontaine	X				Oui	- partie privée investissements - coûts amortissements	Non
4	Epieds			X	Pas d'infos sur les critères de choix	Non	- partie privée des branchements AC, - coûts exploitation partie privée solution AC/ANC,	Non
5	Marcq		X				- coûts exploitation AC /ANC, - coûts exploitation ANC.	Oui
6	Manou			X	Pas d'infos sur les critères de choix		- partie privée des branchements AC, - coûts investissements ANC, - coûts exploitation AC /ANC, - coûts exploitation ANC.	Non
7	Autreppes		X				- partie privée branchements AC, - coûts exploitation ANC, - coûts d'amortissements et durée de vie.	Oui
8	Epagny		X				- coûts exploitation ANC, - coûts exploitation partie privée AC, - coûts d'amortissements.	Oui
9	Villeneuve sur Verberie	X	X			Oui	- coûts investissements, - coûts exploitation principalement partie privée.	Non
10	Porquericourt	X	X				- coûts d'investissements et coûts d'exploitation des branchements (partie privée et partie publique), - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure
11	Charmont en Beauce		X				Non concerné car 1 seul scénario étudié	Impossibilité de conclure
12	Givraines			X	Non précisé		- coûts d'investissements de la STEP, - coûts d'amortissements, - coûts de la partie privée des investissements et de l'exploitation.	Impossibilité de conclure
13	Rennemoulin	X	X				Non concerné car 1 seul scénario étudié	Non concerné
14	Rosay		X			Non	- coûts investissements - coûts amortissements	Oui
15	Brienon	X				Non	- coûts investissements STEP (AC)	Non
16	Saint-Moré		X			Oui	- coûts exploitation partie privée branchements AC, - coûts d'amortissements.	Non
17	Bar-les-Buzancy			X	Pas d'infos sur les critères de choix	Non	- coûts d'amortissements, - coûts de fonctionnement sous-estimés pour ANC.	Oui
18	Bonnet	X				Oui	- coûts d'exploitation, - partie privée investissements AC.	Non
19	Braux-le-Chatel			X	Pas d'infos sur les critères de choix		- coûts d'investissements sur-estimés partie privée AC, - coûts d'exploitation ANC.	Non
20	Resson	X	X			Oui	- coûts d'exploitation	Impossibilité de conclure
21	Reynel	X				Oui	- coûts d'exploitation, - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure
22	Humes-Jorquenay			X	Pas d'infos sur les critères de choix	Oui	- coûts d'exploitation ANC pour la partie privée sous-estimés ; - coûts d'exploitation partie privée AC non pris en compte.	Non
23	Chalautre-la-Petite			X	Pas d'infos sur les critères de choix	Pas d'infos sur les critères de choix	- coûts d'investissements sur-estimés pour AC, - coûts d'exploitation, - coûts d'amortissements.	Impossibilité de conclure
24	Maison Rouge en Brie	X	X			Oui	- coûts d'amortissements non étudiés.	Impossibilité de conclure
25	Imbleville	X				Oui	- coûts d'amortissements non étudiés	Non
26	Ceaux		X				- coûts d'amortissements non étudiés, - coûts d'investissements AC sous-estimés	Non

3.8. Annexe 8 – Q2 : Variations des coûts issus des études et des coûts recalculés sur la base d'estimations

L'annexe suivante reprend les détails les variations entre les coûts issus des études et les coûts issus de nos estimations (coûts d'investissements et coûts d'exploitation). Il détaille les différences entre les coûts à réaliser dans le domaine public et ceux à effectuer dans le domaine privé.

Cas	Commune	Type d'assainissement T0	Choix retenu	Taux de variations de coûts (valeur absolue) pour les coûts d'investissement									Taux de variations coûts de fonctionnement (valeur absolue) pour les coûts d'exploitation								
				AC			ANC + AC			ANC			AC			ANC + AC			ANC		
				Domaine public	Domaine privé	Total	Domaine public	Domaine privé	Total	Domaine public	Domaine privé	Total	Domaine public	Domaine privé	Total	Domaine public	Domaine privé	Total	Domaine public	Domaine privé	Total
1	Clairefontaine-en-Yvelines	ANC	ANC/AC	27%	>100%	59%	3%	>100%	8%	Non déterminé	33%	33%	60%	Non pris en compte dans les études	62%	12%	Non pris en compte dans les études	17%	Non déterminé	28%	28%
2	Vadelaincourt	AC / ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	5%	13%	2%	Non déterminé	6%	6%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	27%	35%	7%	Non déterminé	5%	5%
3	Mortefontaine	ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	34%	13%	6%	Non déterminé	2%	2%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	10%	56%	44%	Non déterminé	55%	55%
4	Epieds	ANC	ANC	2%	40%	6%	47%	85%	12%	Non déterminé	7%	7%	1%	12%	2%	28%	75%	15%	Non déterminé	15%	15%
5	Marcq	AC / ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	6%	74%	2%	Non déterminé	26%	26%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	92%	>100%	18%	Non déterminé	70%	70%
6	Manou	ANC	AC / ANC	36%	Non pris en compte dans les études	40%	34%	40%	35%	Non déterminé	18%	18%	1%	Non pris en compte dans les études	11%	11%	53%	25%	Non déterminé	59%	59%
7	Autreppes	AC/ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	17%	73%	30%	Non déterminé	19%	19%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	29%	Non pris en compte dans les études	19%	Non déterminé	89%	89%
8	Epagny	ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	23%	16%	6%	Non déterminé	17%	17%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	5%	49%	35%	Non déterminé	65%	65%
9	Villeneuve sur Verberie	AC / ANC	AC / ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	23%	>100%	80%	>100%	71%	79%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	32%	>100%	>100%	20%	18%	18%
10	Porquericourt	ANC	AC	25%	Non déterminé	25%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
11	Charmont en Beauce	ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	2%	2%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	13%	13%
12	Givraines	AC	AC	46%	Non déterminé	46%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	71%	Non déterminé	71%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
13	Rennemoulin	ANC	ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	28%	28%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	50%	50%
14	Rosay	ANC	ANC	71%	>100%	47%	90%	42%	47%	Non déterminé	31%	31%	77%	50%	60%	52%	45%	50%	Non déterminé	6%	6%
15	Briçon	ANC	ANC	49%	21%	43%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	1%	1%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
16	Saint-Moré	ANC	ANC	4%	Non pris en compte dans les études	20%	3%	Non pris en compte dans les études	27%	Non déterminé	9%	9%	49%	Non pris en compte dans les études	23%	36%	Non pris en compte dans les études	4%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
17	Bar-les-Buzancy		ANC	12%	15%	9%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	1%	1%	61%	Non pris en compte dans les études	27%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	53%	53%
18	Bonnet		AC	1%	Non pris en compte dans les études	10%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	7%	7%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
19	Braux-le-Châtel		ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	10%	131%	17%	Non déterminé	20%	20%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	14%	7%	9%	Non déterminé	52%	52%
20	Resson		AC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
21	Reynel	AC / ANC	AC / ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
22	Humes-Jorquenay	AC / ANC	AC / ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	26%	>100%	2%	Non déterminé	12%	12%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	11%	Non pris en compte dans les études	23%	Non déterminé	48%	48%
23	Chalautre-la-Petite	AC / ANC	AC ?	30%	>100%	46%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	3%	3%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
24	Maison Rouge en Brie	AC	AC / ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	18%	18%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	23%	23%
25	Imbleville	AC / ANC	AC / ANC	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	9%	2%	5%	Non déterminé	5%	5%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	94%	54%	10%	Non déterminé	35%	35%
26	Ceaux	AC / ANC	AC / ANC	40%	>100%	30%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	5%	5%	59%	Non pris en compte dans les études	61%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

3.9. Annexe 9 – Q3 - Fiches présentant les études de cas

3.9.1. Courcelles Epayelles -

Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2012	Type d'habitat
Type de STEP	Filters plantés	Commune concernée	COURCELLES EPAYELLES (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	201	Contexte de la construction	Actuellement, rejet EU par systèmes non conformes	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Classement en Plan de Prévention des Risques Naturels, - terrains inaptes à l'ANC (captage AEP), - nappe de la Craie à faible profondeur.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
11,40	187 Bourg		1	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filters plantés	187	300	62%	2009
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Infiltration (car éloignement d'un cours d'eau)	Craie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab desservi (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	307 163,00 €	1 023,88 €	1 642,58 €	30,11 €
Aides (AESN et autres aides)	271 240,00 €	904,13 €	1 450,48 €	26,59 €
Coûts restants à charge collectivité	35 923,00 €	119,74 €	192,10 €	3,52 €
Coûts exploitation selon nos estimations	7 000,00 €	23,33 €	37,43 €	0,69 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	1 114 375,00 €	3 714,58 €	5 959,22 €	109,25 €
Aides (AESN et autres aides)	575 240,38 €	1 917,47 €	3 076,15 €	56,40 €
Coûts restants à charge collectivité	539 134,63 €	1 797,12 €	2 883,07 €	52,86 €
Coûts exploitation selon nos estimations	5 346,00 €	17,82 €	28,59 €	0,52 €
	15,01 €			
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		Non indiqué	2,65 €/m3 en 2018 --> tarif sur le SIVOM de Tricot (données SISPEA)	
Coût redevance assainissement		/	5,91 €/m3 en 2017 5,83 €/m3 en 2017 pour la Communauté de Communes	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
		Mode de gestion assainissement collectif	Délégation	
		Variation de la redevance assainissement avant et après travaux	/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau presque 15 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - le dispositif de traitement est dimensionné pour une charge supérieure à la charge actuelle : au moment de la mise en service, utilisation à 62 % (capacité maximale finançable : 257 EH), - les surfaces des parcelles sont importantes, augmentant les longueurs de réseaux.			
Commentaire	L'eau potable est géré par le SIVOM Tricot.			

3.9.2. Neuvy au Houleme

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2011	Type d'habitat
Type de STEP	Disques biologiques	Commune concernée	NEUVY AU HOULME (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	221	Contexte de la construction	Installations ANC	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Classement en Plan de Prévention des Risques Naturels, - terrains inaptes à l'ANC (surfaces des parcelles insuffisantes), - présence de puits utilisés comme puisards eaux usées, - rejets directs dans réseau pluvial du bourg.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / rélevement	
10,00	117	Bourg (39 habitations)	0	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Disques biologiques	117	150	78%	31/12/2010
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	La Baize (FRHR300)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Cours d'eau objet de l'arrêté de protection du biotope du 16 septembre 1992 --> interdit rejet d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles (arrêté préfectoral 8 juillet 1985) classe 1A pour la Baize.		
Eléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	140 000,00 €	933,33 €	1 196,58 €	21,94 €
Aides (AESN et autres aides)	125 280,00 €	835,20 €	1 070,77 €	19,63 €
Coûts restants à charge collectivité	14 720,00 €	98,13 €	125,81 €	2,31 €
Coûts exploitation selon nos estimations	2 400,00 €	16,00 €	20,51 €	0,38 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	175 000,00 €	1 166,67 €	1 495,73 €	27,42 €
Aides (AESN et autres aides)	131 250,00 €	875,00 €	1 121,79 €	20,57 €
Coûts restants à charge collectivité	43 750,00 €	291,67 €	373,93 €	6,86 €
Coûts exploitation selon nos estimations	1 950,00 €	13,00 €	16,67 €	0,31 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		de 2,93 à 3,18 €/m3 entre 2010 et 2018 --> tarif sur le SIAEP du Houleme (données SISPEA)	de 3,39 à 3,72 €/m3 entre 2010 et 2018 (données SISPEA)	
Coût redevance assainissement		/	de 4,72 à 5,79 €/m3 entre 2013 et 2017	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
		Mode de gestion assainissement collectif	Régie	
		Variation de la redevance assainissement avant et après travaux	1,07	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau presque 3 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - le dispositif de traitement est dimensionné pour une charge supérieure à la charge actuelle : au moment de la mise en service, utilisation à			
Commentaire	Emprunt par la commune à 5 % sur 25 ans, donc surcoût du m3 assaini de 3,45 € pour un coût d'exploitation de 4 000 €/an.			

3.9.3. Elincourt-Sainte-Marguerite

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2014	Type d'habitat
Type de STEP	Boues activées - aération prolongée	Commune concernée	ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante, distances importantes entre parcelles
Nombre habitants commune (données 2017)	897	Contexte de la construction	Réseau eaux pluviales, STEP 150 EH existants Habitations avec fosses septiques non conformes	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées non traitées correctement se retrouvent dans l'exutoire qui rejoint le Matz, - masse d'eau pas en bon état écologique, - projet construction STEP communale inscrit comme prioritaire dans des documents planification.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
6,79	910	Ensemble de la commune	7	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Boues activées - aération prolongée	910	1 200	76%	2012
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	La Matz (FRHR187)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Masse d'eau pas en bon état écologique à cause essentiellement de rejets diffus agricoles et de rejets ponctuels importants (dont eaux usées).
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	1 089 950,00 €	908,29 €	1 197,75 €	21,96 €
Aides (AESN et autres aides)	419 412,76 €	349,51 €	460,89 €	8,45 €
Coûts restants à charge collectivité	670 537,24 €	558,78 €	736,85 €	13,51 €
Coûts exploitation selon nos estimations	28 293,40 €	23,58 €	31,09 €	0,57 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	3 436 550,00 €	2 863,79 €	3 776,43 €	69,23 €
Aides (AESN et autres aides)	2 856 531,38 €	2 380,44 €	3 139,05 €	57,55 €
Coûts restants à charge collectivité	580 018,62 €	483,35 €	637,38 €	11,69 €
Coûts exploitation selon nos estimations	26 742,00 €	22,29 €	29,39 €	0,54 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		1,83 €/m3 en 2012	2,46 €/m3 entre 2015 et 2017 puis 2,42 €/m3 en 2019 et 2018 ; (données SISPEA)	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
Coût redevance assainissement		/	6,23 €/m3 en 2016 puis entre 5,51 (2018) et 5,63 €/m3 (2015)	
Mode de gestion assainissement collectif			Régie	
Variation de la redevance assainissement avant et après travaux			0,72	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement : une filtre planté de roseaux occuperait une surface importante car la STEP est dimensionnée pour 1 200 EH.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité que ce soit pour la STEP et le réseau, - les surfaces des parcelles sont importantes et les parcelles sont assez éloignées hors de l'hyper-centre, augmentant les longueurs de réseaux.			
Commentaire	Un réseau et une STEP sont déjà préexistants.			

3.9.4. Saints

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2014	Type d'habitat
Type de STEP	Filtres plantés	Commune concernée	SAINTS (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	1379	Contexte de la construction	Systèmes ANC autonomes et déficients	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées non traitées correctement se retrouvent dans l'exutoire qui rejoint le Matz, - masse d'eau pas en bon état écologique, - projet construction STEP communale inscrit comme prioritaire dans des documents planification.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
11,08	120	Hameau de Limosin	0	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filtres plantés	120	180	67%	31/12/2012
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	L'Aubetin (FRHR151)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		Bon état écologique souhaité pour 2021 : paramètres déclassant étant les obstacles à la libre circulation et rejets azotés et phosphorés.
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m ³ (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	200 000,00 €	1 111,11 €	1 666,67 €	30,56 €
Aides (AESN et autres aides)	192 300,00 €	1 068,33 €	1 602,50 €	29,38 €
Coûts restants à charge collectivité	7 700,00 €	42,78 €	64,17 €	1,18 €
Coûts exploitation selon nos estimations	8 333,02 €	46,29 €	69,44 €	1,27 €
Réseaux				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	500 000,00 €	2 777,78 €	4 166,67 €	76,39 €
Aides (AESN et autres aides)	205 650,00 €	1 142,50 €	1 713,75 €	31,42 €
Coûts restants à charge collectivité	294 350,00 €	1 635,28 €	2 452,92 €	44,97 €
Coûts exploitation selon nos estimations	2 050,00 €	11,39 €	17,08 €	0,31 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		4,87 €/m ³ en 2012 --> tarif sur le Syndicat de l'Eau de l'Est seine-et-marnais (ex SNE) (données SISPEA)	de 3,09 à 5,04 €/m ³ entre 2012 et 2018 --> tarif sur le Syndicat de l'Eau de l'Est seine-et-marnais (ex SNE) (données SISPEA)	
Coût redevance assainissement		/	environ 5 €/m ³ (données SISPEA 2014, 2014, 2016, 2017)	Moyenne de 2,51 €/m ³ entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
		Mode de gestion assainissement collectif	Régie	
		Variation de la redevance assainissement avant et après travaux	/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Moyennement : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), Oui : - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	<ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau presque 38 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - le dispositif de traitement est dimensionné pour une charge supérieure à la charge actuelle : au moment de la mise en service, utilisation à 67 %, - les surfaces des parcelles sont importantes, augmentant les longueurs de réseaux. 			
Commentaire	Réhabilitation et réutilisation du réseau pluvial existant.			

3.9.5. Montsauche-les-Settons

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1037049 - 1 (réseau) 1037048 - 1 (STEP)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2016	Type d'habitat
Type de STEP	Autres procédés	Commune concernée	MONTSAUCHE-LES-SETTONS (Maître d'ouvrage : commune)	Parcelles éloignées les uns des autres, corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	542	Contexte de la construction	2 systèmes AC existants (bourg et pourtour du lac des settons)	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Protéger la qualité de l'eau au captage de Roche : circulation sur une faible profondeur dans l'arène granitique et habitations situées à 200 m en amont hydraulique, - priorité ANC inscrite au PTAP et au Programme de Mesures.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / rélevement	
30,00	16	Hameau de Roche	0	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filtre à sable = 1 fosse toutes eaux + 1 préfiltre + 1 filtre à sable drainé + 1 aire d'évapotranspiration	16	18	89%	01/06/2013
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Infiltration	Socle du Morvan	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	74 254,00 €	4 125,22 €	4 640,88 €	85,08 €
Aides (AESN et autres aides)	51 909,60 €	2 883,87 €	3 244,35 €	59,48 €
Coûts restants à charge collectivité	22 344,40 €	1 241,36 €	1 396,53 €	25,60 €
Coûts exploitation selon nos estimations	/	/	/	/
Réseaux				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	98 155,00 €	5 453,06 €	6 134,69 €	112,47 €
Aides (AESN et autres aides)	41 362,52 €	2 297,92 €	2 585,16 €	47,39 €
Coûts restants à charge collectivité	56 792,48 €	3 155,14 €	3 549,53 €	65,07 €
Coûts exploitation selon nos estimations	610,00 €	33,89 €	38,13 €	0,70 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau	/	/	2,31 €/m3 en 2017 et 2,31 €/m3 en 2018 ; (données SISPEA)	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
Coût redevance assainissement	/	/	4,63 en 2016 et 5,24 €/m3 en 2017	
Mode de gestion assainissement collectif			Délégation	
Variation de la redevance assainissement avant et après travaux			/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité, à la fois les coûts d'investissements du réseau et ceux de la STEP , - les distances entre les parcelles sont importantes, augmentant les longueurs de réseaux --> le linéaire de réseau par habitant est très élevé (30 m/hab).			
Commentaire				

3.9.6. Habloville

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1028846 - 1 (réseau) 1034374 - 1 (STEP) 1048160 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2016	Type d'habitat
Type de STEP	Disques biologiques	Commune concernée	HABLOVILLE (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	319	Contexte de la construction	Dispositifs d'ANC non conformes	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs d'ANC non conformes --> rejets superficiels, - bourg traversé par la Baize, objet d'un arrêté de protection de biotope, - hameau de Bissey situé sur la source du ruisseau "Val Renard".
Caractéristiques du réseau				
ml/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / rélevement	
14,80	321	Bourg, hameau du Bissey, hameau de la Chapelle	2	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Disques biologiques	325	300	108%	30/06/2014
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne (exclu) (FRHR300)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Zone vulnérable Zone de redevance : 3
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	315 750,00 €	1 052,50 €	971,54 €	17,81 €
Aides (AESN et autres aides)	262 072,50 €	873,58 €	806,38 €	14,78 €
Coûts restants à charge collectivité	53 677,50 €	178,93 €	165,16 €	3,03 €
Coûts exploitation selon nos estimations	4 800,00 €	16,00 €	14,77 €	0,27 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	912 692,00 €	3 042,31 €	2 843,28 €	52,13 €
Aides (AESN et autres aides)	762 942,00 €	2 543,14 €	2 376,77 €	43,57 €
Coûts restants à charge collectivité	149 750,00 €	499,17 €	466,51 €	8,55 €
Coûts exploitation selon nos estimations	9 583,00 €	31,94 €	29,85 €	0,55 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau	/	/	3,22 et 3,21 €/m3 en 2016 et 2017 --> tarif sur le SIAEP la Source-de-Commeaux	
Coût redevance assainissement	/	/	entre 6,04 et 6,17 €/m3 (données SISPEA entre 2015 et 2018)	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
		Mode de gestion assainissement collectif	Régie	
		Variation de la redevance assainissement avant et après travaux	/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement et pour son dimensionnement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau presque 3 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - les surfaces des parcelles sont importantes, augmentant les longueurs de réseaux.			
Commentaire	Les coûts d'investissements pour le réseau sont plus bas que ceux utilisés comme référence dans le dossier d'aide, ce qui explique les coûts d'investissements très différents entre ceux que nous avons estimés et ceux du projet.			

3.9.7. Planches

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1037618 - 1 (réseau) 1037620 - 1 (STEP) 1051809 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2016	Type d'habitat
Type de STEP	Filters plantés	Commune concernée	PLANCHES (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	200	Contexte de la construction	Rejets des habitations mal ou non traités	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - Nature du sol, - présence nappe, - état dispositifs ANC, --> ont conduit au choix AC.
Caractéristiques du réseau				
ml/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / réèvement	
14,94	174	Commune	2	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filters plantés	174	180	97%	30/06/2014
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Masse d'eau de première catégorie piscicole Paramètres phosphores et azote déclassants
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	147 813,00 €	821,18 €	849,50 €	15,57 €
Aides (AESN et autres aides)	133 031,70 €	739,07 €	764,55 €	14,02 €
Coûts restants à charge collectivité	14 781,30 €	82,12 €	84,95 €	1,56 €
Coûts exploitation selon nos estimations	5 800,00 €	32,22 €	33,33 €	0,61 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	517 611,00 €	2 875,62 €	2 974,78 €	54,54 €
Aides (AESN et autres aides)	388 208,25 €	2 156,71 €	2 231,08 €	40,90 €
Coûts restants à charge collectivité	129 402,75 €	718,90 €	743,69 €	13,63 €
Coûts exploitation selon nos estimations	6 552,00 €	36,40 €	37,66 €	0,69 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau	/	/	1,82 et 2,25 €/m3 en 2016 et 2017 --> tarif sur le SMAEP de la Région du Merlerault	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
Coût redevance assainissement	/	/	entre 6,14 et 6,27 €/m3 (données SISPEA entre 2015 et 2018)	
Mode de gestion assainissement collectif			Régie	
Variation de la redevance assainissement avant et après travaux			/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau plus de 8 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - les surfaces des parcelles sont importantes, augmentant les longueurs de réseaux.			
Commentaire	Les coûts d'investissements pour le réseau sont plus bas que ceux utilisés comme référence dans le dossier d'aide, ce qui explique les coûts d'investissements très différents entre ceux que nous avons estimés et ceux du projet.			

3.9.8. Viels-Maisons

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1039707 - 1 (réseau) 1039701 - 1 (STEP) 1053750 - 1 (branchements)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2018	Type d'habitat
Type de STEP	Boues activées	Commune concernée	VIELS-MAISONS (Maître d'ouvrage : commune)	Habitat dense au niveau du bourg, semi-dense hameaux Mont Cel Enger et Courarde, éloigné pour 12 écarts.
Nombre habitants commune (données 2017)	1141	Contexte de la construction	Collecte et déversement au milieu naturel d'eaux usées non ou insuffisamment traitées	Contraintes du milieu
Localisation				<ul style="list-style-type: none"> - quasi-totalité eaux usées évacuée au niveau du réseau pluvial qui rejette au Ru Moreau, sans traitement préalable, - améliorer qualité ru de la Madeleine.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
14,94	944	75 % population du bourg, 15 % population du hameau	4	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Boues activées (suivi d'un fossé d'infiltration)	944	1 200	79%	01/04/2015
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	ru Moreau (FRHR143)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Etat biologique : bon au sens de l'IBGN Etat physicochimique : moyen		
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	1 256 074,00 €	1 046,73 €	1 330,59 €	24,39 €
Aides (AESN et autres aides)	794 466,81 €	662,06 €	841,60 €	15,43 €
Coûts restants à charge collectivité	461 607,20 €	384,67 €	488,99 €	8,96 €
Coûts exploitation selon nos estimations	28 293,40 €	23,58 €	29,97 €	0,55 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	4 254 412,00 €	3 545,34 €	4 506,79 €	82,62 €
Aides (AESN et autres aides)	2 127 206,00 €	1 772,67 €	2 253,40 €	41,31 €
Coûts restants à charge collectivité	2 127 206,00 €	1 772,67 €	2 253,40 €	41,31 €
Coûts exploitation selon nos estimations	27 489,00 €	22,91 €	29,12 €	0,53 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		2,56 €/m3 en 2017 et 2018 --> tarif sur la commune de Viels-Maisons 2,79 et 5,04 €/m3 entre 2011 et 2018 -> tarif sur le SIAEP de la Région Nord-Est Seine et Marne	/	
Coût redevance assainissement		7,11 €/m3 (données SISPEA en 2017)	/	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
		Mode de gestion assainissement collectif	Régie	
		Variation de la redevance assainissement avant et après travaux	/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Moyennement : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), Oui : - pour technologie traitement car filtres plantés prendraient trop de place.			
Causes de la redevance assainissement haute	<ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau plus de 4 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - les coûts d'investissements sur la STEP sont plus élevés que pour un filtre planté, - le bourg et le hameau sont éloignés, augmentant les longueurs de réseau. 			
Commentaire	/			

3.9.9. Pierrefitte-en-Cinglais

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1058458 - 1 (réseau) 1058461 - 1 (STEP)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	2016	Type d'habitat
Type de STEP	Filtres plantés	Commune concernée	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS (Maître d'ouvrage : commune)	Habitat regroupé au niveau du bourg
Nombre habitants commune (données 2017)	263	Contexte de la construction	Installations d'ANC défectueuses	Contraintes du milieu
Localisation				- installations individuelles défectueuses
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
10,45	111	Bourg	2	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filtres plantés	111	160	69%	2016
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	ru de Pierrefitte-en-Cinglais (masse d'eau de l'Orne du confluent du Noireau (exclu) au confluent du ruisseau de la Grande Vallée (FRHR306))	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Bon état écologique 2015 Bon état écologique 2021	
Éléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	162 700,00 €	1 016,88 €	1 465,77 €	26,87 €
Aides (AESN et autres aides)	102 907,75 €	643,17 €	927,10 €	17,00 €
Coûts restants à charge collectivité	59 792,25 €	373,70 €	538,67 €	9,88 €
Coûts exploitation selon nos estimations	5 600,00 €	35,00 €	50,45 €	0,92 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	204 300,00 €	1 276,88 €	1 840,54 €	33,74 €
Aides (AESN et autres aides)	102 150,00 €	638,44 €	920,27 €	16,87 €
Coûts restants à charge collectivité	102 150,00 €	638,44 €	920,27 €	16,87 €
Coûts exploitation selon nos estimations	4 732,00 €	29,58 €	42,63 €	0,78 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		entre 2,05 et 2,38 €/m3 entre 2009 et 2015 --> tarif sur le Syndicat du Bocage Falaisien	entre 2,38 et 2,41 €/m3 entre 2016 et 2018 --> tarif sur le Syndicat du Bocage Falaisien	
Coût redevance assainissement		/	5,12 et 5,58 €/m3 en 2016 et 2017	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
Mode de gestion assainissement collectif			Régie	
Variation de la redevance assainissement avant et après travaux			/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Moyennement : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif), Oui : - pour technologie traitement.			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements de la STEP et ceux du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau 1,5 fois supérieurs à ceux liés à la STEP).			
Commentaire	/			

3.9.10. Saints

Evaluation de la politique d'assainissement non collectif de l'Agence de l'Eau Seine Normandie				
Etude des causes de fortes augmentation de la redevance assainissement - Fiche de cas				
Localisation				
Référence n° Aide études	1078092 - 1 (réseau) 1079861 - 1 (STEP)	Année clôture de l'aide STEP (éventuellement également réseaux)	Non déterminé	Type d'habitat
Type de STEP	Filtres plantés	Commune concernée	SAINTS (Maître d'ouvrage : commune)	Corps de ferme, parcelles de taille importante
Nombre habitants commune (données 2017)	1379	Contexte de la construction	En accord du zonage --> solution mixte AC / ANC	Contraintes du milieu
Localisation				- Objectifs de qualité du cours d'eau à respecter.
Caractéristiques du réseau				
m/habitant raccordé	Nombre habitants raccordés	Zone desservie pour AC	Nombre de postes de refoulement / relèvement	
9,59	130	Hameau du Tertre et hameau de Mémillon	0	
Caractéristiques du dispositif de traitement				
Type de traitement	Nombre hab desservis	Nombre d'EH	Taux d'utilisation de la STEP	Année de mise en service ou à défaut année clôture aide
Filtres plantés	130	140	93%	/
Caractéristiques des rejets				
Types de rejets	Milieu de rejet	Sensibilité du milieu		
Cours d'eau	L'Aubetin (FRHR151)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		Bon état biologique : report d'échéance en 2027 Bon état chimique : objectif fixé à 2015 Pesticides présents
Eléments financiers				
	Montant total (€ HT)	Montant / EH desservi pour STEP (€ HT)	Montant / hab (€ HT)	Montant / m3 (€ HT) si investissements amortis sur 1 an
STEP				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	289 903,00 €	2 070,74 €	2 230,02 €	40,88 €
Aides (AESN et autres aides)	119 556,00 €	853,97 €	919,66 €	16,86 €
Coûts restants à charge collectivité	170 347,00 €	1 216,76 €	1 310,36 €	24,02 €
Coûts exploitation selon nos estimations	5 600,00 €	40,00 €	43,08 €	0,79 €
Réseaux + branchements				
Coûts d'investissements projet selon dossier aide	915 292,00 €	6 537,80 €	7 040,71 €	129,08 €
Aides (AESN et autres aides)	354 034,95 €	2 528,82 €	2 723,35 €	49,93 €
Coûts restants à charge collectivité	561 257,05 €	4 008,98 €	4 317,36 €	79,15 €
Coûts exploitation selon nos estimations	2 167,00 €	15,48 €	16,67 €	0,31 €
		Avant travaux	Après travaux	
Coût eau		4,87 €/m3 en 2012 --> tarif sur le Syndicat de l'Eau de l'Est seine-et-marnais (ex SNE) (données SISPEA)	de 3,09 à 5,04 €/m3 entre 2012 et 2018 --> tarif sur le Syndicat de l'Eau de l'Est seine-et-marnais (ex SNE) (données SISPEA)	Moyenne de 2,51 €/m3 entre 2013 et 2018 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (données SISPEA)
Coût redevance assainissement		/	environ 5 €/m3 (données SISPEA 2014, 2014, 2016, 2017)	
Mode de gestion assainissement collectif			Régie	
Variation de la redevance assainissement avant et après travaux			/	
Conclusion de l'étude de cas				
Justification apparente du choix de la technique	Oui : - pour technologie traitement. Moyennement : - pour le choix d'assainissement (assainissement collectif).			
Causes de la redevance assainissement haute	- la prise en compte des investissements restants à la charge de la collectivité et des coûts d'exploitation, principalement les coûts d'investissements du réseau (coûts d'investissements restant à charge pour le réseau 3 fois supérieurs à ceux liés à la STEP), - les surfaces des parcelles sont importantes ou les maisons sont assez éloignées, augmentant les longueurs de réseaux.			
Commentaire	Il existe une STEP sur une autre partie de la commune (900 EH). Les coûts d'investissements estimés sont proches des coûts de référence du dossier d'aide (différences importantes entre les coûts de référence du dossier d'aide et ceux issus des réponses à l'appel d'offres).			

3.10. Annexe n°10 : Tableau récapitulatif des aides ANC par les conseils départementaux

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
EVALUATION DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Département	Aide à l'ANC	Types de travaux aidés	Type d'aide (prêt ou subvention)	Destinataire (particulier ou collectivité)	Montant
Aisne (02)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	20% du montant hors taxes
Ardennes (08)	Non				
Aube (10)	Non				
Calvados (14)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Communes rurales (APCR), Communautés de communes (Contrat de territoire)	30 % du montant HT, en l'absence d'aide de l'agence de l'eau « Seine-Normandie »
Calvados (14)	Oui	Réhabilitation	Prêt à taux zéro accordable sous conditions de ressources	Particuliers	Montant du prêt varie de 500 à 6 000 euros. (Plafond pour un foyer de deux personnes : 2 243 euros)
Côte d'Or (21)	Oui	Animation de la charte et conseil	Accompagnement	Professionnels, maîtres d'ouvrage	
Eure (27)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers (via leur collectivité)	Jusqu'à 10 % du montant HT.
Eure-et-Loir (28)	Non				
Ille-et-Vilaine (35)	Non				
Loiret (45)	Non				
Manche (50)	Non				
Marne (51)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	La dépense subventionnable est déterminée au vu du dossier de projet. Elle est plafonnée globalement à 2 200 €/habitant desservi dans le cadre de l'opération par référence aux coûts moyens des travaux d'assainissement individuel. Application d'un taux maximum de subvention de 30%.
Haute-Marne (52)	Oui	Mise en conformité	Subvention	Particuliers	Jusqu'à 10% du montant HT des travaux - Plancher de dépenses subventionnables à 5 000 €
Mayenne (53)	Non				
Meuse (55)	Oui	Mise aux normes	Subvention	Particuliers	20% du montant pour une dépense subventionnable de 12 000 € TTC par installation
Nièvre (58)	Non				
Oise (60)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	1000 € par installation réhabilitée (plafond égal à 30 % du coût des travaux hors taxes)
Orne (61)	Oui	Assistance aux SPANC et animation	Accompagnement	SPANC, artisans et entreprises	
Paris (75)	Non				
Seine-Maritime (76)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers propriétaires	- Territoire avec un SPANC possédant la compétence travaux : 25% du montant HT des dépenses retenues (Plafond de dépenses : 10 800 € HT par installation) ; Territoire avec un SPANC ne possédant pas la compétence travaux : 25% du montant HT des dépenses retenues (Plafond de dépenses : 9 000 € HT par installation)
Seine-et-Marne (77)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	Les aides maximales sont de 15% sur la base d'un montant plafond de 13 000 euros HT (études et travaux). Ce taux peut monter à 20% si la commune a été priorisée (voir par hameau) dans le cadre de l'étude départementale.
Yvelines (78)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	20% du montant HT des travaux. Plafond de 15 000€ par installation et de 7 800 € par habitation
Somme (80)	Non				
Yonne (89)	Non				
Essonne (91)	Oui	Mise en conformité	Subvention	Particuliers	Taux de base : 25% du montant hors taxes / Taux majoré "ruralité" : 35% du montant hors taxes. Prix de référence (montant éligible ne pouvant être dépassé) : 10 000€ (hors taxes) par habitations
Hauts-de-Seine (92)	Non				
Seine-Saint-Denis (93)	Non				
Val de Marne (94)	Non				
Val d'Oise (95)	Oui	Réhabilitation	Subvention	Particuliers	Jusqu'à 25% du montant. Plafond de dépenses : - Etudes générales (Aide à la décision) : 40 000 € HT cumulés/opération - Etudes liées aux travaux : 500 € TTC cumulés/installation autonome - Travaux : 10 000 € TTC /installation autonome



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN

